Programme Communal de Développement Rural

Commune de Olne

Partie I – Diagnostic du territoire

pissart æ
architecture et environnement
S.A. PISSART, ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT -
Rue de la Métal, 6 - 4870 Trooz
Tél. : 04/380.41.04 - Fax : 04/380.41.05

2009
(Addenda 2012)

Ce document est imprimé
sur du papier bénéficiant du label
"FSC Mixed Sources"
et des certifications suivantes :
ISO 9001, ISO 14001

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction.....3

1.Auteur de programme.....3
2.Élaboration du PCDR.....3
3.Contenu de la Partie I du PCDR.....4
4.Présentation synthétique de la commune.....4

II. Caractéristiques de la commune.....7

1.Introduction géographique et historique.....7
2.cadre réglementaire.....9
3.Cadre naturel.....18
4.Contexte paysager.....46
5.Analyse démographique.....59
6.Équipements et services.....82
7.Agriculture.....97
8.Sylviculture.....109
9.Cadre bâti et situation foncière.....115
10.Infrastructures et équipements techniques.....145
11.Circulations.....153

III. Synthèse.....165

1.Cadre légal.....165
2.Milieu physique.....166
3.Milieu naturel.....168
4.Paysage.....169
5.Analyse démographique.....170
6.Équipements et services.....172
7.Agriculture.....173
8.Sylviculture.....174
9.Cadre bâti.....174
10.Réseaux et équipements techniques.....175
11.Circulations.....177

Plans (1/10.000)

Plan n°1 : Olne et sa périphérie
Plan n°2 : Plan de secteur
Plan n°3 : Situation juridique
Plan n°4 : Propriétés communales
Plan n°5 : Aptitude du sol
Plan n°6 : Contraintes et potentialités du sous-sol
Plan n°7 : Milieu naturel
Plan n°8 : Analyse paysagère
Plan n°9 : Occupation du sol
Plan n°10 : Structure du bâti
Plan n°11 : Potentiel foncier
Plan n°12 : Équipements
Plan n°13 : PASH
Plan n°14 : Réseau routier
Plan n°15 : Transports en commun et trafic lent

Planches (A4)

II.3.1. Carte des pentes
II.3.2. Extrait de la carte géologique
II.3.3. Carte des concessions minières et des carrières actuelles
II.3.4. Extrait de l'Atlas du karst wallon
II.3.5. Localisation des calcaires, des phénomènes karstiques et des contraintes karstiques
II.3.6. Extrait de la carte pédologique
II.3.7. Aptitude des sols d'après la carte pédologique
II.3.8. Les nappes aquifères superficielles d'après la carte pédologique
II.3.9. Remblais, terrains remaniés et fosses d'extraction
II.3.10. Hydrographie et zones inondables
II.3.11. Localisation des captages
II.5.1. Evolution de la population entre 1981 et 2003
II.5.2. Population au 01/01/2003
II.5.3. Taille des ménages et revenus moyens par secteur statistique
II.8.1. Zones boisées selon la carte IGN
II.8.2. Zones boisées : propriétés de plus de 1 ha
II.9.1. Extrait de la carte de Ferrarris
II.9.2. Olne en 1841
II.9.3. Maisons individuelles et âge des logements par secteur statistique
II.9.4. Lotissements et bâti sur le territoire communal (année 2003)

Annexe photographique

Annexe II.3.1. Relevés botaniques et liste des arbres et haies remarquables

Annexe II.9.1. Inventaire du Patrimoine Monumental

Annexes complémentaires

Présentation des moyens humains et financiers
Composition du Conseil communal, organigramme des services communaux

I. INTRODUCTION

1. AUTEUR DE PROGRAMME

La réalisation du programme communal de développement rural (PCDR) d'Olne a été confiée à la S.A. Pissart, Architecture et Environnement.

Celle-ci est agréée pour la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement et pour la réalisation de plans communaux d'aménagement, de schémas de structure communaux et de règlements communaux d'urbanisme. Elle participe également à l'élaboration de plans de mobilité.

Au sein de la S.A. Pissart, Architecture et Environnement, le rapport et les cartes concernant l'analyse de la situation existante ont été réalisés par :
Julien PISSART, architecte – urbaniste,
Laurence ROUSSEL, géographe,
France GOFFIN, géographe (spécialisée en environnement),
Michel TILLMANN, dessinateur.

2. ÉLABORATION DU PCDR

L'élaboration d'un PCDR repose sur une approche transversale visant à déterminer les grandes lignes de développement de la commune, de démontrer leur cohérence, et d'assurer leur développement durable.
Le PCDR consiste à élaborer une stratégie et un plan d'actions concrètes à l'horizon des dix prochaines années, visant à formuler des réponses aux besoins et aux souhaits de la commune et des habitants.
L'élaboration du PCDR s'articule autour d'une participation active de la population.

Le bureau Pissart, auteur de programme, est assisté dans l'élaboration du programme par la fondation rurale de Wallonie (FRW).

la FRW est chargée par la Région Wallonne de L'accompagnement des communes dans la mise en oeuvre de leur opération selon une programmation concertée avec le Ministre compétent.
Cet accompagnement se traduit par la mise à disposition d'agents de développement pour les cinq fonctions suivantes :

1. L'information et la sensibilisation des acteurs locaux, tant décideurs communaux qu'habitants.
2. La contribution à l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) par la réalisation de la synthèse relative au déroulement et aux résultats de la participation de la population.
3. La consultation, l'animation de la participation.
4. L'apport de conseils aux structures participatives de l'opération : associations, groupes de travail, commission locale de développement rural, ...
5. Des conseils aux communes dans la concrétisation des projets repris dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) notamment par un rôle de relais entre les acteurs locaux et les administrations compétentes.

La FRW fait le lien entre la population, les élus et l'auteur de programme. Un tel organisme est primordial afin de délimiter un terrain de négociation « neutre » entre les citoyens et les élus communaux.
Au cours des réunions d'information-consultation de la population, la FRW a cerné les thèmes de travail principaux et organisé des groupes de travail thématiques qui à leur tour ont suggéré des actions concrètes à entreprendre dans les dix ans d'application du programme de développement rural.

Le rôle de l'auteur de programme est de centraliser les objectifs et desiderata de la population et de les consigner dans des fiches projets.

Le PCDR contient 5 parties :

- Partie I : Diagnostic du territoire
- Partie II : Consultation de la population
- Partie III : Stratégie de développement
- Partie IV : Projets
- Partie V : Récapitulatif des projets

Le bureau Pissart ae a rédigé les parties I, III, IV et V. La Fondation Rurale de Wallonie a rédigé la partie II.

3. CONTENU DE LA PARTIE I DU PCDR

3.1. DONNÉES UTILISÉES

Le diagnostic du PCDR a été réalisé en 2007, au début de la procédure de l'opération de développement rural, et sur base du diagnostic établi pour le schéma de structure d'Olne en 2004.

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic du schéma de structure, le bureau d'étude a fait appel à des collaborateurs spécialisés :

- **Actualisation du fond de plan**
  Sodiplan S.A.
- **Milieu physique**
  Département de Géographie physique de l'Université de Liège, Laboratoire de Géomorphologie et d'Hydrologie, dirigée par le Professeur A. OZER :
  Professeur A. PISSART.
- **Milieu biologique**
  Université de Liège, Département des Sciences de la vie, Conseils et Recherches en Ecologie Appliquée (aCREA Ulg) :
  Mr Eric MELIN et Mr Claude DOPPAGNE.
- **Paysage, agriculture et sylviculture, bâti, équipements et services, réseaux techniques**
  S.P.R.L. Aural et S.C.R.L. A.E.P. :
  Mr Jacques ANTOINE, Mr Jacques VAN SCHERPENZEEL et Mr Claude PLANCQ.

Les données du Tome 1 du schéma de structure (2004) ont été actualisées en 2009 dans la mesure du possible, lorsque des données plus récentes étaient disponibles.

3.2. ADDENDA (ÉVOLUTION RÉCENTE)

La partie I du PCDR est datée de 2009, néanmoins, afin de faire ressortir les éléments significatifs de l'évolution récente de la commune entre 2009 et 2012, des addenda ont été ajoutés dans certains chapitres, en couleur grisée.

4. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA COMMUNE

La commune d'Olne est une commune rurale à caractère résidentiel. Les critères de définition de la ruralité sont rencontrés en ce qui concerne la proportion de terrain à bâtir (moins de 20% de la surface communale), en ce qui concerne la population (moins de 10.

000 habitants) mais pas en ce qui concerne la densité (densité à Olne = 237 hab/km²) qui est supérieure au critère retenu habituellement.

L'analyse du milieu naturel révèle une riche diversité biologique et des caractéristiques paysagères remarquables, à la croisée entre le Pays de Herve et l'Ardenne. La géologie sous-jacente révèle des zones karstiques importantes. L'analyse hydromorphologique présente quant à elle un réseau hydrologique assez dense et ponctué de pertes et de résurgences. L'aléa d'inondation est également cartographié, figurant quelques zones où les contructions ne sont pas conseillées.

La population olnoise est étonnement stable, mais vieillissante.
L'analyse de la population active révèle une proportion importante d'indépendants et de professions libérales. Le secteur primaire est de moins en moins représenté, au bénéfice des professions du secteur tertiaire. Peu d'emplois sont pourvus dans la commune et que la grande majorité de la population active travaille en dehors de la commune.

Le secteur agricole est toujours représenté à Olne, bien que le nombre d'agriculteurs domiciliés sur la commune ne cesse de décroitre. Le finage communal est cependant stable (légère baisse), ce qui laisse présager d'un agrandissement de la surface utile par exploitation. On note les mêmes évolutions qu'en Wallonie en général, bien que l'étendue des exploitations est légèrement en deçà de la moyenne wallonne. Ce phénomène est en partie expliqué par les caractéristiques des exploitations (élevage) et par les caractéristiques des sols et par le relief de la commune.

L'évolution de la surface bâtie est importante sur le territoire communal et une certaine pression foncière se révèle à travers le prix des terrains à bâtir. La majorité des nouvelles constructions sont des maisons unifamiliales isolées (type 4 façades). On notera les caractéristiques du bâti anciens à Olne village mais également dans les villages et hameaux alentours. Ces constructions anciennes constituent en effet une identité pour la commune qui pourrait se dénaturer avec l'implantation de nouvelles constructions peu intégrées au bâti traditionnel.

II. CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

1. INTRODUCTION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Sources

- Limet H., 1995.
  Histoire d'Olne : les faits et les gens. Liège : Editions Georges Thone, 92 p.
- Demolin R., 1960.
  Connais-tu Olne ? Liège : J. Heuschen, 52 p.
- Parent L.
  Saint-Hadelin. 77 p.
- Commune d'Olne. Site internet.

Plan n°1 : Olne et sa périphérie

Ce plan reprend un extrait de la carte topographique IGN.

1.1. GÉOGRAPHIE

La commune d'Olne se situe au centre de la province de Liège, dans l'arrondissement de Verviers. Sortie intacte de la fusion des communes, elle couvre une superficie de 15,99 km² pour 3.788 habitants au 1er janvier 2007, soit une densité de 237 habitants au km².

Géographiquement, la commune est assez isolée. Son territoire n'est réellement traversé que par une voirie régionale (la N604), qui permet de rejoindre la N3 au nord (Fléron – Herve) et la N61 au sud (Liège – Verviers). Le reste du réseau relève de la commune et, exception faite de l'une ou l'autre voie de liaison, il est très essentiellement à vocation locale.
Le chemin de fer n'est quant à lui pas présent, la ligne la plus proche étant celle de la vallée de la Vesdre.

Située sur le versant d'adret de la Vesdre, Olne, comme les communes voisines de la vallée, se caractérise par un relief assez vigoureux, marqué par la présence de cette rivière et de quelques ruisseaux. Son altitude varie d'une centaine de mètres, au fond de la vallée de la Vesdre, à 275 m au lieu-dit « La Bouteille », situé à l'extrémité nord-est du territoire.

Des unités de relief variées peuvent être distinguées sur ce territoire, à savoir les plaines alluviales des fonds de vallée de la Vesdre, de La Magne et des grands ruisseaux, les versants raides des vallées, les plateaux en pente douce et les reliefs artificiels des carrières actuelles et anciennes.

1.2. HISTOIRE

La naissance du village d'Olne remonte sans doute au début du deuxième millénaire. En 1005, Henri II, empereur de Germanie, cède aux chanoines de Saint-Adalbert (Aix-la-Chapelle) quelques biens, dont les villages de Soiron et Soumagne, ainsi que celui d'Olne. Au cours des siècles qui suivent, les habitants sont soumis à une double autorité – les chanoines de Saint-Adalbert et le seigneur –, ce qui fut à l'origine de fréquents conflits. Au XIIIème siècle, le duc de Brabant s'empare des terres de Dalhem. Les chanoines de Saint-Adalbert le choisissent alors comme avoué, pour protéger leurs sujets du duc de Limbourg. Toutefois, le village relevait, du point de vue religieux, de l'Evêché de Liège. La vie s'écoule ainsi à Olne, qui devient un village important du comté de Dalhem, jusqu'au XVIIème siècle. En 1632, les armées des Provinces-Unies font une

incursion dans les pays d'Outremeuse et, en 1661, une partie du comté de Dalhem – dont Olne – est accordée aux Etats Généraux des Pays-Bas. Le protestantisme s'implante dans la région, soutenu par une partie de la population. S'établit alors une cohabitation des deux cultes qui ne sera pas facile à vivre, ni pour les calvinistes, entourés de terres catholiques et si proches de l'Evêché de Liège, ni pour les catholiques, soumis à l'autorité des calvinistes. Les affrontements d'origine religieuse y seront fréquents et parfois intenses. Malgré une occupation française vers la fin du XVII^{ème}, Olne reste hollandais jusqu'en 1785, date à laquelle le village et quelques autres territoires voisins sont cédés à l'empereur autrichien, qui y voit la possibilité d'établir enfin une liaison avec le Luxembourg.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, les Français tentent à nouveau d'envahir la région. Une première tentative échoue puis en 1794, ils repoussent les Autrichiens et s'installent plus durablement. Ils mettent en place de lourds impôts et la situation économique du village tourne vite à la catastrophe. Une fois encore, l'occupation tourne au pillage. A partir de 1800, la situation se calme et la vie communale s'organise. La période napoléonienne se termine en 1814, une fois encore par de nombreuses réquisitions. Le régime hollandais s'y réinstalle et les affaires reprennent. C'est à cette époque que Mont-Saint-Hadelin – dit « Le Fief » - est rattaché à Olne. Par contre, bien que la question ait été discutée, Nessonvaux n'y est pas annexé.

L'inauguration du royaume de Belgique permet enfin à la commune de retrouver la tranquillité. Les décennies suivantes s'écoulent calmement. La première guerre mondiale voit à Olne le retour des armées. La commune paie un lourd tribut en ces premiers jours de guerre. Une fois de plus, les ressources du village – alimentaires mais aussi matérielles – sont dévalisées par l'occupant.

Après la guerre, le village paraît s'endormir. Isolée par l'absence de chemin de fer sur son territoire, atteint par le déclin des ateliers d'armuriers installés dans la vallée de la Vesdre et des clouteries, la population décroît jusqu'en 1960, date à laquelle elle atteint le chiffre de 2.179 habitants. La commune met alors en place une politique d'accueil pour encourager la venue de nouveaux habitants. Lors de la fusion des communes (1976), la commune – sous l'impulsion de son Bourgmestre – conserve son intégrité et son identité. Aujourd'hui, la population compte un peu plus de 3.800 habitants et poursuit son développement.

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

2.1. INTRODUCTION

Sources

- Ministère de la Région wallonne, 1987.
  Plan de secteur de Liège, Planche 42/7 Fléron.
- *Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 26 novembre 1987 établissant le plan de secteur de Liège*.
- Institut Wallon asbl.
  Atlas de l'eau de la Wallonie. Ministère de la Région wallonne, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement.
- Site internet du Ministère de la Région wallonne (DGRNE).
  Fiches environnement.
- Ministère de la Région wallonne, Direction des eaux souterraines.
- Ministère de la Région wallonne, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.
  Liste des monuments et sites classés.

Plan n°2 : Plan de secteur

Le plan de secteur de Liège, adopté le 26 novembre 1987 par Arrêté de l'Exécutif régional wallon, a été retranscrit sur ce plan, suivant la nouvelle légende entrée en vigueur le 1er mars 1998 suite à la réforme du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE).

Plan n°3 : Situation juridique

Sont repris sur ce plan :

- les voiries régionales ;
- les voies non navigables de catégorie 1 et 2 ;
- les lotissements approuvés ;
- les monuments et sites classés ;
- les zones Natura 2000 ;
- les arbres et haies remarquables.

Plan n°4 : Propriétés communales

Ce plan reprend les parcelles et bâtiments dont la commune et le CPAS sont propriétaires.

2.2. PLAN DE SECTEUR

Les zones suivantes sont relevées sur le plan de secteur de la commune d'Olne :

2.2.1. ZONES URBANISABLES

Toutes ces zones font partie des zones destinées à l'urbanisation, définies à l'article 25 du CWATUPE.

Zones d'habitat et d'habitat à caractère rural

(CWATUPE, art. 26 et 27)

La zone d'habitat est principalement destinée à la résidence, tandis que la zone d'habitat à caractère rural est destinée à la résidence et aux activités agricoles. D'autres activités[1] y sont autorisées pour autant qu'elles soient compatibles avec le voisinage et ne mettent pas en péril la destination principale de la zone.

1 Activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie, établissements socioculturels, constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires, exploitations agricoles, équipements touristiques ou récréatifs.

La seule zone d'habitat est celle de Nessonvaux, qui déborde légèrement sur le territoire communal olnois.
La plupart des zones d'habitat à caractère rural sont calquées sur le village et les hameaux existants et sont pour la plupart axées sur les voiries. Seule les zones d'Olne et Riessonsart englobent des territoires plus larges.

Zones de services publics et d'équipements communautaires

(CWATUPE, art. 28)

Elles ne peuvent accueillir que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social. Peuvent toutefois y être également installées des constructions ou aménagements ayant pour finalité de promouvoir l'intérêt général.
Il en existe deux, situées à proximité du village d'Olne : une est occupée par le cimetière et l'autre par des terrains de football.

Zone d'activité économique mixte

(CWATUPE, art. 29)

Elle est destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche et de La commune en comporte une petite dans la vallée de la Vesdre (à Gomelevay). Géographiquement, elle se rattache toutefois au village de Nessonvaux car elle est physiquement séparée du reste de la commune par un versant abrupt.

Zone d'activité économique industrielle

(CWATUPE, art. 30)

Elle est destinée aux activités à caractère industriel et aux activités de stockage ou de distribution (sauf vente au détail). Les entreprises de services qui leur sont auxiliaires y sont admises.
Une petite partie de la zone située en fond de vallée, en face de la zone d'extraction, déborde sur la commune d'Olne.

Zones d'extraction

(CWATUPE, art.32)

La commune comporte deux zones d'extraction. Elles sont destinées à l'exploitation des carrières et de leur dépendances et au dépôt des résidus d'extraction.
La plus grande zone d'extraction se trouve au nord-ouest de la commune (carrière du Bay Bonnet, exploitée par Arcelor). La seconde se trouve au sud-ouest, dans la vallée de la Vesdre. Elle comportait une zone d'extension d'extraction, convertie en zone d'extraction depuis les modifications du CWATUPE entrées en vigueur le 1er mars 1998. Elle est exploitée par Holcim.

2.2.2. ZONES NON URBANISABLES

Ces zones ne sont pas destinées à l'urbanisation au sens de l'article 25 du CWATUPE.

Zone agricole

(CWATUPE, art. 35)

Elle est destinée à l'agriculture au sens général du terme. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage. Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation, le logement de l'exploitant, ainsi que des installations d'accueil à la ferme pour autant qu'elles fassent partie intégrante d'une exploitation agricole. Des activités récréatives de plein air peuvent être admises pour autant qu'elles ne compromettent pas de manière irréversible la destination des zones, ainsi que des refuges de pêche sous certaines conditions.

Les zones agricoles occupent une grande partie de la commune d'Olne, à l'exception du coin nord-ouest, couvert notamment par une zone d'habitat à caractère rural et par une zone d'extraction, et de la lisière sud, principalement affectée aux espaces verts et à la forêt.

Zone forestière

(CWATUPE, art. 36)

Elle est destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique, et contribue au maintien ou à la formation du paysage. Elle peut accueillir les constructions nécessaires à l'exploitation du bois, à sa première transformation et à la surveillance des bois, ainsi que des refuges de chasse et de pêche sous certaines conditions.
La commune d'Olne compte deux zones forestières. Elles prennent place sur le versant nord de la vallée du Bola pour l'une (dans le prolongement d'une zone plus importante située sur la commune de Pepinster) et de la vallée de la Vesdre pour l'autre (extrémité sud-est de la commune).

Zone d'espaces verts

(CWATUPE, art. 37)
Elle est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles.
La commune en comporte deux grandes (une classée, située au sud de la carrière du Bay Bonnet et la seconde sur le versant nord de la vallée de la Vesdre, à l'ouest de Nessonvaux) et une série de plus petites généralement calquées sur des boisements feuillus.

Zone naturelle

(CWATUPE, art. 38)

La zone naturelle est destinée au maintien, à la protection et à la régénération de milieux naturels de grande valeur biologique ou abritant des espèces dont la conservation s'impose, qu'il s'agisse d'espèces des milieux terrestres ou aquatiques. Seuls les travaux nécessaires à la protection active ou passive de ces milieux ou espèces sont admis.
Le plan comportait trois zones naturelles d'intérêt scientifique ou réserves naturelles, devenues zones naturelles selon le nouveau CWATUPE. Deux correspondent aux sites classés de Froidbermont et d'Hansez (mare). La troisième se trouve au nord-est de Grand Vaux.

2.2.3. Périmètres en surimpression

Le plan peut comporter divers périmètres en surimpression, listés à l'article 40 du CWATUPE :

- périmètre de point de vue remarquable ;
- périmètre de liaison écologique ;
- périmètre d'intérêt paysager ;
- périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique ;
- périmètre de risque naturel ou de contrainte géotechnique majeure (inondations, éboulements glissements de terrain, karst, affaissements miniers, risques sismiques et risques majeurs au sens de l'article 31[2] ;
- périmètres de réservation ;
- périmètres d'extension de zones d'extraction.

2 Art. 31, §2 : « La zone marquée de la surimpression ²R.M.² est exclusivement destinée aux industries qui présentent des risques majeurs pour les personnes, les biens ou l'environnement ».

Le plan de secteur de Olne comporte en surimpression des périmètres d'intérêt paysager, couvrant la partie nord-ouest (de Riessonsart à Saint-Hadelin) et la partie sud (de Gélivaux à Bois d'Olne).
Il comprend également une zone de servitude aérienne.
Les zones de sites classés et de protection des stations de radio-guidage figurant sur le plan ont été supprimées suite aux modifications du CWATUPE (Décrets du 27 novembre 1997 et du 18 juillet 2002).

Concernant les infrastructures, signalons le passage d'une ligne à haute tension existante, doublée par le tracé d'une ligne en projet, dans la partie nord de la commune. La ligne de chemin de fer de la vallée traverse la commune en deux endroits.

2.3. MILIEU NATUREL

Cours d'eau

La commune est parcourue par 21 cours d'eau, dont 7 dans les catégories 1 et 2. Ils sont repris dans le tableau suivant :

Tableau II.2.1.
Cours d'eau selon la catégorie et longueur.

Catégorie	Nom	Longueur
1ère catégorie	La Vesdre	5.719 m
2ème catégorie	La Magne	3.888 m
	Le Bola	1.295 m
	Ri des Chenaux	1.004 m
	Ruisseau des Carrières	702 m
	Ruisseau de Vaux	522 m
	Ruisseau de Havegné	19 m
3ème catégorie	14 ruisseaux	15.523 m
Total	**21 cours d'eau**	**28.672 m**

Source : Site internet du Ministère de la Région wallonne (DGRNE), Fiches environnement.

Sites protégés en vertu de la loi sur la conservation de la nature

Le décret wallon du 6 décembre 2001 relatif a la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages a modifié la loi sur la conservation de la nature de 1973 en transposant la Directive européenne 92/43/CEE, dite Directive "habitats".
Un site Natura 2000 a ainsi été proposé sur le territoire communal, il est intitulé BE33016 « Basse vallée de la Vesdre ». Il s'étend sur 337 ha bien au-delà de la commune.

Sur le territoire d'Olne, il est composé de trois parties :

- La partie supérieure du Fond de Forêt entourant par l'ouest et le sud la carrière du Bay-Bonnet et remontant vers St-Hadelin. Cette partie est constituée principalement de milieux forestiers sur forte pente.
- La mare d'En Gelivaux et les prairies avoisinantes.
- La mare d'Hansez

Ces deux mares sont remarquables par la présence du triton crêté, espèce d'intérêt communautaire reprise dans la directive européenne « habitats ».
Le futur arrêté de désignation du site précisera les habitats et les espèces présents sur les lieux et repris dans les directives européennes qui doivent faire l'objet de mesures de protection. La gestion du site fera aussi l'objet de cet arrêté par l'énoncé d'obligations et d'interdictions (des recommandations de gestions seront éventuellement proposées).

Sites classés

Cinq sites ont été classés par la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles :

- Mare d'Hansez (04/10/74) ;
- « Les Fosses » à Froidbermont (26/05/75) ;
- Site de la Neuville (12/11/1985) ;
- Réserve naturelle de Massouheid (11/12/90), partiellement sur la commune de Trooz ;
- Vallon de Froidbermont et la zone de protection (27/09/05).

Bois soumis

La commune ne comporte pas de bois soumis.

Arbres et haies remarquables

La liste des arbres et haies remarquables de la commune a été actualisée en 2007 (MB :29/05/2007). Elle comporte 49 éléments.

Tableau II.2.2.
Liste des arbres et haies remarquables.

Lieu	Essence (nom latin)	Essence (nom français)	Arbre/haie
Moirivay, 37-38	*Liriodendron tulipifera*	Tulipier de Virginie	arbre
Moirivay, 37-38	*Tilia petiolaris*	Tilleul argenté pleureur	arbre
Moirivay, 37-38	*Picea pungens 'Glauca'*	Sapin du Colorado bleu	arbre
Moirivay, 37-38	*Abies nordmanniana*	Sapin du Caucase	arbre
Fief	*Tilia platyphyllos*	Tilleul à grandes feuilles	arbre
Bouteille	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Rafhay	*Quercus robur*	Chêne pédonculé	arbre
Bouteille	*Salix alba*	Saule blanc	arbre
Rafhay	*Fraxinus excelsior*	Frêne commun	arbre
« Au Tilleul »	*Tilia x europaea*	Tilleul de Hollande	arbre
Rafhay	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Falise	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Olne-village (église)	*Tilia platyphyllos*	Tilleul à grandes feuilles	arbre
Olne-village (église)	*Fagus sylvatica 'pendula'*	Hêtre pleureur	arbre
Rue des Combattants	*Fagus sylvatica purpurea*	Hêtre pourpre	arbre
Rue des Combattants	*Acer pdeudoplatanus 'Aureo-variegatum'*	Erable sycomore 'Aureo-variegatum'	arbre
Rue des Combattants	*Fagus sylvatica purpurea*	Hêtre pourpre	arbre
Rue des Combattants	*Aesculus hippocastanum*	Marronnier d'Inde	arbre
Froidbermont	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Bois d'Olne	*Acer campestre*	Erable champêtre	arbre
Bois d'Olne	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Froidbermont	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Hansez	*Sophora japonica 'Pendula'*	Sophora du Japon pleureur	arbre
Fosses Berger	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Hansez ((Olno)	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Gélivaux	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Hansez	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Fief	*Tilia platyphyllos*	Tilleul à grandes feuilles	arbre

Lieu	Essence (nom latin)	Essence (nom français)	Arbre/haie
Fief	*Tilia platyphyllos*	Tilleul à grandes feuilles	arbre
Saint-Hadelin	*Tilia x europaea*	Tilleul de Hollande	arbre
Saint-Hadelin	*Tilia x europaea*	Tilleul de Hollande	arbre
Saint-Hadelin	*Quercus robur*	Chêne pédonculé	arbre
Saint-Hadelin	*Quercus robur*	Chêne pédonculé	arbre
Riessonsart	*Tilia x europaea*	Tilleul de Hollande	arbre
Riessonsart	*Aesculus hippocastanum*	Marronnier d'Inde	arbre
Riessonsart	*Liriodendron tulipifera*	Tulipier de Virginie	arbre
Riessonsart	*Carpinus betulus*	Charme commun	arbre
Faweux	*Aesculus hippocastanum 'Laciniata Pendula'*	Marronnier d'Inde à feuilles laciniées pleureur	arbre
Faweux	*Ginkgo biloba*	Arbre aux quarante écus	arbre
Faweux	*Liriodendron tulipifera*	Tulipier de Virginie	arbre
Faweux	*Fagus sylvatica purpurea*	Hêtre pourpre	arbre
Faweux	*Quercus robur*	Chêne pédonculé	arbre
Faweux	*Fagus sylvatica purpurea*	Hêtre pourpre	arbre
Faweux	*Acer pseudoplatanus 'Atropurpureum'*	Erable sycomore à feuilles pourprées	arbre
Voie Colette	*Quercus robur*	Chêne pédonculé	arbre
Les Heids	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Faweux	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Riessonsart	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie
Voie Colette	*Crataegus sp.*	Aubépine sp.	haie

Captages

Les captages recensés par la Direction des Eaux souterraines sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau II.2.3.
Captages recensés dans la commune.

Code de l'ouvrage	Titulaire	Usage
42/7/4/002	Carrière Cockerill Sambre	Fabrication industrielle d'un produit non alimentaire
42/7/8/005	Sindic Colette	Usage domestique et sanitaire
42/7/8/006	SINDIC Colette	Usage domestique et sanitaire
42/7/5/005	BRUWIER Benoît	Usage domestique et sanitaire
42/7/5/002	Société Wallonne des Eaux (SWDE)	Distribution publique
42/7/4/004	DAENEN Henri	Agriculture - horticulture - arboriculture
42/7/4/005	DAENEN Henri	Agriculture - horticulture - arboriculture
42/7/5/004	Association Marcel DONNEAU et Fils	Agriculture - horticulture - arboriculture
42/7/5/005	DERKENNE Geoffrey	Usage domestique et sanitaire
42/7/5/006	LEROY Christian	Agriculture - horticulture - arboriculture
42/7/5/007	DELHEZ Winand	Agriculture - horticulture - arboriculture
42/7/6/001	VANWARBEEK Jean-Pierre	Agriculture - horticulture - arboriculture
42/7/6/002	DEBOUGNOUX Gaston	Agriculture - horticulture - arboriculture
42/7/6/003	BAAR Francis	Agriculture - horticulture - arboriculture
42/7/6/006	SCHOLZEN François-Joseph	Agriculture - horticulture - arboriculture
42/7/6/012	DIDDEREN Jean	Usage domestique et sanitaire
42/7/6/014	BAAR Jean-Pierre	Elevage
42/7/7/013	VANDEWEERT Marc	Usage domestique et sanitaire
42/7/8/002	STRAET Gaston	Elevage
42/7/8/004	ZEYELS Alain	Agriculture - horticulture – arboriculture

Source : Ministère de la Région wallonne (Direction des Eaux souterraines).

Seul le captage 42/7/5/02, exploité par la SWDE et destiné à la distribution publique, fait l'objet d'une zone de prévention. En attendant une détermination précise de cette zone, elle est fixée à une cercle de 1.035 m de rayon.

2.4. AUTRES

Schéma de structure communal

En cours.

Règlement Communal d'Urbanisme

Néant.

Statut juridique des voiries

La commune est traversée par trois voiries régionales, toutes reprises dans le réseau interurbain (RESI) :
- N61 (Liège – Verviers) : du PK 11,1 au PK 12,5 et du PK 13,8 au PK 15,0 ;
- N604 (Micheroux – Nessonvaux) : du PK 19,1 au PK 21,4 ;
- N673 (Fléron – Prayon) : du PK 1,9 au PK 2,2.

Le reste du réseau relève de la commune.

Lotissements

La commune compte 146 lotissements dont deux sont périmés (cf. Plan n°3).

Propriétés communales

Les propriétés communales figurent sur le plan n° 4. Y sont cartographiés, les bâtiments et terrains communaux ainsi que les bâtiments et terrains appartenant au CPAS. La commune d'Olne possède environ 4,6 hectares répartis en 36 terrains ainsi que 27 bâtiments (2,6 hectares au sol y compris cimetières). Ces derniers sont principalement localisés dans le village. Le CPAS compte, quant à lui, environ 48,4 hectares répartis sur 72 parcelles, et 2 bâtiments (600 m² au sol).

Plans communaux d'aménagement (PCA)

Le Conseil communal a décidé, en sa séance du 13 mai 2009 de réaliser un PCA pour la Vallée de la Hazienne et une partie du Bois d'Olne, dans le but de préserver et améliorer un espace paysager de haute qualité.

Périmètres de remembrement

Néant.

Périmètres soumis au Réglement Général sur les Bâtisses en Site Rural

Olne et Gélivaux sont inscrit dans un périmètre RGBSR (AGW du 30/06/2009).
À noter que le périmètre RGBSR d'Olne correspond également au périmètre « Plus Beaux Villages de Wallonie ».

Zones protégées au sens de l'art. 393 du CWATUPE

Néant.

Sites d'activité Economique désaffectés (SAED)

Filature Peters (désaffectation par arrêté du 26/02/93).

2.5. ADDENDA (ÉVOLUTION RÉCENTE)

Le Schéma de Structure Communal

L'évolution du document

La réflexion sur le schéma de structure communal a débuté fin 2003.
Le diagnostic du territoire (première partie) a été finalisé en octobre 2004 et a été soumis à une consultation du public.
Le travail sur les options (deuxième partie) a débuté en 2005. En juin 2007, une première version des options était envoyée au Collège communal et à la Région.

Parallèlement au SSC, la commune d'Olne a entamé la réalisation du PCDR en juin 2007. Sur demande de la Fondation Rurale de Wallonie, et afin de favoriser le processus participatif du PCDR, la poursuite du SSC a été mise entre parenthèses. L'objectif étant de ne pas influencer les membres de la CLDR par les options du SSC.

En juillet 2009, le travail sur le SSC a repris et les options ont été adaptées. L'actualisation du diagnostic et l'évaluation des impacts sur l'environnement ont été réalisées en parallèle. Ces documents sont datés d'octobre 2010.
Le résumé non-technique a été rédigé en janvier 2011.

Le 25 mai 2011, le Conseil communal a adopte provisoirement le Schéma de structure. L'enquête publique s'est déroulée du 9 juin au 8 juillet 2011.

Les 2 priorités du SSC

- Un cadre de vue rural, contemporain, respectueux du passé.
  Cela s'exprime à travers :
  - le caractère rural d'Olne,
  - le cadre de vie comme source de bien-être et d'attractivité,
  - l'activité agricole,
  - le patrimoine : interventions contemporaines et mémoire du lieu,
  - les technologies s'inscrivant dans le développement durable, notamment dans le cadre de la construction des bâtiments,
  - la cohérence spatiale par le respect des caractéristiques structurelles du paysage.

- Les entités paysagères comme référentiel du schéma de structure communal d'Olne.
  La référence aux différentes entités paysagères de la commune constitue une priorité dans le SSC. Toute intervention sur le territoire olnois doit s'inscrire dans le cadre formé par l'entité paysagère concernée. Tout acte d'aménagement dans la commune sera fondé sur le respect de la spécificité de chaque entité paysagère. Ce principe est la base de la cohérence du territoire olnois.

Les 8 objectifs du SSC

- Préciser et renforcer l'identité olnoise.
- Gérer l'arrivée de nouveaux habitants, répondre aux besoins de la population olnoise, considérer les différents types de ménages.
- Considérer la qualité du milieu naturel écologique comme une priorité, tenir compte des contraintes physiques.
- Considérer le paysage comme un facteur essentiel dans l'organisation du territoire.
- Adapter la politique de déplacement et le réseau de circulation.
- Développer le secteur économique.
- Améliorer et structurer les réseaux techniques.
- Induire un tourisme modéré.

Le PCA de la Hazienne

Le périmètre d'étude a été adopté par le Conseil communal du 6 septembre 2011. Le marché de services a été attribué au bureau Pissart ae pour la réalisation de l'avant-projet de PCA lors de la séance du 15 mars 2012.

3. CADRE NATUREL

3.1. CLIMAT

Le village d'Olne s'étend sur le haut du versant d'adret de la Vesdre. Le relief y est assez marqué, en particulier dans la partie sud de la commune qui forme la transition entre le versant très raide de la vallée et le plateau.
Globalement, le village est donc exposé au sud.

Il n'y a pas de station de mesure de l'Institut Royal Météorologique dans la commune, mais l'on peut se référer à la station de Soumagne, commune voisine également située sur le plateau. Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau II.3.1.
Caractéristiques climatiques de la commune de Thimister et de la station belge de référence.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Ann.	Uccle
T° max (°C)	3,8	5,1	8,0	12,4	16,6	19,7	21,1	20,7	18,1	13,3	7,7	4,4	12,6	13,5
T° min (°C)	-2,0	-1,3	0,7	3,6	7,1	10,4	12,3	12,1	9,7	6,2	2,3	-0,6	5,0	6,3
T° moy (°C)	0,9	1,9	4,4	8,0	11,9	15,1	16,7	16,4	13,9	9,8	5,0	1,9	8,8	9,9
Préc. (mm)	90	74	69	62	73	84	94	90	78	76	78	89	957	780
Ensol. (h)	49	77	124	158	202	198	206	174	150	119	59	39	1.555	1.553
Vent (km/h)	19	17	18	16	13	13	13	13	14	15	16	18	15	15

	Soumagne	Uccle
Nombre de jours de gel par an	90	64
Date moyenne de la première gelée	3 novembre	11 novembre
Date moyenne de la dernière gelée	24 avril	13 avril
Date moyenne de la première neige	30 novembre	13 décembre
Date moyenne de la dernière neige	27 mars	13 mars

Il ressort de ce tableau que le climat de cette région est plus frais et surtout plus humide que le climat d'Uccle, station belge de référence. En particulier, les périodes de gelée et de neige sont plus précoces et plus longues.

Les données de vent ne sont malheureusement pas relevées dans toutes les stations. Elles sont uniquement mesurées dans les aéroports et les données reprises ici concernent la station aéroportuaire de Bierset. Il s'agit bien entendu de vents dits « régionaux ». La rose des vents est présentée à la Figure II.3.1.

À l'échelle locale, les vents sont fortement conditionnés par la topographie, notamment par les vallées. Il est donc vraisemblable que les vents dominants suivent la vallée de la Vesdre d'ouest en est.

Figure II.3.1.
Rose des vents à la station de Bierset.

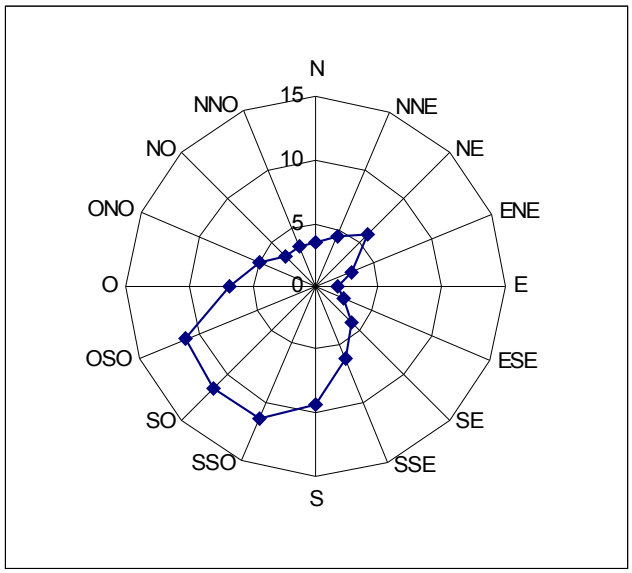

3.2. RELIEF, GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE

Sources

- Laloux, Dejonghe, Ghysel et Hance, 1988.
  Carte géologique au 1/25000, Planche 42/7-8 Fléron-Verviers.
- Commission wallonne d'étude et de protection des sites souterrains, 1996.
  Atlas du karst wallon pour la province de Liège. Ministère de la Région Wallonne, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement.
- Université de Liège (Laboratoire de Géomorphologie et de Télédétection), Faculté polytechnique de Mons (Service de Géologie fondamentale et appliquée), Commission wallonne d'étude et de protection des sites souterrains, 2003.
  Cartographie de synthèse des périmètres de contraintes physiques inhérentes au karst en zones urbanisables, en zone agricole et aux alentours des infrastructures en projet en Région wallonne : rapport de synthèse. Ministère de la Région wallonne, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.
- Ministère de la Région wallonne, Direction des Eaux souterraines.
  Captages recensés sur le territoire de la commune d'Olne.

Plan n°5 : Aptitude du sol

Ce plan a été dressé d'après la carte pédologique et classe les sols en trois catégories :
- sols aptes aux prairies et inaptes aux cultures,
- sols plus favorables aux prairies qu'aux cultures,
- sols favorables aux cultures.

Plan n°6 : Contraintes et potentialités du sous-sol

Ce plan reprend les différentes contraintes et potentialités liées au relief, à l'hydrologie, à l'hydrogéologie et au karst.

3.2.1. Relief

Planche II.3.1. - Carte des pentes

Cette planche met en évidence les zones dont la pente est supérieure à 20%, ainsi que les zones à risque d'éboulement répertoriées par dans une étude commandée par la Région wallonne.

L'altitude de la commune d'Olne varie de 100 m dans le fond de la vallée de la Vesdre à 275 m au point culminant, au lieu-dit « La Bouteille » (nord-est).

On distingue quatre unités de relief distinctes :
- les plaines alluviales de la Vesdre, de la Magne et des grands ruisseaux ;
- les versants raides des vallées ;
- les plateaux en pente douce ;
- les reliefs artificiels des carrières.

<u>Plaines alluviales</u>

La Vesdre

Quelques fragments de la plaine alluviale de la Vesdre font partie de la commune d'Olne. Ils se trouvent principalement en rive droite et accueillent une trentaine de maisons. Il s'agit des zones les plus planes de la commune. Cette plaine alluviale est localement soumise aux inondations (Planche II.3.10., chapitre II.3.3.).

La Magne

En amont de Saint-Hadelin, la Magne a développé une plaine alluviale continue qui atteint localement 100 m de largeur. Quelques rares maisons y sont installées. Cette plaine alluviale est aussi soumise à des inondations.

Le ruisseau de la Hazienne

Le fond de la vallée de la Hazienne est occupée sur la commune d'Olne par une plaine alluviale continue de 40 à 100 m de largeur. Aucune maison n'est construite dans cette plaine alluviale sur le territoire de la commune.

Les versants des vallées

La Vesdre

Autour de Nessonvaux, la dénivellation entre le haut des versants et la vallée atteint 140 m, avec des pentes jusqu'à 70%. Sur ces très fortes pentes existent des risques d'éboulement.

Le ruisseau de la Hazienne

Moins développés que ceux de la vallée de la Vesdre, les versants atteignent toutefois une cinquantaine de mètres dans la partie inférieure de la vallée. Les versants sont asymétriques, comme le montre la Planche II.3.1., la pente étant plus forte sur le versant nord que sur le versant sud qui est interrompu par un replat assez continu.

Le Ri de Vaux

Les pentes sont plus douces dans le vallon drainé par le Ri de Vaux. Toutefois, comme le montre la carte, quelques éléments des versants dépassent encore 20% d'inclinaison.

La Magne et le ruisseau des Hés

La topographie de la vallée varie au long de son cours. Assez large à l'amont lorsque la rivière s'écoule dans les schistes houillers, elle devient une véritable gorge dans les calcaires, en aval de La Neuville et Saint-Hadelin.
Affluent de la rive droite de la Magne, la vallée du ruisseau des Hés présente la même configuration. Il constitue la limite de la commune.

Le ruisseau des Chenaux

Ce ruisseau, qui correspond aussi à une limite de la commune, se jette dans la Vesdre à l'endroit où celle-ci quitte l'entité d'Olne. Son versant sud dépasse localement 20% sur une distance de près de 1 km parallèle au tracé du ruisseau.

Les plateaux

Les éléments suivants peuvent être distingués :

- **plateau situé entre la Vesdre et la Magne :** peu incliné dans sa partie la plus élevée, qui culmine à 275 m, la pente s'accentue d'abord doucement vers le sud, puis plus fort pour atteindre 17% au sud d'Olne et Froidbermont ; quelques beaux replats existent néanmoins ;
- **plateau entre Saint-Hadelin et Vaux-sous-Olne :** il s'étend entre la Magne et le Ri de Vaux entre 230 et 255 m (Hansez) avec des pentes restant généralement inférieures à 10% ;
- **plateau au nord de la Magne :** Ayeneux culmine à 245 m et le plateau s'étend vers le sud-ouest avec une pente moyenne d'environ 8%.

Les carrières

Il faut signaler dans une description du relief, la morphologie entièrement anthropique des carrières du Bay Bonnet et de Trooz, cette dernière se trouvant dans la vallée de la Vesdre entre Basse Fraipont et Prayon. Quelques traces d'extraction anciennes existent sur la commune : elles n'ont qu'une étendue réduite et sont répertoriées sur la Planche II.3.9.

Zones de forte pente

La Région wallonne a fait réaliser, en 1998, une étude portant sur l'identification des pentes supérieures à 35° comportant un risque de chute de blocs pouvant porter atteinte aux constructions, aux voies de communication et à la vie des habitants.

La commune d'Olne est couverte par cette étude. Les résultats sont repris sur la Planche II.3.1. Cinq versants de la Vesdre ont été identifiés, ainsi qu'un versant du Ri de Vaux. Les menaces portent sur :

- des zones urbanisables, et en particulier une zone d'habitat proche du hameau « En Gelivaux » ;
- la voie de chemin de fer à Moirivai ;
- la route N61 entre Goffontaine et Nessonvaux.

Quelques autres versants à forte pente mais ne menaçant pas de zone urbanisable ou de voie de communication existent le long de la Vesdre (aval de Nessonvaux), du ruisseau des Chenaux, de la Magne et du ruisseau des Hés (à proximité de la carrière du Bay Bonnet).

La Planche II.3.1. mentionne également les pentes supérieures à 20% (11°) qui peuvent causer des dommages aux habitations par glissement ou tassement de terrains. Ces pentes constituent également un frein à l'utilisation d'engins agricoles mécaniques.

3.2.2. GÉOLOGIE

Planche II.3.2. - Extrait de la carte géologique

Cette planche reproduit la nouvelle carte géologique de la commune (42/7-8 Fléron – Verviers).

Planche II.3.3. - Carte des concessions minières et des carrières actuelles

Sont repris sur cette planche les limites des anciennes concessions d'exploitation du charbon, les déblais provenant d'anciennes minières et les zones d'extraction au plan de secteur.

Planche II.3.4. - Extrait de l'Atlas du karst wallon

Cette planche présente la carte de l'Atlas du karst wallon pour la commune d'Olne.

Planche II.3.5. - Localisation des calcaires, des phénomènes karstiques et des contraintes karstiques

Elle localise les calcaires affleurants, les failles et les phénomènes karstiques. Y figurent également les zones de contraintes karstiques (fortes et modérées) déterminées par une étude réalisée pour la Région wallonne.

a. Nature du sous-sol

Les roches constituant le sous-sol de la commune ont été déposées par la mer il y a 300 à 400 millions d'années. Principalement constituées de grès, schistes et calcaires, elles s'étendent en bandes orientées approximativement de l'ouest-sud-ouest à l'est-sud-est.

Les plus anciennes (Dévonien inférieur et moyen) se trouvent à l'extrémité sud de la commune, aux lieux-dits « Moirivai » et « La Chinehotte ». Il s'agit de schistes, de grès et d'une étroite bande de calcaire.
Juste au nord s'étend d'abord une étroite bande de schistes et grès fins formant la base du Dévonien supérieur. Une grande partie de la commune est couverte de roches datant également du Dévonien supérieur (Formations de Montfort et d'Evieux) : grès micacés et carbonatés, schistes, au sein desquelles affleurent localement des formations calcaires et dolomitiques (Famennien, Carbonifère, Tournaisien). Le calcaire viséen, présent sous le village d'Olne au côté des formations précitées, est exploité dans la carrière du Bay-Bonnet.

Enfin, l'extrémité nord de la commune est occupée par les roches paléozoïques les plus jeunes de cette carte géologique, à savoir des schistes et grès houillers.

Quelques placages de sables, sans doute d'âge tertiaire, sont également identifiés à l'ouest de Hansez et à proximité de la station de radioguidage « Olno ». Il se trouvent probablement dans des poches de dissolution développées dans les formations calcaires tournaisiennes.

Des alluvions anciennes de la Vesdre (terrasses) sont signalées sur une surface réduite sur la carte géologique à l'ouest de Nessonvaux. Des alluvions récentes existent dans les plaines alluviales de la Vesdre et aussi de la Magne. Leur épaisseur est généralement assez faible, de l'ordre de 2 à 5 m. Lorsque la succession est complète, elles comportent à la base un gravier formé de cailloux roulés et surmonté de limons de crue plus ou moins argileux.

Tout le territoire est recouvert par une couche d'épaisseur variable de limons éoliens qui ont été principalement mis en place au cours de la dernière glaciation.

b. Structure géologique du sous-sol

La structure géologique des terrains paléozoïques de la commune d'Olne est très complexe.

La commune est séparée en deux unités structurales (sous-unité de Forêt et sous-unité de Soiron) par un réseau de fractures qui s'étirent depuis Nessonvaux vers le nord, suivant le Ri de Vaux. D'autres failles, orientées est-nord-est à ouest-sud-ouest déterminent en profondeur une structure géologique très compliquée.

c. Particularités des roches du sous-sol

Trois groupes de roches méritent une attention particulière :

- les roches du Houiller, autrefois exploitées ;
- les roches calcaires, qui déterminent l'apparition de phénomènes karstiques ;
- les roches exploitées en carrière actuellement.

Les anciennes exploitations minières

Deux concessions minières se sont étendues sur la commune (Planche II.3.3.). Les exploitations ont fermé en 1955 et 1969. Par conséquent, il n'y a plus à redouter d'affaissements miniers, ceux-ci étant réputés ne plus se produire après 20 ans.

Néanmoins, il reste intéressant de localiser les anciens puits miniers car, mal remblayés, ils peuvent être à l'origine d'affaissements d'extension limitée. L'inventaire des puits n'existe pas pour l'une des deux concessions (Hasard-Cheratte) mais les recherches menées dans les archives du Corps des Mines a montré qu'il n'existait aucune trace de puits anciens dans la partie olnoise de l'exploitation.

Une concession pour l'exploitation du zinc a été accordée à Vaux-sous-Olne et déchue en 1927, mais aucune trace d'extraction n'a été identifiée sur le terrain et dans les archives de la Région wallonne.

Enfin, une ancienne activité minière a été identifiée sur la carte topographique récente et sur le terrain dans la vallée de la Magne, entre La Neuville et Saint-Hadelin.

Les carrières en activité

Deux carrières en activité se trouvent sur le territoire de la commune (Planche II.3.3.).

La carrière de Forêt-Trooz (Holcim) est ouverte dans la vallée de la Vesdre et extrait des grès famenniens pour la production de granulats pour le génie civil. Elle emploie directement une douzaine de personnes auxquelles il faut ajouter de nombreux emplois indirects. La zone d'extraction s'étend sur 28 ha, à cheval sur les communes d'Olne et Trooz.

La carrière du Bay-Bonnet (Arcelor) s'étend sur les communes d'Olne, Trooz et Fléron. Elle est ouverte sur le versant nord de la vallée de la Magne et le versant est du ruisseau des Hés et exploite des calcaires carbonifères, dont une partie est à haute teneur en CaCO3. La zone d'extraction couvre une superficie de 57 ha. Au terme de l'exploitation (au plus tard en 2019), cette carrière doit être aménagée en zone d'espace vert. Un plan de réaménagement du site est dès à présent adopté.

Photo II.3.1.
Carrière du Bay Bonnet : vue depuis le monument du Vieux Sart.

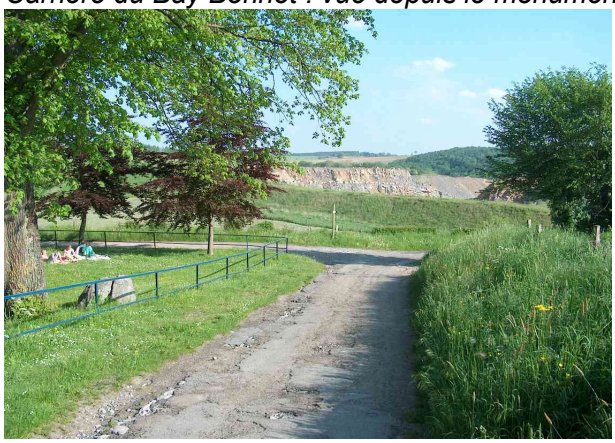

Les phénomènes karstiques

Les phénomènes karstiques sont les phénomènes provenant de la dissolution des roches calcaires par les eaux de pluie s'infiltrant dans le sol. La pénétration de l'eau dans ces roches perméables en grand, c'est à dire leur pénétration en empruntant les fissures existant dans la roche, entraîne la formation d'effondrements qui donnent naissance à des dépressions fermées (dolines). La reconnaissance de ces phénomènes est importante car leur formation peut menacer les constructions.
Sur le territoire de la commune, le risque de phénomène karstique est lié à la présence de roches calcaires, qui sont indiquées sur les Planches II.3.4. et II.3.5.

La Planche II.3.4. est établie au départ de l'*Atlas du karst wallon* établi pour la province de Liège. Ce dernier mentionne 28 sites au sein de la commune d'Olne, dont deux sont protégés :
- un site classé au lieu-dit « Les Fosses » à Froidbermont, correspondant à un territoire dont le sous-sol a été exploité ;
- au nord-est de Vaux-sous-Olne à une zone naturelle qui était mentionnée sur l'ancien plan de secteur.

La même carte indique enfin en orange une grande zone d'intérêt scientifique revendiquée entre Olne et Vaux-sous-Olne, zone qui maintenant n'a aucun statut particulier bien qu'elle présente un intérêt biologique dont il est question au chapitre II.3.4.

Bien plus importante est la « *carte des contraintes karstiques* » (Planche II.3.5.) établie pour le compte de la Région wallonne. Elle recense des zones soumises à de fortes contraintes karstiques et des zones à contrainte karstique modérée et localise les phénomènes karstiques connus. Ces derniers couvrent une zone de 30 m de diamètre placée sur le phénomène et constituent une zone de contrainte forte où il est préconisé de ne pas construire.

Les zones de contraintes fortes (en rouge sur la carte) sont établies en fonction de la densité des phénomènes et de leur activité. Les zones de contraintes modérées (en orange sur la carte) correspondent à des phénomènes dont les risques sont moindres en raison d'une faible densité et taille et d'une apparente inactivité. Elles constituent souvent des périmètres de sécurité autour de zones à forte contrainte. Les fondations des constructions doivent y être adaptées et la gestion de l'eau doit faire l'objet d'une grande attention car leur infiltration peut avoir des conséquences graves sur les nappes et réactiver les phénomènes karstiques.

L'étude de photos aériennes anciennes (1947) nous amène à ajouter des zones à forte contrainte (dolines) à l'ouest-nord-ouest du village d'Olne. Les autres se localisent :

- autour du chantoir du Faweux ;
- au sud de la station de radioguidage ;
- autour de Saint-Hadelin (700 et 1.150 m à l'est-nord-est de l'église) ;
- dans la vallée de la Hazienne ;
- au sud-sud-ouest de Froidbermont ;
- au sud-sud-est de « La Bouteille ».

Elles sont parfois entourées de zones de contrainte modérée, auxquelles il faut ajouter trois zones isolées à l'ouest d'Olne, à Grand-Vaux et près d'une doline à l'est de Hansez.

Enfin, il faut signaler des affaissements au fond du vallon qui prend sa source à Froidbermont. La carte géologique ne signale pas de calcaire à cet endroit mais par précaution, dans l'état actuel des connaissances, il y a lieu de considérer cet endroit comme une zone à forte contrainte karstique.

3.2.3. PÉDOLOGIE

Planche II.3.6. - Extrait de la carte pédologique

Cette planche reproduit la carte pédologique publiée en 1961 par l'Institut Géographique Militaire au 1/20.000.

Planche II.3.7. - Aptitude des sols d'après la carte pédologique

Elle présente l'aptitude des sols suivant cinq catégories : sols les plus favorables pour les cultures et les prairies, sols d'aptitude équivalente, sols inaptes aux cultures mais aptes aux prairies et sols sur forte pente, inapte pour les cultures et les prairies.

Planche II.3.8. - Les nappes aquifères superficielles d'après la carte pédologique

Cette planche présente l'hydromorphie des sols : sols présentant un pseudogley (humides, voire présentant des nappes superficielles) et zones marécageuses issues de la carte topographique.

Planche II.3.9. - Remblais, terrains remaniés et fosses d'extraction

Elle reprend les remblais (selon la carte pédologique et les photos aériennes), les terrains remaniés (selon la carte pédologique), les carrières et les anciennes fosses d'extraction.

Un examen d'ensemble de la carte pédologique montre la liaison entre la nature des sols et des sous-sols. En effet, le nord de la commune apparaît dans des teintes brun orangé correspondant aux sols développés sur les formations du Houiller, la partie centrale dans des teintes bleues figurant les sols sur calcaire carbonifère et la partie sud dans la gamme de vert propre aux sols reposant sur les roches schisto-gréseuses du Dévonien supérieur.

La situation dans le détail est évidemment plus complexe et dépend de l'épaisseur de la couche altérée, de la présence de limons éoliens ou de crue, de la perméabilité du sous-sol, de l'accumulation de colluvions dans les vallons et de la pente des terrains.

Le texte explicatif accompagnant la carte propose une classification des aptitudes des sols vis-à-vis de la culture et des prairies, qui repose à la fois sur le profil du sol, sur des observations de terrain réalisées lors des levés cartographiques et sur des facteurs extérieurs tels que le climat, les habitudes de culture, les cultures antérieures… Ces appréciations supposent le respect des conditions normales d'exploitation en vigueur dans la région.

a. Sols de la commune d'Olne

(Planches II.3.6. et II.3.7.)

Sols plus favorables aux cultures qu'aux prairies

- **Série Aba** (orange clair sur la carte)
  Sols bruns lessivés, à drainage favorable, développés sur des limons assez épais sur des substrats plus ou moins perméables, ils sont les plus fertiles de la commune, très aptes pour la culture annuelle et aptes pour la prairie.
  Dans la commune, ils sont principalement localisés sur les calcaires carbonifères où ils occupent une étendue considérable.

Sols plus favorables aux prairies qu'aux cultures

- **Série Ada** (orange moyen sur la carte)
  Sols caractérisés par la présence, sous les couches arables, de pseudogley, ils sont idéaux pour la prairie permanente car l'humidité présente leur permet de franchir sans perte les périodes de sécheresse estivale. Ils sont par contre aptes à peu aptes pour les céréales.
  Ils se localisent principalement sur les terrains houillers peu perméables où ils occupent la majorité du territoire.

- **Série GbBK** (bleu clair sur la carte)
  Cette série regroupe des sols formés d'argile lourde, nettement compacte à plastique et entièrement décarbonatée. Il s'agit de sols très aptes pour la prairie permanente, toujours en raison du taux d'humidité élevé, mais également aptes à assez aptes pour les céréales.
  On les trouve sur les replats des collines calcaires.

- **Série Gbb** (orange très clair sur la carte)
  Sols limoneux peu caillouteux, ils ont une valeur agricole élevée en particulier pour la prairie permanente.
  Ils sont peu présents dans la commune (quelques placages dans la partie sud de la commune).

Sols inaptes pour la culture et aptes pour les prairies

- **Série AIa** (brun orangé sur la carte)
  Il s'agit de sols fortement à très fortement gleyifiés, jusqu'à la surface, qui restent gorgés d'eau pendant de longues périodes et nécessitent, pour leur mise en valeur, un drainage actif. Ils sont assez aptes pour la prairies et inaptes pour la culture.
  Dans la commune d'Olne, on les trouve en surfaces relativement importantes, sur les schistes houillers imperméables, dans la partie nord de la commune.

- **Série ADp** (jaune foncé sur la carte)
  Sols humides impossibles à labourer, ils se trouvent uniquement dans la vallée de la Magne, en amont de la carrière du Bay Bonnet.

Sols convenant de la même façon pour les cultures et les prairies

- **Série Gbbfp** (vert clair sur la carte)
  Série spécifique aux sols sur tige famennien, ils sont dominants sur les pentes faibles qui présentent une couverture limono-argileuse.
  Le plus souvent mis en pâture, ils sont boisés lorsque la topographie est défavorable. Ils sont également aptes pour les cultures.

- **Série Gbbf** (bleu-vert sur la carte)
  Sols limoneux à charge caillouteuse constituée de débris de schistes, ils se développent sur les pentes marquées. Leur extrême sensibilité à la sécheresse en fait des sols inaptes à la culture des céréales mais s'ils sont assez profonds, ils peuvent convenir à la luzerne et au fourrage. Ils sont peu aptes à la prairie.
  On les trouve sur les versants de la Magne.

- **Série Abp** (jaune sur la carte)
  Sols limoneux à granulométrie légèrement plus grossière que les limons de colluvions récentes, ils sont aptes à tout pour autant que la topographie soit favorable.
  Ils apparaissent dans la vallée de la Vesdre et dans les fonds de vallons sur substrat calcaire ou famennien.

Sols inaptes pour toute spéculation agricole

Les sols sur forte pente, mosaïque complexe d'affleurements rocheux, d'éboulis, etc., se retrouvent sur les versants raides de la vallée de la Vesdre.

Hydromorphie des sols

Certains sols présentent une humidité plus ou moins forte, voire même des nappes superficielles dans les cas extrêmes (sols fortement gleyifiés). Ces dernières peuvent être gênantes pour les constructions car elles peuvent provoquer des problèmes d'inondation de caves ou d'humidité ascensionnelle si les constructions n'ont pas été réalisées en tenant compte de ce facteur.
Deux zones marécageuses d'extension limitée sont également mentionnées (600 m au nord de l'église d'Olne et au fond d'un petit vallon affluent de la Hazienne).

3.2.4. Remblais, terrains remaniés, carrières et fosses d'extraction

La Planche II.3.9. synthétise les données relatives aux terrains remaniés. Elles proviennent de la carte pédologique et d'observation de photos aériennes anciennes.

Des remblais sont signalés :
- à l'ouest d'Olne : d'anciennes dolines ont été remblayées ;
- dans la zone située en rive gauche de la Vesdre, qui sert actuellement pour le stockage de matériaux provenant de la carrière de Forêt-Trooz ;
- sur la rive gauche de la Magne, au nord de Saint-Hadelin.

Des terrains remaniés sont également mentionnés, au nord d'Olne, entre Froidbermont et Bois d'Olne et dans le méandre de Moirivai.

Enfin, une ancienne fosse d'extraction existe à Froidbermont. Le terrain y est encore bouleversé avec des creux et des accumulations de déblais qui donnent des reliefs dépassant localement 3 m de dénivellation.

3.3. HYDROGRAPHIE ET HYDROGÉOLOGIE

3.3.1. INTRODUCTION

Planche II.3.10. - Hydrographie et zones inondables

Cette planche présente :

- les sources ;
- les cours d'eau permanents et non permanents ;
- les lignes de crête principales et secondaires ;
- les ravins profonds de plusieurs mètres ;
- les zones inondables selon les données de la Région wallonne.

Planche II.3.11 – Localisation des captages

Cette planche reproduit la carte des aléas d'inondation résultant de l'étude menée pour le compte de la Région wallonne. Il s'agit du risque d'inondation par débordement naturel des cours d'eau ; elle ne prend pas en compte les risques liés à des inondations accidentelles.

La commune d'Olne se trouve entièrement dans le bassin de la Vesdre. Elle est cependant traversée par une autre vallée importante, la Magne, qui se jette dans la Vesdre un peu aval de la commune.
Elle peut être divisée en trois parties, en relation avec la nature du sous-sol.

- **Partie nord : substratum houiller**
  Les terrains houillers (schistes) sont imperméables. Néanmoins, les vallons sont de faible longueur et par conséquent, les écoulements permanents y sont rares. Quatre seulement sont relevés : le ruisseau des Hés, un ruisseau à l'est de Riessonsart et deux petits ruisseaux au nord d'Olne. L'un de ces derniers s'écoule dans un ravin atteignant localement 5 m de profondeur, creusé dans des dépôts meubles jusqu'au schistes et grès en place.

- **Partie centrale : calcaires carbonifères**
  Ils sont perméables en grand et dès lors, le réseau en surface est désorganisé, les eaux disparaissant dans des chantoirs pour réapparaître dans les vallon de Vaux-sous-Olne ou de la Magne.

- **Partie sud : formations famenniennes**
  Ces formations étant plus imperméables, on y trouve davantage de sources et de ruisselets pérennes. Un seul est toutefois suffisamment important pour être mentionné : il s'agit du ruisseau des Chenaux.
  Notons également la présence d'un ravin très profond à la limite de la commune, à l'ouest de Vaux-sous-Olne.

3.3.2. BASSINS HYDROGRAPHIQUES

<u>Bassin de la Vesdre</u>

La vallée de la Vesdre forme une partie de la limite sud de la commune. Cette dernière ne déborde en rive gauche qu'en un endroit, probablement suite à un déplacement du cours d'eau.

En amont de Nessonvaux, seul le versant de la Vesdre fait directement partie du bassin versant de la Vesdre.

À Nessonvaux, la Vesdre reçoit les eaux des ruisseaux de la Hazienne[3] et de Vaux-sous-Olne. Le premier est caractérisé par son profil asymétrique : versant sud court, limité par la vallée de la Vesdre et versant nord beaucoup plus étendu vers Froidbermont et La Bouteille. Son écoulement n'est pas permanent en raison des phénomènes karstiques présents dans la vallée. Le second s'écoule essentiellement en dehors de la commune mais récolte les eaux du large amphithéâtre qui s'étend autour de lui. Le village d'Olne est traversé par un vallon dont la partie inférieure est pratiquement toujours à sec, les eaux disparaissant dans le chantoir de la Falise et réapparaissant dans l'étang de la Villa des Hirondelles (Vaux-sous-Olne). Au même endroit se trouve une autre résurgence importante, dont les eaux proviennent des chantoirs de Xhendelesse.

À l'aval de Nessonvaux, le bassin-versant est également très limité. A la limite de la commune, la Vesdre reçoit les eaux du ruisseau des Chenaux. Le bassin-versant de ce ruisseau est limité par la crête qui traverse le hameau de Hansez.

Bassin de la Magne

Le bassin de la Magne[4] couvre le reste de la commune. On distingue le bassin de la Magne elle-même et le bassin du ruisseau des Hés[5].
La Magne présente également un profil asymétrique. Le versant de rive gauche s'étend en une longue pente, dans laquelle est implantée le hameau de Saint-Hadelin, tandis que le versant de rive droite est beaucoup plus court, s'écartant peu du cours d'eau. Au sud de la Neuville, les eaux de la Magne se perdent partiellement dans les calcaires pour réapparaître en aval, dans la même vallée mais dans la commune de Trooz.

Les eaux s'écoulant dans le vallon du ruisseau de Riessonsart se perdent dans le chantoir de Faweux. Leur résurgence est toujours inconnue.

Enfin, le vallon du ruisseau des Hés forme en partie la limite ouest de la commune. Malgré la présence de phénomènes karstiques à proximité, aucune perte n'apparaît dans ce ruisseau. Il rejoint la Magne près de la carrière du Bay Bonnet.

3.3.3. Zones inondables

Cartographie des aléas d'inondation

La cartographie de l'aléa d'inondation du sous-bassin hydrographique de la Vesdre a été adopté par l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juin 2007. Elle distingue trois catégories d'aléas d'inondations par débordement basées sur les valeurs de récurrence et de submersion : faible, moyen, élevé (cf. Planche II.3.10.).

- **Vallée de la Vesdre**
  Une grande partie de la vallée de la Vesdre est concernée par des aléas. Juste en amont de Nessonvaux, une zone est reprise principalement en valeur moyenne (de très petites superficies en valeur faible et forte). Dans la traversée de Nessonvaux, la plaine ne fait plus partie d'Olne, mais une bande – plus étroite – présente également un aléa moyen. A l'aval de Nessonvaux, le risque s'élève. En effet, la plus grande partie de la plaine alluviale, en rive droite, est concernée par un aléa fort. Une fois passé ce méandre, le risque se déplace sur l'autre rive, en dehors de la commune, avec des valeurs faibles à fortes. Au-delà, les zones à risque sont moins étendues, mais présentent toujours des valeurs moyennes à élevées, en partie sur la commune d'Olne.

- **Vallon du Ri de Vaux**

3 Appelé également Le Bola ou ruisseau de Soiron.
4 Appelé également ruisseau des Fonds de Forêt ou ruisseau de Soumagne.
5 Appelé également ruisseau des Carrières ou ruisseau de la Gueule du Loup.

Une partie du vallon, notamment sur le territoire olnois, est repris en aléa de valeur faible.

- **Vallée de la Hazienne**
  Le fond de la vallée est également concernée par un aléa de valeur faible.

- **Vallée de la Magne**
  La majeure partie de la plaine alluviale de la Magne est soumise à un aléa de valeur faible, avec l'une ou l'autre petite plage à risque plus élevé.

- **Ruisseaux de Riessonsart, des Hés et des Chenaux**
  Une étroite bande autour de ces ruisseaux est reprise en aléa de valeur faible.

En plus des zones concernées par un aléa d'inondation par débordement, il convient de signaler que, en cas de pluies très intenses, les thalwegs des petits vallons qui sont toujours à sec peuvent être inondés par des crues certes fort rares et fort brèves mais cependant susceptibles de causer des dégâts appréciables dans des constructions qui seraient édifiées sans prévoir un espace suffisant pour l'écoulement des eaux. En d'autres mots, il est impératif de laisser toujours libres les axes des thalwegs des petits vallons ou de prévoir un espace suffisant par lequel les eaux qui empruntent très rarement ces thalwegs pourront s'écouler.

Il faut noter qu'entre 1994 et 2005, deux arrêtés royaux de calamité publique due aux inondations ont été publiés. Tous deux concernent des inondations par ruissellement et non par débordement.

3.3.4. Pollution des cours d'eau

Aucun objectif de qualité n'a été défini pour les différents cours d'eau traversant la commune.

La seule station de mesure de la qualité biologique et de la biodiversité localisée dans la commune se trouve sur la Vesdre. En 2001, le groupe indicateur de la pollution était qualifié de mauvais et la qualité biologique de très mauvaise. La mise en service de la station d'épuration de Wegnez en 2003 devrait avoir amélioré la situation mais il n'y a pas de nouvelles données disponibles.

Aucune observation sur la Magne n'est disponible.

3.3.5. Unités hydrogéologiques

Planche II.3.11. - Localisation des captages

Y sont représentés les captages connus de la Région wallonne, ainsi que les zones de prévention IIb lorsqu'elles existent.

Outre les nappes aquifères de la Vesdre et de la Magne dans lesquelles deux captages sont recensés, trois unités hydrogéologiques peuvent être distinguées :

- **Roches famenniennes**
  Constituées de schistes et de grès, elles abritent de petites nappes aquifères principalement localisées dans les parties gréseuses. Il s'agit de nappes superficielles formées dans la tranche supérieure des roches densément fissurée et altérée. Trois captages sont recensés dans ces formations, à Gélivaux (usage domestique et sanitaire), Froidbermont (usage agricole) et Hansez (élevage).

- **Roches calcaires carbonifères**

Perméables en grand grâce à un réseau de fissures, joints et diaclases, ces roches abritent la plus grande réserve aquifère de la région. On relève dans la commune un important captage destiné à la distribution publique (42/7/5/02) qui produit, selon l'Atlas du karst wallon, environ 40 m³/h d'une eau à la dureté élevée. Une zone forfaitaire de prévention IIb a été établie dans l'attente d'une étude plus détaillée permettant de déterminer avec précision la zone devant être protégée.
Sont également recensé un captage à usage industriel (carrière du Bay Bonnet) et trois captages privés à usage agricole (culture ou élevage).

- **Roches du Houiller**
  Ces roches peu perméables ne contiennent que de petites nappes dans les niveaux gréseux. Comme les nappes présentes dans le Famennien, elles sont peu productives et fortement dépendantes des aléas climatiques. Huit captages sont connus dans ces formations et situés dans le nord de la commune ; six sont à usage agricole et deux à usage domestique et sanitaire.

Notons que les fiches environnementales de la Région wallonne[6] mentionnent le résultat des mesures de concentration en nitrates dans les eaux souterraines. La qualité à la prise d'eau Chinchotte G1 est qualifiée de médiocre.

6 http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/

3.4. MILIEU BIOLOGIQUE

Sources

- COLLARD J., 1961.
  Inventaire des sites de la Province de Liège. Survey National. Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, 162 pp.
- DE BLUST G., FROMENT A.,KUYKEN E.,NEF L. & VERHEYEN R. 1985.
  Carte d'évaluation Biologique de la Belgique - Texte explicatif général. Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie, Bruxelles, 98 pp.
- DELESCAILLE L.-M., 1995.
  Pourquoi et comment faire un état des lieux du patrimoine naturel de sa commune ? Dossier technique. Ministère de la Région wallonne, 16 pp.
- DGRNE, 2001. VERNIERS G. & VERSTRAETEN M.
  Gestion intégrée des cours d'eau : l'apport des techniques végétales. Compte-rendu du colloque organisé les 19 et 20 mai 1998 à Liège. DGRNE, Jambes. 135 pp.
- FROMENT A., TANGHE M. & VANHECKE L., 1992.
  Ecotopes. In : *Géographie de la Belgique*, éd. Crédit Communal, Bruxelles, 262-292.
- GALOUX A., 1967.
  Les territoires écologiques. - Analyse, description et classification. Lejeunia N.S. 41, 20 p. + 1 carte.
- GUILLITTE O. & GRAITSON E., 2001.
  Etude sur le renforcement des mesures d'intégration de l'échelle locale à l'ensemble du réseau des critères écologiques et paysagers dans le choix des implantations et du mode de gestion du RAVeL. MRW. DGATLP – Laboratoire d'écologie FUSAGx. 68 pp.
- LACHAT B., 1994.
  Guide de protection des berges de cours d'eau en techniques végétales. Ministère de l'Environnement. Diren Rhône Alpes, 143 pp.
- LAHAYE C. & ENGELS P., 1989.
  Nos paysages ruraux entre passé et avenir. Une réflexion sur le bocage du pays de Herve. Bureau du tourisme de la Ville de Herve. 33 pp.
- LAURENT C., 1996.
  La gestion durable de la forêt en Wallonie. MRW, DGRNE, DNF. 56 pp.
- LEBRUN A., 2002-2003.
  Memento de l'Environnement. Éditions Kluwer, 484 pp.
- ONCLINCK F., TANGHE M., GALOUX A. & WEISSEN F., 1987.
  La carte de territoires écologiques de la Wallonie. Revue belge de Géographie, 111ème année, 37/1-2 : 51-59 + 1 carte.
- SERUSIAUX E., 1980.
  Inventaire des sites wallons d'un très grand intérêt biologique. Inter-Environnement Wallonie, 2ème édition, 63 pp.

A consulter pour en savoir plus sur la conservation de la nature, la législation, etc.

- Le site de la DGRNE : http://mrw.wallonie.be/dgrne/ sélectionner la rubrique : vie communale
- La brochure : Morelle B., Morelle D & Gilman P., 1995. Communes et biodiversité. MRW, DGRNE. 121 pp. Certaines données contenues dans cette brochure doivent être actualisées.

Plan n°7 : Milieu naturel

La carte du réseau écologique distingue les zones suivantes :

- zones centrales ouvertes (ZCO),
- zones centrales forestières (ZCF),
- zones de développement ouvertes (ZDO),
- zones de développement forestières (ZDF),
- zones de liaison (ZF),
- zones centrales ouvertes potentielles (ZCOp),
- zones de développement ouvertes potentielles (ZDOp),

Les zones Natura 2000 sont indiquées en surimpression.

3.4.1. Description générale du territoire

Introduction

Le territoire olnois se caractérise par deux faciès bien différents :

- les zones de bocage – pâtures – cultures en situation de plateau : c'est là que l'urbanisation est la plus importante ;
- les zones forestières situées dans les zones en forte pente des vallées de la Vesdre, de la Hazienne, de la Magne et des ruisseaux des Chenaux et des Hés.

Entre ces deux faciès se développent des zones de transition constituées de prairies en forte pente avec quelques éléments arbustifs ou arborés parsemés.

En combinant les caractéristiques du milieu biologique et du milieu physique, la commune d'Olne peut être divisée en trois secteurs écologiques :

- **Le secteur « Pays de Herve » (1)**
  Dominé par un paysage herbager et de vergers entrecoupé de haies, la forêt y est peu présente. L'altitude varie entre 200 et 300 m et le climat est relativement pluvieux. Le substrat rocheux est varié.

- **Le secteur « Terroir de la Vesdre » (2)**
  Séparant le Pays de Herve » de l'Ardenne, il occupe la majeure partie de la commune (bassin hydrographique de rive droite de la Vesdre).

- **Le secteur « Vallées inférieures et moyennes du Bassin mosan » (3)**
  Le fond des vallées est occupé par l'agriculture tandis que les versants accentués sont couverts de boisements. Comme dans le Pays de Herve, le sous-sol peut présenter des caractéristiques très différentes. Le climat est par contre un peu plus chaud et moins pluvieux.

Figure II.3.2.
Localisation des territoires écologiques.

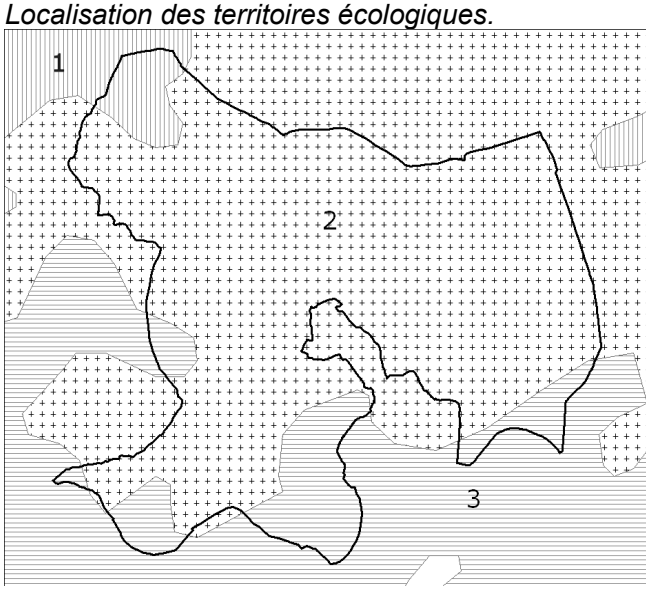

Sur le plan hydrographique, la commune fait partie du bassin de la Vesdre, cette dernière longeant la limite sud de la commune, et est traversée par la Magne et le ruisseau de la Hazienne. Quelques plus petits ruisseaux sont également relevés, certains disparaissant dans les chantoirs, caractéristiques de la commune.

Sites de grand intérêt biologique

Trois sites de grand intérêt biologique ont été relevés lors de l'inventaire réalisé au début des années soixante à l'initiative de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire[7] :

- **591** : hauts coteaux mi-herbagers, mi-forestiers, en pente très raide dominant les vallées de la Vesdre et du ruisseau d'Olne ; insectes butineurs de fleurs sur les versants boisés ;
- **592** : vallée du ruisseau de Saint-Hadelin, largement ouverte en amont et resserrée vers l'avail ; végétation calcicole ;
- **593** : vallée pittoresque du ruisseau de Soiron qui se termine par un profond défilé dans sa partie inférieure à son confluent avec le ruisseau d'Olne ; versants herbagers garnis de bosquets de feuillus et vieux saules dans le vallon.

L'inventaire ISIWAL[8] mentionne également un site de très grand intérêt biologique :

- **305** : site de la Neuville.

Enfin, un site Natura 2000 a été proposé. Il est nommé « Basse vallée de la Vesdre. Sur le territoire olnois, il se décompose en trois parties :

- partie supérieure du Fond de Forêt : milieux forestiers sur forte pente ;
- mare d'En Gelivaux et prairies voisines : présence du triton crêté ;
- mare d'Hansez : présence du triton crêté.

L'arrêté de désignation du site précisera les habitats et les espèces présents sur les lieux et qui doivent être protégés, ainsi que des mesures de gestion.

Potentiel écologique

Guilitte & Graitson (2001) ont proposé la construction d'une carte du potentiel écologique au départ de plusieurs facteurs : occupation et type du sol, pentes, exposition, situation géographique. Il en résulte une carte présentant, pour chaque carré de 30x30 m, l'intérêt écologique en quatre classes (du blanc au gris foncé, d'un intérêt nul à un très grand intérêt). Les plus intéressantes sont généralement les zones boisées et les carrières.

A une échelle plus large, il apparaît que la vallée de la Vesdre présente un potentiel très important, notamment au travers de ses versants boisés. Les vallées de la Magne et de la Hazienne, et plus particulièrement leur partie aval, apparaissent également. Le reste du territoire communal forme le prolongement du Pays de Herve, dont le potentiel est moindre.

7 COLLARD, 1961.
8 SERUSIAUX, 1980.

Figure II.3.3.
Valeurs écologiques potentielles : contexte élargi.

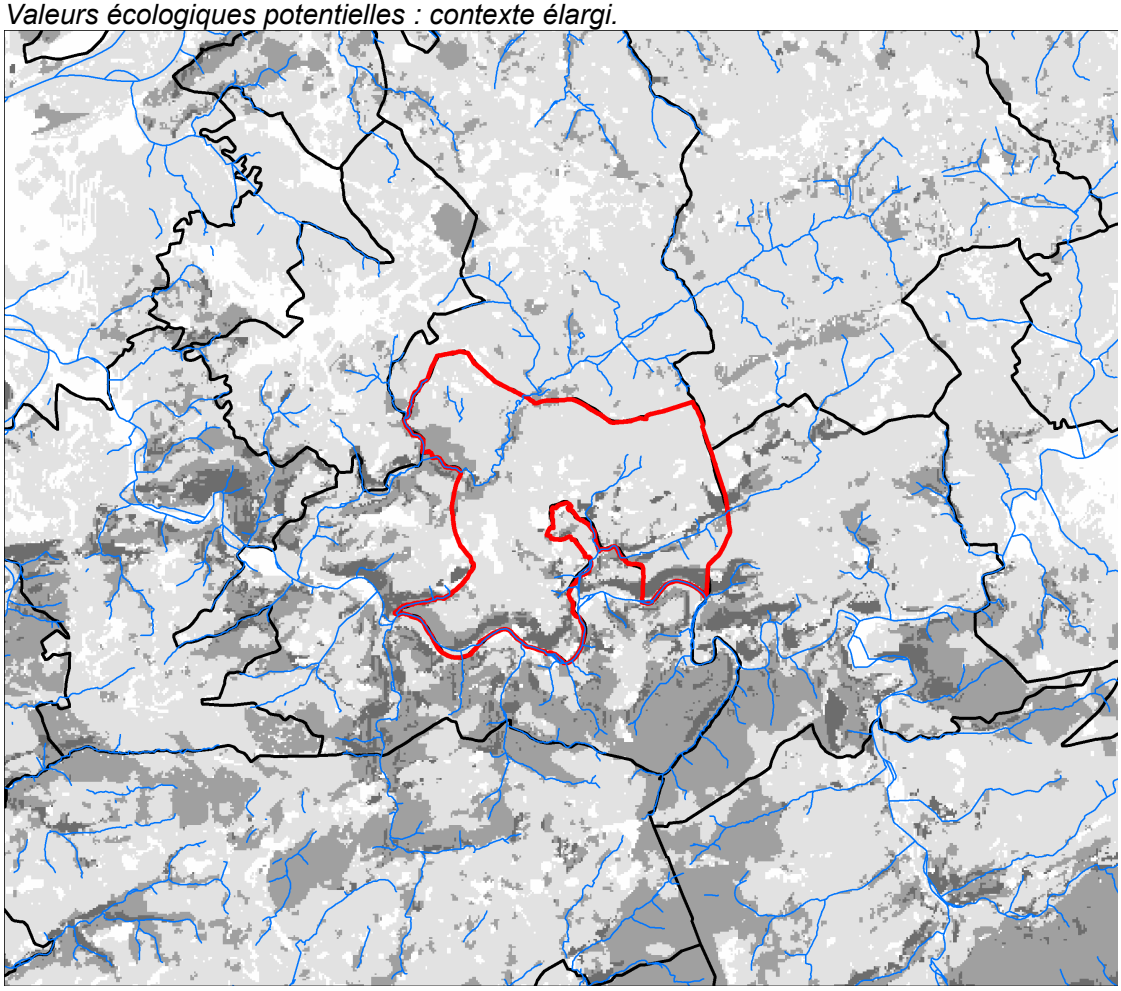

Sites classés

Cinq sites ont été classés par la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles :

- Mare d'Hansez (04/10/74) ;
- « Les Fosses » à Froidbermont (26/05/75) ;
- Site de la Neuville (12/11/1985) ;
- Réserve naturelle de Massouheid (11/12/90), partiellement sur la commune de Trooz.
- Vallon de Froidbermont et la zone de protection (27/09/05)

3.4.2. Cartographie écologique

Méthodologie

La carte du réseau écologique est basée sur des prospections de terrain et sur les documents préexistants.
L'inventaire écologique des milieux est basé sur la carte d'évaluation biologique de la Belgique qui comporte une série d'unités cartographiques (écotopes) définis suivant des critères basés sur la végétation (De Blust & al., 1985). Ces écotopes sont des unités spatiales au contenu et à la structure relativement homogènes, comportant une composante abiotique et une composante biotique en interrelation.

Sur la base de cet état des lieux, le réseau écologique peut être cartographié suivant la méthodologie préconisée en Région wallonne (Delescaille, 1995). Trois types de zones sont définies :

- **les zones centrales :** elles doivent être affectées prioritairement à la conservation de la nature ; elles peuvent être ouvertes, c'est-à-dire non boisées, ou forestières ;
- l**es zones de développement :** milieux où la conservation de la nature est compatible avec une autre exploitation du milieu, comme l'agriculture, la pêche ou le tourisme ; elles peuvent également être ouvertes ou forestières ;
- **les zones de liaison :** ce sont des couloirs continus ou des relais ponctuels dans le paysage, ou encore des habitats refuge.

L'inventaire écologique (cartographie des écotopes), présentée conjointement avec l'évaluation écologique déclinée sous forme de réseau (carte du réseau écologique proprement dit), est donc un document essentiel pour la connaissance des sensibilités et des potentialités du territoire communal. Elle constitue en quelque sorte un état des lieux des milieux naturels présents sur le territoire. Elle forme par conséquent le point de départ des différentes réflexions en matière d'évaluation écologique, mais aussi en matière de gestion et d'amélioration du patrimoine naturel communal.

Les différents écotopes recensés sur la commune sont repris à l'**Annexe II.3.1.** Ils sont mis en relation avec le réseau écologique.

La carte du réseau écologique reprend en outre deux types de zones présentant un potentiel :

- l**es zones centrales potentielles :** ce sont les carrières en exploitation qui pourront devenir des zones de très grand intérêt biologique si leur reconversion après exploitation respecte un cahier des charges et un plan de gestion précis ;
- **les zones de développement ouvertes potentielles :** il s'agit de prairies sur pente supérieure à 20% qui, moyennant une gestion adaptée (notamment extensification des pratiques agricoles) pourraient devenir rapidement très intéressantes sur le plan écologique.

Les éléments de liaison, ponctuels ou linéaires, de la structure écologique fine sont très bien représentés sur le territoire communal mais n'ont pu être inventoriés dans le détail dans le cadre de cette étude. Une évaluation de leur densité a néanmoins été réalisée.

Commentaires

La carte écologique ne couvre pas les zones urbanisées, dont l'intérêt est généralement faible.

Le Tableau II.3.2. présente les superficies couvertes par les différentes zones du réseau écologique

Tableau II.3.2.
Superficie des différentes zones du réseau écologique.

Zone	Surface m²	Pourcentages	
ZCF	1.526.781	9,52	9,99
ZCO	75.288	0,47	
ZDF	153.194	0,96	1,97
ZDO	161.895	1,01	
ZL	1.547.059	9,65	9,65
Total réseau	**3.464.217**	**21,61**	
ZDOp	958.583	5,98	9,96
ZCp	638.146	3,98	
Total potentiel	**1.596.729**	**9,96**	
Total général	**5.060.946**	**31,57**	
Commune	**16.032.942**		

ZC = zone centrale ; ZD = zone de développement ; ZL = zone de liaison ; O = ouvert ;
F = forestier ; p = potentiel

Plus d'un cinquième du territoire de la commune présente un intérêt important pour le réseau écologique (près d'un tiers si l'on tient compte des zones présentant un potentiel).

Figure II.3.4.
Ensembles remarquables du réseau écologique.

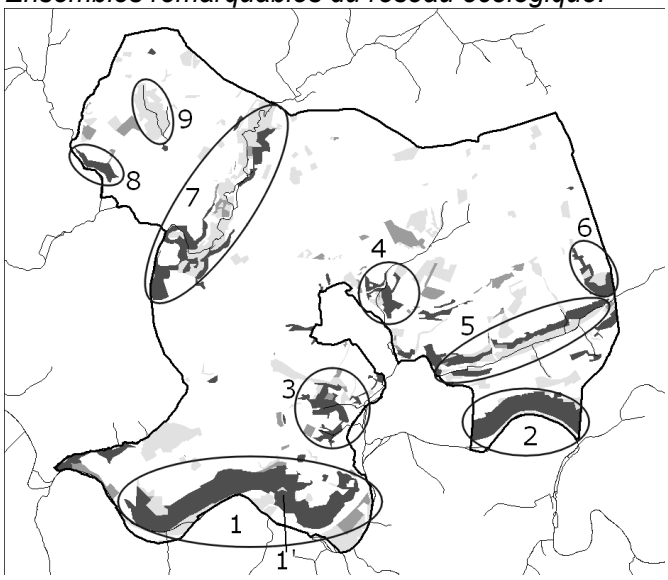

Les zones centrales (en gris foncé) sont nombreuses presque exclusivement boisées. Les zones de liaison (gris clair) se trouvent essentiellement dans les vallées. Les zones de développement sont moins étendues et se partagent entre boisements ou fourrés et vergers à haute tige.

Le réseau existant est schématisé sur la figure suivante. Neuf ensembles remarquables sont distingués.

- **Zone 1 (zone d'espaces verts au plan de secteur)**
  Elle s'étend sur les versants en forte pente de la vallée de la Vesdre. Elle est occupée principalement par des boisements (chênaie-charmaie) mais des ensembles rocheux y sont disséminés, qui abritent divers reptiles.
  Elle comprend également deux zones ouvertes occupées par des pelouses silicicoles. La végétation y est remarquable et des espèces invertébrées intéressantes y sont relevées (notamment le demi-deuil, papillon classé sur liste

rouge en Wallonie). Les massifs forestiers sont bordés de prairies sur forte pente qui pourraient, moyennant des pratiques agricoles appropriées, accueillir rapidement une flore et une faune intéressante (notamment le grillon des champs).

- **Zone 2 (zone forestière au plan de secteur)**
  Elle est occupée par des chênaies-charmaies assez homogènes, sur forte pente. Elle s'inscrit dans la continuité de la zone 1.

- **Zone 3 (zones d'espaces verts, agricoles et d'habitat au plan de secteur)**
  Elle est constitué d'une mosaïque de milieux : chênaies-charmaies calcicoles ou neutroclines[9] (en fonction du substrat), bocage avec chemins creux, haies entourant des prairies en pente qui présentent un potentiel intéressant.

- **Zone 4 (zones d'espaces verts, agricoles et naturelles au plan de secteur)**
  Située au nord de Vaux-sous-Olne, elle est constituée de chênaies-charmaies calcicoles sur sols en forte pente orientés au sud. La partie est occupée par un bocage. Les prairies voisines, également sur forte pente, sont potentiellement intéressantes.

- **Zone 5 (zones d'espaces verts, agricoles et d'habitat à caractère rural au plan de secteur)**
  Elle est composée du fond de vallée de la Hazienne, qui joue un rôle important comme liaison dans le réseau écologique, et de son versant exposé au sud.
  Le fond de vallée est occupé par des prairies mésophiles[10] améliorées et quelques massifs de résineux. En bordure, dans l'espace ouvert, se développent des fourrés d'épineux et des prairies maigres, tendant vers les pelouses silicicoles. Au-delà, les versants en forte pente sont boisés (chênaies-charmaies avec sous-bois bien développé) et quelques pieds d'orchidée ont été repérés. Au nord de ces boisements s'étendent des prairies toujours en forte pente qui présentent un potentiel sur le plan écologique. Enfin, plusieurs éléments entre la vallée de la Hazienne et Froidbermont forment un ensemble intéressant : bosquets de chênaie-charmaie, fourrés épineux, chemins creux, mare…

- **Zone 6 (zones forestières et agricoles au plan de secteur)**
  Il s'agit d'un vallon remontant de la Hazienne vers le lieu-dit « La Bouteille ». Le versant est, en forte pente, est occupé par des chênaies-charmaies neutrophiles et des chênaies acidophiles (en fonction de la nature du substrat). Les boisements sont par endroits dévalorisés par la présence de plantation de résineux.
  Le fond du vallon et le versant ouest sont occupés par des prairies, les plus en pente étant potentiellement intéressantes sur le plan écologique.

- **Zone 7 (Zones d'espaces verts, agricoles et d'habitat à caractère rural au plan de secteur)**
  La vallée de la Magne se divise en deux zones distinctes :
  - le sud de Saint-Hadelin, qui présente un caractère calcicole prononcé ;
  - le nord de Saint-Hadelin, au caractère plus acidophile.

  La partie calcicole est occupée sur les versants par des chênaies-charmaies calcicoles et des érablaies de ravin dans les parties exposées au nord. Ces dernières sont reprises comme habitat d'intérêt communautaire prioritaire au sens de la Directive « Habitats ». Le fond de vallée est constitué de prairies pâturées, généralement bordées d'une galerie ripicole d'arbres.

9 Plantes supportant des pH compris entre 6,5 et 7,5 (sols neutres, ni acides, ni alcalins).
10 Milieu moyennement à bien drainé.

La partie nord est occupée par des chênaies-charmaies sur le versant gauche et de prairies, peupliers et d'une saulaie dans le fond de vallée, qui est également bordé en plusieurs endroits de galeries ripicoles d'arbres.

- **Zone 8 (zones d'espaces verts et d'extraction au plan de secteur)**
  Il s'agit d'une chênaie-charmaie calcicole située à l'est de la carrière du Bay-Bonnet sur un versant escarpé exposé plein sud.

- **Zone 9 (zones agricoles et d'habitat à caractère rural au plan de secteur)**
  Cet ensemble est caractérisé par des haies, talus, bandes boisées et galeries ripicoles autour des petits rus s'écoulant à Riessonsart.

Outre ces 9 zones, il faut attirer l'attention sur deux éléments typiques du réseau écologique : le bocage et les vergers à haute tige.

- **Eléments bocagers**
  Les haies sont l'élément le plus caractéristique et l'étude de la densité de ces haies constitue donc un bon indicateur de l'état du bocage.
  A l'échelle du Pays de Herve, une étude a montré que cette densité a régressé, de 133 à 81 m/ha entre 1903 et 1988. A Olne, la densité varie entre 41 m/ha dans la partie sud-ouest de la commune et 129 m/ha dans la vallée de la Hazienne.
  Les zones où la densité est la plus faible sont vouées à la culture ou présentent un relief accidenté. Les zones au sein desquelles la densité est plus élevée sont davantage tournée vers l'élevage (partie nord de la commune et vallée de la Hazienne).

- **Vergers à hautes tiges**
  Deux études sur les vergers ont été menées, en 1980 et en 2004. Elles montrent un net recul puisque le pourcentage par rapport à l'ensemble des terres agricoles est passé de 17 à 5. Environ trois quarts de ces vergers sont en outre dans un état dégradé.

3.5. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

La connaissance des éléments que nous venons de considérer et spécialement celle de la topographie, des sols et du sous-sol ainsi que celle de la localisation des zones humides et inondables guidera certains choix en matière d'aménagement du territoire. Dans le texte ci-dessous, nous attirerons l'attention sur des problèmes auxquels on peut être confronté sur le territoire de la commune d'Olne en renvoyant le lecteur à la carte de synthèse qui permet de localiser les différentes contraintes (Plan n°6).

a. Problèmes liés aux pentes

Les risques d'éboulements

Le plan de synthèse (plan n°6) localise les versants inclinés de plus de 35° qui se trouvent à proximité de zones urbanisables ou qui jouxtent des voies de communication. Comme nous l'avons vu, ces zones ont été reconnues dans le cadre d'une convention établie entre l'Université de Liège et la Région wallonne. Des risques d'éboulements existent en ces endroits et il est, de ce fait, souhaitable de ne pas y construire.

Les versants dont la pente est supérieure à 20%

Le même plan (plan n°6) mentionne également les versants dont la pente dépasse 20% (soit environ 11°). Les pentes fortes peuvent occasionner des dommages aux constructions si elles ne sont pas ancrées dans la roche en place et lorsque les pentes sont trop prononcées pour résister à l'augmentation de la charge. Sur ces pentes, des

modifications des paramètres hydrologiques peuvent entraîner une variation des paramètres mécaniques et provoquer des glissements ou des tassements de terrain.
Signalons aussi que ces fortes pentes rendent problématique ou dangereux le passage d'engins mécaniques et sont ainsi défavorables à leur exploitation agricole.

Les talus importants

Les talus importants bordant les voiries qui portent préjudice à la construction en raison de l'instabilité de la masse de sédiments ou par le coût des terrassements nécessaires ont été également signalés sur la carte de synthèse. Ils sont peu nombreux sur la commune d'Olne car on n'a pas reporté les talus au pied des versants en forte pente qui posent par ailleurs des problèmes vu leur inclinaison.

b. Zones inondables

La Planche II.3.10. confronte les terrains concernés par un aléa d'inondation par débordement et les zones urbanisables. L'Ouest de Morivai, urbanisable présente plusieurs aléas : faible, moyen et élevé. Petit Vaux est concerné part un aléa moyen. Enfin, certaines parties des zones urbanisables de Bois d'Olne, Olne, et Saint-Hadelain présentent un aléa faible.
Ajoutons qu'il faut également tenir compte des inondations par ruissellement. Celles-ci peuvent être au maximum évitées en permettant à l'eau de s'écouler dans les petites dépressions.

c. Contraintes liées aux sols et au sous-sol pour les constructions

Les contraintes karstiques

La carte de synthèse mentionne les limites des terrains calcaires qui sont potentiellement dangereux parce que peuvent y apparaître des phénomènes karstiques.
Les phénomènes karstiques évolutifs sont très dangereux pour les constructions. Ils provoquent des affaissements et des effondrements du sol qui peuvent mettre en danger les bâtiments. La région wallonne a fait réaliser des études déjà mentionnées au chapitre II.3.2.2, pour d'abord localiser tous les phénomènes karstiques connus (atlas du karst wallon), et ensuite pour délimiter les zones de contraintes karstiques (conventions signées avec plusieurs universités). Deux types de zones de contraintes ont été distingués et figurent sur le plan de synthèse n°6, à savoir les zones de contraintes fortes où il doit être interdit de construire et les zones de contraintes modérées où des constructions ne peuvent être autorisées qu'après la réalisation d'une étude détaillée du site. Il convient aussi de rappeler la plus grande prudence dans l'enfouissement des eaux dans les terrains calcaire, car outre la pollution de la nappe aquifère par les eaux usées, le déclenchement de nouveaux phénomènes karstiques peut également être provoqué.

Des zones de fortes contraintes ont été ajoutées à la suite de la présente étude immédiatement à l'ouest du village d'Olne (à 325, 500 et 550 m à l'ouest-nord-ouest de l'église). Ces zones de fortes contraintes ne sont pas mentionnées actuellement sur les documents de la région wallonne. L'examen des photos aériennes au 1/10.000 de 1947 ont en effet montré l'existence de dolines en ces endroits, dolines dont certaines actuellement n'apparaissent plus car elles ont été remblayées. Le risque de voir se produire de nouveaux affaissements à l'emplacement où se trouvaient ces dolines est considérable et il convient en conséquence de considérer ces zones comme des endroits de fortes contraintes karstiques

Les plaines alluviales

Les alluvions limoneuses sont généralement constituées de sols de qualité médiocre qui peuvent être relativement compressibles. Les fondations établies pour la construction de

bâtiments dans les alluvions de la Vesdre et de La Magne doivent donc descendre sous les limons de crue pour rechercher un substrat de qualité suffisante tant en ce qui concerne le pouvoir portant que les tassements possibles.

Les zones marécageuses et humides

Les zones marécageuses sont très rares sur la commune d'Olne. Sur la nouvelle carte topographique au 1/10.000, on peut seulement observer l'existence d'une zone humide dans le fond du thalweg de l'affluent le plus oriental de rive nord de La Hazienne à 700 m au sud-est de Froidbermont et une autre dans le fond d'un vallon à 550 m au nord de l'église d'Olne. Ces zones posent évidemment des problèmes pour y édifier des constructions car les terrains y ont de faibles qualités portantes. L'établissement d'une construction sur ce genre de site devra être accompagné d'un assèchement du terrain.
Beaucoup plus étendues sont les zones où les sols sont gléyifiés, ce qui témoigne d'une imperméabilité du sol et de l'existence de terrains humides. Les terrains fortement gléyifiés indiquent la présence de nappes aquifères près de la surface pendant une certaine partie de l'année. Ces nappes aquifères peuvent provoquer l'inondation des caves qui ne seraient pas construites en tenant compte de cet élément. La carte de synthèse donne l'extension des zones gleyifiées qui sont presque toutes localisées sur les schistes houillers. Cette carte distingue les zones fortement gléyifiées où le problème est important et les zones modérément ou faiblement gléyifiées où les terrains sont temporairement humides.

Les exploitations du sol et du sous-sol (les remblais, les terrains remaniés et les fosses d'extraction)

- **Les mines de charbon et de zinc**
  Les exploitations de houille sont terminées sous la commune depuis plus de 20 ans et les mouvements du sol qu'elles ont provoqués sont terminés. Il reste qu'il est toujours possible que des puits anciens mal remblayés et inconnus existent sur la commune. Il est extrêmement intéressant de connaître la localisation de ces puits pour ne pas construire en ces endroits et pour prendre les précautions qui s'imposent à proximité. Sur la concession de Herve-Wergifosse (voir planche II.3.3), le dossier de demande de retrait de concession qui a tenu compte de tous les documents conservés ne mentionne aucun puits sur le territoire de la commune d'Olne. Sur la concession de Hasard-Cheratte qui s'étendait sous Ayeneux, une demande de recherche des puits anciens a été introduite auprès de Monsieur Pacyna de la cellule sous-sol de la Région wallonne. Dans le courrier reçu le 29 juillet 2004, il est indiqué qu'aucun puits de mine n'est connu sur le territoire olnois. Il mentionne également des puits d'essai dans un amas de smithsonite et six sièges d'exploitation de limonite (2.000 T produites enter 1845 et 1847) mais sans localisation précise.
  Une ancienne concession pour une mine de zinc a été accordée dans le fond et sur le versant est de la vallée à Grand-Vaux (Vaux-sous-Olne). A l'administration du sous-sol de la Région wallonne, il n'y a pas de document attestant qu'une exploitation a réellement existé en cet endroit. En tout cas aucune trace d'activité minière, par exemple sous forme de déblais, n'est visible sur les photos aériennes au 1/10.000 de 1947, ni sur la carte pédologique qui signale cependant les terrains remaniés et les remblais.

- **Les remblais**
  Il est aussi utile de connaître les anciennes exploitations qui peuvent causer des difficultés dans les zones à bâtir. En effet, les anciennes exploitations ont souvent été comblées après abandon de l'exploitation par des matériaux les plus divers (meubles, inertes, organiques…) mis en place sans précaution particulière

(compactage, drainage). On risque donc de trouver à l'emplacement de ces anciennes exploitations du sol, un sol hétérogène de qualité médiocre.
Sur la carte pédologique, un seul remblai est signalé. Il est de peu d'extension et se trouve à environ 250 m au nord-est de la Croix Renard.
Le seul remblai étendu qui se trouve sur la commune d'Olne se trouve dans la vallée de la Vesdre entre Basse Fraipont et Trooz.

- **Les terrains remaniés**
  Les terrains remaniés indiqués sur la carte pédologique sont ceux pour lesquels il est difficile, d'après le texte explicatif, de préciser la cause du remaniement. Il convient cependant d'y être attentif car ils peuvent correspondre à des remblais.

- **Les fosses d'extraction**
  Enfin des excavations, qualifiées de fosses d'extraction sont signalées sur la carte pédologique. Outre les deux grandes carrières en activité actuellement, à savoir la carrière du Bay Bonnet et la carrière de Trooz, la seule excavation couvrant une surface importante se trouve au nord de Froidbermont. Les autres excavations signalées sont peu étendues.

d. Aptitudes des sols

Sur la base des données de la carte pédologique, la carte de synthèse fait apparaître la localisation des sols fertiles qui conviennent bien pour les cultures ainsi que les sols qui conviennent bien pour les prairies. Parmi ceux-ci, sont mentionnés les sols aptes pour des prairies mais inaptes aux cultures. Les terrains qui conviennent de la même façon aux cultures et aux prairies sont également cartographiés.

e. Milieu naturel

Différentes situations de conflits (contraintes), risquant de perturber, voire de dégrader les milieux naturels existants ou potentiels, apparaissent en superposant la carte du réseau écologique et le zonage des affectations liées au plan de secteur. Ces conflits potentiels sont essentiellement concernés par les zones destinées à l'urbanisation, et par la zone agricole pour ce qui est des zones non urbanisables. Pour la zone agricole, ces conflits interviennent dans la mesure où les pratiques agricoles adoptées pourraient s'avérer peu compatibles voire incompatibles avec le maintien des éléments naturels et de la biodiversité présente (par exemple, destruction directe d'éléments bocagers ou de plans d'eau, altération des milieux par l'utilisation des engrais et des pesticides, etc.).

Les contraintes identifiées ont été cartographiées Figure II.3.5. (cf. Ci-après) et sont les suivantes :

Tableau II.3.3.
Contraintes entre le réseau écologique et le plan de secteur.

Par rapport aux zones du plan de secteur	Surface	%
Zone agricole	432.783	21,57
Zone agricole contraintes plus faibles	1.020.282	50,84
Zone d'activité économique industrielle	6.545	0,33
Zone d'activité économique mixte	1.771	0,09
Zone d'extraction	149.177	7,43
Zone d'habitat	20.795	1,04
Zone d'habitat à caractère rurale	374.306	18,65
Zone de services publics et d'équipements communautaires	1.203	0,06
Par rapport au réseau écologique	**Surface**	**%**
Zone centrale forestière	415.126	20,69
Zone centrale ouverte	33.003	1,64
Zone de développement forestière	107.060	5,33
Zone de développement ouverte	159.026	7,92
Zone de liaison	1.292.647	64,41

Environ 72 % des contraintes identifiées (en terme de surface) le sont par rapport à la zone agricole au plan de secteur. 51% concernent des zones de liaison situées dans les vallées et les zones de liaison constituées par les vergers hautes tiges. Dans ces zones (superposition de zones de liaison et de zones agricoles) les contraintes sont jugées plus faibles car une gestion agricole appropriée permettra de ne pas entrer en conflit avec le réseau écologique. Pour les 21 % restant l'affectation au plan de secteur ne correspond pas au maintien du réseau écologique (il s'agit par exemple de zones centrales forestières).
28 % des contraintes identifiées le sont en dehors de la zone agricole au plan de secteur. Il y a donc ici aussi inadéquation entre le plan de secteur et le réseau écologique.

La Figure II.3.5. montre bien les grands ensembles de conflits potentiels. Ils peuvent être classés dans quatre grandes catégories :

1. **Les zones liées aux vallées et leurs versants :** particulièrement bien visibles sur la Magne et la Hazienne, le ruisseau de Riessonsart et plus dispersées sur la Vesdre.
   Dans la vallée de la Hazienne une longue bande en fond de vallée est réservée à l'urbanisation (zone d'habitat à caractère rural). Si cette zone devait être urbanisée, l'important rôle de liaison qu'elle remplit serait gravement compromis. Dans le petit vallon connexe remontant vers Froidbermont la situation est analogue, il faut également y signaler une petite mare entourée de macrophytes située en zone d'habitat à caractère rural. Les autres zones sources d'éventuels conflits sont des zones de liaison en affectation agricole au plan de secteur et surtout des boisements également situés en zones agricoles au plan de secteur.
   La vallée de la Magne présente une large zone de liaison située en fond de vallée et en zone agricole au plan de secteur, et des zones centrales forestières sur les versant également en zone agricole au plan de secteur. A signaler une jonchaie à la hauteur de St-Hadelin vestige de milieux humides de fond de vallée et en zone agricole au plan de secteur. La partie centrale de cet ensemble, au niveau de la route St-Hadelin – Ayeneux, est en zone d'habitat à caractère rural dans laquelle se trouve une saulaie (Sf) et des zones de liaison.
   Le ruisseau de Riessonsart est entouré de zones de liaison situées principalement en zone agricole au plan de secteur et périphériquement en zone d'habitat à caractère rural.
   La vallée de la Vesdre comporte des zones de liaison en zone agricole et en zone d'habitat (face à Fraipont) au plan de secteur.

2. **Les zones périphériques d'Olne et d'Ayeneux**. Autour d'Olne, des zones de liaison et de développement ouvertes sont situées en zone agricole ou d'habitat à caractère rural au plan de secteur. Ces zones sont constituées d'anciens vergers hautes tiges, dont certains sont fortement dégradés, et d'autres éléments (haies, bandes boisées, etc.). Au sud d'Ayeneux, zone fortement urbanisée, subsistent quelques éléments, vergers, petits boisements, saulaie, tous situés en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur.

3. **Les zones d'extraction.** Pour les deux carrières de l'entité communale (surtout celle de Trooz) des zones centrales forestières sont situées sur leur périphérie. Rappelons toutefois qu'au terme des exploitations, ces zones d'extraction deviendront des zones d'espaces verts.

4. **Les éléments dispersés sur le territoire communal**. De nombreux petits éléments du réseau écologique, en zones de liaison principalement, sont dispersés sur l'ensemble du territoire communal et sont concernés par une affectation en zone agricole au plan de secteur. A signaler la mare d'En Gelivaux et les prairies avoisinantes proposées pour Natura 2000 et situées en zone agricole au plan de secteur.

Figure II.3.5.
Carte des contraintes écologiques : croisement du plan de secteur et du réseau écologique.

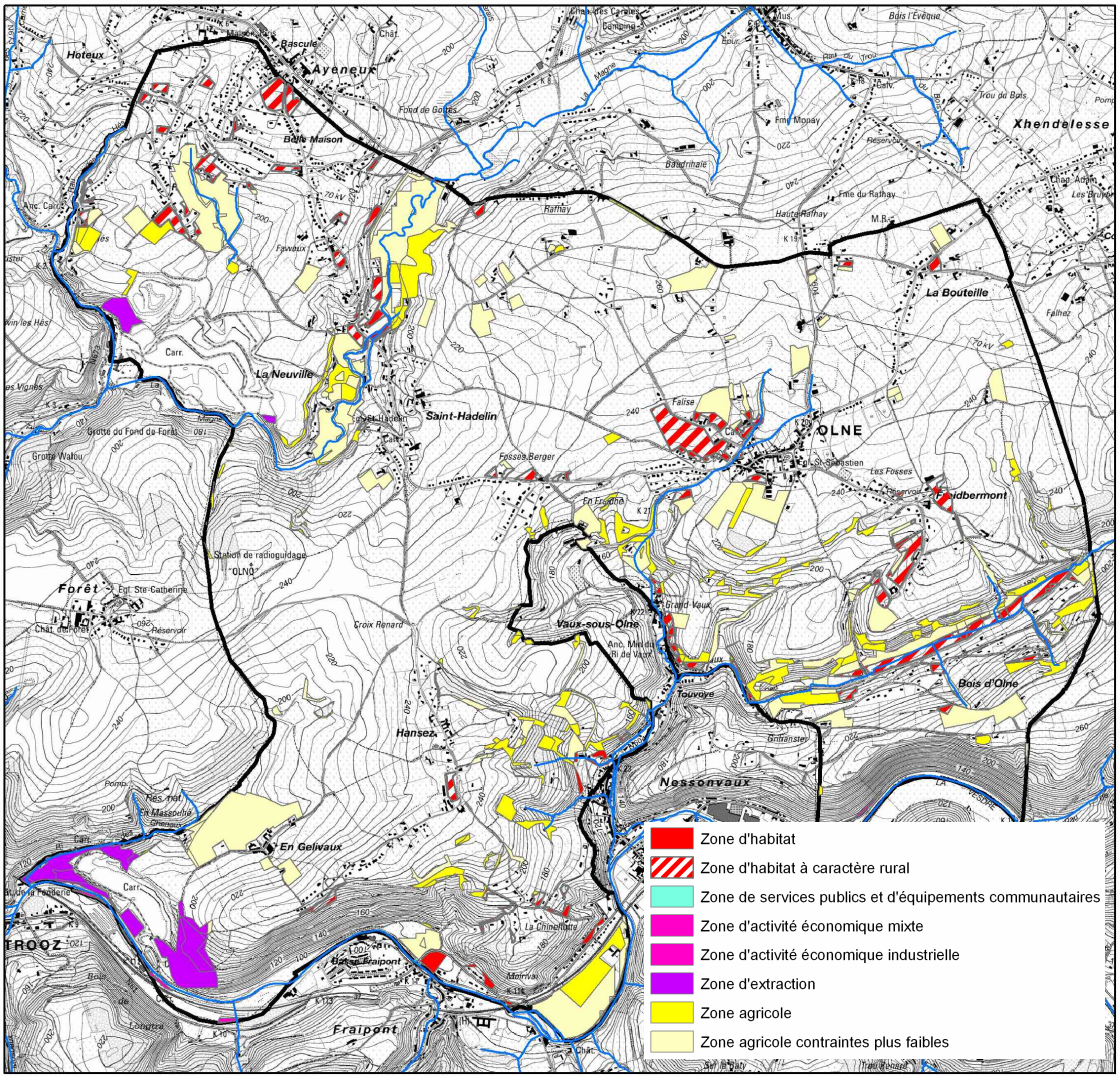

Les zones potentielles du réseau écologique (cf. carte du réseau écologique) n'ont pas été reprises sur cette carte des contraintes. Mentionnons cependant que les contraintes relatives aux zones écologiques potentielles sont à mettre en liaison avec l'affectation en

zone agricole au plan de secteur, ou en zone d'extraction dans le cas des deux zones centrales potentielles.

4. CONTEXTE PAYSAGER

4.1. INTRODUCTION

Sources

- ADESA et Commission Consultative d'Aménagement du Territoire d'Olne.
  Analyse du paysage et inventaire des zones d'intérêt paysager.
- NEURAY Georges.
  Des paysages. Pour qui ? Pour quoi ? Comment ?
- DEMOULIN A, 1993.
  Le bocage dans le sud de l'entre Vesdre-et-Meuse : évolution et état actuel à l'exemple de la commune d'Olne in *Bulletin Société Belge d'Etudes Géographiques.*
- Université de Rennes, juillet 1976.
  Les Bocages – Histoire – Ecologie – Economie. Table ronde C.N.R.S. Aspects physiques, biologiques et humains des écosystèmes bocagers des régions tempérées humides.
- *Rénovation rurale – une réflexion sur le bocage du pays de Herve.*
- Gouvernement français. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
  Les bocages : une diversité de paysages à aménager et à gérer.

Plan n°8 Analyse paysagère

Cette carte donne la délimitation des grandes unités paysagères cohérentes (référencées de A à L). Elle reprend également les lignes de crête principales et secondaires, ainsi que les thalwegs principaux et secondaires.
Elle donne en outre des indications qualitatives sur le paysage, au travers des catégories suivantes :

- points de vue ponctuels et remarquables,
- points de vue déambulatoires, dont certains remarquables,
- lisières forestières ou bandes boisées d'intérêt paysager,
- peuplements forestiers non indigènes,
- périmètres, ensembles bâtis et sites classés d'intérêt paysager,
- finages et ensembles bâtis remarquables,
- éléments négatifs ou mal intégrés.

Les caractéristiques du Pays de Herve et la présence de la vallée de la Vesdre ont fortement influencé la structure générale du paysage de la commune.

Des composantes complémentaires, plus locales et temporelles, enrichissent, en outre, la diversité paysagère, comme par exemple les types d'occupation du sol (bois, pâture, culture, bâti, …) et les types de bâti (traditionnel, récent, …).

Le paysage est le cadre de vie de l'homme, il est donc le reflet de son action.
Action qui peut être consciente ou spontanée.
L'action de l'homme dans le paysage doit permettre le développement de sa vie et ainsi assurer son épanouissement.
Le paysage renferme de multiples facettes ; l'appréciation et l'interprétation d'un paysage dépendent de l'observateur, son savoir, sa culture, son vécu.
L'analyse des paysages est basée sur des critères visuels relativement objectifs (couleurs, rugosité, lignes de forces, profondeurs de vues, points d'appel, contraste, variabilité, …) mais doit également tenir compte de la charge symbolique inhérente au concept de paysage.
Le Pays de Herve est une région principalement herbagère, aux pâturages arborés et ceinturés de haies vives, formée d'une succession de plateaux largement ondulés et entrecoupés de nombreuses vallées. Le relief de la commune d'Olne, animé en raison de la proximité de la Vesdre (limite méridionale de la commune), est situé dans des altitudes comprises entre 200 et 300m.

Des photos illustrant cette partie sont reprises en fin de volume, dans l'annexe photographique.

4.2. ÉVOLUTION DU PAYSAGE À OLNE

Le paysage du Pays de Herve a subi de nombreuses transformations au cours des temps :
Avant le 16ème siècle, le paysage hervien était caractérisé par les cultures, qui occupaient la totalité de la surface agricole, gagnée principalement par les défrichements du Moyen-Age classique (11ème – 13ème siècles).
C'est à partir du 16ème siècle que le paysage va se modifier radicalement : on assiste alors d'une part au passage d'une économie de cultures à une économie herbagère. Le domaine communal est progressivement divisé en petites parcelles d'herbages au milieu desquelles les agriculteurs construisent leurs fermes et clôturent leurs exploitations par des haies vives, qui sont à l'origine du bocage typique du Pays de Herve.
Ce mode d'occupation traduit également le changement fondamental de la mentalité paysanne : l'esprit et les pratiques communautaires s'effacent devant une montée de l'individualisme.
C'est ainsi que, dès la fin du 17ème siècle, les caractéristiques typiques du pays de Herve étaient définies : herbages, bocage, habitat dispersé.
Dans le compartiment de la Vesdre, pour Olne en particulier, l'économie de culture est restée très présente dans la structure paysagère, en raison de conditions naturelles plus favorables aux labours.
Olne fut de tous temps et jusque dans la seconde moitié du 19ème siècle une terre de culture.
Ce n'est qu'à la fin du 19ème siècle que les herbages remplacent graduellement les cultures et que le bocage fait réellement partie de la structure du paysage.
Ce bocage est limité aux parties nord et est de la commune, dans les zones peu ou pas du tout favorables aux cultures.
Les sols les plus riches de la commune restent voués à la culture en openfield.

4.3. ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

4.3.1. BOCAGE

La clôture des parcelles par des haies vives trouve son origine dans le développement de l'élevage intensif et dans une forme d'individualisme paysan.
Les herbages se concentrent :

- sur les sols humides du nord de la commune, au Rafhay, à Bouteille, à Riessonsart et à Saint-Hadelin ;
- sur les deux versants de la Hazienne, à Froidbermont et au Bois d'Olne ;
- autour des hameaux de Hansez et Gélivaux.

A la fin du 19ème siècle, le bocage, d'implantation plus tardive qu'ailleurs dans le pays de Herve, est remarquablement développé dans la partie nord de la commune, de Riessonsart à Bouteille, ainsi qu'au Bois d'Olne et autour des hameaux de Hansez et Gélivaux.
Les limites des zones bocagères coïncident très étroitement avec celles des surfaces réservées à l'époque aux herbages et aux vergers. La densité du réseau des haies est supérieure au vrai pays de Herve. Les routes et chemins communaux sont presque continûment encadrés de haies sur leurs deux côtés. A l'intérieur des blocs délimités par les chemins, des haies enserrent de petites pièces de terre, généralement quadrangulaires.
A la fin du 19ème siècle s'opère une transformation radicale de la répartition et de l'aspect du bocage à Olne. A cette époque, on constate également la réduction des espaces cultivés au profit des pâturages. L'apparition de la clôture en fil de fer barbelé réduit l'utilité des haies vives.
L'ancienne structure du maillage se dégrade et les champs convertis en prés ne sont que partiellement enclos de haies vives. Le tracé du réseau des routes et chemins est par contre encore mieux souligné par les haies ; les disparitions de haies ont affecté quasi exclusivement des haies à l'intérieur des blocs de terre.

La physionomie du bocage s'est maintenue jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.
La rapidité de l'évolution socio-économique de ces soixante dernières années engendre une régression importante des éléments du bocage, principalement la disparition de haies et de vergers.

Cette évolution engendre un effet de banalisation du paysage. L'identité paysagère acquise au cours de son évolution risque d'être perdue.

Les causes de cette évolution sont multiples :

- une urbanisation peu cohérente : le développement de l'habitat accompagné de plantations à caractère non régional et le développement du réseau de communication, l'évolution des activités industrielles ;
- la spécialisation et l'intensification de l'agriculture, la diminution de la main-d'œuvre, la croissance de la surface d'exploitation ;
- l'éradication de certaines haies, résultat notamment de l'agrandissement des exploitations herbagères ;
- la difficulté croissante pour les agriculteurs de les entretenir ;
- l'exploitation intensive des produits ligneux comme bois de chauffage dont les haies hautes avaient accumulé une bonne réserve ;
- et, plus récemment, l'effet de certaines mesures visant à contrecarrer le feu bactérien.

Du point de vue esthétique, les haies vives constituent un élément essentiel de structuration du paysage.

Du point de vue agronomique, les haies jouent surtout un rôle de brise-vent, réduisent les écarts diurnes de température et maintiennent l'humidité de l'air à des taux plus élevés. Les haies hautes fournissent un abri au bétail contre les intempéries ou un soleil excessif. Les haies entravent l'érosion et améliorent l'infiltration des eaux de pluie.
Du point de vue écologique, les haies sont le réservoir d'une grande diversité floristique et faunistique essentielle au fonctionnement équilibré des écosystèmes agrestes. Elles offrent un abri et une protection à bon nombre de petits mammifères, à des oiseaux comme les passereaux insectivores et les rapaces ou à des insectes pollinisateurs utiles aux herbages, cultures et vergers.

a. Caractéristiques et évolution des éléments constitutifs du bocage

Caractéristiques du paysage bocager

Elles sont les suivantes :

- les haies vives entourant de tous les côtés un ensemble de prairies ou de champs formant de la sorte le maillage bocager,
- les vergers de hautes-tiges, ressource économique, offre aussi un cadre de vie harmonieux et esthétique,
- les petits étangs et leurs saules têtards,
- l'habitat dispersé : architecture remarquable en briques et en pierre naturelle,
- les accès aux propriétés sont ponctués par des piliers en pierre naturelle et des barrières en fer forgé.

Évolution et gestion du bocage

Les paysages de bocage présentent une grande diversité qu'il faut gérer, sauvegarder et aménager (voir même à faire évoluer) en prenant en compte les relations entre la nature, les activités humaines et les dimensions culturelles.

Quelques recommandations pour assurer sa pérennité :

- recomposer et compléter le maillage de haies, plus large si nécessaire mais efficace ;
- planter des haies d'essences variées et indigènes, plus particulièrement au niveau des ruptures de pente, en bordure des chemins, aux abords des constructions difficiles à intégrer, … ;
- planter des haies et des bandes boisées au droit des zones les plus exposées au vent ;
- reconstituer des forêts-galeries le long des ruisseaux ;
- planter uniquement des essences indigènes ;
- réintroduire des variétés locales d'arbres fruitiers ;
- entretenir le réseau de chemins et sentiers ;
- respecter et restaurer tous les petits éléments d'architecture rurale ;
- proscrire la répartition de l'habitat en cordon le long des routes, privilégier les petits groupes de bâtiments rassemblés en hameaux dispersés dans le bocage.

b. Observations

L'analyse de la situation existante permet d'observer :

- que le maillage typique du bocage est considérablement réduit mais qu'il reste néanmoins des témoins, haies hautes et haies basses, remarquables qu'il faut préserver ;
- que l'activité agricole est toujours bien présente, l'ensemble des prairies étant voué au pâturage ;
- qu'il n'y a plus de vergers, seuls quelques reliquats subsistent ;

- que l'urbanisation récente, l'habitat en cordon le long des routes, souvent situé à proximité des crêtes, a une incidence négative sur l'intégration paysagère de l'ensemble bâti : habitat pavillonnaire de type villa accompagné de plantations généralement non-indigènes.

c. Enjeu

Un des enjeux de cette évaluation paysagère est de définir dans quelle mesure la conservation du bocage peut être envisagée. Les raisons esthétiques, agronomiques, économiques et écologiques en sont les principaux vecteurs.

4.3.2. Vergers

Les vergers apparaissent au 19ème siècle et connaissent leur apogée à l'entre-deux-guerres. Ils sont étroitement liés au bocage, disséminés dans l'ensemble des terrains pâturés et en relation étroite avec la dispersion de l'habitat dans ces zones, mais également autour des noyaux d'habitat, d'Olne, de Saint-Hadelin, de Gélivaux, de Hansez et de Froidbermont.

La surproduction fruitière et la concurrence des exploitations en basses tiges dans les années 50 mettent à mal la rentabilité des vergers, où de surcroît les conditions climatiques et édaphiques (au Rafhay) ne sont pas idéales à une production économique. Ce sont surtout les vieux vergers du Bois d'Olne et de Froidbermont qui disparaissent, ainsi que ceux qui, installés sur les sols trop superficiels et asphyxiants du nord-est d'Olne, n'ont jamais fourni que des arbres chétifs et peu productifs.

Vers les années 70, on enregistre la disparition quasi totale des vergers, accélérée par les primes octroyées par l'Etat belge.

Aujourd'hui, les rares vergers qui subsistent sont des reliquats qui ont conservé quelques pommiers, cerisiers, poiriers ou pruniers, plus ou moins vieillis, plus ou moins productifs, sans intérêt économique. Ils n'en continuent pas moins à jouer un rôle non négligeable dans le paysage de la campagne.

4.3.3. Bois et taillis

Ils occupent principalement le versant raide de la vallée de la Vesdre, et dans une moindre mesure les versants pentus de la Magne en aval de Saint-Hadelin, du ruisseau de la Hazienne et du ruisseau d'Olne.
De nombreuses parcelles, pour des raisons de rentabilité à court terme, sont occupées par des plantations de résineux.
Dispersés par petites entités, habituellement de formes allongées, les bois et taillis contribuent au maintient du caractère bocager. L'impact visuel se situe principalement au niveau de sa valeur de silhouette, d'effet de limite, de lisière, de verticalité, de lignes dynamiques, de mouvement, … La valeur de masse végétale est peu perceptible.

4.3.4. Cultures en openfield

Les cultures occupent les meilleurs sols de la commune, sols limoneux bien drainés des placages loessiques épais et sols argilo-calcaires.
Un grand ensemble s'étend à l'ouest du village d'Olne, sur la crête qui se dirige au sud-ouest vers Hansez et Gélivaux et sur son flanc occidental à faible déclivité.
Quelques blocs de culture de moindre importance profitent encore de placages limoneux :

- à partir de La Bouteille, passant entre Olne et Froidbermont,
- au sud de Riessonsart,

- sur le plateau du Rafhay, où les sols sont de moindre qualité.

On observe la reprise des cultures et son expansion d'année en année, principalement pour la culture du maïs fourrager. Le maïs, culture exigeante, s'installe naturellement sur les meilleurs sols autrefois réservés aux céréales.

4.4. UNITÉS PAYSAGÈRES COHÉRENTES

Les unités paysagères sont définies après une analyse du paysage qui comprend :

- l'analyse des structures paysagères :
  - la morphologie,
  - la végétation dominante,
  - l'occupation du sol.
- l'analyse des composantes visuelles :
  - les indices visuels, les formes dominantes, les limites visuelles, les éléments du paysage,
  - les critères de dominance.
- l'analyse des composantes d'ambiance :
  - lisibilité,
  - identité, force, typicité,
  - rareté, valeur culturelle historique,
  - rapport d'harmonie,
  - diversité, complexité.

A Olne, les unités paysagères distinctes sont (voir carte d'Analyse paysagère) :

A. Riessonsart – les pâturages au sud :

- caractère verdoyant,
- absence /suppression de la structure bocagère, secteur où la densité du réseau de haies ne correspond plus à la structure bocagère,
- verger remarquable au nord,
- la ferme basse et son chantoir,
- périmètre d'intérêt paysager.

B. Vallée de la Magne – St. Hadelin :

- site classé d'intérêt paysager et écologique,
- périmètre d'intérêt paysager,
- tracé remarquable du cours d'eau,
- bâti remarquable d'intérêt paysager,
- points de vues ponctuels et déambulatoires,
- ensemble bâti d'intérêt paysager.

C. Rafhay et Bouteille :

- plateau en pente douce,
- présence d'une structure bocagère – reliquats,
- nombreuses haies non continues,
- lignes d'arbres.

D. Fosses Berger :

- paysage d'openfield – mosaïques : composition de prés de fauche sans haies (ni clôture), de pâtures et de cultures,
- le bocage a disparu.

E. Croix Renard :

- paysage d'openfield – dominance des cultures,
- sommet - nombreux points de vues ponctuels et déambulatoires,

- aucune trace du bocage.

F. Froidbermont :

- crête de partage entre Olne et Froidbermont : accentuation des pentes (raides) et relief accidenté,
- caractère bocager présent par présence de boisement ou de broussailles sur versants inclinés, ruptures de pente,…
- périmètre d'intérêt paysager,
- « Les Fosses » - site classé d'intérêt paysager,
- présence de fermes répertoriées à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique,

G. Vallée de la Hazienne :

- paysage harmonieux : fond de vallée ouvert pâturés et versants boisés,
- périmètre d'intérêt paysager,
- rupture de la vallée ouverte par plantation d'épiceas,
- points de vues ponctuels.

H. Bois d'Olne :

- caractère bocager remarquablement conservé,
- habitat ancien et récent généralement bien intégré.

I. Hansez :

- ensemble bâti remarquable situé sur la crête principale,
- le finage aux abords du bâti ancien assure une parfaite intégration paysagère de l'ensemble,
- les extensions linéaires récentes du type lotissement en ruban sont dommageables pour le paysage.

J. En Gelivaux :

- petit hameau, fermes et habitat ancien, en contrebas de la crête d'Hansez, remarquablement intégré au paysage caractérisé par les pâtures et prés de fauche.

K. Versant est du Ry de Vaux :

- le versant est de la vallée du Ri de Vaux, assez encaissée en prolongement de la vallée de la Vesdre,
- un caractère bocager est toujours présents : succession de lisières forestières, de pâtures enclavées par des haies, des talus et chemin creux.

L. Versants vallée de la Vesdre :

- ces versants sont en forte pente, d'orientation sud, et sont essentiellement boisés,
- ils participent au décor paysager de l'ensemble de la vallée de la Vesdre, leur valeur paysagère est donc principalement régionale.

4.5. ÉVALUATION DU PAYSAGE

4.5.1. Introduction

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire a confié à l'Association ADESA la mission de réactualiser l'inventaire des zones d'intérêt paysager sur base d'une méthode d'évaluation de la qualité paysagère. La commune d'Olne, en collaboration avec l'ADESA, a réalisé une analyse du paysage et défini les zones d'intérêt paysager.

Ci-après, sont repris les critères et la méthodologie qui ont été mis au point en vue d'établir l'analyse du paysage et de désigner les zones du territoire susceptible d'être classées comme « zone d'intérêt paysager ».
Les zones d'intérêt paysager (Z.I.P.), inscrites aux plans de secteur en hachures obliques datent des années soixante. Cet inventaire méritait d'être revu.

Les observations sur le terrain résultent d'un consensus établi par des équipes d'observateurs locaux, connaissant parfaitement leur commune. Pour le territoire de la commune d'Olne la mission d'observation a été assurée par les membres de la CCAT.
Les observations revêtent donc un caractère plural, qui contribue largement à en atténuer l'aspect subjectif.

La « protection » du paysage se fait par deux approches :

- les Z.I.P., qui forment des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement ;
- les points de vue remarquables (PVR), qui sont des lieux ponctuels, ou les lignes de vue remarquables (LVR), qui sont linéaires.

Les points de vue remarquables ou lignes de vue remarquables, accrochent le regard, ils ont un pouvoir fascinant. Ils contribuent à l'intérêt paysager d'une contrée autant que les « Zones d'intérêt paysager ».
Les points de vue remarquables ne s'ouvrent pas nécessairement sur des « Zones d'Intérêt Paysager ».

4.5.2. Méthodologie

Toute méthodologie d'évaluation de la qualité paysagère comporte trois démarches :

- la sélection des critères de qualité ;
- la délimitation des unités paysagères ;
- l'analyse de la qualité des paysages au sein de chaque unité.

a. Les critères de qualité

Le paysage observé, l'image perçue par l'observateur suivant les lois de la perspective.
La complexité de cette démarche provient essentiellement du caractère subjectif de l'impression reçue. Elle dépend de nombreux paramètres inhérents au psychisme, à l'affectivité de l'observateur et aux conditions physiques extérieures.

Les critères retenus

- **La profondeur de champ ou longueur de vue**
  Pour qu'il y ait paysage, le champ de vision doit s 'étendre sur au moins 300 m.
  A moins de 300 m, il est question de sites. L'œil apprécie les vues longues, l'observateur a naturellement tendance à rechercher les vues éloignées, larges et ouvertes.

- **La variété**

La variété d'une vue paysagère procède du nombre d'éléments ou d'ensembles d'éléments en présence. L'observateur apprécie la variété du paysage car il est sensible à la nature diverse des objets en présence, à leur forme et à leur couleur. Il ne faut pas nécessairement une grande variété d'objets pour animer un paysage, souvent quelques-uns suffisent, parfois un seul objet peut embellir un paysage monotone.

- **La dimension verticale**
  Cette dimension est donnée par le relief ou par les éléments verticaux observés dans le paysage. Les mouvements du terrain apportent à l'œil une impression agréable.
  Par contre, le manque de relief peut induire un sentiment d'immensité et être valorisé grâce des objets de dimension verticale (arbres, tours, …).
  Classes de valeurs : le relief peut être plat, vallonné ou accidenté.

- **La présence de plans successifs**
  Trois plans successifs :
  - l'avant-plan s'étend sur quelques dizaines de mètres au maximum, il se caractérise par le détail des objets que l'on y observe.
  - le plan moyen s'étend jusqu'à environ 1km., distance à partir de laquelle les objets ne se perçoivent plus distinctement.
  - l'arrière-plan offre une limite lointaine à la vue, un cadre au paysage.

- **L'harmonie**
  L'harmonie du paysage provient d'une disposition équilibrée des objets et des couleurs.
  L'observateur apprécie particulièrement les paysages dans lesquels il décèle une organisation, une structure. Notre sens esthétique recherche un certain équilibre.
  L'observateur aime percevoir un rythme dans le paysage. Le rythme anime le paysage.
  L'intégration des objets dans le paysage traduit la relation entre un objet et son environnement immédiat.
  La qualité de la ligne d'horizon et des lignes de crête constitue un caractère important du paysage. Autres lignes, les courbes et les droites dans le paysage : les routes, les méandres de cours d'eau, les drèves,…

- **La rareté**
  La rareté n'est pas une qualité intrinsèque des paysages. Cependant elle peut plaider en faveur de leur protection. Si l'on constate qu'un paysage est rare, il est indispensable d'indiquer par rapport à quelle surface de référence.

b. La délimitation des unités paysagères

La méthode pour l'évaluation paysagère est basée sur l'observation d'unités paysagères.
Critère de base : la topographie du terrain. Les unités sont donc délimitées par les lignes de crête. Elles correspondent donc chacune à une vallée ou un vallon.

c. L'analyse de la qualité paysagère au sein de chaque unité.

La qualité paysagère est analysée à partir d'une série de stations d'observation réparties dans chaque unité paysagère. Les stations sont localisées autant sur le pourtour d'une unité paysagère qu'à l'intérieur de celle-ci. Les stations du pourtour se situent en principe sur la ligne de crête entourant l'unité paysagère.
La délimitation des Z.I.P. (zone d'intérêt paysager) ne peut de faire valablement et de manière définitive que lorsqu'on a parcouru plusieurs unités paysagères de la commune.
Le repérage des P.V.R. (points de vue remarquables) ou des L.V.R. (lignes de vue remarquables) se fait d'emblée.

L'observateur, se trouvant à une station d'observation, peut après analyse du paysage, décider sur le champ s'il s'agit d'un simple point de vue ou d'une ligne de vue remarquable.

4.5.3. Zones d'intérêt paysager à Olne

- **Vallon de Riessonsart** : enclavé par l'urbanisation de Riessonsart, Les Hés, Belle Maison, Faweux et la carrière du Bay Bonnet.

- **L'ensemble de la vallée de la Magne et ses versants** : la plus grande partie est reprise en « sites classés d'intérêt paysager » et comprend un ensemble bâti d'intérêt paysager, Saint-Hadelin.

- **La Bouteille** : caractère bocager.

- **Froidbermont** : les versants inclinés en direction de la vallée de la Hazienne. De nombreux fourrés, éléments boisés et lisières forestières sur ruptures de pentes caractérisent l'aspect bocager.

- **La vallée de la Hazienne** : comprenant le fond de vallée, le ruisseau de la Hazienne et les versants sud boisés.

- **Le Bois d'Olne** : où le caractère bocager est particulièrement bien conservé.

- **La vallée de la Vesdre** : ses versants abrupts, orientés au sud et essentiellement boisés et prolongé par l'entaille du vallon du Ri de Vaux en direction du village d'Olne.

4.5.4. Ensembles bâtis d'intérêt paysager

- **Le village d'Olne**, avec son patrimoine architectural et son finage remarquable : il est niché au creux d'une large tête de vallon tournée vers le SSO, bien protégé au nord et au nord-ouest des rigueurs climatiques et remarquablement intégré dans un paysage verdoyant, lisières forestières, pâtures, haies, chemins creux, …

- **Saint-Hadelin** situé en bordure du site classé d'intérêt paysager de la vallée de la Magne.

- **En Gelivaux**, le hameau (ensemble bâti remarquable) et ses pâturages.

4.5.5. Le bâti en ruban dommageable pour le paysage

Le plan de secteur a défini des zones à bâtir en ruban le long des voiries existantes en extension des villages et hameaux, jusqu'à leur jonction quelquefois complète.
Ces extensions, consacrées par presque tous les plans de secteur, créent une organisation spatiale en opposition avec le bâti groupé traditionnel. A Olne, ces extensions, toujours situées à proximité des crêtes, créent des ruptures paysagères de part et d'autre de la crête et occupent les plus beaux points de vues.
Ces ruptures perturbent l'équilibre des villages/hameaux par l'implantation systématique des constructions au centre des parcelles, par le type d'architecture pavillonnaire en rupture avec l'architecture traditionnelle et par l'organisation hétéroclite des espaces verts.

Les principales zones de bâti en ruban dommageables pour le paysage sont les suivantes :

- l'extension du hameau de Hansez depuis la Croix Renard jusqu'au dessus de En Gelivaux ; notons l'accompagnement du hameau de Hansez par un finage remarquable qui en assure l'intégration paysagère ;
- la jonction entre le hameau de Saint-Hadelin et du village d'Olne ;
- la jonction entre le village d'Olne et Bouteille.

Seule une amélioration du finage peut être envisagée par la plantation de haies hautes, d'alignements d'arbres indigènes, de petits massifs forestiers, de vergers,… toujours à l'aide d'essences indigènes.
Les finages du village d'Olne et du hameau de Hansez sont d'excellents exemples à suivre.

4.5.6. ENJEUX ET CONCLUSION

La commune d'Olne a conservé dans ses différents éléments du paysage contemporain des caractéristiques intéressantes, aujourd'hui en nette régression, d'un paysage bocager de grande valeur. Ce paysage bocager a connu son apogée à la fin du 19ème siècle.
Le paysage de culture en openfield a toujours été présent en raison de conditions naturelles plus favorables aux labours.

La rentabilité et la productivité d'une agriculture mécaniséee sont à l'origine de la régression, de la transformation et du déséquilibre du paysage contemporain.
Peut-on parler de la banalisation du paysage ? Ou s'agit-il d'une mutation non encore aboutie, comme ce fut le cas au cours des siècles qui ont permis d'aboutir au paysage tel qu'il était à la fin du 19ème siècle ?

L'enjeu principal qui se dégage au terme de cette évaluation paysagère est de définir quel paysage se développera à Olne demain, pour qui, pourquoi, comment ! (Cfr. Georges Neuray).
L'avenir du paysage est un choix politique au sens large du terme : il résultera d'une évolution en fonction des contraintes contemporaines plus ou moins maîtrisées ou sera une tentative de restauration du paysage du 19ème siècle, plus ou moins réussie !

Afin de maîtriser le paysage de demain Les projets du PCDR pourraient aboutir par exemple :

- à des propositions de mise en valeur et de gestion des potentiels inventoriés,
- à la maîtrise des contraintes : principalement l'urbanisation,
- à un accompagnement agri-environnemental de gestion des territoires,
- à prendre en compte les mutations sociales et économiques.

En conclusion et pour rappel :
Le paysage est le cadre de vie de l'homme, il est donc le reflet de son action.
Action qui peut être consciente ou spontanée.
L'action de l'homme dans le paysage doit permettre le développement de sa vie et ainsi assurer son épanouissement.

4.6. ADDENDA (ÉVOLUTION RÉCENTE)

La prise en compte du paysage dans le Schéma de Structure Communal

Parmi les 8 objectifs du schéma de structure communal figure : « Considérer le paysage comme un facteur essentiel dans l'organisation du territoire ».
Les orientations données à cet objectif sont les suivantes :

- Considérer la commune dans son environnement paysager proche et régional.

- Particulariser l'aménagement de chacune des entités paysagères composant la commune en préservant ses qualités.
- Valoriser le bâti, mettre en évidence les repères ainsi que les éléments exprimant la mémoire du lieu et garantir la bonne qualité des interventions à caractère contemporain.

Parmi les mesures concrètes énoncées dans le SSC en matière de paysage, on peut notamment citer :

- le maintien du caractère bocager (sauvegarde et plantation de haies et d'arbres isolés) ;
- le maintien des lisières et bandes boisées ;
- le contrôle du développement de la végétation devant les points de vue et la création de fenêtres paysagères dans les projets d'urbanisation ;
- la diversité de la trame parcellaire afin d'éviter une organisation systématique du bâti ;
- l'architecture intégrée au paysage et en référence au bâti traditionnel ;
- la mise en valeur des éléments remarquables de la commune ;
- l'élaboration d'une charte du paysage ;
- ...

En outre, le schéma de structure défini des « *périmètres de fortes contraintes paysagères* » dans lesquels l'urbanisation est possible mais en prenant d'importantes précautions d'aménagement.
Enfin, via l'inscription des « *espaces fortement déconseillés à l'urbanisation* » le schéma de structure tient compte de l'impact négatif que l'urbanisation pourrait avoir sur l'environnement. Ainsi, le caractère naturel de certaines *zones d'habitat à caractère rural* devra être maintenu en raison de contraintes physiques (karst, zones inondables, stabilité du sol, ...), paysagères, et/ ou juridiques.

5. ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE

Sources

Les statistiques utilisées dans ce chapitre proviennent de l'Institut National de Statistique, du site internet Ecodata (http://ecodata.mineco.fgov.be) et du Service d'Etude de la Région wallonne (http://statistiques.wallonie.be).
Les statistiques de l'INS sont issues des recensements 1981, 1991 et 2001, ainsi que des publications annuelles portant sur les caractéristiques de la population (sexe, âge, nationalité, ménages, revenus) et sur les mouvements de population.
Les données portant sur le niveau d'instruction et la scolarité datent de 1991, les résultats du recensement 2001 n'étant pas encore disponibles.

5.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION

5.1.1. ÉVOLUTION À L'ÉCHELLE COMMUNALE

La commune d'Olne comptait, au 1er janvier 2007, 3.788 habitants. Comparativement aux communes voisines, elle est de relativement petite taille, mais elle est surtout peu peuplée. La densité y est également assez faible, bien que supérieure à la densité de l'arrondissement de Verviers et de la région wallonne.

Tableau II.5.1.
Données de population au 1er janvier 2007 à Olne, dans les communes voisines et les arrondissements.

	Population	Superficie	Densité
Olne	3.788	15,9856	237
Herve	16.740	56,8400	295
Pepinster	9.574	24,7927	386
Arrondissement de Verviers	**274.973**	**2.016,2149**	**136**
Fléron	16.139	13,7243	1.176
Soumagne	15.562	27,1375	573
Trooz	7.706	24,1952	318
Arrondissement de Liège	**594.579**	**796,8671**	**746**
Région wallonne	**3.435.879**	**16.844,2851**	**204**

Source : INS, statistiques annuelles.

La Figure II.5.1. montre l'évolution de la population au cours du 20ème siècle à Olne et dans les communes voisines.

On remarque à Olne une diminution de la population dès le début du siècle, qui s'est poursuivie pratiquement sans discontinuer jusqu'aux années 60, période à laquelle on observe une reprise. Il est particulièrement frappant de constater que le chiffre de population recensé en 1831 (2.901 habitants) ne sera à nouveau franchi que dans les années 70. La commune de Herve se comporte pratiquement de la même façon.
Les communes de Trooz et Pepinster présentent une population assez stable au cours du siècle, tandis que Soumagne, et surtout Fléron, montrent une croissance marquée. A Fléron, elle s'explique par la construction de la N3 et par le développement de la proche banlieue de Liège : la croissance s'amorce à la fin des années 40 et marque le pas à partir de 1980. Ce sont ensuite les communes de la périphérie plus éloignée qui prennent le relais, telle que Soumagne, dont le développement est plus tardif (années 60) mais se poursuit encore actuellement.

Comment expliquer cette régression, puis cette absence de développement pendant plus d'un siècle ? Un point important à mettre en avant est la faiblesse du réseau de communications, et plus récemment de la desserte en transports en commun.
La commune est traversée du nord au sud par la N604, qui relie Soumagne à Nessonvaux. Le reste du réseau est géré par la commune. Hormis une voie de liaison entre Ayeneux et Olne, ce sont des voiries essentiellement à caractère local. Les hameaux sont donc relativement isolés et il n'est guère étonnant que la commune soit longtemps restée peu attractive. Comme beaucoup de communes rurales, Olne a connu l'exode pendant plusieurs dizaines d'années. La croissance actuelle s'explique par l'augmentation du taux de motorisation (beaucoup de ménages disposent de deux voitures), sans doute aussi par le développement commercial de Fléron.

Figure II.5.1.
Évolution de la population totale à Olne, dans les communes voisines et les arrondissements.

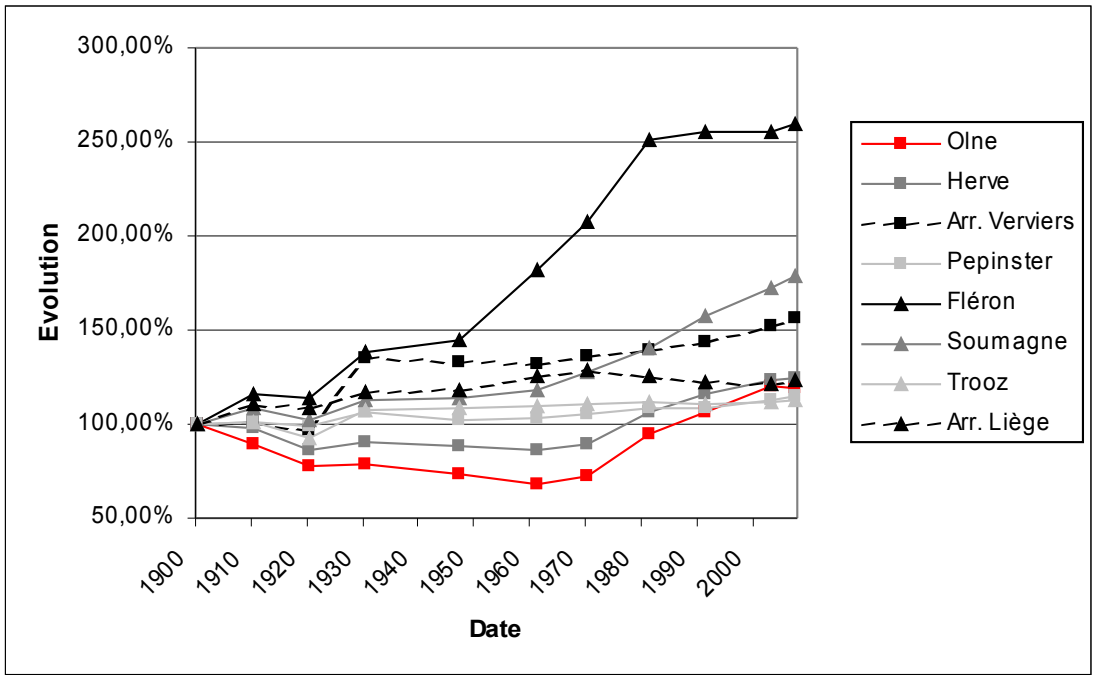

Source : INS.

Comme le montre la Figure II.5.2., la croissance s'accélère au début des années 70. De 1973 à 1980, l'augmentation annuelle dépassera 60 habitants, avec un maximum de 115 habitants en 1977. Ensuite, elle ne dépassera plus que rarement le chiffre de 60 habitants supplémentaires par an, mais se maintiendra le plus souvent au-dessus de 30. On observe toutefois quelques creux marqués en 1982, 1988, 1998. Depuis 2002, la population stagne, diminuant même certaines années. Ce phénomène est à attribuer à la forte croissance des années 70, qui se traduit aujourd'hui par une réduction de la taille des ménages, les enfants ayant quitté le foyer familial, sans que ceux-ci ne quittent pour autant leur habitation. En effet, l'espérance de vie s'allongeant, ces habitants, âgés d'une septantaine d'années, ne cherchent pas encore à quitter leur logement, d'autant plus que la commune offre peu de solutions adaptées aux personnes âgées (petits logements, maisons de repos, etc.). Par contre, dans les communes voisines, la croissance se poursuit.

Figure II.5.2.
Accroissement annuel de la population (en habitants) depuis 1971.

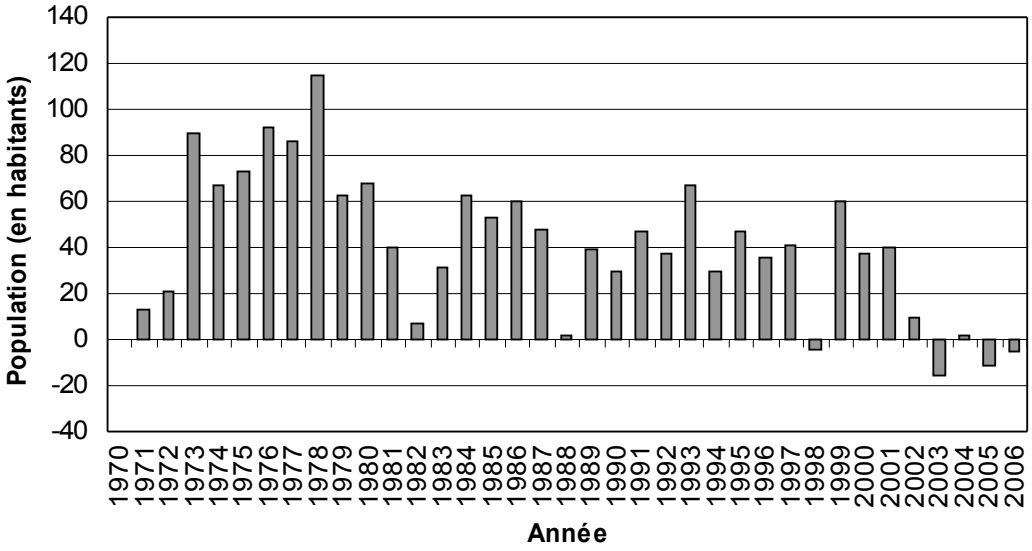

Source : INS.

5.1.2. Évolution à l'échelle des secteurs statistiques

Planche II.5.1. - Evolution de la population entre 1981 et 2003

Tout d'abord, il faut préciser que la commune d'Olne a conservé son intégrité lors de la fusion des communes. Elle est divisée en 14 secteurs statistiques. Cinq correspondent aux groupements de maisons (Olne, Saint-Hadelin, Faweux, Belle-Maison et Riessonsart). Toutefois, dans la partie sud-est de la commune, les hameaux d'Hansez et Gélivaux n'ont pas été individualisés. Notons que l'examen du plan de secteur montre que les zones d'habitat dans ce secteur (A399) se limitent à une bande longeant la voirie du lieu-dit « Croix Renard » au pied de la route desservant le lieu-dit « En Gélivaux ». C'est également le cas des hameaux de La Bouteille et de Froidbermont qui forment les principales zones d'habitat du secteur A090. La notion d'habitations dispersées, reprise dans l'intitulé de plusieurs secteurs, est donc relative puisque les nouvelles constructions sont nécessairement groupées dans quelques zones bien définies.

La Planche II.5.1. montre l'évolution de la population dans les différents secteurs statistiques entre 1981 et 2003. Au total, la commune a gagné 816 habitants entre 1981 et 2003. La croissance est répartie de façon assez homogène entre les deux décennies. Depuis 2002, on observe par contre une stagnation puisqu'en 2006, le nombre d'habitants était de 3.793 habitants pour environ 3.800 en 2001. Les données par secteurs statistiques ne sont cependant pas disponibles pour 2006.

On peut remarquer que la croissance a été particulièrement forte dans les secteurs d'habitat dispersé (à l'exception du A49-) mais qu'il y a eu généralement un ralentissement dans les années 90. Par contre, on observe depuis cette date une reprise dans les secteurs plus centraux (sauf dans le A41-) tels que le A000, le A40-, le A712 ou le A713. Plus récemment, on a constaté une stagnation de la population olnoise, voire un léger recul, qui s'observe notamment à Riessonsart, comme ce fût le cas à Belle-Maison déjà dans les décennies précédentes. Ces quartiers se sont développés dans les années 60-70 et voient maintenant leurs habitants d'origine vieillir et les enfants s'en aller. Aujourd'hui, ces grandes habitations sont occupées par une ou deux personnes. Dans les années à venir, il va vraisemblablement se produire un accroissement et un

rajeunissement de la population plus important, lorsque ces maisons vont être à nouveau occupées par des familles.

Au-delà des croissances relatives, il est important de signaler que les secteurs du sud et du sud-est sont responsables à 70% de l'accroissement de la population, dont 30% pour le seul secteur A090 *Olne – Habitations dispersées*.

5.1.3. Composantes naturelle et migratoire

a. Population totale

Il est intéressant d'examiner la part prise par l'évolution naturelle (naissances et décès) et celle prise par les mouvements migratoires. Le tableau suivant, ainsi que la Figure II.5.3. reprend l'évolution annuelle, composante par composante de 1992 à 2003.

Tableau II.5.2.
Composantes naturelle et migratoire des mouvements de population observés à Olne de 1992 à 2003.

	Popul. 1/1	Naiss.	Décès	Solde naturel	Entrées	Sorties	Solde migr.	Popul. 32/12	Evol. avec ajust.
1992	3.417	34	21	13	185	162	23	3.454	+37
1993	3.454	38	31	7	197	138	59	3.521	+67
1994	3.521	30	24	6	190	157	33	3.551	+30
1995	3.551	31	26	5	238	193	45	3.598	+50
1996	3.598	40	24	16	196	176	20	3.634	+35
1997	3.634	43	22	21	211	187	24	3.675	+43
1998	3.675	41	33	8	209	213	-4	3.671	-3
1999	3.671	39	24	15	263	207	56	3.731	+60
2000	3.731	42	27	15	235	211	24	3.768	+39
2001	3.768	48	29	19	253	233	20	3.808	+41
2002	3.808	42	21	21	203	217	-14	3.818	+10
2003	3.818	32	15	17	172	205	-33	3.802	-16
Total		**460**	**297**	**163**	**2.552**	**2.299**	**253**		**393**

Source : INS, statistiques annuelles.

Figure II.5.3.
Soldes naturel et migratoire à Olne de 1992 à 2003.

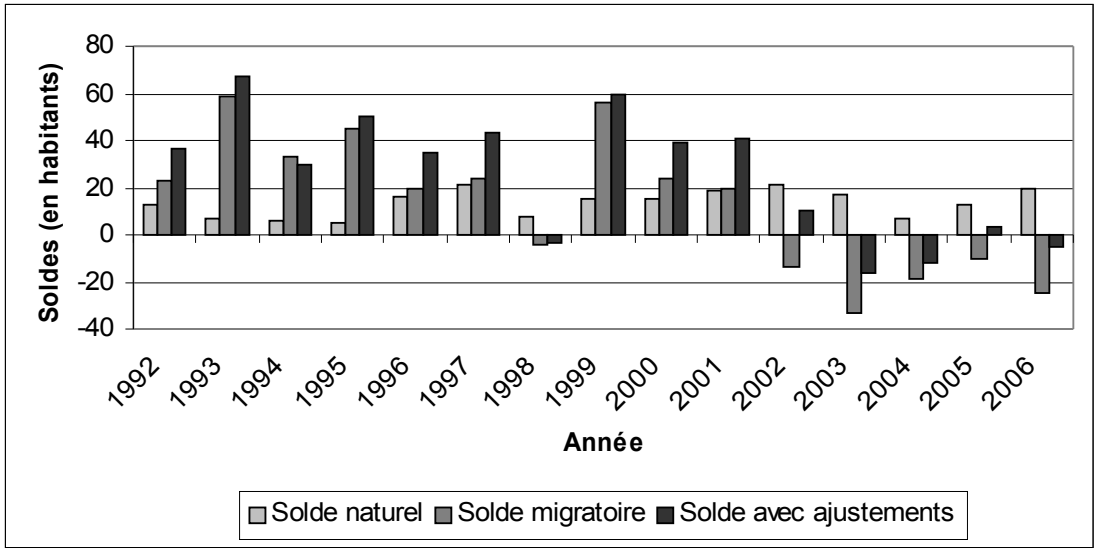

Source : INS, statistiques annuelles.

Le solde naturel est la différence entre les naissances et les décès. A Olne, il est positif sur les douze années considérées.

Les variations de population observées dans la commune résultent donc essentiellement des mouvements migratoires, dont les valeurs absolues et le solde sont nettement plus importants.
A partir de 1996, on remarque toutefois un tassement de ces mouvements migratoires (exception faite de 1999). Depuis 2002, le solde migratoire est négatif alors que le solde naturel se maintient pratiquement toujours entre +10 et +20.
Il en résulte une stagnation de la population autour de 3.800 unités.

b. Origine – destination des mouvements migratoires

Le graphique ci-dessous présente une moyenne sur 6 ans, mais il faut rappeler que la situation est assez variable d'une année à l'autre (le solde est négatif en 1998 et 2002 et nettement positif les autres années.). On constate ici que les échanges avec la Région bruxelloise et la Région flamande sont très réduits, de même qu'avec l'étranger. C'est dans les échanges avec les communes du même arrondissement que le solde est le plus positif mais le nombre absolu de mouvements avec le reste de la région est nettement plus important.

Figure II.5.4.
Origine – destination des mouvements migratoires dans la commune d'Olne (moyenne 1998-2003.

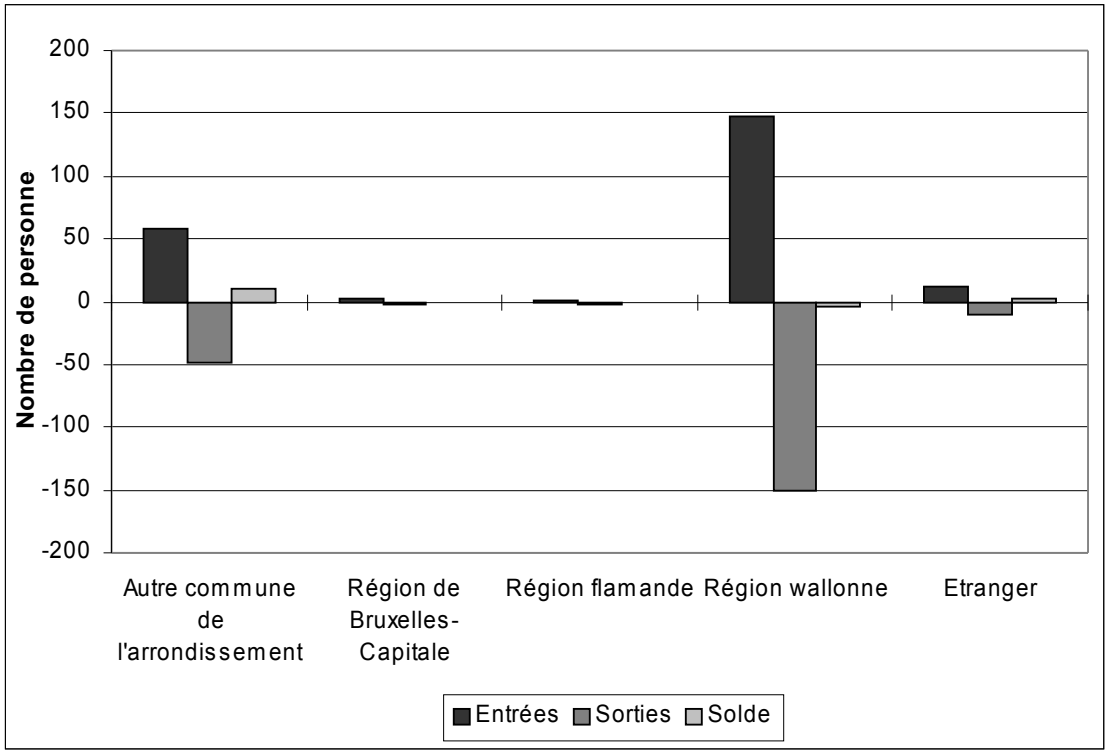

Source : INS, statistiques annuelles.

c. Migrations par tranches d'âge

La Figure II.5.5. montre la répartition des migrants par tranche d'âge pour la commune d'Olne et pour l'arrondissement de Verviers.

Assez logiquement, la principale différence se marque au niveau des entrants, qui sont globalement plus jeunes à Olne que dans l'ensemble de l'arrondissement. Les entrées se composent sans doute en majorité de familles avec enfants. Il entre par contre peu de personnes âgées, celles qui déménagent se dirigeant plus généralement vers des zones plus urbanisées.

En ce qui concerne les sorties, la structure d'Olne est très similaire à celle de l'arrondissement. La plus grande part des sortants se trouve dans la tranche 15-29 ans, ce qui correspond au départ des jeunes adultes qui quittent leur famille.

Figure II.5.5.
Répartition des entrants et sortants par tranche d'âge à Olne et dans l'arrondissement de Verviers (moyenne 1998-2003)

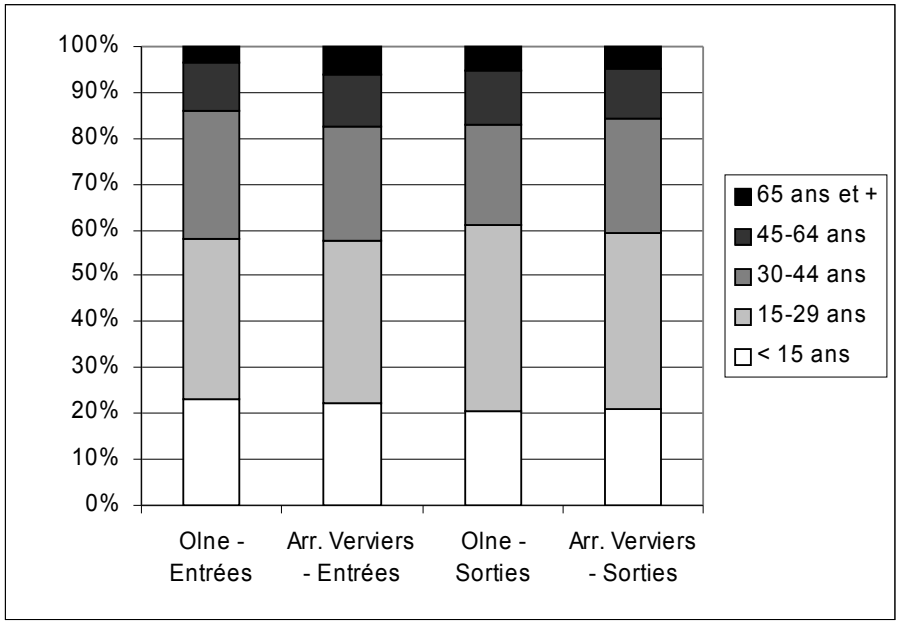

Source : INS statistiques annuelles.

5.2. STRUCTURE DE LA POPULATION

5.2.1. AGE DES HABITANTS

Planche II.5.2. - Population au 01/01/2003

La structure par âge est un élément important de l'analyse démographique car elle est un bon indicateur de la dynamique d'une commune.

La structure par âge dans différentes communes des arrondissements de Liège et de Verviers est présentée dans le tableau suivant :

Tableau II.5.3.
Structure par âge au 1/01/2005 à Olne, dans les communes voisines et les arrondissements.

	0-17 ans	18-64 ans	65 ans et +	Total
Olne	22%	64%	14%	3.793
Herve	23%	63%	14%	16.798
Pepinster	25%	61%	15%	9.494
Arrondissement de Verviers	**23%**	**61%**	**16%**	**270.822**
Fléron	20%	60%	19%	15.946
Soumagne	23%	63%	14%	15.240
Trooz	23%	62%	16%	7.630
Arrondissement de Liège	**20%**	**61%**	**18%**	**588.287**
Région wallonne	**22%**	**61%**	**17%**	**3.395.942**

Source : INS, statistiques annuelles.

Il montre que la commune d'Olne se caractérise par une forte proportion d'adultes. Le pourcentage de jeunes de moins de 18 ans est similaire à ce que l'on observe en Région wallonne. Elle s'individualise également par proportion de personnes de plus de 65 ans toujours inférieure aux moyennes régionale et d'arrondissement.

A l'échelle des secteurs statistiques, les données sont représentées sur la Planche II.5.2. (année 2003).

En ce qui concerne les personnes âgées, le nord de la commune présente une relative uniformité, seuls le centre d'Olne et les quartiers de Faweux et Belle Maison s'individualisant par une proportion de + de 65 ans supérieure à la moyenne de l'arrondissement et de la Région wallonne. Le secteur d'Hansez compte peu de personnes âgées tandis que le secteur de Chinehotte et Moirivai se trouve à l'autre extrême.

Les moins de 18 ans restent peu nombreux dans le nord-ouest, dans les quartiers qui se sont développés dans les années 60-70. En effet, les nouveaux quartiers se développent généralement en peu de temps grâce à de jeunes familles. Ces quartiers vieillissent donc assez uniformément, jusqu'à ce que les personnes âgées finissent par les quitter, inversant la tendance puisque ces logements, de taille familiale, sont généralement réinvestis par de jeunes couples avec ou sans enfants.
Néanmoins, une reprise s'amorce, notamment dans le quartier de Belle Maison et dans le centre de Riessonsart. Les quartiers développés plus récemment commencent à vieillir « par la base » : les jeunes s'en vont, mais leurs parents n'ont pas encore atteint la catégorie « personnes âgées ».

Figure II.5.6.
Pyramide des âges en 2005 pour Olne et l'arrondissement de Verviers.

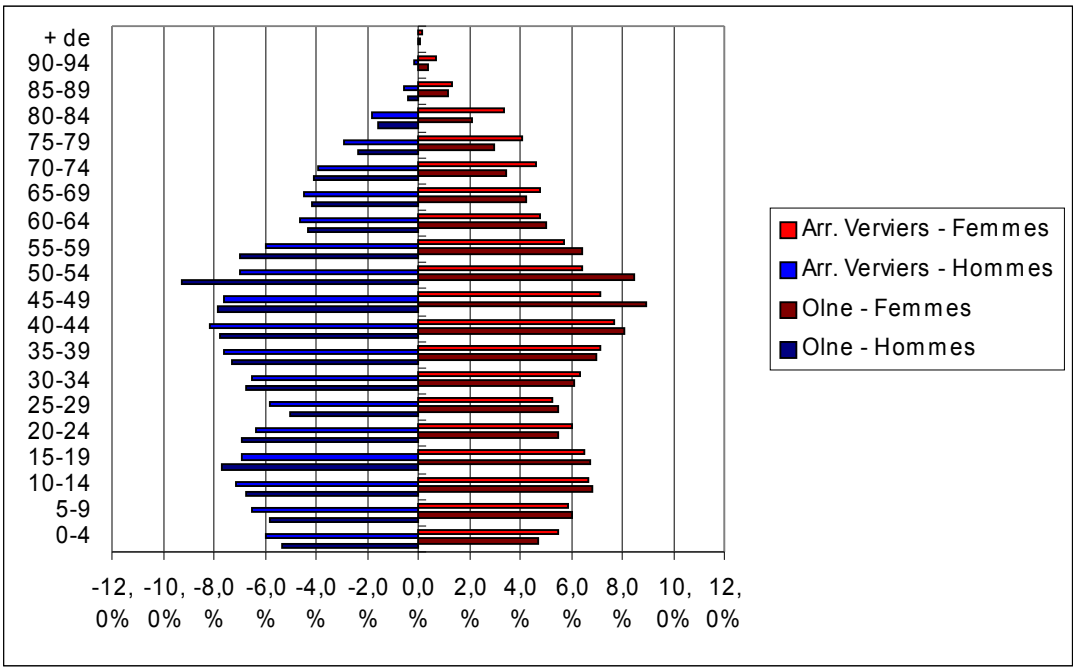

Source : INS, statistiques annuelles.

Figure II.5.7.
Pyramide des âges pour Olne en 1991 et 2005.

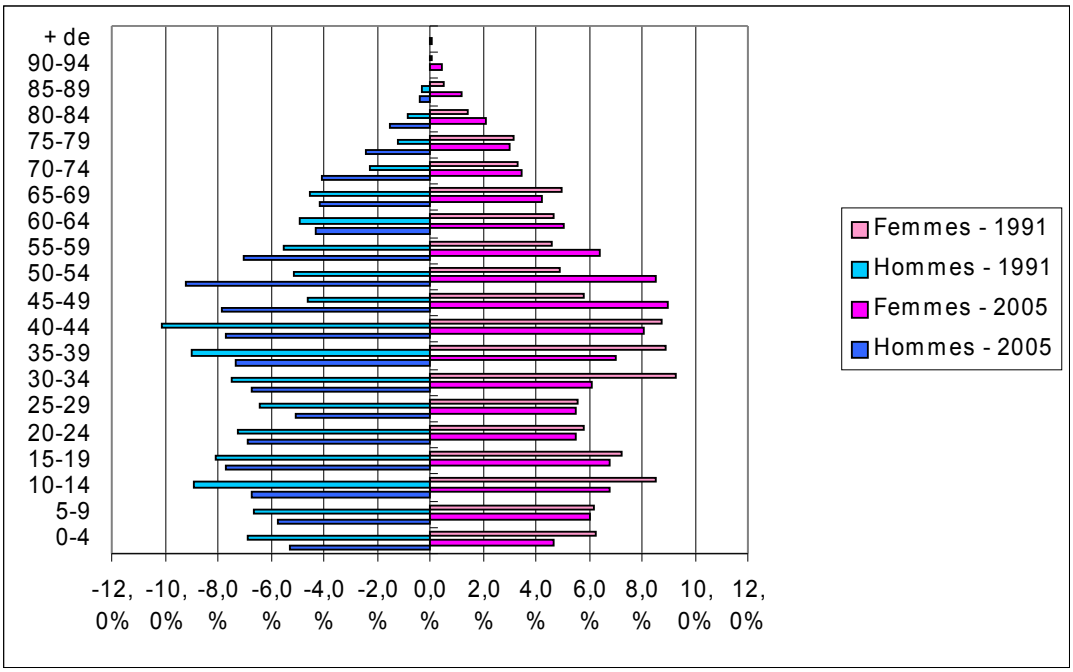

Source : INS, recensement 1991 et statistiques annuelles.

La pyramide des âges reprise sur la Figure II.5.6., comparant la structure d'âge à Olne et dans l'arrondissement de Verviers, montre clairement l'excédent d'adultes « âgés » à Olne, essentiellement au détriment des classes supérieures, mais aussi – plus récemment – des jeunes enfants.

La Figure II.5.7. compare les situations au 31/03/1991 et au 1/01/2005. En 1991, les classes 10-19 ans et 30-39 ans étaient particulièrement bien représentées : il s'agissait des familles installées dans les années 70. 15 ans plus tard, les classes des « parents »

sont toujours aussi visibles, s'étendant entre 45 et 60 ans. La proportion d'enfants est quant à elle en recul dans la plupart des classes d'âge. Les enfants qui ont grandi ont quant à eux, pour la plupart, quitté la commune, comme le montre le creux dans la pyramide pour les classes 20-35 ans.

Même si les plus de 60 ans sont proportionnellement moins nombreux en 2005 qu'en 1991, la population d'Olne est en train de vieillir. En effet, les classes 45-59 ans sont extrêmement nombreuses et le phénomène devrait s'accentuer dans les années à venir car les ménages âgés quittent de plus en plus tard leur maison familiale pour diverses raisons (allongement de l'espérance de vie mais aussi de la durée du séjour des enfants, amélioration des moyens de déplacements, etc.). Cette évolution est confirmée par l'augmentation importante de l'âge moyen de la population olnoise, qui est passé de 36,97 à 39,09 ans entre 2000 et 2006. Olne est la seconde commune wallonne dans le classement des communes vieillissant le plus vite, juste derrière celle de Nandrin.

Il faut noter que le phénomène s'étalera dans le temps parallèlement au développement antérieur de la commune : les premiers quartiers urbanisés en lotissement voient déjà leur population se modifier et les jeunes familles revenir (Belle Maison) alors que des quartiers urbanisés plus tardivement voient commencer leur vieillissement, sans que le renouvellement ne soit suffisant.

5.2.2. Taille des ménages

Planche II.5.3. - Taille des ménages et revenus moyens par secteur statistique

Statistiques INS

Les principales caractéristiques des ménages sont reprises dans les tableaux suivants pour la commune d'Olne et ses voisines, ainsi que pour les arrondissements.

Tableau II.5.4.
Nombre de personnes dans les ménages au 1er janvier 2004 à Olne, dans les communes voisines, les arrondissements et la région.

	H. seuls	F. seules	2 p.	3 p.	4 p.	5 p.	6 p. et +	Total ménages
Olne	10,2%	13,3%	29,6%	17,8%	19,2%	8,3%	1,7%	1.441
Herve	11,1%	14,7%	30,7%	16,8%	16,7%	7,2%	2,8%	6.368
Pepinster	14,0%	15,5%	28,9%	18,3%	14,4%	5,9%	2,9%	3.762
Arr. Verviers	**15,4%**	**17,2%**	**29,4%**	**15,2%**	**14,3%**	**5,9%**	**2,3%**	**110.703**
Fléron	10,7%	19,0%	34,0%	17,0%	12,3%	5,0%	1,8%	6.700
Soumagne	10,9%	13,7%	31,7%	19,4%	16,0%	5,9%	2,1%	5.846
Trooz	13,9%	16,7%	31,3%	16,6%	13,8%	5,7%	2,0%	3.184
Arr. Liège	**18,5%**	**21,2%**	**29,1%**	**14,7%**	**10,6%**	**4,0%**	**1,7%**	**267.628**
Région wall.	**17,6%**	**20,0%**	**29,2%**	**14,8%**	**11,7%**	**4,6%**	**2,2%**	**378.331**

Source : INS, statistiques annuelles.

Toutes les communes envisagées comptent moins de personnes isolées que la moyenne observée dans les arrondissements. En effet, celles-ci choisissent davantage les villes et à l'exception de Fléron – et dans une moindre mesure, Herve – , les communes sont plutôt rurales. Olne se détache particulièrement par une proportion de ménages de 3 à 5 personnes nettement supérieure aux chiffres relevés dans les autres communes. Par contre, c'est la seule commune qui comporte moins de grandes familles. On peut dire qu'Olne est une commune attirant majoritairement des familles « classiques » : parents avec 1 à 3 enfants. Ceci est confirmé par le tableau suivant, qui présente la proportion des différents types de ménages.

Tableau II.5.5.
Caractéristiques des ménages au 1er janvier 2004 à Olne, dans les communes voisines, les arrondissements et la région.

	Nombre de ménages	Taille moy. des mén.	Ménages non familiaux		
			H. seul	F. seule	Pers. sans noyau fam.
Olne	1.446	2,62	10,2%	13,0%	5,0%
Herve	6.451	2,55	11,6%	14,6%	4,6%
Pepinster	3.795	2,46	14,0%	15,8%	5,1%
Arr. Verviers	**111.472**	**2,38**	**15,6%**	**17,4%**	**4,6%**
Fléron	6.774	2,33	11,3%	19,4%	4,2%
Soumagne	5.931	2,52	11,4%	13,8%	4,7%
Trooz	3.206	2,38	13,8%	16,8%	5,1%
Arr. Liège	**270.385**	**2,14**	**19,1%**	**21,3%**	**4,4%**
Région wall.	**1.432.996**	**2,33**	**15,5%**	**18,1%**	**5,0%**
	Ménages avec un noyau familial				Ménages avec 2 noy. fam. ou plus
	Ménages sans enfant	Epoux avec enfants	Père avec enfants	Mère avec enfants	
Olne	22,5%	35,8%	3,7%	9,3%	0,6%
Herve	21,3%	33,6%	3,9%	9,7%	0,6%
Pepinster	18,8%	28,5%	5,1%	11,9%	0,7%
Arr. Verviers	**19,7%**	**28,5%**	**3,6%**	**10,0%**	**0,6%**
Fléron	22,7%	25,9%	3,6%	12,0%	0,8%
Soumagne	21,5%	31,7%	4,8%	10,9%	1,1%
Trooz	20,0%	26,7%	5,2%	11,3%	1,0%
Arr. Liège	**18,2%**	**21,2%**	**3,7%**	**11,4%**	**0,6%**
Région wall.	**19,3%**	**25,4%**	**4,2%**	**11,6%**	**0,8%**

Source : INS, statistiques annuelles.

En effet, le modèle dominant apparaît bien comme étant les couples avec enfants. Les ménages sans enfants sont également un peu plus nombreux. Si l'on compare l'évolution à Olne entre 1991 et 2004, on constate toutefois que, même si les couples avec enfants restent majoritaires, il y a une régression significative en 10 ans, au bénéfice principalement des parents seuls et des personnes sans noyau familial (personnes vivant ensemble sans lien de parenté ou non mariées).

Figure II.5.8.
Évolution des caractéristiques des ménages entre 1991 et 2004 à Olne.

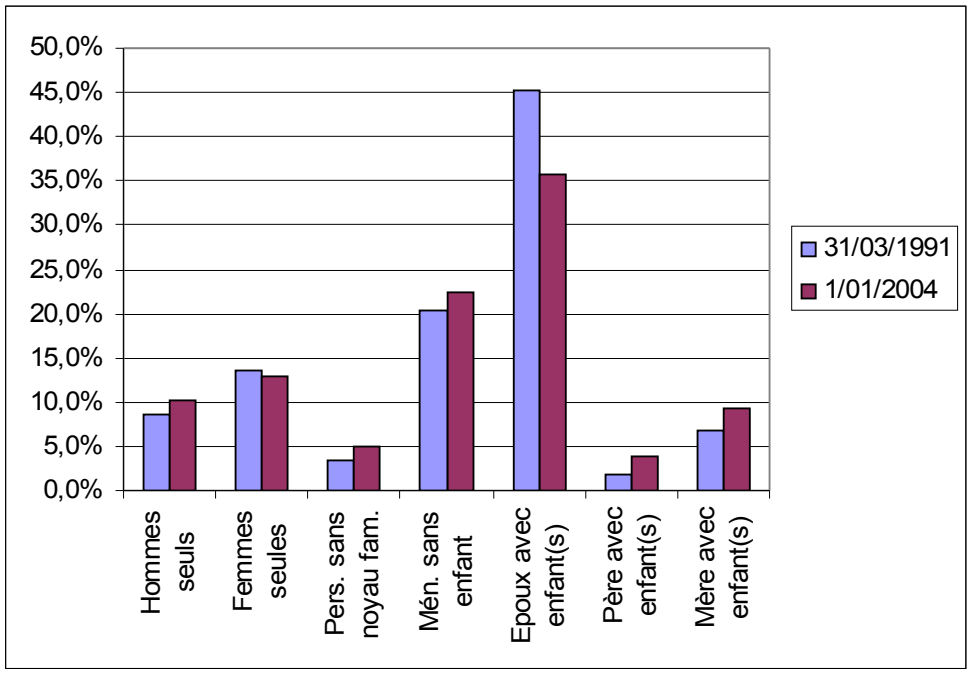

Source : INS, recensement 1991 et statistiques annuelles.

La taille moyenne des ménages est quant à elle passée de 2,76 personnes en 1991 à 2,62 en 2004, soit une diminution de 0,14. Elle reste toutefois nettement supérieure aux moyennes des arrondissements.

A l'échelle des secteurs, la taille des ménages est reprise sur la Planche II.6.1. Les observations sont conformes à celles faites précédemment à propos de la structure d'âge : les secteurs jeunes (habitat dispersé et centre de Saint-Hadelin) sont aussi ceux présentant la taille moyenne de ménage la plus élevée, tandis que les secteurs centraux, moins dynamiques et plus âgés présentent une taille plus faible. Notons que le secteur A49- Saint Hadelin – Hab. dispersé présente une taille de ménages assez élevée malgré une structure plutôt âgée et évoluant peu.

Enquête communale

Récemment, la commune a mené une enquête sur les ménages, il en résulte que sur 1.720 ménages recensés, 585 seraient constitués d'une seule personne, soit 34%, alors que l'INS évaluait ce pourcentage, au 1er janvier 2004, à 23%. L'écart est important et est, dans une certaine mesure, attribuable à la rapide évolution de la population observée ces dernières années : vieillissement, recul des revenus, diminution de la fécondité, etc.

5.2.3. Population étrangère

La proportion de personnes de nationalité étrangère est faible à Olne, comme d'ailleurs dans les communes voisines de l'arrondissement de Verviers. Elle est nettement plus élevée dans les communes de l'arrondissement de Liège. Notons toutefois que par rapport à ce qui était observé en 2001, le pourcentage est stable ou en léger recul dans toutes les communes concernées.

Tableau II.5.6.
Pourcentage de population étrangère au 1er juillet 2006 pour Olne, les communes voisines, les arrondissements et la région.

	Population 01/07/2006	Dont population étrangère
Olne	3.783	3,5%
Herve	16.774	4,3%
Pepinster	9.614	2,8%
Arr. Verviers	**274.148**	**10,2%**
Fléron	16.095	9,3%
Soumagne	15.482	6,4%
Trooz	7.652	6,9%
Arr. Liège	**591.906**	**12,3%**
Région wallonne	**3.421.985**	**9,1%**

Source : INS, statistiques annuelles.

Les principales nationalités représentées sont les suivantes :

Figure II.5.9.
Principales nationalités présentes dans la commune d'Olne au 1er janvier 2003.

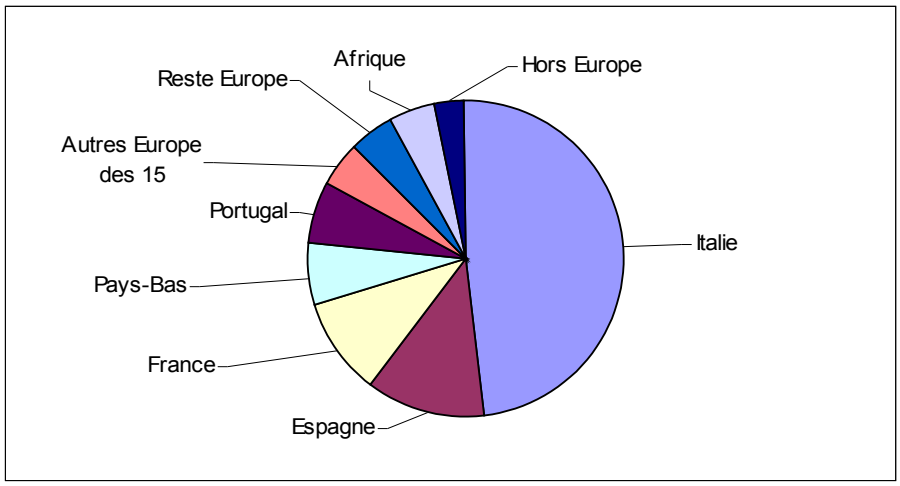

Source : INS, statistiques annuelles.

La population étrangère qui habite la commune d'Olne est très majoritairement originaire de l'Europe des 15 (87%), et principalement d'Italie.

5.2.4. Taux de natalité, de fécondité et de mortalité

Le tableau suivant reprend les taux de natalité, de fécondité et de mortalité pour la commune et ses voisines.

Bien que présentant un taux de mortalité particulièrement faible, lié à une proportion de personnes âgées encore peu élevée, la commune d'Olne vieillit, comme en témoignent le taux de natalité et le nombre moyen d'enfants par femme, nettement inférieurs aux moyennes d'arrondissement, et surtout en recul considérable sur quelques années.
A l'exception de Fléron, les autres communes évoluent, de façon plus ou moins affirmée, dans le même sens.

Le cas de Fléron est particulier. Il s'explique par une forte croissance dans les années 50 à 80, qui se traduit aujourd'hui par une proportion de personnes âgées particulièrement élevée. Dans le même temps, Fléron attire des migrants assez jeunes (moins de 30 ans), en âge d'avoir des enfants, qui après quelques années quittent la « ville » pour rejoindre des communes plus rurales.

Tableau II.5.7.
Taux de natalité et de mortalité (pour 1.000 habitants), de fécondité (pour 1.000 femmes entre 15 et 49 ans) et nombre moyen d'enfants par femme entre 15 et 49 ans à Olne et dans les communes voisines des arrondissements de Liège et Verviers.

	Taux de natalité		Taux de mortalité		Nombre moyen d'enfants par femme	
	2001	2005	2001	2005	1991	2005
Olne	12,88	9,49	7,90	6,06	1,73	1,38
Herve	14,10	9,42	8,13	7,69	1,90	1,37
Pepinster	13,91	11,82	11,26	8,37	2,00	1,76
Arr. de Verviers	**14,06**	**11,15**	**10,51**	**9,57**	**2,05**	**1,68**
Fléron	10,14	11,75	9,76	10,44	1,40	1,81
Soumagne	13,21	10,94	9,72	8,74	1,78	1,63
Trooz	13,05	10,08	10,83	7,98	1,85	1,49
Arr. Liège	**12,19**	**10,92**	**11,80**	**11,29**	**1,75**	**1,65**

Source: INS, statistiques annuelles.

5.2.5. Population scolaire et niveau d'instruction

Les seules données disponibles en matière de scolarité et de niveau d'instruction sont celles issues du recensement 1991. En effet, les données 2001 ne sont pas encore disponibles. Elles sont donc anciennes et à prendre avec une certaine prudence car, comme dit précédemment, la population vieillit.

Le niveau d'instruction de la population dans la commune et ses voisines est présenté à la Figure II.5.10. On constate que la population d'Olne possède un niveau d'instruction globalement plus élevé que la plupart des autres communes. A titre d'exemple, la proportion de détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur est deux fois plus élevé à Olne que dans l'arrondissement de Verviers.
L'évolution que l'on peut supposer suite au vieillissement est une diminution de la proportion de personnes n'ayant obtenu que le diplôme primaire. En effet, l'allongement progressif de la scolarité et l'apparition de l'instruction obligatoire font que ceux-ci se trouvent très majoritairement dans les classes âgées.

Figure II.5.10.
Niveau d'instruction de la population de 18 ans et + à Olne, dans les communes voisines et les arrondissements.

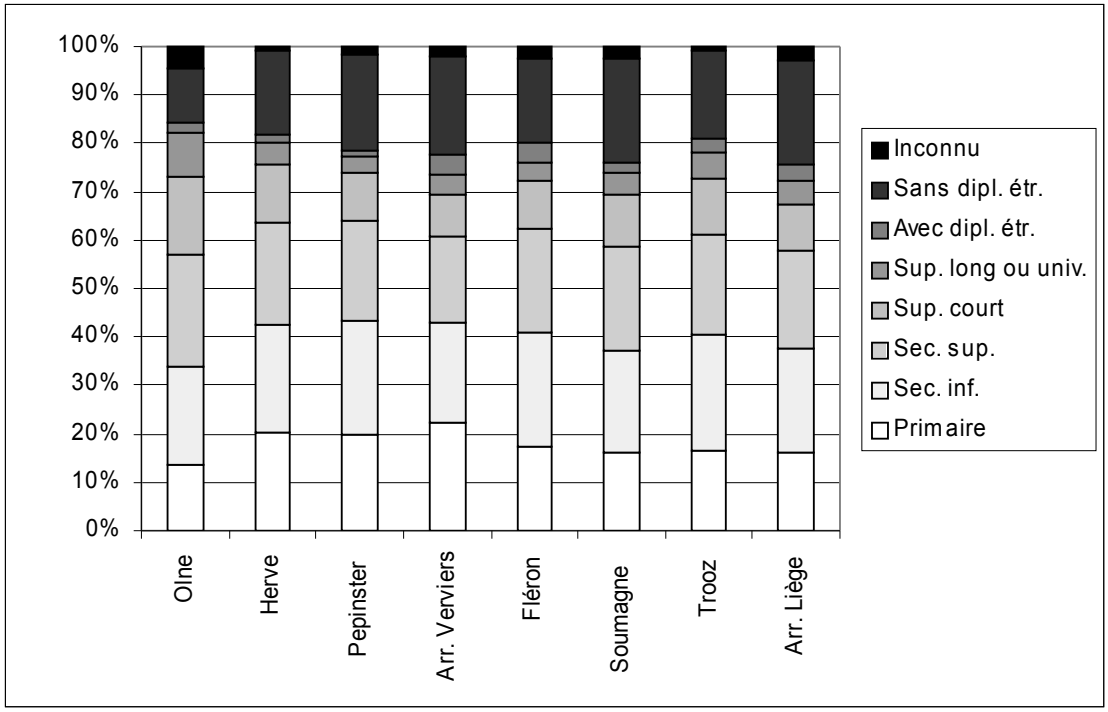

Source : INS, recensement 1991.

Le recensement permet également de connaître les déplacements liés à la scolarité.
Il apparaît qu'en 1991, 598 élèves et étudiants quittaient la commune, dont :

- 196 (33%) à destination de Liège ;
- 83 (14%) à destination de Fléron ;
- 68 (11%) à destination de Verviers ;
- 68 (11%) vers l'étranger ;
- 62 (10%) à destination de Herve ;
- 48 (8%) à destination de Soumagne.

Les entrants sont peu nombreux, et principalement originaires de Soumagne et Trooz.

Concernant la population scolaire, les données évoluent plus vite encore. Les données 1991 sont probablement en-dessous des chiffres actuels en matière d'enseignement supérieur, la classe 20-24 ans étant aujourd'hui particulièrement importante, tandis que les chiffres concernant l'enseignement secondaire doivent être aujourd'hui moins élevés. Il est difficile d'évaluer la situation du primaire car il se trouve à cheval sur deux classes, dont l'une est aujourd'hui plus importante qu'en 1991 et l'autre moins importante. Le graphique fournit également quelques indications sur le type d'enseignement fréquenté. On remarque notamment que la proportion d'élèves dans le secondaire général est plus importante que dans les autres communes, ce qui est à mettre en relation avec le niveau d'instruction, également plus élevé que dans les communes voisines.

5.2.6. Revenus moyens

Les revenus moyens dans la commune d'Olne sont nettement supérieurs à ceux des communes voisines et des deux arrondissements, que ce soit par déclaration ou par habitant.

Jusqu'en 2001, les revenus ont augmenté d'année en année, de façon pratiquement continue. Depuis, on constate une évolution plus irrégulière, alternant parfois diminution et accroissement, et ce dans toutes les communes. Entre 2003 et 2004, à l'exception de

Pepinster, les revenus ont diminué dans toutes les communes, parfois jusqu'à un niveau remontant à la fin des années 90.

Figure II.5.11.
Évolution des revenus dans la commune d'Olne, les communes voisines et les arrondissements (année des revenus).

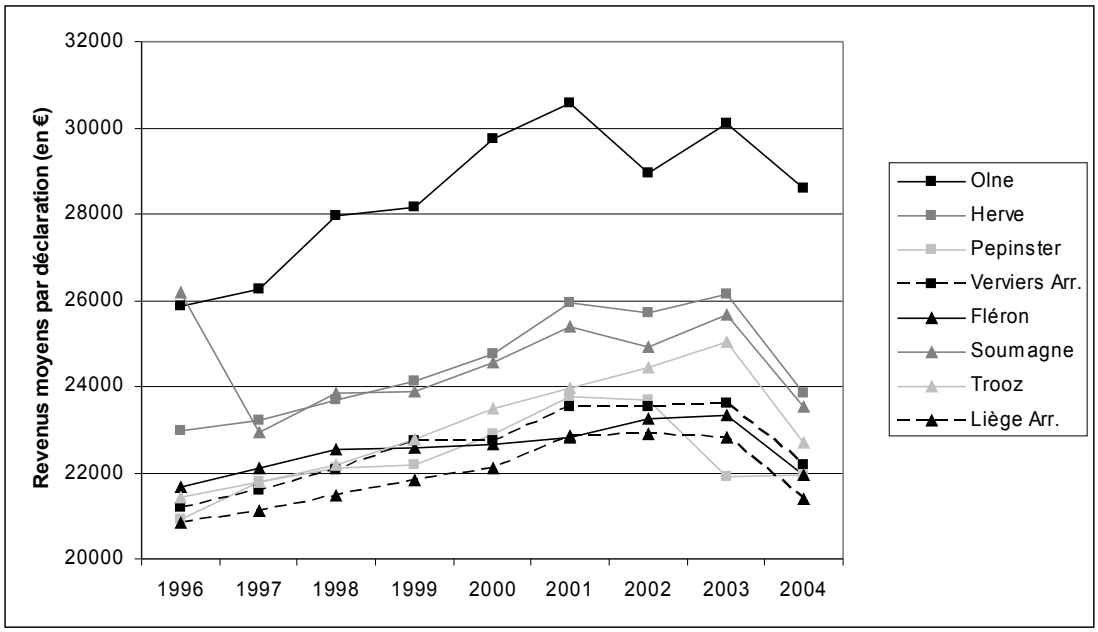

Source : INS, statistiques annuelles.

Les graphiques suivants montrent la répartition des déclarations selon le niveau de revenus, par tranches de 10.000 €, le premier en 2001 et le second en 2004 (année des revenus). Ils sont extrêmement parlants et confirment ce qui est observé dans le graphique d'évolution. En effet, la proportion de très bas revenus (moins de 10.000 € par déclaration) a considérablement augmenté dans toutes les communes, atteignant pratiquement le double à Olne.
Il faut ajouter que cette évolution se fait principalement au détriment des bas revenus (10.000-20.000 €) dont la proportion diminue, alors que les hauts, voire très hauts revenus sont pratiquement stables. A Olne, les déclarations supérieures à 40.000 € sont proportionnellement nettement plus nombreuses que dans les communes voisines.

Figure II.5.12.a.
Répartition des déclarations selon la tranche de revenus pour les revenus 2001 à Olne, dans les communes voisines et dans les arrondissements.

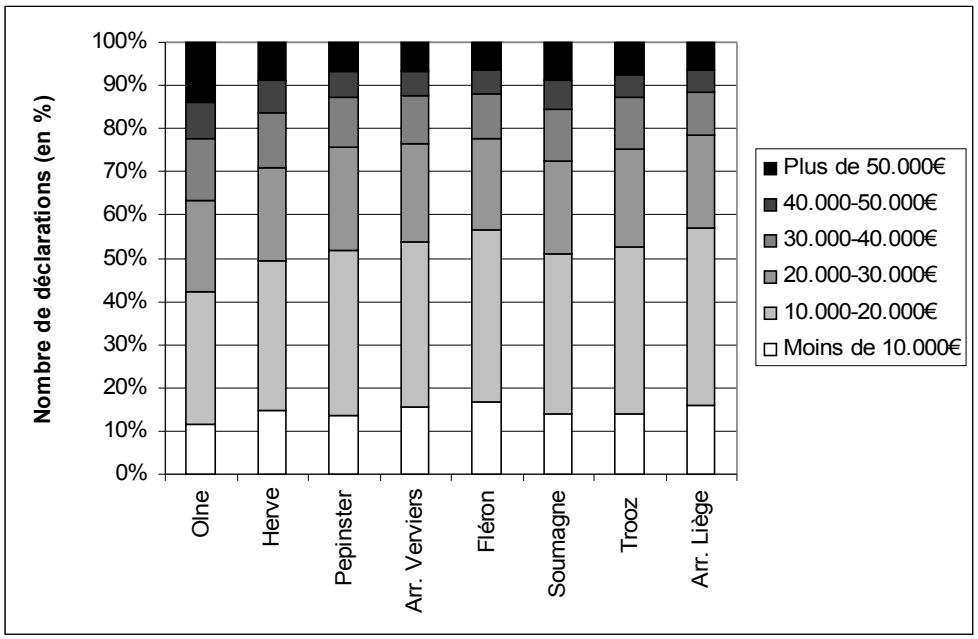

Source : INS, statistiques annuelles.

Figure II.5.12.b.
Répartition des déclarations selon la tranche de revenus pour les revenus 2004 à Olne, dans les communes voisines et dans les arrondissements.

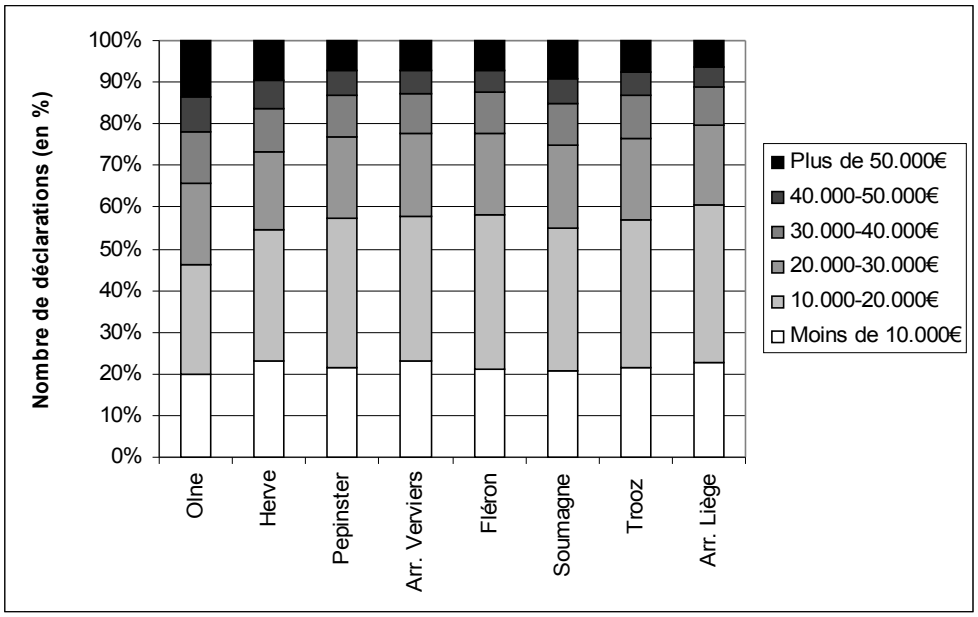

A l'échelle des secteurs statistiques (Planche II.5.3.), un secteur se détache des autres avec des revenus moyens par ménage particulièrement élevés : il s'agit du secteur A399 *Hansez-Gélivaux* (plus de 37.000 € / déclaration). Si l'on se réfère au schéma de structure, qui présentait les revenus en 2000, on constate qu'ils continuent à augmenter dans la plupart des secteurs statistiques[11]. Toutefois, deux d'entre eux, dont les revenus étaient également très élevés, connaissent un recul significatif : A713 Belle Maison (de 37.600 € en 2000 à 33.200 en 2004) et A40- Saint-Hadelin – centre (de 35.200 € en 2000 à 27.400 en 2004).

11 Le recul généralisé observé à l'échelle des communes apparaît en effet l'année suivante (revenus 2004).

Dans le cas de Belle Maison, le phénomène est à mettre en relation avec le vieillissement de la population (passage à la retraite) et à son renouvellement (arrivée de ménages plus jeunes aux revenus un peu moins élevés). Il est par contre plus difficile de pointer la raison de ce recul à Saint-Hadelin.

Les secteurs présentant les revenus les plus bas sont ceux situés de part et d'autre du débouché dans la vallée de la Vesdre. Ils sont à mettre en relation avec ce que l'on observe dans la commune de Trooz, où les revenus sont nettement plus faibles, quoique supérieurs à la moyenne des arrondissements.

5.3. POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

5.3.1. Population active

Le recensement de 2001 fournit les renseignements suivants :

Tableau II.5.8.
Population active totale et occupée : situation en 2001 pour Olne, les communes voisines et les arrondissements.

	Population totale	Population active	% Pop. active / totale	Pop. active occupée	% pop. act. occ. / act.	Evolution depuis 81*
Olne	3769	1805	48 %	1641	91 %	+ 2,5
Herve	16559	7579	46 %	6767	89 %	+ 0,1
Pepinster	9319	4032	43 %	3534	88 %	+ 2,9
Arr. de Verviers	**267457**	**115098**	**43 %**	**101605**	**88 %**	**+ 0,2**
Fléron	15896	6374	40 %	5374	84 %	+ 1,7
Soumagne	14812	6644	45 %	5824	87 %	+ 2,6
Trooz	7667	3302	43 %	2831	86 %	+ 3,2
Arr. de Liège	**584956**	**237503**	**41 %**	**192966**	**81 %**	**+ 1,0**

Source : INS, recensement 2001.
* Evolution de la population active occupée entre les deux recensements.

Ces données permettent de mettre en évidence la différence qui existait entre l'arrondissement de Liège et de Verviers. En effet, le pourcentage de population active occupée (les « non-occupés » regroupant les chômeurs et les miliciens) est nettement supérieur dans l'arrondissement de Verviers, et notamment à Olne.

On remarque également que la population active occupée est pratiquement stable dans l'arrondissement de Verviers et en légère augmentation dans l'arrondissement de Liège, mais est en nette croissance dans les communes d'Olne, Pepinster, Soumagne et Trooz. Ce sont les trois communes dont la population est en croissance encore marquée entre 1991 et 2001. Sachant que la composante migratoire est généralement prépondérante et qu'elle concerne en grande majorité des adultes, il est logique d'observer parallèlement une augmentation de la population active totale, mais également occupée. En effet, il s'agit de communes plutôt rurales, qui accueillent des familles aux revenus plutôt élevés, contrairement aux communes plus urbanisées où se retrouvent davantage d'isolés, personnes âgées et jeunes adultes terminant leurs études.

La commune d'Olne s'individualise par un taux d'emploi très faible : c'est une commune essentiellement résidentielle.
Comme on peut s'y attendre, le secteur agricole est en régression. On remarque également que la proportion de travailleurs dans le secteur tertiaire est en augmentation. Ceci est à mettre en parallèle avec le développement de la commune, qui a accueilli de nombreuses familles, généralement aux revenus assez aisés, qui sont très certainement le plus souvent occupés dans le secteur tertiaire.

L'analyse détaillée des statistiques ONSS 2002 permet d'identifier les secteurs les plus importants :

- l'enseignement, principalement fondamental, avec environ 50 travailleurs ;
- les services publics (administration, police, bibliothèques…), qui occupent 41 personnes ;
- les entreprises du secteur de la construction, avec 26 travailleurs répartis dans 8 établissements ;
- les services aux entreprises (principalement conseils), avec une vingtaine de personnes pour 7 établissements ;

- l'action sociale (CPAS probablement), avec 14 personnes.

En ce qui concerne les indépendants, les secteurs prédominants sont les professions libérales et le commerce. L'agriculture ne représente que 12% mais le nombre de personnes (43) est cohérent avec le recensement (47 emplois en 1991).

Ces résultats sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau II.5.9.
Population active de travail : répartition des salariés et des indépendants à titre principal par secteur d'activité 2002 pour Olne.

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Activité mal définie	Total
Salariés	0%	21%	79%	0%	190
Indépendants	12%	22%	66%	1%	367
Total	8%	21%	70%	1%	557

Source : ONSS, statistiques au 30/06/1992 et INASTI, statistiques au 31/12/2002.

Le secteur des services est toujours le secteur dominant. L'agriculture apparaît encore en régression, avec les réserves émises concernant la comparaison avec les différents types de données. Ce ne sont par ailleurs que des indépendants.

Enfin, l'analyse des données issues de l'annuaire « Pages Jaunes » montre que l'essentiel des activités qui y sont recensées relèvent du secteur tertiaire (plus de 70%). Les activités secondaires font principalement partie du secteur de la construction.

5.3.2. Taux de chômage

Le tableau suivant reprend l'évolution du taux de chômage (nombre de demandeurs d'emploi indemnisés / population active totale) de 2000 à 2005. On constate qu'il diminue dans l'ensemble des communes considérées, ainsi que dans les arrondissements. La première constatation à faire est l'écart entre les deux arrondissements, celui de Liège étant beaucoup plus touché que celui de Verviers. Cependant, dans l'arrondissement de Liège, ce sont les communes du bassin industriel qui influencent fortement le taux moyen. Dans l'arrondissement de Verviers, les écarts sont très importants : de 2 à 3% dans les communes germanophones à plus de 20% à Dison et Verviers. Olne apparaît donc, pour une commune francophone, comme peu touchée par le chômage.

Tableau II.5.10.
Taux de chômage : situation à Olne, dans les communes voisines et les arrondissements de 2000 à 2005.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Olne	8,8%	8,0%	7,7%	8,4	9,4%	10,4%
Herve	9,5%	9,3%	9,4%	11,2	12,0%	12,9%
Pepinster	12,7%	11,8%	12,8%	14,9	15,7%	16,4%
Arr. de Verviers	**11,0%**	**10,7%**	**11,1%**	**13,0**	**13,8%**	**14,5%**
Fléron	14,4%	14,0%	13,9%	15,9	17,1%	18,0%
Soumagne	10,9%	10,8%	11,4%	12,9	13,6%	14,4%
Trooz	12,5%	13,1%	12,3%	14,2	15,3%	15,2%
Arr. de Liège	**18,4%**	**18,1%**	**18,5%**	**20,6**	**21,6%**	**21,9%**

Source : Région wallonne, Service d'Etudes et de Statistiques.

Les données fournies par la Région wallonne permettent d'affiner l'analyse.

Tableau II.5.11.
Taux de chômage : situation détaillée à Olne en 2004 et 2005.

			- de 25 ans	25-49 ans	50 ans et +	Total
Olne	**2004**	Total	29,5	8,6	4,2	9,4
	2005	Hommes	27,2	6,3	5,4	7,9
		Femmes	28,3	12,9	9,9	13,3
		Total	27,6	9,5	7,1	10,4
Arr. Verv.	**2004**	Total	28,3	13,1	7,0	13,8
	2005	Hommes	25,5	10,8	7,6	11,8
		Femmes	30,5	17,2	11,4	17,8
		Total	27,8	13,7	9,1	14,5

Source : Région wallonne, Service d'Etudes et de Statistiques.

On constate d'une part que les moins de 25 ans sont de loin la catégorie d'âge la plus touchée par le chômage, que ce soit au niveau de l'arrondissement ou de la commune, et d'autre part qu'il existe un déséquilibre important entre hommes et femmes, ces dernières étant toujours plus nombreuses à chômer que les hommes, quelle que soit la tranche d'âge.

L'absence d'emplois dans la commune, en dehors des administrations et écoles, contraint les habitants à travailler à l'extérieur. La plus grande partie travaille à Liège et dans les communes du bassin (Herstal) et du plateau nord-ouest (Ans).
La commune restera résidentielle. L'emploi local pourrait se développer dans certains domaines (services aux personnes âgées par exemple). Il n'existe pas de zone au plan de secteur susceptible d'accueillir des activités économiques importantes en taille et en nombre d'emplois.

5.4. ENJEUX POUR L'AVENIR ET CONCLUSION

5.4.1. ENJEUX POUR L'AVENIR

L'évolution actuelle de la population (fécondité et migrations en forte baisse) laissent à penser que la tranche qui va prendre le plus d'importance dans les années à venir est celle des plus de 60 ans. Les enfants en âge scolaire devraient par contre voir leur nombre diminuer.

Du point de vue des équipements, cela signifie qu'il sera nécessaire de développer encore, d'une part les services à domicile (aides-ménagères, infirmières, repas, etc.), et d'autre part des logements adaptés :

- logements de petite taille dans le centre du village qui est le mieux équipé en matière de commerces et services ;
- maisons de repos et seniories : signalons que la commune n'en compte aucune pour l'instant.

Une meilleure offre en logements et en services dans les centres de village (et hameaux) permettrait probablement de libérer des logements devenus trop grands et d'améliorer l'adéquation entre offre et demande.

A l'heure actuelle, le pourcentage de jeunes est en régression. Cependant, même s'il n'y a pas d'investissement urgent à réaliser, il n'en reste pas moins vrai que pour inverser la tendance, la commune devra mettre en place une politique de logement plus active, orientée vers les jeunes ménages (logements locatifs de taille moyenne) en leur offrant les services indispensables (développement des transports en commun, garderies, etc.).

5.4.2. CONCLUSION

Évolution de la population

Jusque dans les années 70, la population d'Olne est restée moins nombreuse que celle recensée en 1900. Cette situation s'explique en partie par la faiblesse du réseau de transports (peu de voiries importantes, pas de voie de chemin de fer, peu de transports en commun). A partir de cette date, la croissance a été pratiquement continue mais tend à ralentir. Alors que les composantes naturelle et migratoire étaient en croissance depuis de nombreuses années, les migrations ont brutalement diminué en 2002, entraînant la stabilisation de la population depuis 2003.

Structure de la population

Structure d'âge
La commune d'Olne se caractérise par une population encore jeune (peu de plus de 65 ans et proportion de jeunes dans la moyenne) mais qui est en train de vieillir (proportion importante d'adultes « âgés »).

Ménages
Le caractère rural de la commune influence la structure des ménages, comme la structure d'âge. En effet, généralement les isolés (jeunes adultes et seniors) choisissent plutôt de vivre dans des zones plus urbaines.
Ce sont les familles avec enfants qui sont majoritaires à Olne, ce qui se traduit également par une taille moyenne des ménages assez élevée par rapport aux communes voisines et aux moyennes d'arrondissements, mais actuellement en décroissance.
En effet, une enquête communale menée récemment laisse à penser que le nombre d'isolés est en train de croître dans la commune de façon significative.

Population scolaire et niveau d'instruction

Bien que les données soient anciennes, signalons que la commune d'Olne montre un niveau d'instruction globalement plus élevé que les communes voisines et les arrondissements. De même, la même constatation est à faire en ce qui concerne la fréquentation des écoles secondaires générales, nettement supérieure. La répartition dans les différents niveaux est très liée à la structure par âge et présente donc moins d'intérêt, plus de 15 ans s'étant écoulés depuis le recensement.

Revenus
A l'image de la structure d'âge (à dominante d'adultes âgés), du niveau d'instruction, du type de ménages (couples avec enfants), les revenus sont plus élevés dans la commune que chez ses voisins et ont augmenté plus rapidement qu'ailleurs pendant de nombreuses années. Cependant, en 2004, les revenus étaient significativement moins élevés que lors des années précédentes, comme c'était d'ailleurs le cas dans la plupart des communes voisines.

A l'échelle des secteurs statistiques

On distingue trois grands types de secteurs :

- Des secteurs en croissance démographique, peuplés essentiellement de familles avec enfants – donc assez jeunes – , aux revenus assez élevés : il s'agit du A090 *Olne – Habitat dispersé*, du A19- *Bois d'Olne*, du A399 *Hansez-Gélivaux*, du A40- *Saint Hadelin – centre* et du A791 *Riessonsart – Habitat dispersé*.
- Des secteurs moins dynamiques au point de vue démographique, caractérisés par une taille des ménages faible et une plus forte proportion d'isolés et/ou de familles monoparentales, une population plus âgée, des revenus généralement moyens : ce sont les A000 *Olne – centre*, A41- *Faweux*, A712 *Riessonsart* et A713 *Belle Maison* (ce dernier s'individualisant toutefois par des revenus très élevés).
- Les secteurs de la vallée, principalement caractérisés par des revenus plus faibles et une taille des ménages faible, malgré une structure d'âge assez jeune : il s'agit des secteurs A29- *Vaux sous Olne* et A58- *Chincotte – Moirivay*. Ils se différencient toutefois par des dynamiques différentes, le premier étant en nette régression et le second en forte croissance.

Le secteur A49- ne rentre dans aucune de ces catégories. Il s'agit d'un secteur d'habitat dispersé, en stagnation depuis 10 ans, à la structure vieillissante (bien que la taille des ménages reste assez élevée) et aux revenus moyens. Son faible dynamisme est sans doute à mettre en relation avec la faiblesse du réseau routier qui l'isole des grands axes situés au nord et au sud de la commune.

Enfin, les secteurs A59- et A69- ont été exclus de l'analyse en raison du faible nombre d'habitants qui rend les observations peu significatives (respectivement 21 et 38 habitants en 2001).

Population active et emploi

Il est extrêmement difficile de faire des estimations quant à l'emploi local car la commune d'Olne est – et restera vraisemblablement – une commune résidentielle. La fonction économique est accessoire, la commune ne compte d'ailleurs pratiquement pas de zone à vocation économique au plan de secteur (deux zones d'extraction et deux petites zones ou portions de zone d'activité économique dans la vallée de la Vesdre), ni de zone d'aménagement différé. L'emploi est essentiellement indépendant. Les salariés dépendent majoritairement des services communaux (notamment les écoles). Cet emploi salarié local pourrait augmenter en fonction des services développés à l'avenir, notamment à destination des personnes âgées.

Enjeux pour l'avenir

Les besoins des personnes âgées vont devoir être davantage pris en compte. Cependant, il faut également rappeler que pour tenter d'inverser la tendance au

vieillissement et conserver l'équilibre de la population, il est indispensable d'adapter le parc de logements et les services, à la fois à ces personnes âgées, et aux jeunes adultes qui pour l'instant, quittent la commune pour n'y revenir éventuellement qu'une fois leur famille fondée.

5.5. ADDENDA (ÉVOLUTION RÉCENTE)

Les options du schéma de structure en faveur d'une mixité de logements

Plusieurs mesures du schéma de structure visent à diversifier l'offre en logements sur la commune afin de répondre aux besoins de la population :

- diversifier la taille des logements (et donc la taille des ménages les occupant) ;
- diversifier l'implantation (constructions isolées, semi-continues, etc.) ;
- diversifier le type (maisons unifamiliales, appartements) ;
- diversifier le statut d'occupation (propriétaire, locataire).

Il s'agit de développer une offre alternative aux maisons quatre façades et de prévoir des logements pour petits ménages, notamment pour les jeunes désirant rester à Olne et pour les personnes âgées.

6. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Sources

- OLNE, *mon pays - Guide pratique*, 2004.
- Données sur la fréquentation des écoles fournies par la commune.
- I.N.S., 1991.
  Recensement de la Population et des Logements, 1991.
- Site Internet de la commune d'OLNE.
- Contacts téléphoniques avec la commune et le C.P.A.S.

Plan n°9 : Occupation du sol

Outre les zones non urbanisées (espaces agricoles, boisés et autres), ce plan indique l'affectation des bâtiments privés (logement, commerce, exploitation agricole, industrie, bâtiments de carrières) ou publics (écoles, bâtiments administratifs, équipements sportifs, lieux de culte et cimetières).

Ce chapitre aborde la problématique des équipements et des services destinés à la population. Ils concernent des domaines très variés et sont proposés par les pouvoirs publics ou issus d'initiatives privées ou associatives. On traitera notamment des équipements et des services scolaires, administratifs, sociaux, sanitaires, culturels, de loisirs, sportifs, de culte et des équipements commerciaux.

6.1. DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Cette première partie reprend une brève description des équipements et services recensés sur le territoire communal. Il ne s'agit pas d'établir un inventaire exhaustif mais plutôt d'évaluer dans quelle mesure ils répondent aux besoins des diverses composantes de la population d'Olne.

6.1.1. ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Population scolaire

Sur le territoire de la Commune d'Olne, l'enseignement maternel et primaire est dispensé par deux écoles communale situées à Olne et à St Hadelin et une école libre : Saint-Louis située aussi à Olne. Signalons que depuis la rentrée scolaire 2007, l'école communale occupe un nouveau bâtiment.
Le tableau suivant indique la population scolaire de chacun de ces établissements entre 91 et 2008 pour les écoles communales et pour les 8 dernières années pour St-Louis.

Tableau II.6.1.
Evolution de la population scolaire (niveau maternel et primaire) de 1991 à 2003.

	Maternel				Primaire			
	Comm. Olne	Comm. Saint-H.	Saint-Louis	Total	Comm. Olne	Comm. Saint-H.	Saint-Louis	Total
91-92	41	54		95	57	72		129
92-93	37	52		89	62	72		134
93-94	38	46		84	69	85		154
94-95	44	47		91	71	86		157
95-96	48	49		97	78	93		171
96-97	48	49		97	78	93		171
97-98	44	42		86	84	94		178
98-99	39	40		79	82	94		176
99-00	35	34		69	85	94		179
00-01	40	36	46	122	96	81	91	268
01-02	47	34	51	132	93	78	78	262
02-03	49	39	43	131	97	75	81	253
03-04	50	40	47	137	99	75	66	240
04-05	54	46	40	140	98	72	63	233
05-06	52	47	40	139	93	66	63	242
06-07	48	41	30	119	94	76	65	235
07-08	40	47	26	113	115	73	69	257

Figure II.6.1.
Évolution de la population scolaire à Olne.

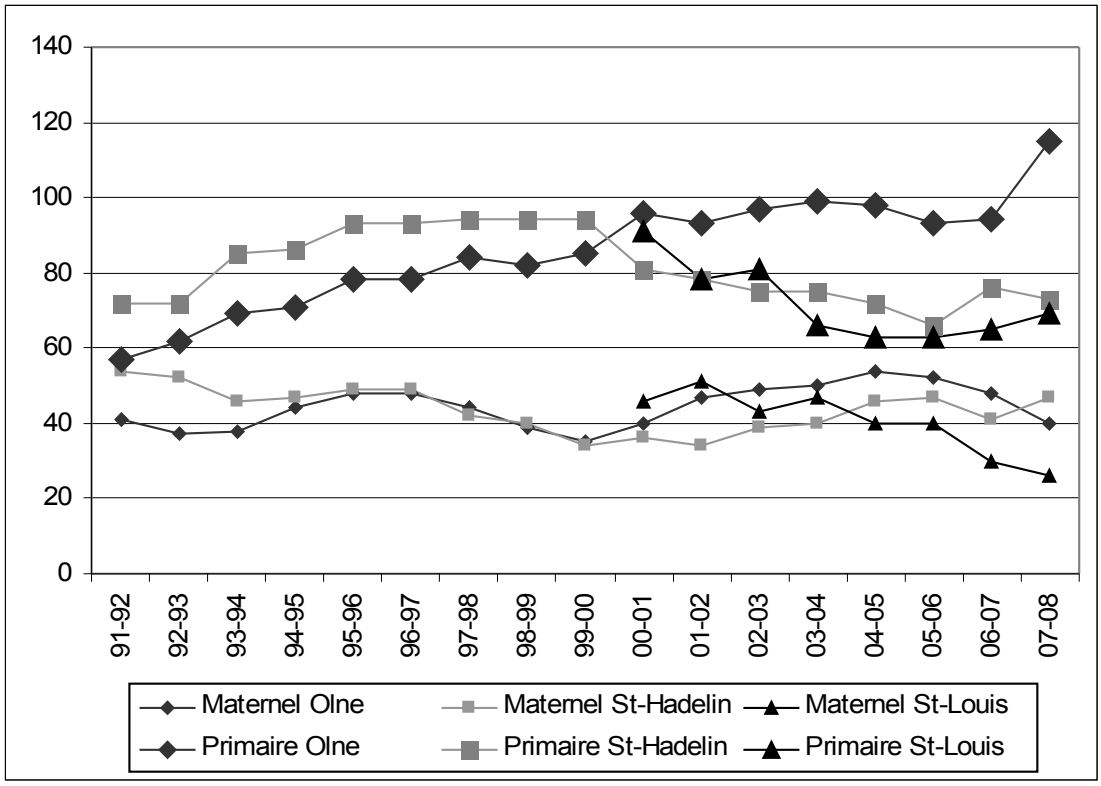

Le graphique fait apparaître que :

- pour les sections maternelles, les trois écoles se partagent quasi équitablement le nombre de bambins ; on note toutefois une légère baisse relative et absolue pour l'école de St-Louis ces deux dernières années ;

- pour l'enseignement primaire on constate une croissance de la population de l'école communale d'Olne, au détriment, à partir de 2000 des deux autres écoles : Saint-Louis et l'école communale de Saint-Hadelin qui enregistrent un recul certain ;
- dans l'ensemble, le total de la population des enfants de moins de 12 ans est très stable depuis plus de 12 ans ainsi que dans les huit dernières années où le nombre d'enfants ne varie que de 390 à 370, soit une légère décroissance.

En 2002, 384 enfants fréquentaient les trois écoles d'Olne, alors que le total des enfants des tranches d'âge entre 0 et 12 ans était de 567.
En comparant ces deux chiffres et en admettant une absence de scolarité totale entre 0 et 2 ans (une petite centaine d'enfants) ainsi qu'un taux de fréquentation scolaire réduit entre 3 et 6 (environ 180), on constate que les écoles de la commune d'Olne accueillent la quasi-totalité des enfants issus de la population locale.
Cela signifie que l'offre des écoles locales correspond bien à la demande de la population olnoise.
Par contre, tous les étudiants de secondaire ou du niveau supérieur doivent quitter la commune pour suivre leur enseignement.

Rappelons cependant que les critères de choix de l'école se sont nettement élargis, et qu'on observe un allongement des distances parcourues par les écoliers, et en parallèle une diminution de l'utilisation des modes de déplacements « doux ».

Origines/Destination des élèves

Le lieu de résidence des élèves des différentes écoles de la commune diffère. Les élèves des écoles communales (Olne et St Hadelin) viennent de la commune même ou des communes limitrophes (Soumagne, Herve, Pepinster, Trooz) tandis que l'école catholique (St Louis) recrute ses élèves dans un rayon plus important (Beyne-Heusey, Soumagne, Trooz, Pepinster, Dison, Verviers).

Écoles secondaires choisies par les élèves des trois écoles de la commune

Les élèves des deux écoles communales choisissent principalement l'Athénée royal de Soumagne, l'Institut de la Providence de Herve et l'athénée de Pepinster pour les études secondaires.
Les élèves de l'école St Louis préfèrent l'Institut de la Providence de Herve, l'Institut St-Roch à Theux, l'Institut St-Joseph à Chênée et l'Institut Ste-Véronique à Liège.

6.1.2. Équipements et services publics et administratifs

- **Maison Communale**
  La commune d'Olne n'a pas connu la "fusion des Communes" et son territoire est aujourd'hui identique à ce qu'il était au 19ème siècle. Cette stabilité exceptionnelle s'est prolongée dans l'implantation des services techniques et administratifs qui sont centralisés au village d'Olne mais qui pose le problème de l'accessibilité pour le public provenant des autres hameaux, notamment en raison de la faiblesse de la desserte en transports en commun.
  La maison communale d'Olne accueille :
  - les réunions du Collège et du Conseil communal ;
  - l'ensemble des services administratifs communaux : état civil, population, urbanisme, travaux, finances et comptabilité, sépulture, etc. ;
  - un bureau de police, pour permanence de 3 agents de quartier ;
  - un bureau de l' A.L.E. pour l'aide aux demandeurs d'emploi ;
  - un bureau de pointage pour les chômeurs ;
  - la bibliothèque, en sous-sol, avec accès indépendant par l'arrière du bâtiment.

- Il n'y a pas d'éco-conseiller.

Les services techniques et de voirie de la Commune disposent de locaux techniques (hall/garage) et de locaux sociaux rue des Combattants.
Le bureau de police et la salle des conseils sont situés dans les bâtiments de l'ancienne école maternelle (rue Village).
Enfin, signalons qu'une Régie Communale Autonome a été créée (arrêté ministériel du 14 octobre 2008).

- **Administrations fédérales ou régionales**
  Aucun bureau des administrations fédérales ou régionales n'existe à Olne. Pour les contributions directes et la TVA, c'est le contrôle de Fléron qui est compétent, bureau de Micheroux.

- **Poste**
  Le bureau de poste est situé rue des Combattants n°12 (ancienne école). La Librairie du Village vend des timbres.

- **Pompiers**
  La commune d'Olne dépend du service d'incendie de Pepinster.

- **Police**
  La commune dépend de la zone de police « Pays de Herve ». Le bureau de police est situé rue Village 91 (ancienne école maternelle).

6.1.3. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIAUX

Le Centre Public d'Aide Sociale (C.P.A.S.) est installé rue Village 89.

Son activité est répartie en 6 secteurs :

- les aides générales,
- les revenus d'intégration,
- les initiatives locales d'accueil (ILA) : deux logements abritant des candidats réfugiés politiques,
- les candidats réfugiés politiques,
- la médiation des dettes,
- le service énergies (allocations de chauffage, groupement d'achat d'électricité, aide au paiement de factures, primes, renseignements sur les économies d'énergies).

Les aides générales consistent en :

- service de repas à domicile : repas préparés par un traiteur privé et livrés à domicile par un agent du CPAS ;
- service de « dépannage » qui consiste à apporter de l'aide aux personnes âgées ou impotentes pour leurs déplacements et leurs démarches
- aides familiales et ménagères : le CPAS fait appel à des organismes extérieurs de la commune pour ce type de besoins ;
- aides financières ponctuelles, aides administratives
- service de télévigilance (appareil permettant aux personnes agées d'appeler les secours en cas de chute ou de malaise)

Il n'y a pas de service d'accueil ou d'aide envers les toxicomanes.

Une seule mutuelle a un bureau à Olne : « Mutuelle indépendante U.M.V. », à Bouteille.

6.1.4. Home pour enfants

La Marjolaine, située à Vaux dans une ancienne ferme reconvertie en habitation collective, est une maison d'accueil pour 16 à 20 enfants environ (agrément pour 16,5 enfants/an). Sous la tutelle de la Communauté Française et du Ministère de la Justice, service de protection de la jeunesse, le home héberge des enfants de 6 à 18 ans pendant des périodes variables mais qui peuvent être très longues. Les enfants fréquentent les écoles de la commune.

6.1.5. Garderies et crèches

Il n'existe pas de crèche communale.

En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, il existe à Olne cinq dames « accueillantes d'enfants » qui sont encadrées par le Centre régional de la petite enfance de Verviers.
Cette A.S.B.L., elle-même agréée et subsidiée par l'O.N.E., chapeaute et encadre l'activité des accueillantes : visite hebdomadaire, contrôle de fréquentation, gestion des demandes, …
Les accueillantes peuvent être agréées pour 3 ou 4 équivalents temps plein : c'est à dire 6 ou 8 inscrits maximum avec présence simultanée de 5 enfants maximum.

Il existe également une « gardienne » privée également sous tutelle O.N.E. (mini-crêche).

D'initiative communale, un projet de « halte-garderie » a été réalisé par l'aménagement du rez-de-chaussée du presbytère de l'église St-Sébastien à Olne. Cette halte-garderie constitue un milieu d'accueil occasionel accessible 13 heures maximum chaque semaine pour les enfants de 0 à 6 ans.

6.1.6. Équipements et services sanitaires

Il n'existe aucune infrastructure dans ce domaine sur le territoire communal.

La Croix-Rouge est implantée à Nessonvaux et offre ses services aux habitants d'Olne : prêt de matériel médical et sanitaire léger et lourd.

Il n'existe pas de consultation des nourrissons, pas même en car itinérant.

Une asbl « Les ateliers du dos » existe à l'initiative d'un ostéopathe olnois ; elle organise la prévention, la formation et des stages pour particuliers sur ce thème.

Le domaine de la santé est également représenté par de nombreux indépendants ou titulaires de professions libérales résidents ou actifs.
A l'analyse, on ne compte pas moins de 6 logopèdes, 3 infirmières à domicile, 3 ostéopathes, 4 psychologues, 6 kinésithérapeutes, 2 médecins généralistes, 3 médecins pédiatres, 1 médecin neurologue, 1 anesthésiste, 1 gynécologue, 1 neurochirurgien, 1 spécialiste ORL, 1 dentiste, mais il n'existe pas de « centre médical ».

6.1.7. Équipements culturels, sportifs et de loisirs

Bibliothèque

Elle dispose de deux sites : la bibliothèque d'Olne fonctionne au départ du sous-sol de la maison communale avec une décentralisation à l'école communale de Saint-Hadelin où la bibliothèque est installée dans un module préfabriqué.

Salles de fêtes et polyvalentes

La commune ne dispose que d'un nombre restreint de salles des fêtes et polyvalentes :

- la salle Théo Dubois, récemment rénovée, est une propriété communale située rue des combattants en face de l'école. Elle est utilisée comme salle polyvalente ;
- la salle des « Montagnards », rue du village à Olne, est également polyvalente. Elle est plus grande que la salle Théo Dubois mais réclame des frais importants pour être améliorée ;
- la salle polyvalente de l'école communale de Saint-Hadelin ;
- espace culturel « Hansez » (ancienne chapelle rénovée).

Équipements sportifs

- **Équipements sportifs communaux et disciplines pratiquées**
  Deux pôles d'équipements sportifs existent à l'est du village d'Olne :
  - le club de football avec trois terrains, ses installations sanitaires et la cafétéria, situés en zone d'équipement communautaire au plan de secteur : c'est le siège du club de football « Royale jeunesse sportive Olnoise asbl » ;
  - le club de tennis avec ses trois terrains de tennis à l'air libre et son « chalet », qui est le lieu de réunion des associations suivantes : Le levant olnois asbl, (gymnastique, marche, jogging,…), T.C. La raquette olnoise, (tennis).
- **Équipements en projet**
  La construction d'un hall polyvalent pour la pratique de différents sports est attendue avec impatience.
  Situé en zone d'habitat à caractère rural, ce hall polyvalent constituera, avec le club de tennis voisin (propriété communale) un centre sportif attractif à l'est du village d'Olne.

6.1.8. Lieux de culte et cimetières

Seul le culte catholique est représenté à Olne.
Saint-Hadelin et Olne possèdent leur église paroissiale – respectivement Saint-Hadelin et Saint-Sébastien - ainsi que leur cimetière (situés rue Fosses Berger à Saint-Hadelin et rue Froidbermont à Olne).

Rue Fosses Berger, le cimetière est situé en zone d'habitat à caractère rural ; rue Froidbermont, il se trouve en zone d'équipements communautaires et est en cours d'extension.

6.1.9. Équipements touristiques

La commune ne dispose pas d'infrastructure touristique et n'a qu'une très faible capacité d'hébergement : un gîte rural à Neuville.

Il n'y a plus de syndicat d'initiative à Olne, mais il existe une borne interactive rue des Combattants. La commune est rattachée à la Maison du Tourisme du Pays de Herve.

Il existe par contre un réseau dense d'itinéraires de promenades balisées qui a fait l'objet d'une excellente publication par l'I.G.N. : "Carte de Promenades - OLNE - Porte du pays de Herve" sur fond I.G.N. 1/10.000.

Dix promenades principales, en boucle, sont particulièrement recommandées :

- « Les bocages du Rafhay » - 5 km ;
- « En passant par Olne » - 5 km ;

- « Les grés de Vaux » - 5 km ;
- « La vallée de la Hazienne » - 5 km ;
- « Promenade des crêtes » - 5 km ;
- « La voie des ânes » - 5 km ;
- « A la découverte de Hansez » - 7 km ;
- « La balade des jonquilles » - 5 km ;
- « Saint-Hadelin et ses légendes » - 6 km ;
- « Du plateau à la vallée » - 7 km.

En conclusion, la commune d'Olne n'a pas, actuellement, une vocation touristique. Elle n'abrite pas de site majeur mais elle offre toutefois un potentiel de mise en réseau d'éléments intéressants avec sa variété de paysages et la qualité de son patrimoine architectural.

Une réflexion de ce type ne peut donc s'amorcer qu'à une échelle supra communale.
Olne peut avoir une carte intéressante à jouer dans le domaine du loisir et de la détente de proximité.

6.1.10. Vie sociale, culturelle et associative

- **Participation**
  La commune compte trois commissions participatives :
  - CCATM (Commission Communale Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)
  - CLDR (Commission Locale de Développement Rurale), créée dans le cadre de la réalisation du présent Programme Communal de Développement Rural
  - CCA (Commission Communale d'Accueil)

- **Nature**
  - Cercle Horticole Olnois (conférences et vente annuelle de plantes)
  - Le Coquelicot (petit refuge naturel, jardin didactique)

- **Jeunesse**
  - Maison des jeunes (située à St Hadelin, Faweux 6)
  - Patro Sainte-Agnès (locaux rue des Combattants à Olne, environ 50 jeunes)
  - Scouts d'Olne (prochainement rue des Combattants, environ 150 jeunes)

- **Aînés**
  - Amicale Neutre des Pensionnés

- **Loisirs**
  - Le Scrabble
  - Le Pigeon Blanc d'Olne (société colombophile)
  - ASBL Véhicules Anciens « Autos Classiques Organisation »
  - La Poterie
  - Art Floral
  - ACRF (Action Catholique Rurale Féminine)

- **Sports**
  - Aïkido Club et tai chi chuan
  - Judo Club Olnois
  - Le levant olnois asbl (cercle sportif) : psychomotricité, gymnastique, gym dance, course à pied, VTT

Courir pour le plaisir (section du cercle Le Levant Olnois) organise annuellement des joggings, le Challenge des Chemins verts et le « Raid jogging VTT Olne-Spa-Olne » de 63,3 km!
- TC La raquette olnoise (tennis)
- Football « Royale Jeunesse Sportive Olnoise »
- La Renaidanse (danse)
- TTO (Tennis de Table Olnois).
- Complexe de tir de Battice (stand de tir)

- **Arts et culture**
  - Les Montagnards asbl, active dans plusieurs domaines et dotée d'une infrastructure « ouverte »
  - Cultur'Olne
  - Théâtre « La Dramatique Wallonne Olnoise »
  - PAC (Présence et Actions Culturelles)

- **Folklore**
  - Confrérie du Lev'gos, (folklore) : le lev'gos est un boudin au raisin accompagné, comme il se doit par un péket
  - Olne autrefois (folklore) : liée à l'école St Louis, l'association organise une manifestation bisannuelle

- **Comités**
  - Comité des Fêtes d'Olne
  - Comité des Fêtes de Saint-Hadelin
  - Comité des Jeunes d'Olne
  - Comité de protection de Hansez et Environs
  - Comité de Jumelage Olne - Candé – Les Montils

  On voit apparaître, en matière de festivités, une bipolarité Olne / Saint-Hadelin qui sont les deux pôles historiques de l'entité.

- **Associations patriotiques**
  - FNC (Fédération Nationale des Combattants)
  - FNAPG (Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre)
  - AMTDR (Amicale Liégeoise des Travailleurs Déportés et des Réfractaires)

- **Cultes**
  - Saint-Sébastien
  - Fabrique d'Eglise d'Olne
  - Équipe d'animation paroissiale d'Olne
  - Fabrique d'Eglise de Saint-Hadelin

- **Social**
  - Ligue des Familles
  - Bourse aux Vêtements
  - Croix Rouge

En conclusion, on peut estimer que la vie associative est bien développée dans la commune, surtout sous l'aspect de groupements sportifs, culturels mais aussi d'associations de type festif ou d'animation locale (comité des fêtes…).
Cela contribue à maintenir un « esprit olnois » qui est connu alentour pour la convivialité et la fréquence de ses joyeuses festivités…

6.2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DE SERVICES

1. Alimentation

Concerne :
Alimentation générale au détail, viandes, poissons, pain, sucreries, vins, café, chocolat, etc.

Commerces en magasin :
- une boulangerie - pâtisserie (Olne village),
- une supérette (à la station service Total) où l'on trouve quelques denrées d'épicerie et des légumes (Olne village).

Commerce au dépôt ou à la maison :
- un marchand de vins (Faweux),
- un chocolatier – traiteur (Bouteille).
- à la ferme

On note la grande faiblesse du secteur alimentation : absence de boucherie, charcuterie, poissonnerie, épicerie, crémerie, magasin diététique, thé-café, etc.

2. Équipement de la personne

On note l'absence totale d'activités commerciales dans ce secteur : vêtements, articles textiles, linge personnel, chaussures et accessoires.

3. Équipement de la maison et de la profession

Concerne :
La vente de matériaux de construction et de revêtement, l'ameublement, l'équipement de la maison, les articles électriques et électroménagers, l'outillage pour le privé ou le professionnel, la décoration, etc.
Aucun magasin n'est relevé pour ce type d'activité.

Commerce au dépôt ou à la maison :
- une galerie d'art & antiquité (rue de Theux) ;
- un horloger - serrurier (rue de Theux) ;
- une société d'outillage hydraulique à Hansez (siège de la société ?).

On note la quasi absence de ce secteur commercial.

4. Équipement de loisirs - sports - culture

Concerne :
La vente d'articles de sports, armes de loisirs, article de pêche, librairie, bouquinistes, jouets, instruments de musique, disquaire, radio et chaînes Hi-Fi, modélisme, animaux et aliments pour animaux, etc.

Commerces en magasin :
- une librairie - papeterie - tabac (rue Village à Olne).

Commerce au dépôt ou à la maison :
- un armurier (rue de Theux) dont on ne connait pas le secteur d'activité précis.

On note la quasi-absence d'activités dans ce secteur commercial.

5. Entretien de la personne

Concerne :
Tous les commerces concernant la santé et la beauté…

Commerces en magasin :
- une pharmacie (Olne village).

Commerces au dépôt ou à la maison :
- un service de matériel médical et de soins à domicile (rue des combattants, Olne village) ;
- un prothésiste dentaire (le Fief).

On note la faiblesse de ce secteur d'activité.

6. Combustibles et matériel de transport

Concerne :
Combustibles domestiques et pour véhicules, garages et accessoires voiture, etc.

Commerces en magasin et ateliers :
- un magasin de vente de motos (rue des Combattants) ;
- une station service Total + commerce de tondeuses à gazon (Olne village), aussi superette ;
- un garage - ateliers mécaniques (Hansez).

Commerces au dépôt ou à la maison :
- une société de vente de "combustibles en général" (au Rafhay).

Ce secteur d'activité est également faiblement représenté.

7. Magasins à rayons multiples

Concerne :
Bazars, magasins "populaires", libres services, produits surgelés…

Commerces en magasin :
- une seule supérette à la station service Total (Olne village).

Grande faiblesse de ce secteur.

8. Horeca

Concerne :
Cafés, restaurants, fast-food, glacier avec salon, snack, friteries, hébergement, hôtels, gîtes, etc.

Commerces en magasin :
- une seule "taverne" : les montagnards qui est en réalité propriété de la commune, qui en concède l'exploitation à un privé (l'exploitation a cessé depuis peu) ;
- un gîte rural (Neuville).

Grande faiblesse de ce secteur : absence totale de café, restaurant et petite restauration.

9. Services à caractère commercial

Concerne :
Toutes les activités liées à l'entretien de la personne (laverie, cordonnerie, salon de coiffure, institut de beauté, pédicure, funérarium …etc.), le secteur des banques et assurances ainsi que les loisirs (agence hippique, agence de voyage, location vidéo, manège, fitness, salle de banquet).

Services en "magasin" :
- deux salons de coiffure dames (Olne village) ;
- trois instituts de beauté;
- trois bureaux d'assurances, placements, crédit, (Hansez et Fosses Berger) ;
- une société de "jeux automatiques" (Riessonsart : probablement le siège de la société) ;
- une salle pour banquets : l'asbl Les montagnards (Olne village).

Activités itinérantes ou au domicile :
- deux pédicures ;
- un coiffeur itinérant ;
- sept experts-comptables dont l'adresse correspond au domicile ;
- deux animateurs de festivités et un orchestre.

On note l'absence :
- de laverie, nettoyage à sec, cordonnier, … ;
- de banque et de tout service bancaire électronique (seule la poste propose un service financier réduit), … ;
- d'agence immobilière.

10. Services à caractère professionnel et transports

Concerne :
Imprimerie, photocopie, reproduction de plans, graveurs, relieurs, studio photo, lettrage et signalisation, carrossiers, agence de location voiture, taxi, ambulance, transports routier, etc.

Ces activités s'adressent le plus souvent à des professionnels et ne comportent pas de structure d'accueil clientèle :
- deux carrosseries voitures (Bouteille et Olne village) ;
- un imprimeur (Bouteille) ;
- vente de photocopieurs (Hansez) ;
- un studio de photographie (Gélivaux) ;
- un indépendant "service informatique" au Bois d'Olne ;
- un fabriquant de glace et glace pilée (Fief) ;
- une activité de location de véhicules de cérémonie (Chinchotte) ;
- trois transporteurs indépendants avec "bennes basculantes" (Faweux, Falise).

11. Services médicaux, professions libérales et indépendantes

Olne a la réputation d'être un réservoir de professions libérales et d'indépendants. Qu'en est-il dans les faits…

Concerne :
Les centres médicaux, soins infirmiers à domicile, ostéopathes, psychologues, etc…les vétérinaires, médecins, dentistes, avocats, architectes, notaires, etc…ingénieurs conseils, dessinateurs, géomètres, graphistes, illustrateurs, etc.

Le relevé de ces professions est donné à titre indicatif car il est difficile de savoir où se situent effectivement les activités professionnelles de ces personnes. Il est probable que la plupart d'entre elles exercent l'essentiel de leurs activités ailleurs, tout en ayant une capacité de clientèle marginale à Olne. On relève :

- six logopèdes
- trois infirmières à domicile,
- trois ostéopathes,
- quatre psychologues,
- deux vétérinaires et cabinets vétérinaires (Rafhay et Riessonsart),
- six kinésithérapeutes,
- trois docteurs de médecine générale,
- trois médecins pédiatres,
- un médecin neurologue,
- un anesthésiste,
- un gynécologue,
- un neuro-chirurgien,
- un spécialiste ORL,
- un dentiste
- un avocat,
- un notaire
- sept architectes dont deux à la retraite,
- un décorateur d'intérieur,
- deux artistes peintres,
- trois graphistes,
- un consultant en engineering,
- deux dessinateurs indépendants,
- deux traducteurs,
- un maréchal ferrant,
- …et un artificier !

12. Exploitations agricoles, sylviculture, carrières

Le relevé des exploitations actuellement en activité (2006) fait état de 31 exploitations agricoles réparties sur tout le territoire communal.
Par rapport à 1992 (50 exploitations), cela représente encore une diminution très importante.
Au moins deux agriculteurs pratiquent la vente directe des produits à la ferme (Rafhay et Bois d'Olne).
Notre relevé identifie aussi une exploitation forestière (MECA à Hansez) et une petite pépinière à Froidbermont.
Deux carrières sont actives : la carrière du Bay Bonnet (Arcelor y extrait de la "castine") et la carrière de Forêt-Trooz (la société Holcim y extrait des granulats de grès pour les travaux de génie civil). Ces deux carrières sont bien intégrées dans le paysage, enfoncées qu'elles sont dans le relief, et sont peu perceptibles à partir du territoire communal. Les accès également se font par le fond de la vallée qui concentre les nuisances…en dehors des voiries olnoises.

13. Entreprises du bâtiment

On relève les entreprises suivantes :

- entreprise générale de construction : huit entreprises quelques fois de taille très réduite (1 ou 2 ouvriers) ou même sans personnel (quasi toutes les activités étant sous-traitées).
- une entreprise de terrassement,
- trois entreprises de toiture,

- une entreprise de sanitaires et chauffage,
- deux entreprises de climatisation,
- trois entreprises de menuiserie bois et aluminium,
- deux ébénisteries,
- un entrepreneur ferronnier,
- une entreprise de plafonnage,
- cinq entreprises d'électricité générale, alarme, etc…
- deux entreprises de peinture,
- quatre entrepreneurs pour aménagement des jardins.

Cette liste étoffée confirme l'attrait d'Olne pour les professions indépendantes.

6.3. CONCLUSION

En conclusion, Olne est davantage une commune d'agriculteurs, d'indépendants, de professions libérales (résidents principalement) qu'une terre de commerçants.
On constate une grande faiblesse de nombreux secteurs commerciaux traditionnels.
Il faut en trouver les causes dans l'isolement relatif du village d'Olne (en dehors des grandes voies de communication) et la dispersion des zones d'habitat dont certaines se situent en cul de sac… L'absence de pôles importants d'activité et d'emploi accentue également le phénomène.

La faiblesse commerciale impose pour les achats du ménage, que les habitants d'Olne se rendent dans les communes voisines : Micheroux et Fléron, où existent des "pôles commerciaux " actifs. Fléron a un rayonnement supra local.
Localement, les commerces de Soumagne et Nessonvaux exercent aussi un certain rayonnement.

Par contre le secteur associatif est actif, et les carences de l'initiative commerciale sont quelques fois compensées par celle des citoyens, dont la réputation de convivialité n'est pas usurpée !

6.4. ADDENDA (ÉVOLUTION RÉCENTE)

Evolution récente en matière de développement économique et de développement de l'offre en services

Création d'un « îlot rural d'entreprises »

Un parc d'activité économique de type « îlot rural d'entreprises » est situé à Belle-Maison. Cette mini-zone PME a été inaugurée en novembre 2009. Elle comptabilise 2,67 ha et est destiné à l'accueil d'activités d'artisanat, d'industrie légère (ne produisant pas de nuisances environnementales) et de service ne trouvant pas place en zone d'habitat. Cet îlot est géré par la SPI+
« *L'îlot d'entreprises rural est un îlot rural d'entreprises dont le but est de dynamiser les communes et villages, de créer de l'emploi en milieu rural, de réduire les déplacements des travailleurs et donc d'accueillir des activités ne trouvant pas à s'implanter dans un cadre exclusivement résidentiel.*
Ce concept s'inscrit dans une démarche de recherche de qualité tant sur le plan architectural que sur le plan environnemental : recherche d'une certaine cohérence de l'architecture et de la qualité de l'aménagement des abords et des plantations » (extrait de la charte urbanistique, juillet 2009).
5 entreprises occupent l'îlot rural d'entreprises. Le potentiel de développement est important avec environ 80% d'espace non encore occupé.

Augmentation de l'offre en hébergements touristiques

4 gîtes et chambres d'hôtes sont répertoriés sur la commune d'Olne :

- Chambre d'hôtes " Le Jardin d'Epicure" à Riéssonsart
- Les Chambres de la Cense Seigneuriale à Froidbermont
- Gîte TomLou à Froidbermont
- Aux Quatre Bonniers à Gelivaux

Projet de cafétéria dans le hall omnisports en construction

La commune met à la disposition d'un gestionnaire HORECA : une surface de 207 m² avec les cuisines, une terrasse plein sud de 140 m² et une future terrasse panoramique de 50 m² qui sera créée sur le toit du bâtiment du hall omnisports.

7. AGRICULTURE

Sources

- Institut National de Statistique, 1992, 1997, 2002 et 2006
  Recensements agricoles de la commune d'Olne.
- Tome 1 du Schéma de structure d'Olne (2004)
- Ministère de la Région wallonne, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, 2000.
  L'environnement wallon à l'aube du XXIème siècle, approche évolutive.
- Direction générale de l'agriculture
  Évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne 2005 - 2006

Ce chapitre envisage le sujet de l'agriculture suivant :

- une approche axée sur la structure des exploitations, basée sur l'analyse des données issues des recensements agricoles annuels ;
- une approche spatiale basée sur l'aptitude des sols et sur les pressions exercées sur l'espace agricole.

7.1. STRUCTURE DES EXPLOITATIONS

L'agriculture représente une composante très importante de l'espace communal. Malgré une diminution régulière de la S.A.U. (Surface Agricole Utile), près de 50% de la superficie communale totale y est malgré tout consacrée.

7.1.1. SURFACE AGRICOLE

Par « S.A.U. » ou « Surface Agricole Utile », les recensements agricoles annuels entendent la surface exploitée par les agriculteurs ayant leur siège d'exploitation dans la commune.
Elle peut donc être différente de la surface agricole définie par le cadastre communal ou par les cartes d'occupation du sol, l'exploitation des terres n'étant pas limitée au périmètre de la commune.
Ces recensements sont disponibles chaque année, ce qui permet d'analyser leurs évolutions de manière continue.

Le tableau ci-après montre que la SAU, relativement stable entre 1846 et 1950, en moyenne 1.200 ha, a connu une évolution extrêmement négative à partir de 1950 :

- entre 1950 et 1970, une perte de quelques 247 ha = une réduction de 19% environ ;
- entre 1970 et 1980, une perte de quelques 112 ha = une réduction de 10% environ ;
- entre 1980 et 1997, une perte de quelques 155 ha = une réduction de 16% environ ;
- entre 1950 et 1997, une perte de quelques 514 ha = une réduction de 42% environ.
- entre 1950 et 2006, une perte de quelques 576 ha = une réduction de 45%

La surface agricole utile perdue en 56 ans est de 576 ha, soit une perte moyenne de quelques 10 ha par an, au profit de l'urbanisation.

En 1997, la surface totale de la SAU d'Olne atteint 775 ha, soit 50% de la superficie totale communale. En 2007, la part de la SAU dans la superficie communale totale est passée en dessous du seuil des 50%, soit 44 % (710 ha) à l'heure actuelle.

Tableau II.7.1.
Évolution de l'affectation des surfaces agricoles à Olne de 1846 à 2006 (surfaces exprimées en hectares).

	1846	1866	1880	1895	1929	1950	1970	1980	1990	1997	2002	2003	2006
Froment	15	60	129	62	2	4	1	9	9	0	16	4	0
Epeautre	170	102	30	20	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0
Seigle	43	105	37	30	2	1	0	0	0	0	0	0	0
Orge - escourgeon	49	65	16	4	0	2	1	9	9	0	0	0	0
Avoine	147	80	135	120	4	6	0	0	6	0	0	0	0
Total céréales	431	412	349	238	8,5	14	2	18	24	0	16	4	0
Légumineuses	18	8	11	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chardon	39	32	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pomme de terre	60	101	64	43	4	0,6	0	0	0	0	0	0	0
Trèfle	77	57	56	35	0	10	0	2	0	0	0	0	0
Luzerne - sainfoin		22	47	50	3		3	4	0	0	0	0	0
Betterave fourragères	1	0	4	14	4	3	0	6	0	0	2	2	0
Maïs fourrager	0	0	0	0	0	0	34	89	63	62	38	48	39
TOTAL CULTURES	627	632	533	382	26,5	32,6	39	119	87	62	56	54	39
Jachère nue	63	20	22	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incultes, friches	13	?	5	20	5	7	5	12	7	0	0	0	0
Prés de fauche	179	297	192	327	327	331	337	299	743	713	0	0	670
Prairies pâturées	198	175	323	369	634	696	663	509	?	?	0	0	0
Vergers	167	202	159	164	309	187	?	0	0	0	0	0	0
TOTAL HERBAGES	544	674	674	860	1270	1254	1000	808	743	713	681	713	670
TOTAL SAU	1171	1306	1207	1262	1296	1286	1039	927	930	775	738	768	710

Source : INS

Figure II.7.1.
Évolution de l'affectation des surfaces agricoles à Olne de 1847 à 1997.

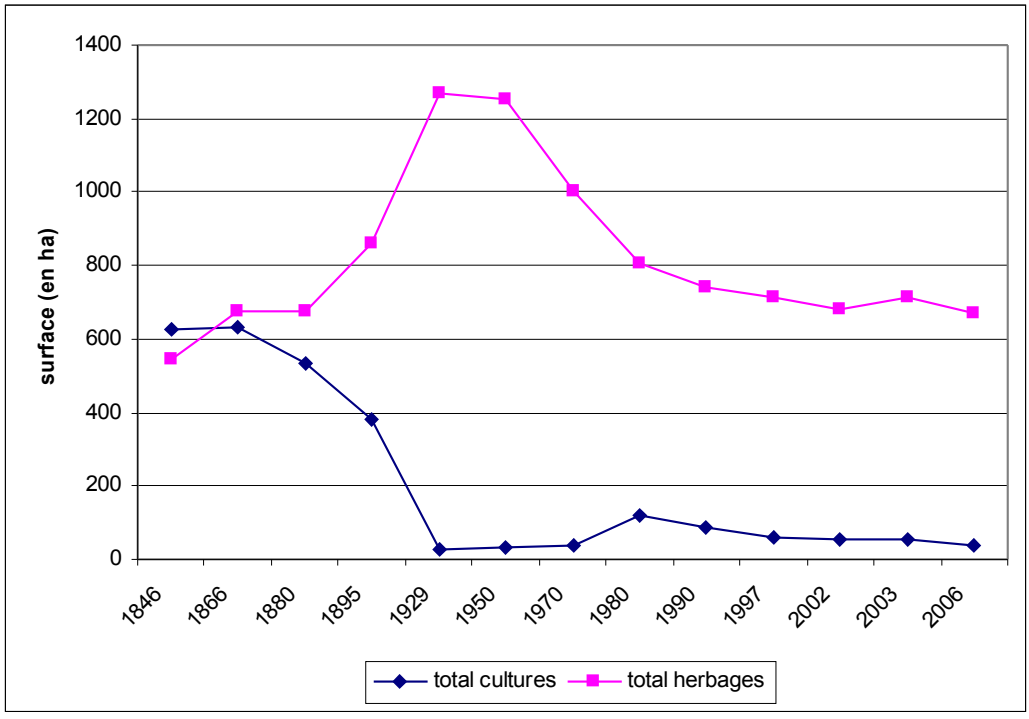

Source : INS

Ce graphique montre bien le remplacement progressif des cultures par des pâtures entre 1866 et 1929, la stabilisation du phénomène jusqu'en 1950 et, depuis lors, une certaine stabilité des cultures en même temps qu'une récession nette des zones herbagères.

Différents éléments expliquent cette situation :

- l'extension de zones d'habitat, principalement situées sur Riessonsart, Belle Maison, Faweux, Hansez, Fosse-Berger, En Froidhé ;
- le nombre d'exploitations n'a pas cessé de diminuer par manque de rentabilité, les petites fermes, habitat dispersé, sont transformées en résidences et les terres agricoles qui les entourent deviennent des pâtures d'agrément ;
- d'autres fermiers, extérieurs à la commune, exploiteraient des surfaces importantes sur le territoire de la commune d'Olne, informations qui n'apparaissent pas dans les statistiques de l'INS.

La situation en Région wallonne, la situation évolue de la façon suivante :

- depuis 1980 jusqu'en 1992, la SAU wallonne n'a cessé de décroître, soit une diminution de 40.000 ha ou une perte de +/- 5% ;
- en 2007, la SAU wallonne atteint 747.840 ha, soit 45% de la superficie totale de la Région Wallonne.

L'évolution de la situation de la SAU à Olne est conforme à l'évolution pour l'ensemble de la Wallonie.

Tableau II.7.2.
Évolution de la S.A.U., du nombre des exploitations, de la superficie, de la main d'œuvre à Olne entre 1992 et 2006.

	1992	1997	2002	2003	2006	Evolution ('92 à '06)
S.A.U. totale à Olne	780ha 53	774ha 76	738ha 44	768ha 10	710ha 43	-9,0%
Nombre d'exploitations	50	41	36	36	31	-38,0%
Superficie moyenne par exploitation (ha)	15 ha 61	18ha 16	20ha 51	21ha 34	22ha 91	46,80%
Main d'œuvre permanente	72	58	46	50	43	-40,30%
Main-d'œuvre par exploitation	1,44	1,41	1,27	1,38	1,38	-4,17%
Évolution du faire-valoir direct (%)	31,78%	40,43%	31,13%	34,78%	32,01%	0,23%

Source : INS

7.1.2. Nombre et taille des exploitations

Nombre des exploitations

Le nombre d'exploitations agricoles est passé de 50 exploitations en 1992 à 31 exploitations en 2006. Une réduction de 38 % (19 unités) en 14 ans, principalement des petites et moyennes exploitations. Seules les exploitations de plus de 30 ha sont en augmentation. Le nombre de petites exploitations se réduit au profit des plus grandes. Parallèlement, on constate à Olne pour cette même période une diminution de la SAU d'environ 70 ha.

Ce phénomène n'est pas propre à Olne et son ampleur y est moindre que dans le reste de la Wallonie qui enregistre, sur la période de 1997 à 2006, une perte de 27% du nombre des exploitations (contre 24 % à olne). Cette évolution est due sans doute au vieillissement des exploitants qui prennent leur retraite et n'ont pas de successeurs.

Tableau II.7.3.
Nombre d'exploitations à Olne en fonction de la SAU de l'exploitation.

	1992	1997	2002	2006	Evolution '92 à '06
De 0,01 à moins de 5 ha	16	10	8	8	-
De 5 à moins de 10 ha	5	3	4	5	0
De 10 à moins de 15 ha	4	3	2	0	- -
De 15 à moins de 20 ha	7	5	5	0	- -
De 20 à moins de 30 ha	12	13	7	8	-
De 30 à moins de 50 ha	4	7	9	7	+
De 50 ha et plus	2	0	1	3	+
Total	50	41	36	31	-

Source : INS.

La distribution du nombre d'exploitations en fonction de leur taille est révélatrice des changement globaux qui touchent le secteur agricole en Région Wallonne. On notera cependant un phénomène nouveau qui consiste en le maintien, voir en l'expansion des petites exploitations (entre 5 et 10 ha). Ces exploitations de taille modeste pourraient être ce qu'on appelle des fermes d'agrément, c'est à dire des exploitations gérée par un propriétaire mais dans le seul but d'y maintenir de l'activité agricole (hobby, attachement à la terre, style de vie).

Taille des exploitations

La superficie moyenne des exploitations est en progression et passe entre 1992 et 2006 de 15,6 à 22,9 ha soit une progression de 46,7 %.
Cela semble tout à fait logique puisque d'une part la SAU subit un déclin faible et continu et que, dans le même temps, le nombre d'exploitations diminue d'une manière plus prononcée.

A Olne en 2006, la superficie moyenne d'une exploitation était de 22 ha 90 alors qu'en région herbagère liégeoise elle était de 29,8 ha et voisine de 45 ha en Région Wallonne.
L'augmentation de la taille moyenne des exploitations est une tendance lourde observée partout en Wallonie depuis plusieurs décennies, même si la SAU moyenne par exploitation varie selon les régions.

Malgré une croissance de plus de plus de 46% de la surface moyenne de la SAU à Olne entre 1992 (15,60 ha) et 2006 (22,9 ha), les exploitations y restent encore sensiblement plus petites que la moyenne (29,8 ha) de la région herbagère de Liège.

Figure II.7.2.
Nombre d'exploitations agricoles à Olne en fonction de leur taille.

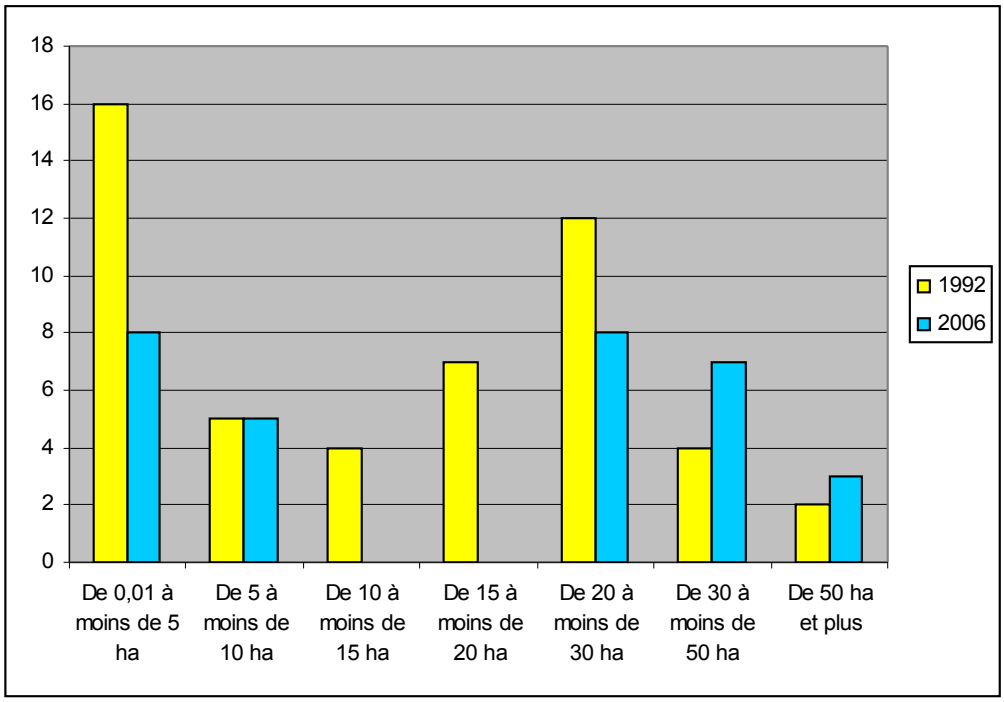

Source : INS

7.1.3. Exploitants et main-d'œuvre

Le nombre d'exploitants sur les 50 exploitations en 1992 était de :

- 32 hommes et 3 femmes exercent la profession d'agriculteur à titre d'activité principale ;
- 9 hommes et 6 femmes à titre d'activité complémentaire.

En 1997, sur les 41 exploitations, le nombre d'exploitants était de :

- 28 hommes et 4 femmes exercent la profession d'agriculteur à titre d'activité principale ;
- 4 hommes et 5 femmes à titre d'activité complémentaire.

En 2006, sur les 31 exploitations, le nombre d'exploitants était de :

- 16 hommes et 1 femme exercent la profession d'agriculteur à titre d'activité principale ;
- 6 hommes et 6 femmes à titre d'activité complémentaire.

En 1992, on comptait en moyenne 1,44 travailleur par exploitation, la main-d'œuvre permanente représentait 72 personnes pour 50 exploitations.
En 1997, on comptait en moyenne 1,41 travailleur par exploitation, la main d'œuvre permanente représentait 58 personnes pour 41 exploitations.
En 2006, on comptait en moyenne 1,38 travailleur par exploitation, la main d'œuvre permanente représentait 43 personnes pour 31 exploitations.

Cette situation traduit probablement le souci chez les couples d'agriculteurs de disposer d'un revenu complémentaire, les revenus de l'activité agricole étant insuffisants.
Quant aux ouvriers agricoles, on comptait seulement en 1997 1 homme et 1 femme occupés régulièrement. On ne compte plus d'ouvrier agricole en tant que tel en 2006 mais il est à noter que les conjoints des exploitants prennent souvent part au travail de l'exploitation (temps plein ou partiel).

7.1.4. Mode de faire-valoir

La proportion de terres en faire-valoir direct – c'est-à-dire exploitées par l'agriculteur qui en est le propriétaire – équivaut à environ 1/3 de la SAU totale (excepté en 1997, année exceptionnelle).

Tableau II.7.4.
SAU en faire-valoir direct

	Superficie en faire-valoir direct (ha)	Pourcentage de la SAU totale
1992	248,04	32 %
1997	313,25	40 %
2002	229,85	31 %
2006	227,45	32 %

7.1.5. Succession des exploitations

Qu'en est-il des perspectives de succession dans les exploitations dont l'agriculteur est âgé de plus de 55 ans ?

Les chiffres suivants montrent l'évolution de la situation.

Tableau II.7.5.
Age des exploitants.

	- de 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	+ de 65 ans	Total
1992	3	9	11	14	13	50
1997	3	7	11	13	7	41
2002	5	4	10	9	8	36
2006	3	3	7	10	8	31

La proportion d'exploitants de plus de 55 ans est importante, environ 50 %. C'est le cas également pour la moyenne wallonne.
La réduction du nombre d'exploitations entre 1992 et 1997, se situe dans cette tranche d'âge, dont la succession n'a pas été assurée. Entre 2002 et 2006, par contre la réduction du nombre d'exploitations a touché les moins de 55 ans. Et la proportion d'exploitants de plus de 55 ans est importante (58 %). Les jeunes sont moins intéressés par l'activité agricole.

7.1.6. Cultures

La Région herbagère de Liège comprend le pays de Herve, l'Ardenne liégeoise et une partie des régions de l'est du pays. La terre est fertile mais lourde dans le pays de Herve.
Les pentes fortement inclinées ou la faible profondeur du sol rendent difficile l'exercice du labour.
Les prés et prairies couvrent 90% de la surface agricole. Les bovins sont utilisés principalement à des fins laitières. L'élevage des porcs constitue parfois encore un complément de l'exploitation laitière.

Évolution des pratiques agricoles à Olne

Le Tableau II.7.1. (ci-avant) représente la répartition de la surface utile selon les différentes cultures pratiquées et leur évolution de 1846 à 2006.
Il montre clairement l'évolution de l'activité agricole à Olne :

- abandon progressif des cultures céréalières qui dominaient entre 1846 et le début du 20ème s. Dans les années 1990, le froment, l'avoine et l'orge font une timide réapparition ;
- abandon total des légumineuses, du chardon (culture liée à une technique spécifique de l'industrie lainière de Verviers), des pommes de terre, du trèfle, de la luzerne et de la betterave fourragère ;
- entre 1970 et 2000, quasi disparition des vergers qui avaient connu une apogée aux alentours de 1930, au détriment des terres de cultures (qui régressent entre 1895 et 1929 de 382 ha à 26,5 ha !).

La vocation herbagère de l'agriculture en 2006, avec une surface de 670 ha pour une SAU de 710 ha, est nette. En tenant compte de la réduction de la SAU, on constate que la surface des herbages est stable ou en légère perte.
En 1997, les cultures fourragères occupent 99 ha, dont 2/3 de maïs fourrager et 1/3 de prairies temporaires. La surface destinée au maïs fourrager a augmenté entre ’92 et ’97 de quelques 10 ha, mais a fortement diminué en 2006.
Les surfaces cultivées en céréales ont disparu des zones de culture. Les surfaces occupées en ’92, notamment ± 10 ha, étaient peu significatives, mais il est probable que les céréales réapparaissent périodiquement.

En synthèse, l’on peut affirmer que l’exploitation agricole olnoise est quasi entièrement orientée sur le bétail (lait et viande) puisque les cultures sont consacrées au maïs fourrager et que le reste de la SAU est constituée d'herbages.

Photo II.7.1.
Cultures entre Gélivaux et Croix Renard.

7.1.7. CHEPTEL

En Wallonie

En Wallonie, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par l’ élevage bovin. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s’est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes. Par ailleurs, les élevages hors-sol, traditionnellement de faible importance, ont connu un développement non négligeable au cours des dernières années.

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Wallonie diminue régulièrement. Alors que la réduction du cheptel laitier consécutive à l’instauration des quotas laitiers était compensée par un accroissement du cheptel destiné à la production de viande, ce n’est plus le cas depuis 1995 et, suite à la seconde crise de la vache folle, on enregistre même, en 2002 et 2003, une diminution du cheptel allaitant. De 1990 à 2009, l’ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l’ensemble de la Wallonie, la réduction s’élève à 14,9 %, elle atteint une valeur nettement supérieure dans la région herbagère liégeoise (-22,4 %).

En Wallonie, l’effectif du cheptel porcin n’a pas cessé de diminuer jusqu’en 1996 (272 187 têtes). Depuis lors, il progresse régulièrement et s’élève à 387 815 têtes en 2009. Par rapport à la Région flamande, la Wallonie a un effectif porcin très faible : celui-ci représentait seulement 3,8 % du cheptel national en 1996 mais passe tout de même à 6,1

% en 2009. La région herbagère liégeoise fait partie des régions agricoles qui comptent les plus grands effectifs porcins (15,7 % en région herbagère liégeoise).

A Olne

Photo II.7.2.
Entre « La Chinchotte » et « Hansez ». En fond, le versant boisé est au sud de la Vesdre.

A Olne, l'élevage est resté très traditionnel.

- **Bovins**
  Le nombre de bovins connaît une perte : 2.375 bêtes en 1992, 2.152 bêtes en 1997 et 1.775 en 2006.
  La production laitière connaît également une perte : 1.175 bêtes en 1992, 999 bêtes en 1997 et 688 en 2006.
  En1997 :
  - en 1997, le cheptel bovin moyen par détenteur est de 52 bêtes, nombre nettement inférieur à la moyenne wallonne (92). Le cheptel moyen passe à 71 bêtes en 2006, mais reste inférieur à la moyenne wallonne (107).
  - pour les vaches laitières on constate une perte moyenne annuelle de 3,4% contre une moyenne de 2,85% en Wallonie.
- **Porcs**
  En Wallonie le cheptel porcin moyen est de 230 unités et pour la région herbagère de Liège, il est de 348.
  A Olne, en 1997, le cheptel porcin est de 1.469 unités et la moyenne par détenteur est de 294 bêtes (5 exploitations, dont une à Hansez qui dispose d'un permis d'exploiter pour 780 unités). En 2006, le cheptel porcin est de 1.057 unités reparties dans 6 exploitations, ce qui fait baisser la moyenne par exploitation (176). On peut néanmoins lancer l'hypothèse qu'une grosse exploitation concentre la majorité du cheptel et que le reste est disperser dans les plus petites structures.

Tous les autres types d'élevage tel qu'avicole, ovin, caprin,… sont actuellement anecdotiques.

7.2. ENJEUX SPATIAUX

7.2.1. AGRICULTURE ET URBANISATION

L'urbanisation et la transformation des petites fermes en résidence sont pour une bonne part responsables de la perte de territoire disponible à l'agriculture.

- Au niveau du plan de secteur, ± 124 ha de terres disponibles en grande partie à l'agriculture sont inscrites en zone d'habitat. Elles sont, soit dispersées en bandeau le long des voiries existantes, soit regroupées en zones plus vastes entre voiries et zones habitées. Toutes sont en contact direct avec les zones agricoles. Cette urbanisation implique, à terme, une perte d'environ 16% de la SAU actuelle.

- Les petites fermes, habitat dispersé dans les zones agricoles, sont convoitées et transformées en résidences et les terres agricoles qui les entourent occupées par des pâtures d'agrément.

La réduction du nombre d'exploitations et l'arrivée régulière de nouveaux résidents posera à terme des problèmes de cohabitation tels que la circulation d'engins agricoles, de nuisances sonores, des nuisances nocturnes, d'épandage d'engrais, de boues sur les voiries, de pulvérisation, …
De nombreuses fermes sont implantées dans les noyaux d'habitat ou à proximité de ceux-ci. Les problèmes de voisinage risquent d'être encore plus aigus pour ces dernières, notamment en cas de construction d'extensions et lors de l'obtention du permis d'exploiter.

7.2.2. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

La gestion des effluents d'élevage est assurément un des principaux problèmes potentiels d'une économie agricole axée essentiellement sur l'élevage. Cette gestion a pour but de protéger à la fois les eaux de surface et les eaux souterraines. Le problème ne se pose pas de manière aiguë à Olne où l'économie agricole est traditionnelle et liée au sol.

A l'échelle de la commune, la production d'effluents est de 16.850 UCP (unités de charge polluante), basées sur les quantités d'azote rejetées par les animaux.
Une UCP correspond environ à un rejet de 10 kg d'azote par an.

Les potentialités de valorisation des effluents par les cultures sont estimées à 45 UCP/ha de culture fertilisable : prairies, maïs, …
Pour Olne : 710 ha de SAU x 45 UCP/ha = 31.950 UCP.
En conclusion, on peut affirmer qu'à Olne, la charge en bétail est relativement faible.
Ceci n'empêche que des problèmes puissent se poser de manière ponctuelle au niveau d'une exploitation, mais ils devraient pouvoir trouver des solutions locales lors de la mise en œuvre du décret du 30 avril 1990 : par exemple, si une exploitation produit trop d'azote organique sous forme de fumier par rapport au seuil maximum d'épandage toléré sur ses terres, elle pourra - sur base d'un contrat - épandre son excédent sur les terres d'une exploitation voisine qui n'atteint pas ce seuil critique, ceci dans l'objectif d'une meilleure répartition de la charge azotée.

La vocation essentiellement herbagère de l'espace agricole limite également d'autres sources de problèmes environnementaux, telles que l'utilisation excessive de pesticides qui se rencontre surtout dans les zones de grandes cultures, l'érosion des terres, etc.

L'agriculture intervient dans le ruissellement des eaux, les pâtures retenant beaucoup plus l'eau que les cultures, et en particulier les plantes sarclées telles que le maïs, qui occupent à Olne les seules terres cultivées.
Les mesures agri-environnementales permettent, sur base volontaire, d'encourager l'adoption de certaines pratiques agricoles plus favorables à l'environnement.
Les mesures agri-environnementales ont été mises en œuvre dans le but d'instaurer une reconnaissance sociale et financière du rôle de gestionnaire du territoire des exploitants agricoles, à côté de leur rôle premier de producteur. Elles sont destinées à encourager les agriculteurs à développer des activités ayant des aspects positifs sur l'environnement.
En effet, en Région Wallonne comme à Olne, les agriculteurs gèrent près de la moitié du territoire. Ils ont par conséquent, à travers leurs pratiques, une grande influence sur l'environnement, la nature et les paysages.

En Région wallonne, en 2000, un peu plus de 8% des agriculteurs ont introduit un dossier en vue de la réalisation d'une ou plusieurs mesures agri-environnementales (MAE). A Olne, en 2006, 19 nouveaux contrats MAE ont été introduits.

7.2.3. Agriculture et paysage

Gestionnaires de 50% de l'espace communal, et en particulier des espaces ouverts, les agriculteurs jouent bien sûr un rôle fondamental dans la sauvegarde et l'entretien des paysages ruraux.

Aujourd'hui, le paysage agricole d'Olne est principalement constitué d'un paysage herbager, semi-bocager (bocager ancien déstructuré), passant d'un relief de plateau à un relief très mouvementé en direction de la Vesdre.
Le réseau de haies a fortement régressé et les vergers ont quasi disparu. Les talus, en pentes raides et peu accessibles, dispersés ça et là dans le paysage, sont agréablement boisés d'essences indigènes spontanées. Les résineux sont également présents en massifs réduits éparts.

Photo II.7.3.
Unité paysagère du Rafhay – Bouteille : plateau en pente douce avec reliquats de la structure bocagère : pâtures, haies en bordure de voirie et arbres têtards dispersés.

Les éléments structurants, caractéristiques du bocager, ont perdu la valeur qu'ils avaient atteinte à la fin du 19ème siècle. Cette évolution est due à la rapidité de l'évolution socio-économique de ces soixante dernières années et à l'évolution de l'agriculture vers une agriculture toujours plus technicienne.

Les zones cultivées sont quasi exclusivement destinées à la culture du maïs fourrager. La diversification du paysage agricole est banalisée de ce fait.
Cette culture a malheureusement également pris possession de quelques pâtures au sein du bocager.

Photo II.7.4.
Zone paysagère de Gélivaux : terre de culture en jachère. Dans le fond du vallon les toitures du hameau de Gélivaux. Au loin, versant sud de la vallée de la Vesdre.

7.3. CONCLUSION

La Surface Agricole Utile a connu une évolution négative de près de 42% depuis 1950.
La SAU est de 710 ha en 2006 et elle occupe un peu moins de 50% de la surface communale.
L'urbanisation des zones à bâtir risque d'accentuer cette perte de surface utile : -16% au plus.

La structure des exploitations est toujours en évolution.
On observe entre 1992 et 2006 :

- une réduction de 38% du nombre d'exploitations,
- une main d'œuvre permanente de 43 personnes pour 31 exploitations,
- plus de 50% des exploitants ont plus de 55 ans.

L'agriculture pratiquée à Olne est traditionnelle, tournée essentiellement vers l'élevage bovin et vers la production laitière. Elle engendre relativement peu de nuisances environnementales et contribue pour une bonne part à la qualité paysagère.

8. SYLVICULTURE

Sources

- Institut National de Statistique, 1992 et 1997.
  Recensements agricoles de la commune d'Olne.
- Ministère des Finances, Administration du Cadastre, Direction de Liège.
- DEMOULIN A., chercheur qualifié FNRS.
  Bulletin de la société belge d'études géographiques.
- Ministère de la Région wallonne, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, 2000.
  L'environnement wallon à l'aube du XXIème siècle, approche évolutive.

8.1. ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE BOISÉE

Planche II.8.1. - Zones boisées selon la carte IGN

Si l'on se fie aux sources cadastrales, la superficie boisée de la commune d'Olne en 2002 est de 146,4141 ha, soit près de 9,20% de la surface communale.

Notons que nous constatons quelques divergences non négligeables entre les données du cadastre et les informations recueillies sur la carte IGN.

- un certain nombre de parcelles boisées sont répertoriées comme prairie et inversement.
- l'ensemble de la carrière Holcim, y compris toute la zone d'extraction, est défini comme bois.

Les données de l'INS montre une grande stabilité d'occupation des zones boisées dont la proportion par rapport au territoire communal oscille autour de 9%.

Tableau II.8.1.
Evolution de la superficie boisée.

	1983	1992	2002
Superficie (en ha)	145,0723	147,6877	146,4141
Pourcentage	9,07%	9,24%	9,16%

Source : INS.

Les zones boisées d'Olne n'occupent donc qu'une surface limitée et l'on observe qu'elles se situent principalement sur les versants escarpés des principales vallées, notamment les vallées de la Vesdre, de la Magne et de la Hazienne.
Le cadastre comptabilise également des parcelles éparses dispersées dans le paysage, ainsi que nombre de ruptures de pente ou talus colonisés par une végétation arborescente.
La disposition de l'ensemble des massifs boisés, étroitement liée au tracé des vallées et aux ruptures de pente, se caractérise par un développement linéaire et participent essentiellement au caractère paysager et bocager de la commune.

Ils ne présentent aucun intérêt économique. Le relief escarpé, le morcellement en de multiples propriétaires et les surfaces restreintes sont autant de conditions défavorables à l'exploitation forestière.

Néanmoins, des plantations de résineux, principalement les épicéas (Picea abies) et les mélèzes (Larix decidua), ont été introduites (Planche II.8.1.). Les principales plantations de résineux sont situées dans les massifs boisés entre Hansez et Vaux-sous-Olne, sur le versant gauche de la Magne après Saint-Hadelin, aux abords de la route d'accès au village d'Olne, dans la vallée de la Hazienne, …

Ces plantations situées souvent en parcelles d'un propriétaire unique, participent à la mosaïque parcellaire et n'occupent que des surfaces marginales.

8.2. PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Planche II.8.2. - Zones boisées : propriétés de plus de 1 ha

Le territoire de la commune d'Olne ne contient aucune forêt soumise. Les forêts soumises sont des forêts domaniales, communales, des fabriques d'église ou des CPAS.

Tous les bois d'Olne, répertoriés au cadastre sous le sigle « Bois », sont des propriétés privées (personnes privées et trois sociétés privées).

La surface totale cadastrée est de 146,4141 ha.
L'analyse des données du cadastre indique :

1 propriétaire de + de 20 ha (24,3149 ha)
2 propriétaires de + de 10 ha
2 propriétaires de + de 5 ha
10 propriétaires de + de 2 ha
7 propriétaires entre 1 et 2 ha

Soit, 22 propriétaires de plus de 1 ha.

Ces 22 propriétaires représentent une superficie totale de 112,0359 ha, soit 76,5% de la surface totale (Planche II.8.2.).
La multitude des "petits propriétaires" des parcelles de moins d'un ha représentent donc moins de 25 % de la surface boisée globale.

Tableau II.9.2.
Liste des propriétaires de + de 10 ha de zones forestières à Olne (2002).

Nom	Domicilié à	Surface (en m²)
STASSEN Martine	Chaudfontaine	243.149
DESTEXHE Robert	Liège	170.899
SOCIETE TROGEFI	Sprimont	132.682
GRAFF J-M.	Saint-Vith	88.057
CROLS & VAN HAMME	Tessenderlo	54.373
NOIRFALISSE & DESFAWE	Dison et Verviers	48.820
COCKERILL SAMBRE	Seraing	45.617
PONETTE Quentin	Namur	38.040
LUX & SPROOTEN	Trooz, Uccle et New-York	37.988
DUBOIS & DESTATTE	Liège et Olne	31.065
NEW CUISINART	Liège	28.225
ROPET Georges	Olne	26.668
DELHEZ et COURTOY	Pepinster et Olne	24.830
JUPRELLE H. et P-M.	Trooz	24.386
ROLIN Jacques	Olne	23.811
HARENG-JACOT	Olne	19.575
DELHEZ et SPIRLET	Olne	17.210
GOBELET & MOONEN	Herve	14.605
DEDEE Freddy	Olne	13.961
DE WOELMONT	Pepinster	13.150
GOSET & FERMINE	Olne	12.562
HASOPPE et RAMQUET	Olne	10.686
Total		1.120.359

Observons :

- que deux personnes privées possèdent les 2 plus grands domaines boisés qui sont les versants abrupts de la vallée de la Vesdre ;
- que les deux carriers (Holcim et Arcelor) représentent ensemble 17,8299 ha, soit un peu plus de 12 % de la surface boisée ;
- parmi les 22 propriétaires de plus de 1 ha, seulement 9 sont domiciliés à Olne.

Les problèmes de la gestion de la forêt privée

Les bois d'Olne ne présentent aucun intérêt économique, étant donné :

- le relief escarpé et peu accessible,
- le morcellement en de multiples propriétaires
- les surfaces restreintes.

Tous ces éléments sont autant de facteurs défavorables à l'exploitation forestière.
De ce fait, la gestion est peu suivie, en dehors des éventuelles coupes d'exploitations.

Les liens qui existent entre le propriétaire et son domaine boisé peuvent être très variables et influencent considérablement le type de gestion appliqué.

La parcelle de forêt peut être considérée comme :

- un placement financier,
- un domaine de chasse,
- une réserve de bois de chauffage,
- un espace naturel,
- un patrimoine familial...

La forêt privée se présente donc comme une juxtaposition de projets individuels, parfois peu compatibles l'un avec l'autre, ce qui se traduit nettement au niveau de la cohérence de sa gestion.
Que le bois soit une forme de placement, un héritage ou un patrimoine familial, il ne sera pas en mesure de fournir un revenu régulier à son propriétaire.

8.3. ENJEUX SPATIAUX

8.3.1. Plan de secteur: lien entre l'affectation du sol et son occupation

Le plan de secteur a fixé de manière durable les limites des zones destinées aux espaces forestiers. Il distingue :

- les zones forestières : zones boisées ou à boiser destinées à l'exploitation ;
- les zones d'espaces verts : destinées au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel ;
- les zones naturelles comprennent des bois, des forêts, des fagnes, des bruyères, … ;
- les zones naturelles d'intérêt scientifique ou réserves naturelles sont destinées à être maintenues dans leur état, en fonction de leur intérêt scientifique ou pédagogique.

A Olne, la plus grande partie des zones boisées se trouvent reprises au plan de secteur dans différentes zones :

- **En zone forestière :**
  - le versant de la Vesdre entre Nessonvaux et Goffontaine,
  - les bois situés à l'est de Froidbermont, au droit du vallon remontant de la Hazienne.

  Ces zones représentent ± 27 ha, soit seulement 18,4% de la surface totale des zones boisées d'Olne.

- **En zone naturelle d'intérêt scientifique :**
  Les Fosses – réserve naturelle.

Photos II.8.1. et II.8.2.
Froidbermont : réserve naturelle classée "Les Fosses".

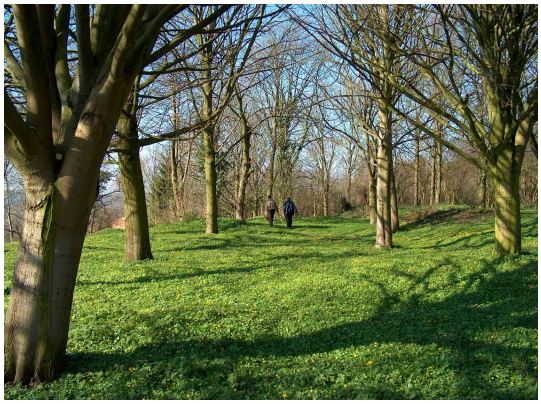

- **En zone d'espaces verts :**
  Toutes les autres zones boisées qui sont le plus souvent dans les périmètres d'intérêt paysager ou en zone classée.

8.3.2. Forêt et biodiversité

Voir chapitre II.3. Cadre Naturel.

8.4. CONCLUSION

Les bois d'Olne occupent plus de 10% de la surface communale. Cette surface est stable et l'urbanisation n'aura aucune incidence sur sa pérennité. Le plan de secteur a confirmé l'affectation de la plus grande part des zones boisées.

Les bois sont essentiellement feuillus et présentent une diversité naturelle intéressante, ils ne présentent aucun intérêt économique. Il n'y a pas d'activité sylvicole, à proprement parler, à Olne. Les bois appartiennent à un grand nombre de propriétaires privés et à trois sociétés.

9. CADRE BÂTI ET SITUATION FONCIÈRE

9.1. INTRODUCTION

Sources

- Institut National de Statistiques, 1981.
  Recensement de la Population et des Logements 1981, tome II - Le Logement.
- Institut National de Statistiques, 1991.
  Recensement de la Population et des Logements 1991, tome II - Le Logement.
  La principale source de données provient des recensements décennaux de la population et des logements. On ne dispose des chiffres détaillés (par secteurs statistiques) du recensement de 2001 que pour les communes. A l'échelle des secteurs statistiques, les informations datent donc du recensement de 1991. La plupart des données décrivent donc une situation vieille de plus de 10 ans qui a largement eu l'occasion d'évoluer depuis lors. C'est une contrainte qu'il convient de garder à l'esprit au cours de l'analyse.
- Institut National de Statistiques
  Statistiques immobilières annuelles. 1990 à 2002.
- Ministère de la Communauté française, Administration du Patrimoine culturel, 1985.
  Le Patrimoine Monumental de Belgique : Wallonie, Province de Liège, Arrondissement de Verviers. Volume 12³, Tome 3 (M-S). Liège : Pierre Mardaga, éditeur.

Plan n°10 : Structure du bâti

Ce plan identifie pour chaque parcelle bâtie le type de bâtiment présent. Ces derniers sont répartis en 11 catégories :

- le bâti ancien à caractère rural, qui peut être dispersé ou aggloméré (centre d'Olne) ;
- le bâti résidentiel récent, qui prend place sur un parcellaire ancien ou récent, ou qui peut être de type social ;
- le bâti lié à l'activité agricole, récent ou ancien ;
- le bâti à usage collectif, récent ou ancien ;
- le bâti à usage artisanal ou industriel, récent ou ancien.

Plan n°11 : Potentiel foncier

Cette carte met en évidence les terrains encore libres d'occupation et situés en zone d'habitat à caractère rural. Elle différencie les parcelles nécessitant l'ouverture de voiries de celles qui se trouvent en bordure de rues existantes, et pourraient donc être loties sans création de voirie.

La problématique du logement est assurément une des questions essentielles de la réflexion sur la gestion de l'espace au niveau communal, telle qu'elle est appréhendée par le schéma de structure. La répartition de l'habitat conditionne très nettement la localisation des autres fonctions spatiales (travail, commerces, services, loisirs...) et de là tout le système de déplacements.

A Olne, l'habitat est de très loin la principale fonction de l'espace urbanisé, loin devant les activités ou les équipements ; cependant, le plan de secteur ne lui réserve qu'une surface modérée (quelques 290 ha bâtis et à bâtir) représentant environ 18 % de la surface du territoire communal.

Après avoir analysé l'évolution et la structure du bâti, on s'attachera dans ce chapitre à décrire les caractéristiques dominantes du parc de logements et leur évolution, en tâchant de mettre en évidence les spécificités de la commune d'Olne.

9.2. STRUCTURE ET URBANISATION DES ZONES BÂTIES

La commune d'Olne se caractérise par l'éclatement des zones d'habitat en de nombreux hameaux dont il est important d'analyser succinctement le caractère et l'histoire.

9.2.1. UN PEU D'HISTOIRE

Planche II.9.1. - Extrait de la carte de Ferrarris

Planche II.9.2. - Olne en 1841

Rédigé d'après « *Le Patrimoine Monumental de Belgique* », 1985.

Correspondant à l'ancien ban de ce nom dans le comté de Dalhem, associé avec celui-ci aux destinées du duché de Brabant puis des Pays-Bas espagnols, le territoire communal, augmenté en 1794 d'une partie de Vaux, Riessonsart et de la petite seigneurie du Mont-Saint-Hadelin, fief de la principauté de Stavelot, est resté inchangé depuis lors.
Mentionné au début du XII^{ème} siècle, le village naquit sans doute après 1005, date de la cession de ce territoire, avec les villages de Soiron et Soumagne, à la collégiale Saint-Adalbert à Aix-la-Chapelle par l'empereur Henri II.
Après un essor rapide, devenu au XIII^{ème} s. le plus important village de la région, il est d'abord avouerie puis seigneurie hautaine aux mains des comtes de Dalhem. Propriété du roi d'Espagne Philippe II, donnée en engagère en 1559 au seigneur de la Rochette et avoué de Fléron, la seigneurie fut définitivement acquise en 1644 par G. de Royer. Aux mains ensuite des « de Thill », puis « de Buirette », elle entra en possession de la famille « d'Olne » en 1694, propriétaire à Froidbermont, près du village, d'un manoir avec cense et de droits seigneuriaux.

En 1703, Guillaume fit construire le nouveau château, entre le village et la voie de Liège (Rafhay), réputé à l'époque un des plus somptueux de la région.
Le fait marquant de l'histoire mouvementée d'Olne, à plusieurs reprises dévastée par les troupes de passage, fut le partage du comté de Dalhem entre les Pays-Bas espagnols et les Provinces-Unies en 1661. Olne échut aux États Généraux qui, outre l'appropriation des fonctions publiques, prohibèrent la religion catholique, selon règlement de 1663 confisquant, au profit du culte protestant l'église, la cure et les biens ecclésiastiques.

Les Planches II.9.1. et II.9.2. présentent la commune d'Olne à l'époque de Ferraris (fin du XVIII^{ème} siècle) et en 1841. La carte du Comte de Ferraris ne comporte aucun détail concernant le territoire d' « Aulne » étant donné qu'il n'appartenait pas au Pays-Bas autrichiens : il y est mentionné comme enclave « Hollandais ».
D'autre part, il est frappant de constater que le territoire communal est aujourd'hui, dans ses limites, toujours identique à celui issu de la révolution française (1794). Lors des fusions de communes dans les années 1970, Olne échappa à tout regroupement, à tout démantèlement. C'est une des rares communes wallonnes dans ce cas.

9.2.2. ACTIVITÉS

La communauté olnoise devait autrefois sa prospérité à diverses activités : culture céréalière intensive à l'ouest et au nord de la commune, surtout, au Rafhay, à Hansez et Gelivaux où les grosses fermes en quadrilatère dénotent un regain d'activité à la fin du XVIII^{ème} s. et au début du XIX^{ème} s. avec la construction de vastes granges.
On y pratiquait aussi la culture du chardon, destiné à être monté en quinconce sur de grands peignes pour le « lainage » des draps verviétois, après séchage. On trouve encore actuellement des granges/séchoir à chardons sur le territoire d'Olne.
Ailleurs, l'élevage est prépondérant et on retrouve de petites fermes du type hervien, comme à Bois d'Olne. Partout, le tissage à domicile et la clouterie constituent des apports non négligeables.

A Vaux-sous-Olne, étiré le long du ru, se développe, du XV^{ème} à l'aube du XX^{èmes}., une importante activité métallurgique, en particulier l'industrie du canon à fusil.
La présence de l'eau y conditionne aussi l'implantation de moulins banaux à farine, dont ceux d'Olne et de Soiron, et de moulins à poudre à canon. Les agglomérations comme Olne village, Saint-Hadelin et Mont-Saint-Hadelin présentent l'allure de petits centres urbains.
L'établissement de la commune sur des bancs de calcaire et de grès se partageant le sous-sol détermine l'aspect des constructions anciennes en moellons.

9.2.3. Description et évolution urbanistique des zones bâties

La bonne connaissance des éléments existants et de leur histoire est l'indispensable garant d'opportunité des actes d'aménagement à poser dans l'avenir. Ainsi, il y a lieu d'analyser l'évolution des structures originelles du bâti pour en percevoir les dynamiques et anticiper les évolutions probables souhaitables et non souhaitables.

L'entité communale d'Olne est composée, en plus du village du même nom décrit en premier, d'un nombre important de hameaux. Les plus importants sont décrits rapidement ci-dessous, par ordre alphabétique. Des photos illustrant ce chapitre se trouvent à l'Annexe photographique.

a. Olne

Description

Au centre de la commune, le village doit sa conformation et l'aspect serré de son parcellaire à sa situation sur une crête, dominant abruptement le ry de Rode et les rochers de la Falise au nord, en pente plus douce vers le sud.
Groupées autour de l'église Saint Sébastien, une centaine de constructions principalement en moellons calcaires se disposent en triangle suivant deux axes principaux divergents : la rue du Village, interrompue par la place où se trouve la maison communale (1747) et longeant l'église, en direction du Rafhay, bordée par les résidences bourgeoises de marchands cossus, voisinant avec de modestes habitations d'artisans dans leur majorité édifiées aux XVI^{ème} - XVII^{ème} s., remaniées au XVIII^{ème} s. et bien conservées.

En partie nord-est de cette artère, on observe quelques groupements autour de cours perpendiculaires ou parallèles à la voirie, en fonction des possibilités du terrain. Le parcellaire y est étroit et souvent très allongé.
Le long de la rue des Combattants (anciennement rue Derrière le Village limitant celui-ci au sud, vers Froidbermont) se disposent de vastes propriétés plus aérées, principalement des fermes. Quelques bâtiments anciens existent encore dans la rue Bouteille, au nord-est, et dans la rue Fosses Berger à l'ouest, vers Saint-Hadelin.
En contrebas au nord, la rue Falise longe le ry de Rode formant ravin et alimentant l'ancienne brasserie banale, dominée par plusieurs fermes en bordure de route vers la Basse-Rafhay.

- **Église paroissiale Saint-Sébastien**
  Déjà citée comme église paroissiale en 1010, au moment où ses droit et patronage sont cédés au chapitre de Saint-Adalbert à Aix-la-Chapelle par l'empereur d'Allemagne Henri II, reconstruite à plusieurs reprises, entre autres en 1584, il en subsiste la tour.
  Délabrée vers 1646, l'église fut reconstruite en 1653 dans la disposition actuelle : nef de quatre travées rythmées de colonnes toscanes et flanquée de deux bas-côtés.

Cette reconstruction menaçant ruines, elle fut réédifiée en 1760-1761, ainsi que le chœur et restaurée en 1855-1856 (partie des voûtes intérieures) et 1864 (partie haute de la tour).
Au centre du village, l'église occupe un butte ; elle est entourée par le cimetière et ceinturée d'un mur en moellons calcaires interrompu par l'escalier et la grille d'accès au portail, en fer forgé, datée 1774. Large portail calcaire en anse de panier moulurée, entre deux pilastres, sous fronton entouré d'un larmier fortement profilé, orné d'une niche cintrée flanquée de deux volutes, à l'angle nord-est du mur, en face du presbytère.
Orienté est – ouest et précédé de la tour occidentale en moellons calcaires datée 1584 au-dessus de la meurtrière, l'édifice actuel est en briques et calcaire cantonné de chaînages harpés et est terminé par un chœur d'une travée et un chevet à trois pans.
En façade nord, placé en 1760-1761, portail monumental en calcaire.
Bâtière d'ardoises à coyaux, à croupe côté tour, à croupette côté chœur. Flèche polygonale, sur base carrée, au-dessus des abat-son cintrés de la tour.
A l'intérieur récemment restauré, les travées sont séparées par les colonnes toscanes calcaires à fût marbré, sur base polygonale, couronnées de chapiteaux carrés sur tore. Plafonds plats stuqués, à raccords semi-circulaires.

Photos II.9.1. et II.9.2.
Olne : Eglise Saint-Sébastien.

Urbanisation récente

L'évolution du village est très lente jusqu'au début du 20ème siècle. Au 19ème siècle et au début du 20ème, le village-rue s'est complété à l'est et à l'ouest par des constructions essentiellement résidentielles, mais aussi à destination collective (l'école communale, salle Théo Dubois,…) jusqu'à évoluer en un village concentrique que nous observons aujourd'hui, structuré par des rues formant un triangle… Cette époque va amener aussi des constructions non mitoyennes, isolées, dont l'implantation, le caractère architectural et la volumétrie s'écartent du modèle rural dominant. Le type « villa de campagne » est instauré souvent en rupture avec l'environnement immédiat. Les constructions nouvelles restent relativement peu nombreuses et s'insèrent dans le parcellaire villageois, le long des voies existantes.
Dans la période d'après guerre, le village d'Olne n'a que peu évolué et les seules constructions récentes sont situées en bordure de le la zone agglomérée : bâtiments agricoles nouveaux au sud, quelques bâtiments mixtes à l'est (logement, atelier, commerce), une station service à l'ouest et quelques villas au nord…
La rue principale (rue du Village), qui connaît le trafic routier le plus important, est aussi le seul élément polarisant où se trouvent les commerces de première nécessité. Les gabarits sont modestes (un à deux niveaux maximum) et la mitoyenneté n'est pas

toujours de rigueur. Des habitations de dimensions très variées, en alignement ou en recul, mitoyennes, de 3 ou 4 façades, créent un ensemble assez hétérogène y compris dans l'usage des matériaux, mais doté d'un caractère certain.
Depuis le début des années 60, une évolution externe du village, très rapide s'est faite sous forme de lotissements. Les lotissements les plus proches du village sont ceux de Foidheid dont le développement, le long de la route vers Saint-Hadelin, a commencé dans les années 60. Aujourd'hui, les lotissements y sont quasi « complets » : seule subsiste une possibilité de construire sur environ 150 mètres au sud de la route qui descend vers Nessonvaux.
Plus loin, les lotissements de « Fosses Berger » constituent un développement linéaire important vers Saint-Hadelin et vers Hansez.
Tous ces lotissements sont de type « en ruban » le long de la voirie unique qui provoque pratiquement une fermeture paysagère continue.
A l'est du village se situent les infrastructures sportives collectives récentes : terrain de football et club de tennis (terrains non couvert et buvette) auxquels sera bientôt adjoint un hall de sport polyvalent.

b. Bois d'Olne

Description

A l'extrémité sud-est de la commune, le hameau compte, parmi des constructions récentes, de petites exploitations rurales datant du XVIII^{ème} s., diversement remaniées et dispersées le long du coteau ascendant vers le sud, jusqu'à la ligne de crête qui domine abruptement la Vesdre.
Les bâtiments sont généralement étroits et étirés (habitation + atelier + étable), de gabarit modeste (R ou R+1), et orientés sud-ouest, nord-est. Le plus souvent isolés, leur implantation suit les courbes de niveau et l'orientation traditionnelle des façades principales, vers le sud-est, est systématique.
Les constructions anciennes sont disposées fréquemment en oblique par rapport à la route en forte pente. Quelques fois un volume secondaire fait face au bâtiment principal (clouterie, …). Ici, l'usage de moellons de grès est dominant.

Urbanisation récente

L'urbanisation s'est accélérée par construction d'habitations sur parcellaire ancien et par lotissement entre 1970 et 1990. Les constructions neuves sont étagées sur le versant pentu sans adopter la typologie de l'habitat traditionnel.
Aucun noyau urbanisé, ni espace polarisant n'est observé.

c. Froidbermont

Description

Situé au sud-est du village d'Olne, sur le coteau vers le vallon de la Hazienne, hameau regroupant aujourd'hui, outre le lieu-dit de ce nom, ceux de « Sur-les-Fosses » (site classé), « en Egypte », « Nectinry », « Le Chêne » et « Tancré », autrefois célèbre pour les vertus curatives de l'eau de sa source.
Berceau de la famille d'Olne qui acquit la seigneurie du ban en 1694, Froidbermont possédait un château médiéval démoli en 1806 qui était l'habitation de cette famille jusqu'à la construction, en 1703, d'une seigneuriale de l'autre côté du village d'Olne.

A Froidbermont, la ferme (cense seigneuriale) est une ancienne dépendance du château; une quinzaine d'autres fermes plus ou moins importantes, des XVII^{ème} et XVIII^{ème} s., parfois très remaniées, se dispersent dans les prairies ou sur les pentes boisées le long des chemins creux.

Urbanisation récente

Quelques lotissements entre 1969 et 1990, et des constructions récentes (après 1960) sur parcellaire ancien se mêlent au bâti dispersé ancien. Il n'existe pas de véritable noyau de hameau, mais juste sous "Les fosses", à l'endroit où la rue unique forme une boucle complète, on note le développement récent d'installations agricoles et l'installation d'une pépinière.
A la partie basse, développement récent le long de la seule voirie par des villas 4 façades, mais aussi par la restauration de bâtiments anciens isolés : juste avant la descente vers la vallée de la Hazienne, un groupe de deux fermes marque le paysage. L'une est une ancienne dépendance du château ; elle est en cours de restauration à destination d'habitat. L'autre, une ferme en activité, possède toujours sa grange « séchoir à chardon ».

Photo II.9.3.
Ancienne dépendance du château en rénovation.

Photo II.9.4.
Ferme en activité. Séchoir à chardons.

Les habitations nouvelles se joignent quelquefois avec bonheur à l'habitat traditionnel en adaptant un rythme et une orientation identiques des toitures. Ici aussi l'urbanisation est linéaire le long d'une voirie unique.

d. Gelivaux

Description

A l'extrémité sud-ouest de la commune, Gelivaux est blotti au creux d'un vallon sur la pente dominant le Ry des Chenaux. Le hameau, déjà cité au XIV^{ème} siècle, doit sa conformation à une importante activité agricole de culture céréalière qui s'est poursuivie jusqu'aujourd'hui à cet endroit et sur le coteau de Hansez.
Cinq grosses fermes en carré ou en parallèle groupent, dans des volumes juxtaposés, étables, fenil, grange et séchoir à chardons, près de quelques bâtiments plus modestes, petites fermes en long ou maisons d'artisans. Les édifices les plus anciens sont en moellons de grès, les constructions et aménagements récents en calcaire.
En bordure de la Vesdre au lieu-dit « La Vanne au Trooz », éloignés du hameau, on retrouve quelques bâtisses où la clouterie fut pratiquée jusqu'à la première guerre mondiale.

Urbanisation récente

Aucune évolution récente n'est à signaler. Le plan de secteur n'y autorise aucune extension résidentielle ; seules quelques restaurations à destination de l'habitat y sont effectuées.

Une construction récente : les bâtiments d'exploitation d'une ferme avec l'habitation du fermier, en zone agricole.

e. Hansez

Description

Hansez développe ses deux parties, formant un angle droit, sur les crêtes sud-ouest de la commune :

1. la Heid de Hansez occupe l'éperon dominant abruptement la Vesdre et le vallon du Ry des Chenaux, au-dessus de Gelivaux ;
2. le hameau s'étend au-dessus de la pente plus douce du même vallon, en face de Forêt, et de la descente raide vers le vallon de Vaux-sous-Olne.

Une importante activité agricole liée à la culture céréalière, jusqu'il y a peu, a conditionné l'implantation des quelques grosses fermes en quadrilatère généralement avec porche, caractérisées par la présence de vastes granges, le plus souvent datées de la fin du XVIII^{ème} s. ou du XIX^{ème} s. Y sont associées, au hameau et dans le Thier, quelques habitations d'artisans, plus modestes.
A proximité de la chapelle, fermes en quadrilatères et maisons d'artisans forment un petit « noyau villageois » de qualité. Les moellons de grès et de calcaire sont utilisés alternativement ; les baies sont encadrées de pierre de taille ou de briques.
Encore actuellement, mais en proportion réduite, les champs cultivés se situent à proximité, entre Hansez, Saint-Hadelin et Forêt. Autrefois, la culture du chardon y était également florissante, comme à Gelivaux.

Urbanisation récente

Dès 1962 jusque dans les années 80, quelques lotissements occupent les espaces interstitiels et les zones autorisées par le plan de secteur à l'entrée et à la sortie du hameau. On observe peu de développement entre 1990 et 2000. Récemment (2002 et 2003), deux nouveaux lotissements ont été approuvés pour 6 parcelles. La disposition de l'habitat proposée par le plan de secteur est en ruban, le long de la voirie de crête, ce qui correspond à l'implantation du bâti traditionnel mais tend à supprimer les points de vue.
Un noyau bâti ancien plus dense et de qualité subsiste à proximité de la chapelle d'Hansez. Partout ailleurs, le bâti ancien est mêlé aux réalisations récentes.
Un développement récent de porcherie industrielle est observé à proximité de la mare de Hansez : ces bâtiments de taille importante sont bien intégrés dans le contexte.
On peut affirmer que l'urbanisation récente des crêtes de Hansez prolonge bien l'occupation des lieux par le bâti ancien ? Cependant, l'habitation quatre façades s'écarte radicalement du modèle ancien d'habitation d'artisans souvent étirée en longueur perpendiculairement à la rue (corps de logis + atelier + étable) avec une façade pratiquement aveugle.

f. La Neuville

Description

En contrebas de Saint-Hadelin et de la place du Fief, le hameau, réparti en plusieurs groupes de bâtiments, suit le cours sinueux de la Magne, venant de Soumagne, jusqu'à son entrée dans le vallon abrupt et boisé qui la mène aux Fonds-de-Forêt :

- groupement autour de l'ancien moulin banal ;
- alignement au pied du Mont-Saint-Hadelin, « sous l'Eglise » ;
- alignements perpendiculaires à La Neuville, sous les rochers de la « Campagne de Loneux » ;
- « Les fabriques », proches du gué à l'entrée du vallon – rappellent la filature, la papeterie, ainsi que l'activité du cloutier.

D'autres bâtiments plus isolés complètent cet ensemble bâti sur les terrains alluvionnaires piqués de gros rochers, en affleurement près des habitations.

Photo II.9.5.
La Neuville : « Sous l'Eglise »

Photo II.9.6.
La Neuville : près du moulin banal

Urbanisation récente

Aucun lotissement n'a modifié le domaine bâti à La Neuville. L'évolution récente depuis la seconde guerre concerne donc le bâti traditionnel, aménagé exclusivement en habitation. La partie en contrebas de Mont Saint-Hadelin est un groupement architectural intéressant et cohérent en matériaux (moellon calcaire) et en rythme de toitures.

g. Le Rafhay

Description

Le Rafhay est un hameau dispersé formant la limite nord de la commune, où il partage la ligne de crête avec celui du même nom à Soumagne. A cet endroit passait l'antique voie, sans doute d'origine romaine, reliant Liège à Theux appelée jadis « l'Ardenoise-voie ». A la sortie du village, l'ancien pavillon d'entrée du château ainsi que la ferme de Sèche-Haye sont aujourd'hui intégrés au hameau qui rassemble une soixantaine de fermes et logis ruraux souvent du XVIII^{ème} s., alignés sur la crête, isolés sur la pente dévalant vers le village ou groupés comme à Basse-Rafhay.

Urbanisation récente

Dans un parcellaire agricole de dimension moyenne, les constructions traditionnelles sont dispersées sur ce plateau à la limite sud de la vallée de la Magne (territoire de Soumagne). La vocation agricole est toujours dominante, mais le plan de secteur a permis le développement de deux zones d'habitat au départ d'un petit noyau de constructions anciennes.
Trois lotissements ont proposé une structuration de l'espace en parcelles alignées le long des voiries. L'ensemble forme dans le paysage un groupement d'habitat isolé dans les prairies du plateau.

h. Riessonsart, Belle Maison et Faweux

Cet ensemble, autrefois espace rural piqué de quelques fermes isolées et maisons d'artisans modestes est aujourd'hui un assemblage de lotissements où on ne perçoit plus aucune structure du bâti ancien. Depuis les années '60 à aujourd'hui, les parcelles agricoles ont été rassemblées et loties, toujours dans l'esprit de parcelles à bâtir pour villas à 4 façades alignées le long des voiries ; quelques maisons jumelées font exception. Le seul ensemble de logements sociaux d'Olne a été construit à la limite du territoire d'Ayeneux…

A Belle Maison, à l'angle des chemins vers Ayeneux, Saint-Hadelin et Riessonsart se trouve une harmonieuse habitation classique de la fin du XVIII^{ème} siècle, flanquée à gauche d'une ferme. Cette habitation est une exception remarquable dans ce périmètre.

i. Saint-Hadelin – Mont-Saint-Hadelin – Le Fief

Description

Saint-Hadelin est un important hameau à l'allure de petite bourgade, comprenant le « village » composé surtout de maisons rurales ou d'artisans par groupes de 3 ou 4, de quelques fermes isolées, et dominé par le « château », autrefois représenté sur les cartes par un gros quadrilatère entouré de douves.
Généralement bien conservés, les bâtiments ruraux accusent cependant l'évolution de l'agriculture au XIX^{ème} siècle, avec des remaniements et des transformations destinés à l'élevage intensif pratiqué à cette époque.

Mont-Saint-Hadelin, tout près du hameau de Saint-Hadelin, est perché sur l'éperon rocheux dominant la Magne, petit territoire appelé jadis Soumagne-Saint-Halen, fief de l'abbaye de Stavelot, possédant cour de justice. Après plusieurs seigneurs connus, il passe aux mains de Jean Curtius en 1598, puis de ses héritiers, et de la famille d'Olne après 1700. Groupées autour de la place du fief, près de l'église et du presbytère, se trouve une dizaine de maisons dont celle du greffier Ancion et deux grosses fermes, ayant subi d'importants dégâts lors de la dernière guerre.

- **Église paroissiale St-Hadelin**
  Édifice mononef, elle est reconstruite en 1676, après sa destruction par un ouragan, en moellons de grès et de calcaire, de trois travées à cette époque. Elle est prolongée en 1830 de deux autres travées terminées par un chevet à trois pans.
  L'entrée se trouve en façade latérale sud : porte à linteau déprimé daté « 1676 / IHS », sur montants à deux harpes. Le bâtiment se caractérise par une toiture en bâtière d'ardoises à coyaux, à croupette devant le clocheton hexagonal sous flèche pyramidale dominant la façade encadrée de chaînages, harpés à droite et percée d'une baie à linteau droit, éclairant jadis le jubé. L'intérieur, aménagé en 1830 est plutôt banal.

Photos II.9.7. et II.9.8.
Saint-Hadelin : Église paroissiale (1676 et 1830) et presbytère.

Urbanisation récente

Saint-Hadelin se caractérise par des implantations groupées, disséminées dans un relief accentué, déterminant un parcellaire irrégulier et complexe. L'urbanisation des hameaux a consisté en un morcellement progressif des parcelles rurales le long des routes de liaison, ce qui donne aujourd'hui un bâti plus continu où subsistent des ouvertures sur les

campagnes. Quelques lotissements dans les années 1960, puis dans les années 90 ont contribué à étendre les noyaux anciens le long des voiries, surtout vers le sud, vers Fosses Berger. Les constructions anciennes sont de type rural simple en moellon calcaire quelquefois mélangé de brique, avec encadrement des fenêtres en pierre de taille. A Mont Saint-Hadelin, l'espace public entre la chapelle, le presbytère, le calvaire et la maison n° 5 de la Place du Fief dite « Maison de M. Ancion » peut être considéré comme structurant par sa valeur symbolique et sa qualité esthétique : promontoire dominant La Neuville dans la vallée de la Magne.

j. Vaux-sous-Olne

Description

A l'extrême sud de la commune, autrefois à cheval sur la frontière de la principauté de Liège et du ban d'Olne, le hameau doit sa prospérité à la présence du ruisseau de Vaux, dévalant du village et augmenté des filets d'eau formés par les sources jaillissant des collines environnantes.
Etirés le long du ruisseau auquel se joint celui de Soiron ou de Hazienne, le hameau comprend trois groupes de constructions, imbriquées à celles de l'actuelle commune de Nessonvaux, Grand-Vaux, Petit-Vaux et Chinchotte. Ils se sont développés autour de plusieurs moulins à farine (dont le moulin banal de Soiron) et ceux d'Olne et de nombreux établissements liés à l'importante industrie métallurgique en essor à cet endroit depuis le milieu du XVI^{ème} s. et surtout au XVII^{ème} s.
Au gré des opportunités et des propriétaires, les mêmes constructions pouvaient tour à tour être utilisées pour diverses activités, toutes conditionnées par la force hydraulique. On y trouvait ainsi moulins à écorces, à poudre à canons, makas, platineries, usines à canons de fusil (avec banc de forage, fourneau, meule et roue à augets), fouleries de draps aussi, dont l'origine nous est connue grâce aux autorisations d'établir le « coup d'eau » ou bief de dérivation nécessaire à leur alimentation.
Jusqu'au début de ce siècle, la qualité du travail des maîtres de forges et des armuriers de Vaux et Nessonvaux fut reconnue.

Urbanisation récente

Vaux-sous-Olne se caractérise par un site très malaisé, déterminé par un flanc de colline abrupt et un ruisseau constituant limite communale, autrefois limite d'états. Les constructions, principalement mitoyennes, sont alignées nord-sud le long de la rivière et adossées à la colline. Elles sont, aujourd'hui, essentiellement destinées à la résidence. Les accès se font par une voirie particulièrement étroite et de conformation en paliers.

9.2.4. Synthèse

On observe que les noyaux d'habitat et le bâti dispersé se sont organisés, primitivement, en fonction de l'activité agricole et aussi de certaines activités industrieuses (par exemple : activité métallurgique (canon à fusil) en fonction de la présence d'un ruisseau). Le tissage à domicile et la clouterie étaient des activités de complément par rapport à l'agriculture.

Seuls Olne, Saint-Hadelin, Mont St-Hadelin et, dans une moindre mesure, Hansez ont possédé jadis l'allure de petit centre villageois ; tous les autres hameaux d'Olne étant constitués des fermes plus ou moins dispersées et isolées sur le territoire, accompagnées quelques fois de modestes maisons d'artisans.
A l'origine, les structures bâties sont de petites dimensions, équilibrées dans l'occupation de l'espace, en laissant de vastes terres agricoles entre le village et les hameaux ; les bois occupent toutes les terres impropres à la culture, principalement les talus et versants abrupts.

Chaque structure a ses caractéristiques propres en fonction du relief, de l'orientation et de la présence ou non d'un cours d'eau : village-rue (Olne, Hansez, Vaux-sous-Olne, Saint-Hadelin…), village en carrefour (Gelivaux, Bouteille), village concentrique (Mont-Saint-Hadelin…), village en hameaux égrenés (Rafhay, Froidbermont, Bois d'Olne, Riessonsart…).
Les structures bâties sont tout autant définies par l'organisation interne des noyaux habités que par la présence des zones inhabitées qui les séparent.

Depuis les années '60, les constructions isolées en « bungalow » ou en « villas 4 façades » s'installent de manière prépondérante au moyen de plans de lotissement.

Ces nouveaux sites d'implantation de l'habitat sont toujours en rupture avec le bâti traditionnel et ne répondent pas aux caractéristiques retenues par les anciens.
Souvent, ils englobent des bâtiments anciens dans une structure du bâti qui n'a plus de trait commun avec la structure ancienne :

- parcellaire géométrique découpant le territoire orthogonalement selon le dessin des voiries anciennes souvent sans tenir compte de la topographie, l'orientation , l'hydrographie, etc. ;
- implantation des constructions isolées, en recul par rapport à la voirie, mono-fonctionnelles et qui s'écartent des types architecturaux locaux ;
- relation à l'environnement totalement différente du bâti récent : baies panoramiques, garages de plain-pied ou en sous-sol, terrasses surélevées, etc. ;
- tracé de voiries nouvelles greffées sur le réseau ancien, définissant des îlots réguliers sans logique au site (voie à rebroussement…) et sans prise en compte de l'ensemble de la zone…

Les lotissements ne permettent pas l'émergence d'une nouvelle structure d'habitat car ils sont toujours le résultat d'une juxtaposition d'initiatives individuelles, sans aucune vue d'ensemble, ni vision collective.
Ainsi, la pratique du lotissement comme seul outil d'aménagement du territoire a contribué à la détérioration du paysage et du maillage parcellaire, à la banalisation et à l'hétérogénéité des types architecturaux ainsi qu'à la destruction des hameaux.

Malgré la forte évolution du bâti durant les années '60 à '90 (une certain ralentissement est constaté depuis lors), les anciennes structures villageoises restent prégnantes (sauf à Riessonsart / Belle Maison, le Rafhay) et constituent toujours des noyaux de référence à partir desquels se sont développés les sous-structures satellites : constructions récentes sur parcellaire ancien ou lotissements.

Pour l'avenir, il conviendra de déterminer si le plan de secteur et le plan de lotissement restent les seuls « outils » d'aménagement du territoire utilisés à Olne, ou bien s'il convient d'infléchir les « pratiques habituelles » au moyen de plans et règles plus contraignants, plus respectueux du patrimoine et du territoire.

9.2.5. Addenda (évolution récente)

Le Schéma de Structure Communal et les « lotissements »

Pour les projets de lotissements (permis d'urbanisation) et d'habitations groupées, le schéma de structure énonce notamment les principes généraux suivants en ce qui concerne le cadre bâti et la gestion foncière :

- Organisation diversifiée du bâti à favoriser : inscrire le dessin des parcelles dans le maillage cadastral et dans le relief ; varier les dimensions de parcelles.
- Organiser une qualité paysagère globale et à l'intérieur du projet ; tenir compte de l'histoire du site et des formes d'urbanisation existantes pour l'implantation des bâtiments, maintenir les éléments significatifs.

- Constructions : équilibrer les gabarits et harmoniser les teintes en rapport avec l'existant ; disposer les constructions en contact avec la voirie ; adapter la disposition en fonction de celle qui existe dans les environs ; s'inspirer des caractéristiques majeures des constructions traditionnelles et du RGBSR.
- Qualifier les espaces publics.
- ...

9.3. MONUMENTS ET SITES CLASSÉS, SITES ARCHÉOLOGIQUES

9.3.1. MONUMENTS ET SITES CLASSÉS

Les monuments et sites classés sont indiqués dans le tableau suivant.

Remarque : Les sites repris dans le tableau sont officiellement classés et repris par la DGATLP. Une multitude d'autres items remarquables figurent à l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique ; il s'agit de bâtiments remarquables (fermes, parties de fermes, séchoirs à chardon, églises, chapelles, maisons particulières) mais également de pièces du petit patrimoine, à savoir les potales, portes, clés de portales, linteaux sculptés…). Intégrer la totalité du relevé de l'inventaire serait long et fastidieux, et peu pertinent dans le cadre du programme communal de développement rural. Il faudra cependant retenir que la commune d'Olne est une commune riche en momuments remarquables (grands ou petits) et que ce patrimoine se trouve reparti sur l'ensemble du territoire. Ce patrimoine commun est indéniablement une grande richesse pour la commune qui doit en être consciente et faire en sorte qu'il soit protégé.

Tableau II.9.1.
Monuments et sites classés à Olne et dans les environs.

	M/S	Localisation	Date	Description
1	M/S	Olne	02/12/59	Eglise Saint-Sébastien (M) et ensemble formé avec le cimetière et son vieux mur de clôture (S).
2	S	Olne (Saint-Hadelin)	17/10/62	Ensemble formé par l'église Saint-Hadelin et ses abords (tilleul, presbytère, place du Fief, etc.).
3	S	Olne (Hansez)	04/10/74	Mare d'Hansez.
4	S	Olne (Froidbermont)	26/05/75	Ensemble formé par « Les Fosses ».
5	M	Olne (Saint-Hadelin) Sur le Fief, 17	30/09/81	Maison dite « Maison Ancion » (façades, toitures, salon à gauche de la porte d'entrée).
6	M	Olne Rue du Village, 30	30/09/81	Maison (intérieur et extérieur).
7	M	Olne Place Léopold Servais, 40	24/11/81	Maison communale (façades, toitures, deux portes du hall, cheminée de la salle des mariages, cage d'escalier).
8	M	Olne Rue des Combattants, 10	03/07/85	Maison (façades et toitures).
9	M	Olne Rue du Village, 74	02/09/85	Maison (façades, toitures) et ruelle pavée.
10	M	Olne Rue du Village, 29	02/09/85	Maison (façades, toitures, cage d'escalier pièces attenantes au rez-de-chaussée).
11	S	Olne (Saint-Hadelin)	12/11/85	Site de la Neuville.
12	S	Olne (Gélivaux) Trooz (Forêt)	11/12/90	Réserve naturelle de Massouheid.
13	S	Olne (Gélivaux) Trooz (Forêt)	15/06/93	Réserve naturelle de Massouheid : extension.
14	S/ZP	Olne (Froidbermont)	27/09/05	Le vallon de Froidbermont (S) et établissement d'une zone de protection (ZP)
13	M	Herve (Xhendelesse)	25/01/35	Borne dite « La Belle Pierre »
14	M	Trooz (Forêt)	17/09/41	Eglise Sainte-Catherine.
15	S	Trooz (Forêt)	20/06/49	Site de Fonds-de-Forêt (patrimoine exceptionnel).
16	M	Trooz (Basse-Fraipont)	04/11/76	Orgues de l'église Saint-Gilles.
17	S	Trooz (Forêt)	04/11/76	Place du village.
18	M/S	Trooz Rue de la Fenderie, 5	04/05/81	Château de la Fenderie (M) et environs (S).
19	M/S	Trooz Place du Village	04/05/83	Monument aux morts et crypte (M) et alentours (S).
20	M	Trooz (Forêt) Rue du Bay Bonnet, 18	11/07/96	Maison : façades, toitures, charpentes du corps de logis et annexe mitoyenne plus ancienne.
21	M	Soumagne (Ayeneux) Chaussée de Liège, 87	20/11/72	Maison.
22	M	Soumagne (Haute-Rafhay) Rue Rafhay, 75	15/06/93	Ferme.

Source : Site internet du Ministère de la Région wallonne (DGO4).

9.3.2. Sites archéologiques

L'inventaire des sites archéologiques, prévu à l'article 233 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine, et de l'Energie (CWATUPE), n'est pas encore réalisé pour la commune d'Olne.

La Direction de l'Archéologie de Liège, dans un courrier transmis le 15/06/2004 suggère que, dans le cadre de projets tels que lotissements ou zones d'activité économique, ainsi que lors d'interventions dans les centres anciens, soient réalisés :

1. une première évaluation du potentiel archéologique de la zone envisagée, permettant d'établir le nombre et l'importance des sites archéologiques et de déterminer le temps et les moyens nécessaires à leur exploration ;

2. l'exploration proprement dite, afin de libérer le terrain de toute contrainte archéologique, dont les modalités d'intervention auraient été précisées préalablement.

9.3.3. PATRIMOINE MONUMENTAL

Les éléments du « *Patrimoine monumental de la Belgique* » (Ed. Mardaga, 1985), sont les suivants :

Bois d'Olne :	16 éléménts	dont clouterie, petite métaierie
Bouteille :	9 éléments	dont Christ et croix
Croix-Renard :	1 élément	dont croix
Faweux :	13 éléments	dont chapelle, Ferme de la Basse, Ferme de la Belle Maison, Belle Maison
Froidbermont :	12 éléments	dont Cense seigneuriale, croix
Froidheid :	3 éléments	+ ancien presbytère et église
Gélivaux :	12 éléments	dont bâtiments agencés de manière variée
Gomelevay :	2 éléments	
Grand-Huy :	13 éléments	
Hansez :	23 éléments	dont ferme de Coucoumont, chapelle
Hotton :	8 éléments	
La Neuville :	28 éléments	dont anc. Moulin banal, filatures et papeteries, cloutier
Les Heids :	11 éléments	dont crois et enseigne cloutier
Moirivay :	4 éléments	
Mt-St-Hadelin :	10 éléments	dont église, presbytère, maison de M. Ancion
Olne :	102 éléments	dont maison communale, église, château, pl. Servais, brasserie banale, calvaire, pompe publique
Rafhay :	26 éléments	dont anc. Voie romaine, pavillon d'entré du château, ferme, croix, anc. Brasserie
Riessonsart :	18 éléments	dont croix, monument du Vieux-Sart
Saint-Hadelin :	29 éléments	dont château, ferme, pont sur la Magne
Vaux-ss-Olne :	51 éléments	dont moulins, forges, ferme, complexe industriel

9.4. ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

On constate la stagnation du parc des logements dans l'entre-deux-guerres (1919-1945) ainsi qu'après guerre (1946-1961) et un mouvement d'urbanisation très important au sortir des années 60 qui culmine pendant les années 1971 -1980 avec 19% du bâti construits dans cette seule décennie.

La croissance s'infléchit nettement durant les années 80 mais reste toutefois sensiblement supérieure à la moyenne.

Tableau II.9.2.
Évolution du parc de logements privés (résidence habituelle) de 1970 à 2001.

	Nombre de logements				Evolution du parc de logements			
	1970	1981	1991	2001	1981/ 1970	1991/ 1981	2001/ 1991	2001/ 1970
Olne	743	1.059	1.198	1.393	+43%	+13%	+16%	+87%
Arr. Verv.	79.939	87.224	94.402	107.292	+9%	+8%	+14%	+34%
Arr. Liège	230.255	240.822	236.713	260.616	+5%	-2%	+10%	+13%
Prov. Liège	358.573	382.157	390.083	453.613	+7%	+2%	+16%	+27%

Source : INS, rencensements 1970, 1981, 1991 et 2001.

Tableau II.9.3.
Année de construction des logements (2001).

	Avant 1919	1919-1945	1945-1961	1962-1970	1971-1980	1981-1990	1991 et après	Inc.	Total
Olne	31%	5%	3%	8%	19%	10%	13%	12%	1.393
Arr. Verv.	18%	11%	9%	8%	12%	8%	10%	23%	103.541
Arr. Liège	14%	14%	13%	10%	10%	4%	5%	31%	249.034
Prov. Liège	17%	13%	11%	9%	10%	5%	7%	28%	418.559

Source : INS, 2001.

Les taux d'accroissement observés durant les années 70 et 80 sont parmi les plus importants de l'arrondissement, l'accroissement moyen étant même négatif au niveau de l'arrondissement de Liège dans les années 80 (-2% à cause d'une diminution importante dans la ville de Liège et dans les communes du bassin industriel).
Depuis 1970, la croissance à Olne a donc été beaucoup plus importante que la moyenne observée dans les arrondissements ou la province. On observe toutefois une reprise générale dans les années 90.

Pour détailler l'évolution récente du parc immobilier, on dispose des chiffres des autorisations de bâtir entre 1996 et 2006.

Tableau II.9.4.
Permis de bâtir délivrés entre 1996 et 2006.

	Résidentiel						Non résidentiel		
	Nouvelles constructions					Rénov.	Nouv. constr.		Rénov.
	Nbre de bât.	Nbre de log.	Nbre de bât. avec un log.	Nbre d'app.	Superf. hab. (en m²)	Nbre de bât.	Nbre de bât.	Volume (en m³)	Nbre de bât.
2006	21	21	21	0	3228	21	2	1606	4
2005	8	8	8	0	1238	11	1	45	0
2004	17	17	17	0	2459	17	2	5602	4
2003	9	9	9	0	1282	20	2	445	1
2002	3	3	3	0	340	15	2	5064	0
2001	11	11	11	0	1.717	8	0	0	0
2000	17	17	17	0	2.236	11	2	332	3
1999	15	18	14	4	2.298	18	5	2.126	3
1998	16	16	16	0	2.073	18	3	856	3
1997	28	28	28	0	3.760	13	4	5.653	0
1996	18	18	18	0	1.888	16	1	180	0
Tot.	163	166	162	4	22519	168	24	21909	18

Source : INS, publications annuelles.

Dans cette période, le nombre total de logements neufs, ayant obtenu un permis d'urbanisme, est de 163, soit un accroissement de près de 12,5 % du patrimoine de logements olnois en 10 ans c'est-à-dire un des taux de progressions les plus élevés de l'arrondissement.
La taux moyen annuel à Olne étant de + 1,25 % dans cette période (1996>2006), on constate que la progression annuelle reste inférieure au « boum » des années 70-91 qui affichait un taux annuel de + 1,74 %.

Figure II.9.1.
Nombre d'autorisations de bâtir pour des logements.

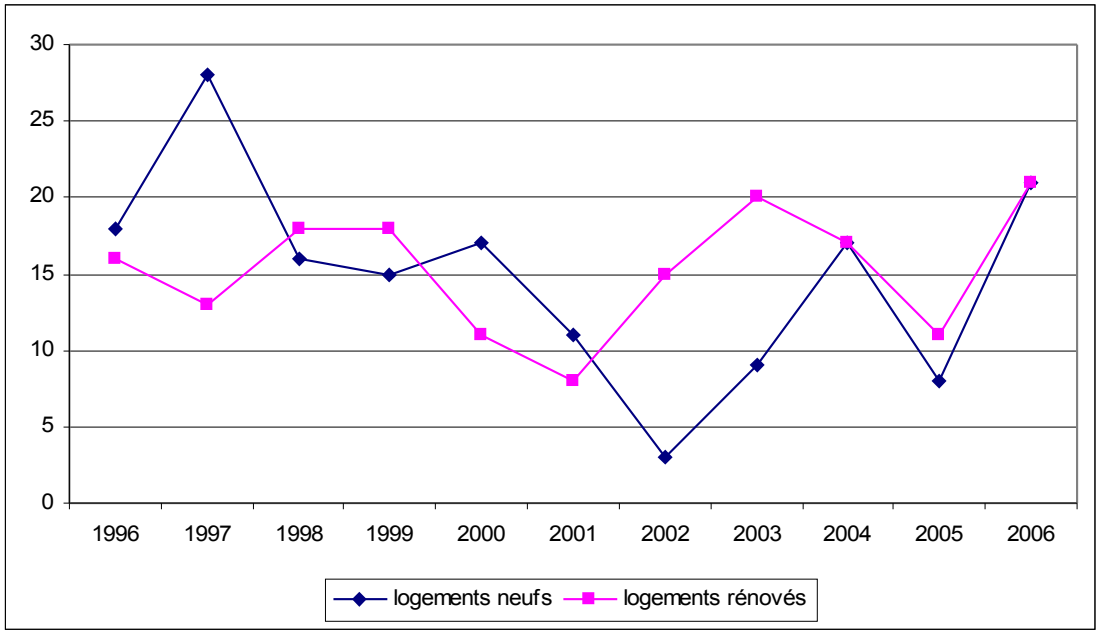

Le nombre de constructions neuves et de rénovations est très similaire au cours de ces 10 années sauf pour l'année 1997 où les constructions neuves dépassaient le double des immeubles rénovés et les années 2002 et 2003 où le phénomène inverse apparaît.
Le patrimoine architectural ancien continue donc d'être « modernisé ».

Les courbes marquent une tendance générale au fléchissement (en dehors de l'effervescence de 1997) jusqu'en 2001/02 mais remonte ensuite jusqu'en 2006 avec le même niveau que durant les années 1998/99 en moyenne. Notons que depuis 2001, la courbe des rénovations de logements demeure au dessus de celle des constructions de logements neufs.

Pendant cette période, l'urbanisation ne s'est pas concentrée en un lieu particulier mais a été disséminée sur tout le territoire et s'est réalisée essentiellement par la poursuite du remplissage des lotissements. Ce sont donc principalement des maisons dispersées (quatre façades) qui ont été bâties.
La fin des années 1990 est marquée en Belgique par un dynamisme très important de la construction, dopée par la persistance de taux d'intérêt très bas. Le secteur de la construction a donc bénéficié d'un contexte général favorable, mais les caractéristiques d'Olne ont probablement joué comme des atouts supplémentaires : qualité du cadre de vie, isolement relatif (tranquillité), ainsi qu'un "effet d'entraînement" lié à la réputation de la commune…

9.5. STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

Planche II.9.3. - Maisons individuelles et âge des logements par secteur statistique
Planche II.9.4. - Lotissements et bâti sur le territoire communal (année 2003)

9.5.1. TYPES DE LOGEMENTS

A l'échelle communale

En 1991, les maisons mitoyennes étaient très peu représentées (10,2%) et les appartements particulièrement peu nombreux : 94 soit 7,8% du parc. Encore, près des deux tiers de ceux-ci sont-ils situés dans des bâtiments comprenant 2 logements : il s'agit donc généralement de studios ou d'appartements aménagés dans des bâtiments initialement dévolus à l'habitat unifamilial. Les bâtiments de rapport comportant plusieurs appartements sont donc particulièrement rares à Olne. Les logements collectifs (homes, communautés...) sont totalement absents des statistiques et un seul logement mobile (caravane) est recensé.

Figure II.9.2.
Types de logements à Olne en 2001.

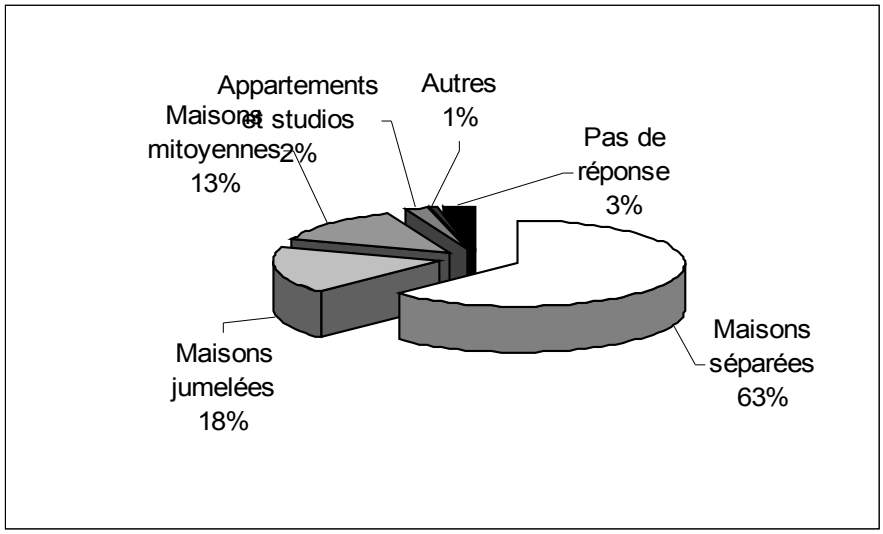

Source : INS, recensement 2001.

En 2001, 94% du parc de logements d'Olne étaient composés de maisons unifamiliales (pour 91,5% en 1991). Il s'agit du taux le plus élevé de l'arrondissement. Le modèle dominant est la maison individuelle à quatre façades (63%). On note une augmentation des logements mitoyens (13% au lieu de 10). Les appartements sont par contre en net recul (33 déclarés seulement, soit 2%), tandis que la proportion de maisons séparées et jumelées est stable. Il n'y a plus de caravane résidentielle recensée.

A l'échelle des secteurs statistiques

Les données disponibles à l'échelle des secteurs statistiques datent de 2001.
La Planche II.9.3. indique la proportion de maisons individuelles pour chaque secteur. Assez logiquement, c'est dans le centre d'Olne qu'elles sont les moins nombreuses, ainsi qu'à Vaux-sous-Olne, en bordure de la N604. Dans les secteurs d'habitat dispersé, la proportion oscille généralement entre 70 et 85%.
Les petits secteurs du nord-ouest de la commune présentent des proportions intermédiaires entre le centre d'Olne et les secteurs d'habitat dispersé, liées notamment au niveau de revenus (dans le cas du secteur Belle Maison par exemple, dont les

revenus moyens sont les plus élevés), mais aussi à l'époque de construction des logements (comme dans le secteur de Saint-Hadelin, où les logements séparés sont moins nombreux, malgré des revenus élevés).

9.5.2. STATUT D'OCCUPATION

Le parc de logements locatifs est faible : 75 à 80% des logements sont occupés par leur propriétaire, soit environ 15 % de plus que la moyenne provinciale (62%).
Ce taux élevé peut s'expliquer par le fait que les appartements sont davantage concernés par le marché locatif et ceux-ci particulièrement rares à Olne.

9.5.3. AGE DU BÂTI

A l'échelle communale

En 1991, le noyau d'habitat très ancien (plus de septante ans) et ancien (avant 1945, soit entre 46 et 70 ans) est quantitativement important puisqu'il représente encore 43% du nombre de logements, soit 515 logements. Cette proportion est importante pour une commune à vocation résidentielle récente : il est vrai que l'attrait résidentiel d'Olne a consisté initialement en la transformation et l'adaptation d'un grand nombre de constructions anciennes. A titre de comparaison, à Neupré, la proportion est de 13,7 % seulement, c'est-à-dire une vocation résidentielle qui a porté sur la construction d'un nombre beaucoup plus important de logements neufs par rapport au patrimoine ancien.

Le graphique suivant, illustrant la répartition du parc de logements selon la période de construction pour le recensement 2001. Il montre bien les différentes étapes de l'urbanisation de la commune.

Figure II.9.3.
Age des bâtiments à Olne (2001).

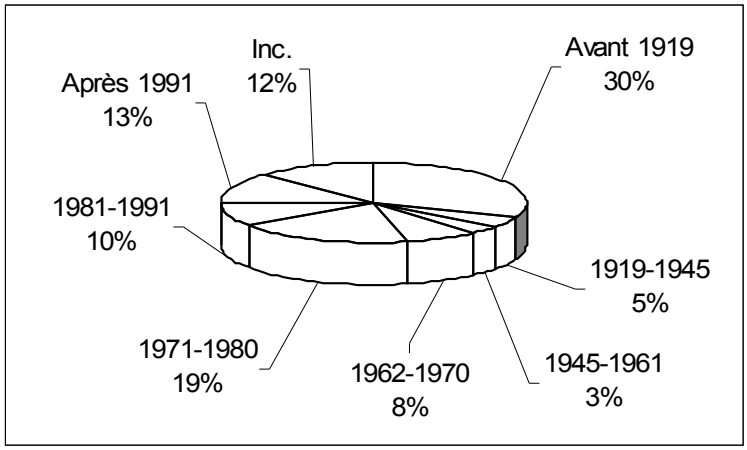

Source : INS, recensement 2001.

En 2001, comme le montre la Figure II.9.3., la proportion des logements les plus anciens (avant 1945) n'est plus que de 35%.
La dynamique a été extrêmement faible durant l'entre-deux-guerres : seulement 64 logements en 25 ans (un peu moins de 5% du total actuel).
L'accroissement d'après-guerre (1946-1961) est aussi très faible (39 unités en 15 ans, soit 3% des logements). A partir des années 60, la construction reprend pour atteindre un pic dans les années 70 (19% des logements construits durant cette période). Ensuite, la proportion de logements construits durant la décennie reste supérieure à 10%.

Le plan n°10 intitulé « Structure du bâti » s'attache davantage au caractère et à l'usage des bâtiments qu'à leur âge afin de faciliter sa consultation. Pour le critère de l'âge, le qualificatif « récents » représente les immeubles construits après 1945, tous les immeubles d'avant guerre étant qualifiés d'« anciens »…

A l'échelle des secteurs statistiques

Les données disponibles à l'échelle des secteurs statistiques datent de 2001 et permettent de mettre en évidence les noyaux anciens. Elles sont synthétisées sur la Planche II.9.3. et sont complétées par la Planche II.9.4. qui indique les lotissements selon la date de délivrance de leur permis.

Les noyaux anciens sont : Olne, Vaux-sous-Olne, Saint-Hadelin ainsi que le quartier de Faweux. Alors qu'en 1991, les secteurs de Bois d'Olne et Hansez présentaient un pourcentage de bâtiments anciens supérieur à 40%, il est aujourd'hui tombé à 30%. Ceci s'explique notamment par un développement récent important.

Il faut remarquer que la version 2001 du formulaire de recensement introduit une nuance lorsque la date n'est pas connue précisément (+ de 20 ans ou – de 20 ans), ce qui a incité davantage de personnes à choisir cette option plutôt qu'une date dont elles n'étaient pas certaines. Or lorsque la date n'est pas connue, c'est souvent parce que la maison est assez ancienne. La plupart des habitations de « date inconnue mais de plus de 20 ans » sont donc à rattacher au noyau ancien. Ce n'est toutefois pas particulièrement le cas des secteurs de *Hansez-Gélivaux* et *Bois d'Olne*.

A l'opposé de ces noyaux anciens se trouvent les secteurs de *Riessonsart* et *Belle Maison*, pratiquement inexistants jusque dans les années 60.

Si l'on se focalise sur le développement plus récent, on remarque qu'après une période extrêmement calme après-guerre, l'immobilier démarre dans les années 60 (secteur de Belle Maison notamment) pour culminer dans les années 70, et ce dans pratiquement tous les secteurs (exception faite des centres de villages/hameaux). Ce développement se poursuit dans les années 80, mais avec moins d'intensité et le début des années 90 se caractérise à nouveau par un creux dans la plupart des secteurs. Depuis 1996, on assiste à un légère reprise, notamment dans les secteurs de *Hansez*, *Bois d'Olne et Olne – Habitations dispersées*.

Les rénovations se poursuivent également, en particulier dans les secteurs de *Saint-Hadelin*.

Ceci apparaît également sur la Planche II.9.4., sur laquelle apparaissent les lotissements. On y remarque la quasi-absence de ce type de projet dans le centre du village et des hameaux, hormis quelques lots à Saint-Hadelin. Il n'est pas facile de faire apparaître une réelle tendance dans la progression de l'urbanisation, mais on peut malgré tout faire les observations suivantes :

- le développement de Riessonsart se poursuit le long de la limite avec la commune de Fléron ; quelques lotissements récents apparaissent également à proximité de la N621 ;
- autour des six chemins se sont développés plusieurs lotissements dans les années 60 et 70 ; actuellement, l'urbanisation s'étend le long de la rue Fosses Berger, dans les deux directions ;
- quelques projets plus récents apparaissent également au sud de Hansez, ainsi qu'à Bois d'Olne ;
- Froidbermont et Bouteille ont été lotis majoritairement dans les années 70 et 80.

L'analyse des données disponibles à la commune montre par ailleurs l'augmentation notable de la superficie moyenne des lots, comme le montre le tableau suivant, et ce malgré une augmentation de la proportion de logements mitoyens.

Tableau II.9.5.
Superficie moyenne des parcelles comprises dans un lotissement (exclusion faite des lotissements présentant une taille moyenne de lot supérieure à 3.000 m²).

Période	Superficie totale	Nombre de lots	Superficie moyenne par lot
Années 60	200.601 m²	182	1.102 m²
Années 70	207.953 m²	200	1.040 m²
Années 80	139.253 m²	103	1.352 m²
Années 90	95.889 m²	67	1.431 m²
Années 00	53.876 m²	32	1.684 m²
Total	697.572 m²	584	1.194 m²

9.5.4. Commodités et confort

Remarque préalable :

Les chiffres qui suivent constituent des minima car ils sont calculés sur l'ensemble des logements. Toutefois, pour certaines de ces questions, le nombre de questionnaires sans réponse peut être assez élevé. Les pourcentages pourraient donc être plus élevés.

Le niveau de confort en 2001 du parc de logements d'Olne est élevé ; en s'appuyant sur le seul critère de la présence d'une salle de bains, il apparaît que 95 %, au minimum, des logements d'Olne disposent d'une salle de bains ce qui est une proportion normale. Aujourd'hui, la possession d'une salle de bains fait partie du confort minimal.

Si on envisage les logements suivant leurs commodités combinées, on obtient également des résultats favorables. Seuls 6% des logements ne disposent pas du « petit confort[12] ». A l'inverse, 61% des logements bénéficient du « grand confort[13]», pour une moyenne d'arrondissement de 55% et une moyenne provinciale encore inférieure.

Si la possession d'un ordinateur et d'une connexion internet est pris comme indice de "modernité", Olne possède en 2001 un taux élevé pour l'arrondissement avec plus de 44% des logements équipé d'au moins un ordinateur (contre 33% dans l'arrondissement de Verviers). Le taux de connexion à internet est de 29%, ce qui est également nettement supérieur à la moyenne de l'arrondissement (19%).

9.5.5. Nombre moyen d'habitants par logement

En 2001, le nombre moyen d'habitants par logement est de 2,6 à 2,8 : moyenne communale de 2,68 (Voir Planche II.5.3. Taille des ménages).
Cela est supérieur à la moyenne provinciale de 2,44 et celle de l'arrondissement de Verviers de 2,47 et s'explique aisément par le profil familial de la population d'Olne.

En 2006, le nombre moyen d'habitants par logement est de 2,61. On note donc une baisse notable par rapport aux chiffres de 2001. Une explication claire existe pour ces changements : sur les 3.793 habitants de la commune, les autorités recensent près 600 ménages à une seule personne. En déduisant ces 600 habitants et leurs 600 logements individuels, on obtient une moyenne communale de 3,99 habitants par ménage de plus

12 Le « petit confort » se définit par les commodités combinées suivantes : eau courante, WC. intérieur et salle de bain.
13 Le « grand confort » correspond au petit confort auquel s'ajoute la présence d'un chauffage central. d'une cuisine d'au moins 4 m2, du téléphone et d'un véhicule automobile.

d'une personne. Ces chiffres corroborent la thèse d'une commune résidentielle, composée de ménages majoritairement familiaux.

Davantage encore que le type de logement, c'est surtout son statut qui détermine la taille du ménage qui l'habite : les personnes isolées ou les petits noyaux familiaux (jeunes ménages ou retraités) seront plutôt enclins à rechercher des logements en location tandis que l'achat ou la construction d'une maison semble devenir une perspective prioritaire dès que la famille s'agrandit.

A Olne, la quasi absence d'appartements et la faible proportion de bâti locatif sont les causes d'un nombre plus élevé d'habitants par logements.

9.5.6. Logements sociaux

Il y a peu de logements sociaux à Olne : la cité Henri Joset, à Riessonsart compte vingt habitations sous forme de maisons jumelées à un étage et toiture plate. L'ensemble de la cité appartient au Foyer de la Région de Fléron.

Photo II.9.9.
Logements sociaux de la cité Henri Joset.

Cependant, dans la zone à urbaniser située à l'ouest du village d'Olne, une vaste parcelle de 4,15 ha appartient à la Société Wallonne du Logement. Cette zone représente un enjeu très important par la nature, la densité et la forme de son urbanisation future, en rapport avec Olne village …

9.5.7. Addenda (évolution récente)

Le Schéma de Structure Communal et les logements

Comme déjà présenté à l'addenda II.5.5., plusieurs mesures du schéma de structure visent à diversifier l'offre en logements sur la commune afin de répondre aux besoins de la population.
Le schéma de structure vise également le développement des logements à caractère social en accord avec les caractéristiques de la commune : éviter un accroissement rapide des constructions et localiser les logements sociaux dans les différentes parties de la commune.

9.6. VALEURS IMMOBILIÈRES

Le territoire d'Olne, d'après le cadastre, est composé, en superficie, par les surfaces suivantes :

Tableau II.9.6.
Statistiques cadastrales pour la commune d'Olne (2005).

	Surface	
	en ha	en %
Bois	150	9.3%
Terres de cultures et de pâtures	1160	72.5%
Bâti : habitations et bâtiments publics	280	17.5%
Autre	20	0.7%
Total		100%

On voit la nette prédominance des pâtures et terres de culture : 73 % du territoire communal, tandis que les surfaces boisées, le plus souvent situées sur des versants pentus ne représentent que 9 %.

9.6.1. Évolution des prix des terres de culture et des prairies

Le prix des terres de cultures et prairies était inférieur à 1€/m² en 2000 à Olne et est passé à plus de 3€/m² en 2004. Les prix ont fortement augmenté à Olne et à Fléron par rapport aux communes voisines. Cependant, le nombre de transactions étant limitées annuellement, d'ampleur et de nature différentes il est difficile de tirer des conclusions.

Figure II.9.3.
Prix moyen au m² des terres de cultures et des prairies.

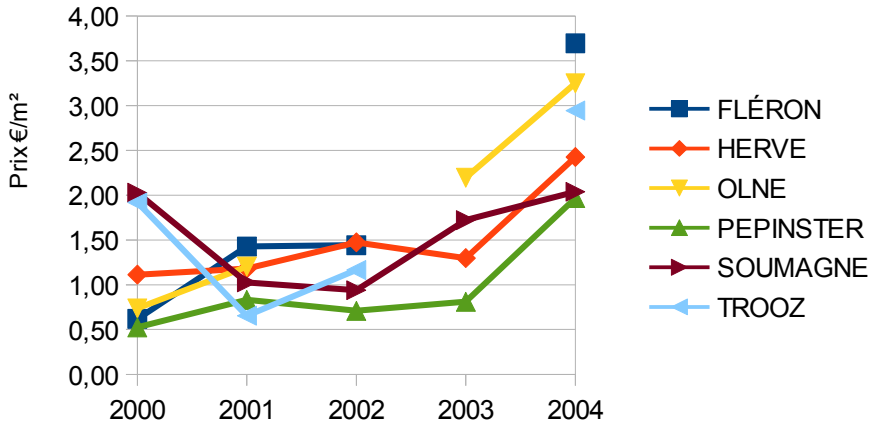

Source : Base de données du CAPRU[14]

9.6.2. Évolution des prix moyens des terrains à bâtir

En ce qui concerne les terrains à bâtir, Olne, est restée parmi les communes les moins chères par rapport à ses voisines dans les années 1990. Dans les années 2000 on remarque une augmentation générale des prix, mais Olne reste dans la moyenne. En 2009, on constate une diminution des prix à Olne, Pepinster et Trooz, alors que Fléron, Herve et Soumagne marquent une augmentation en raison d'une plus forte pression foncière certainement.

14 Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/

Figure II.9.4.
Prix moyen au m² des terrains à bâtir.

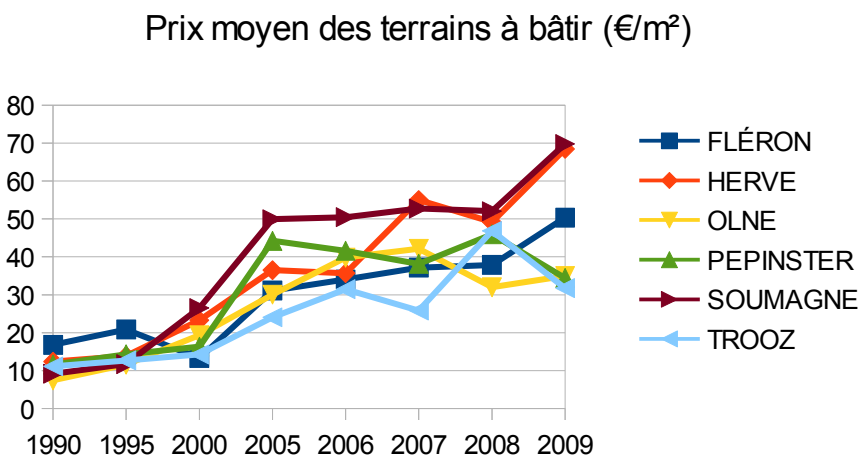

Source : Base de données du CAPRU[15]

9.6.3. Évolution des prix moyens des habitations

Olne étant une commune fort prisée qui dispose d'un parc de logement spacieux et confortables, le coût de l'immobilier s'en ressent : depuis les années 1990, les prix moyens des « habitations ordinaires » y est plus élevé que dans les communes voisine et les disparités semblent s'accroitre au fil du temps, à l'exception de l'année 2007.

Alors qu'en 2008, le prix d'une habitation ordinaire à Olne est proche de 40.000 €, en 2009 on atteint une valeur d'environ 180.000 €. Ces chiffres attestent clairement de la flambée des prix de l'immobilier.

Il faut néanmoins prendre ces valeurs avec réserve étant donné le petit nombre de transactions dont la valeur moyenne peut être influencée par la nature et la situation des biens vendus.

On n'observe pas d'évolution significative du nombre d'habitations vendues : le chiffre annuel oscille autour de 15-20 transaction, avec un boom en 2000, sans que cela n'influe sur le prix moyen.

Il faut remarquer par contre qu'aucun appartement n'a été vendu dans la commune depuis les années 1990. Le nombre d'appartements est déjà particulièrement faible et le marché se caractérise par une dynamique à peu près nulle.

Les qualités résidentielles d'Olne sont reconnues au travers les valeurs élevées de son patrimoine immobilier.

15 Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/

Figure II.9.5.
Prix moyen des maisons d'habitation.

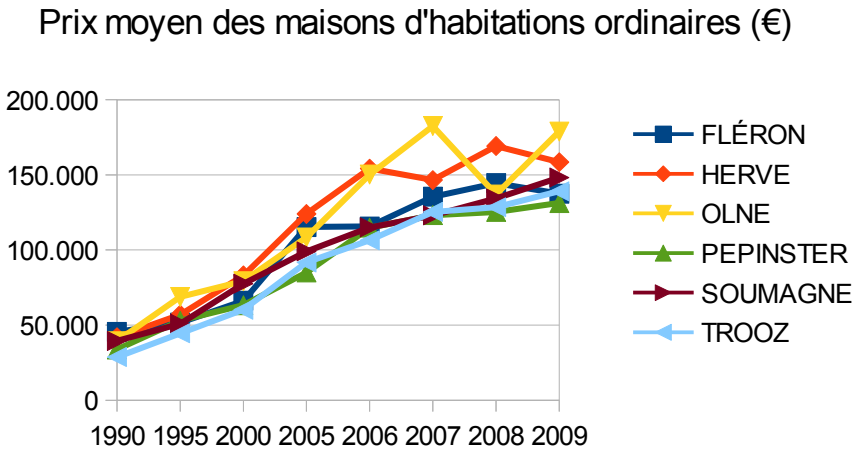

Source : Base de données du CAPRU[16]

16 Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/

9.7. PROBLÈMES ET POTENTIALITÉS

9.7.1. INTRODUCTION

L'analyse qui précède a permis de mieux cerner la problématique de l'évolution et de la maîtrise des structures des espaces bâtis qui forment la commune d'Olne.

Lors de nos visites de « terrain » et des observations effectuées dans le village et les hameaux, sont apparus certains problèmes qui se répètent dans différentes situations et dont la maîtrise s'impose pour le bon aménagement du territoire communal.
Trois éléments sont à prendre en considération :

- **Structure du bâti et territoire**
  Les contraintes du relief, du climat, de l'hydrographie et les contraintes du sous-sol ont orienté depuis l'origine l'occupation du territoire. L'implantation de l'habitat était et reste dépendante des conditions du milieu physique et naturel. Mais depuis quatre ou cinq décennies, les développements urbanistiques récents semblent faire fi de certaines données et l'on constate que certaines structures de bâti s'isolent et créent différents problèmes :
    - l'ignorance du relief (ou sa prise en considération maladroite) et des contraintes du sous-sol induit des problèmes d'accès au site et d'implantation des constructions, d'où des difficultés quant à l'écoulement des eaux de surface, l'évacuation des eaux usées et leur épuration ;
    - le choix de certains sites amène aussi à des aberrations au niveau de l'ensoleillement, l'orientation, la prise en compte d'obstacles naturels ou artificiels ;
    - l'insertion socio-économique des développements des hameaux, exclusivement résidentiels, ne tient pas compte des enjeux que constitue l'occupation du sol pour l'agriculture et d'autres fonctions éventuelles. Sur le plan symbolique mais aussi de manière effective, il y a systématiquement prise de possession de territoires obligeant le repli de l'activité rurale face à l'activité résidentielle.

  En bref, tous les sites potentiels d'implantation de bâti nouveau ne sont pas équivalents et il y a lieu d'apprécier l'insertion de chaque développement bâti dans son environnement.

- **Structure du bâti et tracé des voies et accès**
  L'articulation entre les constructions et l'espace public présente des caractéristiques typiques dans les noyaux anciens, différentes d'un lieu à l'autre.
  Chaque village et hameau a ses spécificités dans l'organisation de l'espace privatif et collectif à partir du tracé des voiries. Le village-rue, le village-place, le village-carrefour, le village concentrique demandent tous des interventions adaptées et la recherche de développements qui respectent le tracé des voiries et la forme spécifique des espaces publics.
  Le modèle passe-partout du lotissement avec ses villas en recul ne s'intègre pas dans les structures villageoises traditionnelles. Le tracé des nouvelles voies de circulation est fait dans le but de desservir à moindre coût une zone limitée, sans projet global de liaison entre les différents quartiers de la commune, et souvent sans recherche de convivialité. Le coût d'entretien et des services de voiries de ces rues peut s'avérer excessif par leur isolement.

  · **Structure du bâti et formes architecturales**
  Le respect de la structure du site d'implantation implique la prise en compte des caractères architecturaux dominants qui préexistent. Cependant, il faut reconnaître également les particularités socio-économiques de notre époque et octroyer certains degrés de liberté dans l'intervention nouvelle ou la transformation.
  Si la zone envisagée présente des caractères homogènes au niveau du bâti (volumétrie, pente de toiture, matériaux de façades, …) ou du non bâti (recul, orientation, mode particulier d'implantation,…), on tentera de promouvoir le respect des formes

architecturales de référence. Ainsi, on visera à sauvegarder et renforcer un caractère préexistant.
Si au contraire, la zone envisagée est hybride et ne présente guère de caractère, on tentera de faire évoluer le bâti en créant des caractères dominants nouveaux, ou en faisant évoluer des caractères architecturaux existants.

9.7.2. Potentiel foncier

Sur base de la dynamique immobilière observée ces dernières années, on peut supposer que le mouvement d'urbanisation de la commune n'est pas terminé et que le parc de logements va continuer à se développer dans les années qui viennent (Voir plan n°11 : Potentiel foncier) . On va tenter maintenant de mieux cerner cette évolution probable en lui conférant un ordre de grandeur.

L'offre de terrains à bâtir en fonction du plan de secteur

La fiche CPDT 2006 de la commune indique que les terrains artificialisés des zones d'habitats représentent 123 ha, soit 40% de la totalité de ces zones, et moins de 8% de la surface de la commune. Les réserves foncières sont dès lors très importante (chiffre brut de 152 ha).

Une analyse plus fine du potentiel foncier est présentée sur le plan n°11. Celui-ci identifie le potentiel foncier existant dans les zones d'habitats du plan de secteur selon deux catégories distinctes, en fonction de la nécessité d'ouvrir ou non une nouvelle voirie.
Au total, ce sont environ 105 ha qui sont disponibles, ce qui pourrait presque permettre un doublement de la population olnoise.

L'offre de logements nouveaux se présentera encore, dans la très grande majorité des cas, sous la forme de terrains à bâtir destinés à la construction de maisons unifamiliales à quatre façades.

La plus grande partie du potentiel foncier se trouve dans le quartier déjà très urbanisé de Riessonsart – Faweux – Belle Maison (environ 40%). Une partie des terrains peut être urbanisée sans ouverture de voirie, mais il subsiste plusieurs grandes parcelles, dont l'urbanisation constitue un enjeu fondamental dans ce quartier, particulièrement peu structuré car résultant d'une juxtaposition de lotissements d'époque et de conception variée.
Le village d'Olne constitue la deuxième zone en matière de potentiel foncier. Le potentiel de développement du village consiste en prolongements extérieurs, principalement côté ouest où le plan de secteur prévoit encore de vastes zones résidentielles à caractère rural (à Herdavoie).
La dernière zone comportant un potentiel assez important est le sud-est (Bois d'Olne), mais il faut rappeler les nombreuses contraintes pesant sur la vallée de la Hazienne (phénomènes karstiques, inondations, valeur biologique, etc.).

9.7.3. Enjeux

À Olne, deux axes de développement sont envisagés, l'un concerne le secteur résidentiel et l'autre les infrastructures collectives (est du village). Tout doit être mis en œuvre pour que ces nouvelles zones s'articulent harmonieusement au village. La plus grande part du potentiel se trouve à l'ouest, et comprend notamment plus de 4 ha appartenant à la Société Wallonne du Logement. Il s'agit pour Olne du principal enjeu en ce qui concerne le potentiel foncier.

À Bois d'Olne, l'habitat et les disponibilités sont dispersés, ce qui ne permet pas de développer un réel noyau. Le cas de la vallée de la Hazienne est particulier en raison des nombreuses contraintes physiques qui devront être prises en compte.

À Froidbermont, l'enjeu est de nature paysagère. En effet, les zones potentielles se trouvent dans les parties haute et basse d'un beau vallon dont il conviendrait de préserver les qualités.

À Hansez, la configuration des zones d'habitat le long des voiries risque d'amener une fermeture complète du paysage.

À Rafhay, l'enjeu est également paysager compte tenu de l'importance de l'activité agricole. Cependant les possibilités de développement sont assez restreintes.

À Riessonsart, Faweux et Belle Maison, l'enjeu concerne la structure des nouveaux espaces urbanisés. Ces quartiers manquent d'organisation et de convivialité et nécessitent un élément structurant.

À Saint-Hadelin, Mont-Saint-Hadelin et le Fief, l'enjeu est la conservation du caractère villageois par le biais d'implantations adaptées.

9.7.4. SYNTHÈSE

L'évolution future est liée aux atouts actuels de la commune qui ne devraient guère se modifier dans les années qui viennent, ainsi qu'à des facteurs extérieurs qui échappent totalement à son contrôle : évolution de l'agglomération liégeoise, notamment au sein de la métropole transfrontalière qu'elle tend à constituer avec Maastricht, Aachen et Hasselt (zone MHLA), conjoncture économique, évolution des taux d'intérêt, nouvelles orientations en matière d'aménagement du territoire...

On a vu que les réserves foncières autorisées par le plan de secteur sont importantes ce qui pourrait quasiment doubler la population de la commune.

L'enjeu principal d'Olne et de ses hameaux réside dans la dualité *fonction résidentielle / fonction agricole*. Partout, l'activité agricole est "grignotée" par le développement de l'habitat mais l'on a vu par ailleurs que les surfaces destinées au développement résidentiel ne devraient cependant pas mettre en péril l'activité agricole, même dans l'hypothèse où toutes les surfaces autorisées au plan de secteur seraient bâties…
La question fondamentale est donc : comment arriver à concilier développement résidentiel et maintien de l'activité agricole ?
Les qualités paysagères, tant appréciées, ne risquent-t-elles pas d'être anéanties par un développement excessif de l'habitat ? Et, à l'avenir l'agriculture sera-t-elle toujours garante de l'entretien du paysage ?

Certains sites, pourtant affectés à l'habitat au plan de secteur, présentent un grand intérêt paysager. La gestion de ces espaces doit faire l'objet d'une attention particulière afin de les préserver par des mesures adéquates (de la limitation des surfaces à consacrer au lotissement à un renoncement pur et simple lorsque d'autres critères négatifs viennent s'ajouter).

Le modèle d'urbanisation linéaire qui risque de se voir poursuivre engendre toute une série de problèmes et d'effets négatifs dont chacun a pris progressivement conscience : suppression des ouvertures visuelles, dégradation du paysage, problèmes de mobilité, coûts accrus des équipements techniques et collectifs, etc.
La gestion du potentiel foncier entre les différentes zones de la commune devra également faire l'objet d'une attention toute particulière et d'options détaillées.

Sur le plan urbanistique, le respect des règles issues de la culture locale concernant la composition parcellaire, l'aménagement des espaces bâtis et non bâtis et les formes architecturales, est seul garant d'une évolution harmonieuse des noyaux anciens. Des prescriptions urbanistiques spécifiques devraient établir les règles de composition et d'implantation de toute construction ou rénovation future.

9.8. ADDENDA (ÉVOLUTION RÉCENTE)

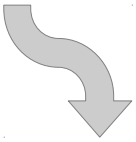

Gestion du potentiel foncier et Schéma de Structure Communal

Les options du schéma de structure communal précisent les affectations au plan de secteur, en particulier les zones vouées à l'habitat. Les affectations et leur mode d'organisation sont indiquées pour chaque type d'espace.

Ainsi, les *zones d'habitat* sont subdivisées en deux types d'espaces :
– Espaces d'habitat en bordure d'une voie régionale ;
– Espaces d'habitat en site de vallée secondaire.

Les *zones d'habitat à caractère rural* sont subdivisées en six types d'espaces :
– Espaces d'habitat rural traditionnel ;
– Espaces destinés à l'habitat rural à caractère villageois ;
– Espaces d'habitat à caractère résidentiel ;
– Espaces destinés à des équipements collectifs ;
– Espace d'habitat en frange d'agglomération ;
– Espaces fortement déconseillés à l'urbanisation.

Enfin, les *zones agricoles* sont subdivisées en deux types d'espaces :
– Espace agricole ;
– Espace agricole complémentaire au bâti.

Les autres zones au plan de secteur ne sont pas subdivisées mais font l'objet d'une précision des affectations possibles et de leur mode d'organisation.

Une fourchette de densités de logements est attribuée à chaque espace d'habitat, avec des densités plus importantes pour les *zones d'habitat* du plan de secteur ainsi que pour les *zones d'habitat à caractère rural* des centres villageois (ou des hameaux), et pour la frange de l'agglomération (à Riéssonsart).

Les réserves foncières étant importantes, le nombre de logements pourrait à long terme être doublé.

En ce qui concerne la dualité fonction résidentielle / fonction agricole :

Le schéma de structure vise notamment à maîtriser l'évolution de la population : **i**l s'agit de maintenir une évolution relativement lente de l'accroissement de population selon les opportunités ; éviter les projets provoquant un apport de population nouvelle en nombre important pour permettre une intégration progressive.
Il vise également à maintenir et à favoriser l'activité agricole, mais également à encourager la mixité fonctionnelle et l'installation de fonctions répondant aux besoins des habitants afin de lutter contre le phénomène de « commune dortoir ».

10. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

Sources

- Société wallonne des eaux.
  Plans d'ensemble des réseaux de distribution d'eau des Communes d'Olne, Pepinster, Theux (pie) Trooz (pie), mise à jour : 17/03/2004.
- Rencontre avec Monsieur TOPS de la SWDE , Parc Industriel des Hauts-Sart à Herstal, le 11 août 2004.
- Rencontre avec Monsieur PIRARD de l'ALG, rue Ste-Marie à Liège, le 12 août 2004.
- Rencontre avec Messieurs WEY et BAR de l'ALE, rue Louvrex 95 à Liège, le 17/08/04.
- Société Publique de Gestion de l'Eau, janvier 2004.
  Rapport de projet de P.A.S.H. : Sous-bassin de la Vesdre.

Plan n°12 : Réseaux et équipements techniques

Ce chapitre décrit et analyse les principales infrastructures techniques qui desservent la commune d'Olne.
Les problèmes qui se posent ainsi que les projets de développement des équipements sont décrits ici.
Sont analysés ci-dessous les réseaux suivants :

- l'alimentation en eau potable,
- la distribution de gaz,
- la distribution d'électricité et de télédistribution,
- égouttage et le traitement des eaux usées.

Plan n°13 : PASH

Ce plan reprend les régimes d'assainissements du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.

10.1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le réseau de distribution d'eau de la commune d'Olne est géré par la Société wallonne de Distribution d'eau (S.W.D.E.).
La totalité des zones urbanisables du plan de secteur, en front de voirie, est desservie en eau alimentaire. Cependant, certaines zones à lotir nécessiteront des prolongements et/ou renforcements du réseau de canalisation.
L'ensemble du réseau est postérieur aux années 1950 et, aux dires du gestionnaire, il est de bonne qualité : peu de problèmes et peu de fuites.
Le plus souvent, les fuites sont constatées suite à la corrosion des pièces en acier des raccordements aux particuliers du fait de la nature acide de certains sols.

La pression est généralement satisfaisante car les dénivellations sont importantes. Des réducteurs de pressions existent localement ainsi que deux réservoirs coupe-pression de 18 m³ à Froidbermont, ainsi qu'entre St-Hadelin et le Rafhay.

Nature des canalisations

En général les réseaux anciens sont en fonte grise et les extensions récentes en PVC. Dans les bas de vallée (forte pression), quelques canalisations sont en acier. La plus grande partie des conduites de distribution locale ont un diamètre de 60 mm.

Sources d'alimentation

Les différents réseaux de distribution d'eau ont trois points d'alimentation :

- le château d'eau de "La Bouteille", situé au point culminant de la commune (niv. 277 m), et d'une capacité de 400 m³ ;

- le captage de la Chinotte qui alimente directement et sans mélange Nessonvaux ;
- une prise d'eau directe sur l'aqueduc Béthane-Seraing au croisement de cette canalisation et la rue Faweux à "Belle Maison".

Le château d'eau de La Bouteille a, lui-même, deux sources d'approvisionnement :

- un branchement sur l'aqueduc Béthane-Seraing (barrage d'Eupen) depuis le territoire de Xhendelesse ;
- un raccordement direct au captage de la Chinotte où une station de pompage refoule l'eau vers "La Bouteille".

Qualité de l'eau

On le voit, l'eau de distribution d'Olne résulte d'un mélange d'eau provenant :

- du captage de la Chinotte : eau dure > 40° français
- du barrage d'Eupen : eau douce > 9° français

La proportion entre ces deux provenances n'étant pas constante, il en résulte des variations dans la "dureté" de l'eau fournie aux consommateurs. Cette situation ne semble pas gênante.

D'autre part, la qualité de l'eau du captage de la Chinotte donne quelques inquiétudes par l'accroissement de la teneur en nitrates.
Afin de remédier à ce problème s'il s'aggravait à l'avenir, la société distributrice envisage, non pas un traitement chimique, mais une dilution de l'eau captée au moyen d'eau en provenance d'Eupen, nécessitant la pose d'une nouvelle canalisation entre l'aqueduc et le captage, où un réservoir de mélange devrait être construit.

Quantité d'eau

Il n'y a pas actuellement de problème de quantité d'eau mais l'accroissement de l'urbanisation de Nessonvaux et/ou d'Olne nécessitera l'augmentation des prélèvements sur l'aqueduc Béthane-Seraing d'autant plus sûrement s'il fallait aussi diluer l'eau du captage de la Chinotte.
En ce qui concerne l'alimentation des bouches d'incendie, les pompiers se montrent insatisfaits des débits disponibles à l'extrémité des réseaux. Ce problème est généralisé dans les zones de faible densité d'urbanisation où les canalisations ont un faible diamètre.
L'augmentation du diamètre des canalisations n'est pas possible lorsque les débits au quotidien sont faibles à cause du risque de développement d'algues et autres micro-organismes en eau stagnante…

Travaux envisagés

Les seuls travaux envisagés dans l'avenir proche sont des renouvellements d'anciennes canalisations et l'alimentation des lotissements éventuels.
Dans l'hypothèse où le captage de la Chinotte devrait être alimenté par de l'eau en provenance d'Eupen, une nouvelle canalisation devrait traverser tout le territoire communal depuis l'aqueduc situé au nord, jusqu'au captage situé au sud. Aucun tracé de canalisation n'a encore été étudié par la SWDE.

D'autre part, à moyen terme, la SWDE a évoqué l'éventualité d'un dédoublement de la conduite en provenance des barrages d'Eupen et de la Gilleppe vers Seraing.

10.2. ALIMENTATION EN GAZ

La commune est longée par deux conduites moyenne-pression et est partiellement équipée pour la distribution, au départ pour quelques habitations situées à proximité des limites communales, et ensuite à partir des réseaux mis en place pour alimenter les deux implantations des écoles communales (Olne et Saint-Hadelin). Le réseau est géré par l'ALG.

D'importants projets ont été réalisés pour alimenter des équipements publics (école de Saint-Hadelin, infrastructures sportives) et des noyaux d'habitat (Belle Maison, Faweux, une partie de Riessonsart, Olne). Le parc artisanal est alimenté également.

10.3. TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET D'ÉCOULEMENT

10.3.1. Contexte général

Les problèmes d'épuration des eaux sont étroitement dépendants de la structure physique du territoire, c'est-à-dire du relief et de l'hydrographie, l'évacuation des eaux se faisant de préférence par gravité.

Plan d'Assainissement du Sous-bassin Hydrographique de la Vesdre

Le gouvernement wallon a décidé par un arrêté du 22 mai 2003, publié au moniteur le 20 juillet 2003, de remplacer les 262 PCGE existants par un Règlement Général d'Assainissement des eaux urbaines résiduaires (RGA) s'exprimant au travers de quatorze P.A.S.H. qui couvrent les quatorze sous-bassins hydrographiques définis en Région wallonne.
Le Gouvernement a chargé la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) de l'élaboration du plan d'assainissement et de ses révisions. La SPGE en confie la réalisation aux organismes d'épuration agréés concernés.

Le projet de P.A.S.H. réalisé par l'A.I.D.E. (Association intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la Province de Liège) pour le sous-bassin hydrographique de la Vesdre a été publié en janvier 2004 (Planche III.11.1).
Il existe trois régimes d'assainissement différents et ceux-ci trouvent tous application à Olne.

Le P.A.S.H. à Olne

Il prévoit :

- **Régimes**

1°	Le régime d'assainissement collectif :	828	habitants d'Olne soit 22 % de la population
2°	Le régime d'assainissement autonome :	2.745	habitants d'Olne soit 73 % de la population
3°	Le régime d'assainissement transitoire :	195	habitants d'Olne soit 5 % de la population
		3.768	habitants

Il s'agit d'un taux de population en régime d'assainissement autonome parmi les plus élevés du sous-bassin, en raison de la grande dispersion de l'habitat sur le territoire communal.

- **Station d'épuration**
  La construction d'une station d'épuration de 800 EH de capacité pour le village d'Olne.

- **Collecteurs**
  Aucune construction de collecteur n'est prévue.

- **Égouts**

La construction de 2,4 km d'égouts qui ajoutés au réseau existant de 1,5 km formeront un réseau de 3,9 km.

10.3.2. Situation existante

Les seules canalisations d'égout existantes à Olne sont :

- la rue Bouteille depuis le hameau "La Bouteille" jusqu'à l'entrée du village d'Olne ;
- la partie est de la rue Fosses Berger.

Actuellement, ces canalisations ne sont autorisées à recevoir que des eaux usées, épurées, à l'exclusion des eaux de pluie.

En dehors de cela, il n'existe pas d'égout public à Olne et dans les hameaux : la majorité des habitations sont raccordées soit à un puits perdu (danger de contamination de la nappe phréatique), soit à un drain d'épandage, soit à une canalisation réservée en principe a l'évacuation des précipitations en voirie. Dans ce cas les riverains ne peuvent, en principe, qu'y envoyer des eaux usées épurées sans les eaux de pluies.
Il n'existe aucune station d'épuration collective à Olne.
Au village d'Olne, les eaux collectées en voiries et celles des égouts "Bouteille" et "Fosses Berger" sont dirigées vers le chantoir de "la Falise" dont la résurgence à l'aval se fait dans le Rui d'Aronde.

Nous détaillons les dispositions du P.A.S.H. aux points suivants.

10.3.3. Zones sous régime d'assainissement collectif

Le PASH prévoit sous le régime d'assainissement collectif :

- la partie agglomérée du village d'Olne : rues du village, des combattants, Froidbermont, etc. ;
- la rue Bouteille et la quasi totalité du hameau "La Bouteille" ;
- la partie inférieure du chemin du Château ;
- la partie est de la rue Fosses Berger ;
- et la rue Froidheid jusqu'au site d'implantation de la station d'épuration.

Dans ce périmètre, seules les canalisations existantes du hameau et de la rue Bouteille, ainsi que l'égout présent rue Fosses Berger seront maintenus.

Toutes les autres voiries de la zone devront recevoir de nouveaux égouts gravitaires.
La législation impose que toute agglomération de moins de 2000 EH est tenue de réaliser les collecteurs et égouts nécessaires pour le 31 décembre 2015.

La station d'épuration de capacité 800 E.H. prévue pour cette zone (627 habitants actuellement) est implantée à la limite de la zone urbanisable de la rue Froidheid qui descend vers Nessonvaux.

10.3.4. Zones sous régime d'assainissement autonome

A l'heure actuelle, aucun des hameaux de la commune d'Olne n'est égoutté, ni raccordé à des collecteurs. Au P.A.S.H., ils sont tous en " régime d'assainissement autonome" : Belle Maison, Riessonsart, Faweux, Saint-Hadelin, Neuville, Hansez, Gélivaux, Le Rafhay, Les Fosses, Froidbermont, Bois d'Olne…

Le régime d'assainissement autonome s'applique aux zones "faiblement habitées", ainsi qu'aux habitations situées en dehors des zones d'habitat et impose pour le 31 décembre 2015 que « *toute habitation ou tout groupe d'habitation doit être équipé d'un système d'épuration individuelle* ».

Cependant, la Commune, pour des raisons techniques, écologiques ou économiques, peut imposer des mesures particulières assurant un assainissement groupé à un ensemble d'habitations. Le régime d'assainissement est alors précisé en « *assainissement autonome communal* ».
En l'absence de la mise en place d'un régime d'assainissement autonome communal, la mise en conformité est à l'initiative du propriétaire de chaque habitation.
Lorsque le régime choisi est celui de l'*assainissement autonome communal*, les droits et devoirs liés à l'assainissement de la zone concernée incombent à la commune, nonobstant les conventions spécifiques passées entre la commune et un organisme d'épuration agréé.

Il pourrait être judicieux d'examiner la possibilité de définir certaines zones d'assainissement autonome communal, ce régime présentant l'avantage d'offrir un meilleur contrôle du fonctionnement des installations, notamment en fonction de la nature du sous-sol (terrains calcaires par exemple).

10.3.5. Zones sous régime d'assainissement transitoire

Ce régime s'applique aux zones destinées à l'urbanisation, soit en raison de l'incertitude quant à leur évolution, soit en raison de l'hétérogénéité de la densité de l'habitat.

Sur proposition de la Commune, ce régime peut évoluer en *régime d'assainissement autonome*.
Sur proposition conjointe de la commune et de l'organisme d'épuration agréé compétent, adressée à la SPGE, le *régime d'assainissement collectif* peut se substituer au *régime transitoire* pour autant qu'il existe, au moment de la demande :

- un contrat d'agglomération conclu entre les partie ;
- un plan pluriannuel de réalisation de l'égouttage joint au contrat d'agglomération permettant à la zone de répondre aux critères.

A Olne, deux zones sont désignées sous ce régime :

- à l'ouest du village d'Olne, le quartier Falise ;
- à l'est du village d'Olne, la zone occupée actuellement par le terrain de football.

Le quartier de Falise présente le plus important potentiel foncier de développement pour le village d'Olne. En fonction des options prises pour son développement, il faudra faire un choix quant au régime final d'assainissement.

10.4. PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Olne compte une centrale hydroélectrique sur son territoire. C'est un turbine hydraulique de puissance installée de 0,256 MW.

Il n'y a pas d'éolienne à Olne, mais une étude relative à la possibilité d'implantation d'éoliennes a été réalisée. Une zone, à l'Est du hameau de Froidbermont, a été déterminée dans ce cadre. Elle pourrait permettre l'installation de 2 à 4 éoliennes, selon le respect d'une distance de 400 m, d'une part, et de 350 m, d'autre part, par rapport aux habitations.

Figure II.10.1
Espaces libres pour éoliennes (selon à 350 m et à 400 m des habitations).

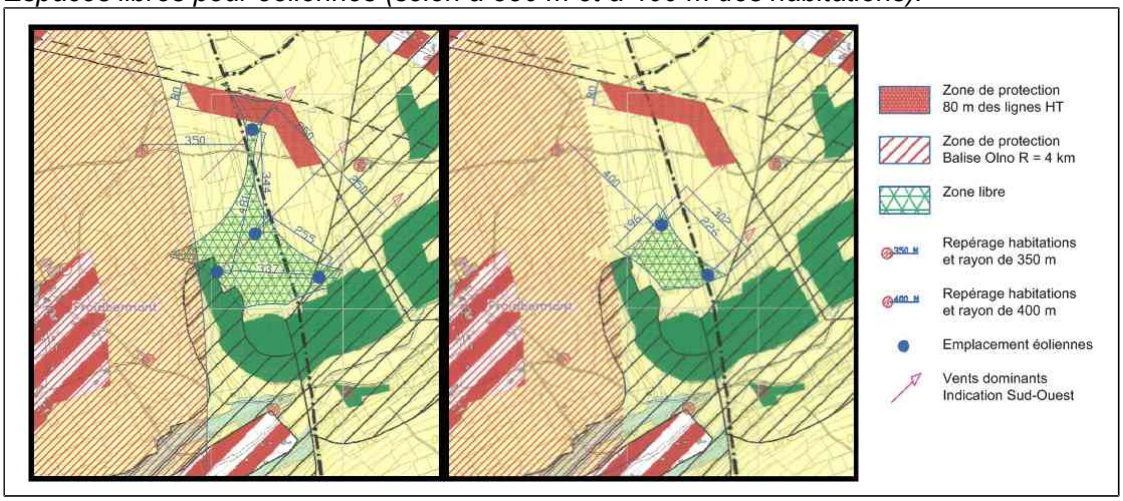

10.5. DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET TÉLÉDISTRIBUTION

L'Association Liégeoise d'Electricité (A.L.E.) assure la distribution d'électricité ainsi que de la télédistribution sur l'entièreté du territoire communal.

Description générale

La distribution d'électricité est réalisée par une ossature de câbles aériens et enterrés à haute tension (15.000 volts) qui alimentent de nombreuses cabines de transformation réparties dans la commune. Au départ de ces cabines, un réseau à basse tension (220 ou 380 volts) dessert les différentes zones d'habitat, en aérien ou en souterrain. Le réseau est convenablement maillé et l'approvisionnement de courant garanti.

Le réseau de télédistribution couvre l'ensemble du territoire communal et progresse parallèlement au développement du réseau électrique.

La ligne haute tension de 70 KVA qui traverse d'ouest en est la partie nord du territoire d'Olne n'appartient pas à l'ALE, mais à la société ELIA. Aucun prélèvement sur cette ligne n'est effectué à Olne.

Problèmes

Aucun problème important n'est signalé par les gestionnaires des réseaux hormis le fait qu'Olne se situe en bout des réseaux « de partout » ce qui provoque quelques fois des baisses de tension.
Par ailleurs, de nombreuses lignes en zones rurales (entre hameaux) sont toujours aériennes ce qui pose quelques fois des problèmes lors de certaines intempéries.

Mise en souterrain des lignes à haute tension

La politique de l'ALE est de procéder progressivement à l'enfouissement des lignes H.T. 15.000 V afin de sécuriser davantage la distribution. On ne peut que se réjouir de cette attitude qui contribue également à la sauvegarde des paysages.

Actuellement, l'ALE n'a pas de projet important pour Olne mais est très intéressée de participer à la modernisation de ses réseaux lors de travaux communaux sur les voiries : pose d'égouts, renouvellement des réseaux de distribution d'eau, pose de canalisations gaz, …

Monsieur J.L WEY demande donc à être convoqué lors de toute réunion de coordination sur ce sujet.

10.6. CONCLUSION

En ce qui concerne les réseaux de distribution :
La présence d'une ligne à haute-tension constitue une contrainte, puisque certaines restrictions sont formulées à ses abords. Les seules autres contraintes portent sur les problèmes de pression d'eau/tension en bout de réseau. En effet, en cas d'urbanisation importante dans ces zones, des travaux plus importants devraient sans doute être envisagés.
Le développement d'une zone d'éoliennes représente une opportunité pour la commune de marquer son intérêt pour les énergies renouvelables.

En ce qui concerne l'épuration des eaux usées :
Une caractéristique d'Olne est une grande dispersion de l'habitat : toutes les zones urbanisables sont construites partiellement et aucune réserve foncière sous forme de ZACC n'existe. Il est donc normal que le régime d'assainissement autonome soit appliqué le plus souvent.
Cependant, pour certains groupes d'habitations existantes et les lotissements à venir, nous soulignons l'intérêt de la solution d'un assainissement groupé qui diminue les coûts globaux de l'assainissement et, assure un meilleur résultat d'épuration par une gestion plus attentive que celle des micros stations privées.
Dans ce cas, le régime est d"assainissement autonome communal" et implique une reprise des installations par la commune et la gestion de celles-ci.

Deux zones d'expansion, de part et d'autre du village d'Olne permettront une évolution importante et une densification du noyaux central : le quartier Falise à l'ouest du village et, du côté est, la zone entre la rue Bouteille et le cimetière.
Il conviendra de tenter de maîtriser cette expansion sur le plan technique mais aussi et surtout sur le plan de la qualité urbanistique et architecturale. Il y va de l'image et de la réputation d'Olne.

11. CIRCULATIONS

Sources

- Ministère de l'Equipement et des Travaux, 2002. *Recensement de la circulation 2001*.
- Institut Géographique National, 1997. *Planche 42/7 nord – Fléron au 1/10.000*. Bruxelles : IGN.
- Institut Géographique National, 1997. *Planche 42/7 sud – Trooz au 1/10.000*. Bruxelles : IGN.
- Ecodata. *Nombre de véhicules par commune en 1981, 1991 et 2001*.
- INS. *Statistiques annuelles sur les accidents de la route 1992 – 2001*.
- TEC Liège – *Verviers. Schémas et horaires des lignes 69, 106, 188 et 389*.
- Institut Géographique National. *Olne, porte du Pays de Herve (carte des promenades au 1/10.000)*. Olne : ASBL Syndicat d'Initiative d'Olne.

Plan n°14 : Réseau routier

Les voiries ont été classées en cinq catégories :
- réseau régional ;
- voie de liaison principale : voiries reprises sous ce terme sur les cartes IGN ;
- voie de liaison secondaire ;
- réseau local principal ;
- réseau local secondaire.

Ont été ajoutées en surimpression les restrictions de circulation suivantes :
- circulation locale ;
- sens uniques ;
- interdiction aux plus de 3,5 T ;
- interdiction aux plus de 10 m de longueur.

Plan n°15 : Transports en commun et trafic lent

Cette carte reprend les lignes de bus traversant la commune. Des cercles de 500 m autour des arrêts représentent approximativement les zones desservies.
Elle mentionne également les promenades balisées créées par la commune, le tracé du sentier de Grande Randonnée (GR 5 et 563) et les points de vues mis en évidence dans le cadre de l'étude paysagère.

11.1. CIRCULATION AUTOMOBILE

11.1.1. Réseau routier

La commune d'Olne fait partie de la province de Liège (arrondissement de Verviers). Elle se trouve à une distance, par la route, d'une douzaine de kilomètres du centre de Verviers et d'environ 16 du centre de Liège.

Son réseau routier est peu développé. Il est structuré par la N604 qui traverse la commune du nord au sud, reliant Soumagne (N621) à Nessonvaux (N61) via Olne. Celle-ci est la seule voirie régionale traversant la commune. Quelques tronçons des N61 et N673 se trouvent toutefois sur le territoire communal.

La base de données du CAPRU[17] indique que le réseau routier régional s'étend à Olne sur 5,23 km et que le réseau communal s'étend sur 79,49 km (chiffres de 2005).

La N604 joue un rôle très important dans la commune car elle permet d'atteindre rapidement les grands axes ouest-est qui connectent la commune aux deux grands pôles que sont Verviers et Liège. En effet, vers le nord, elle rejoint directement la N621 (Fléron – Herve) et la N3 (Liège – Fléron – Herve – Aachen). Vers le sud, elle débouche dans la vallée de la Vesdre, drainée par la N61 (Chênée – Chaudfontaine – Trooz – Pepinster – Verviers).

17 Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/

La carte IGN indique en outre quelques voiries de liaison de gabarit moyen (chaussée unique de 5 à 7 m de largeur) ou de petit gabarit (chaussée unique de 3,5 à 5 m de largeur) :

- route d'Olne à Ayeneux via Saint-Hadelin ;
- route de Saint-Hadelin au hameau de La Bouteille ;
- route d'Olne à Xhendelesse ;
- route du hameau de Touvoye à Soiron ;
- route de Saint-Hadelin à Forêt.

Le reste du réseau est à vocation locale.

A l'exception du quartier de Riessonsart, qui présente une structure typique de lotissement (voiries relativement rectilignes, nombreuses voies sans issue), le réseau semble proche du réseau originel. Ceci est visible notamment grâce au gabarit des voiries locales, qui sont pour la plus grande partie de petit, voire très petit gabarit (chaussée unique de 3,5 à 5 m de largeur, voire de moins de 3,5 m). Seul le quartier de Riessonsart, déjà cité, ainsi que quelques tronçons au centre d'Olne et à Hansez, présentent un gabarit supérieur.

11.1.2. Toponymie

La commune d'Olne a souffert d'un manque de lisibilité du réseau routier, lié à la complexité – ou à la simplicité – de la toponymie des rues. Il existait jusqu'il y a peu en tout et pour tout 28 noms de rues sur la commune, rendant l'orientation très difficile pour les personnes extérieures à la commune.
Des nouveaux noms de rues (on en compte aujourd'hui 120) et numéros ont été redistribués à la population. Ils sont entrés en vigueur le 1er janvier 2009. Ceci devrait améliorer la perception que peuvent avoir les visiteurs de la commune.

11.1.3. Estimation du trafic

Le MET procède régulièrement à des comptages sur les voiries dont il a la charge. Les résultats généraux sont publiés dans les recensements de la circulation, le dernier paru datant de 2001.
Le MET fournit en outre sur demande les résultats détaillés.

a. N604

La N604 traverse la commune du nord au sud, de Soumagne à Nessonvaux.
Le recensement de la circulation fournit les chiffres suivants :

L'historique des comptages ne permet malheureusement pas d'évaluer réellement l'évolution du trafic sur la N604 car si on dispose de comptages sur plusieurs années, ils n'ont pas été réalisés au même endroit.

Tableau II.11.1.
N604 : Evolution des charges de trafic pour un jour moyen (en EVP).

Bk	Tronçon	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
17,8	Soumagne – Olne								7.047 *6.594*
19,5	Soumagne – Olne			5.654 *5.288*					
19,7	Soumagne – Olne			4.494 *4.215*					
20,2	Soumagne – Olne Entrée du village	- *4.064*	3.795 *3.571*						
20,7	Olne – Nessonvaux Sortie du village	- *2.966*							
21,2	Olne – Nessonvaux				3.225 *3.033*				

Source : MET, Recensement de la circulation 2001 et comptages 2003.
Bk = Borne kilométrique
En caractères droits : comptages 0-24 heures.
En *caractères italiques* : comptages 6-22 heures.

Le trafic total sur la N604 n'est pas très élevé. Il est vraisemblablement plus important dans le tronçon Olne – Soumagne 7.047 EVP/jour en 2003) que dans le tronçon sud (autour de 3.000 EVP/jour, le dernier comptage datant de 1999). Ceci est à mettre en relation avec l'importance que représente Liège en tant que pôle (emploi, scolarité, commerces, etc.). Notons toutefois que les itinéraires les plus courts et/ou les plus rapides n'empruntent pas nécessairement les voiries régionales et qu'il existe très certainement un trafic parasite sur certaines voiries, telles que la rue de Saint-Hadelin à Ayeneux ou la rue de Touvoye à Soiron (qui permet de rejoindre Verviers). Vraisemblablement, l'écart entre les chiffres relevés aux bornes kilométriques 17,8 et 19,5 s'explique en partie par l'existence d'un trafic venant de Xhendelesse (Chapelle Adam et Cour Maquette), qui rejoint la N621 par la N604, via la rue Trou du Bois, plutôt que par les voiries de liaison (rue du Bief et avenue Rosa Luxembourg)

La Figure III.11.1. distingue les deux sens de circulation pour le comptage 2003.

On remarque l'existence d'un mouvement pendulaire du sud au nord le matin, et inversement le soir. Il s'explique également par la plus grande importance de Liège comme pôle, que ce soit commercial, scolaire ou de travail.

On constate par ailleurs que le volume de trafic est plus élevé le soir que le matin, et que la différence s'explique par une augmentation au cours de la journée du nombre de véhicules dans la direction nord-sud, les pointes dans l'autre sens étant relativement similaires.

Quant au trafic de transit que l'on pourrait trouver sur la N604, il doit exister, notamment entre les villages de la vallée de la Vesdre (de Trooz à Goffontaine) et la région de Soumagne – Herve. Il est difficile à quantifier mais ne doit pas représenter une forte proportion. Il est possible qu'il explique l'écart observé entre les deux sens de circulation, par l'utilisation d'itinéraires différents le matin et le soir (par exemple pour éviter la N3 à certaines heures).

Figure II.11.1.
N604 : Trafic pour un jour ouvrable avec distinction des sens de circulation (comptages 2003).

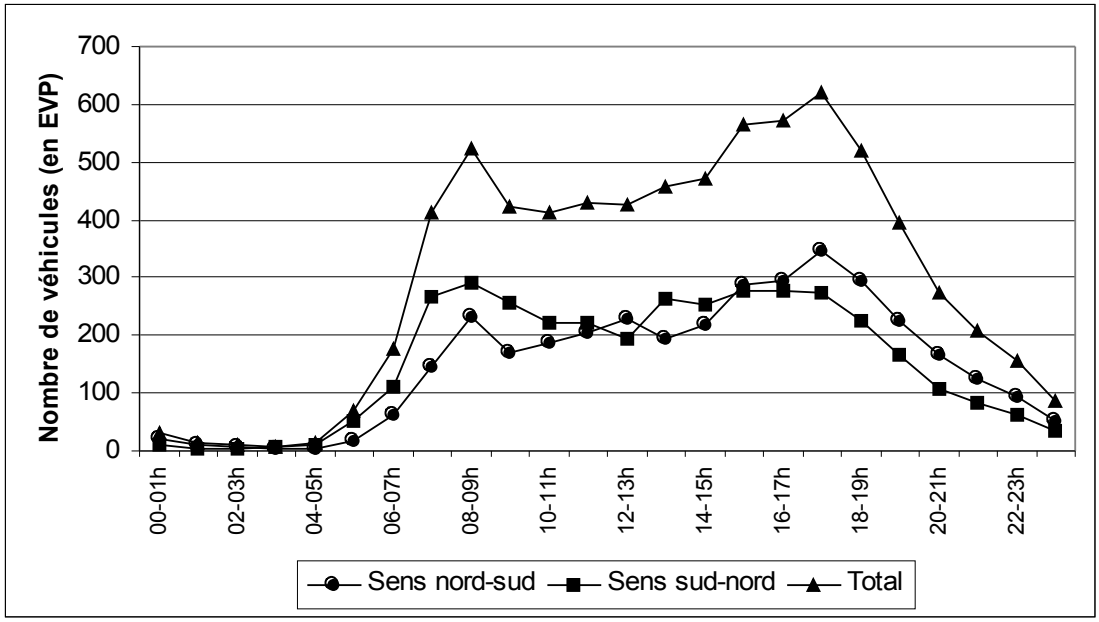

Source : MET, Comptages 2003.

b. N61

La N61 parcourt la vallée de la Vesdre, de Liège à Verviers. Deux tronçons sont repris sur Olne mais d'un point de vue structurel, la N61 fait clairement partie de la commune de Trooz à cet endroit.

Tableau II.11.2.
N61 : Evolution des charges de trafic pour un jour moyen (en EVP).

Bk	Tronçon	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
12,5	Trooz – Nessonvaux	-	-	-	-	5.120	5.085	5.100	-	5.415	5.788
	Terrains de foot de Ness.	*4.586*	*4.670*	*5.066*	*5.899*	*4.762*	*4.732*	*4.800*	-	*4.940*	

Source : MET, Recensement de la circulation 2001 et comptages 2003.
En italique = trafic 6-22 heures.

L'évolution du trafic sur cet axe n'est pas continue. Après une augmentation assez importante au cours des années 90, la fin de cette décennie a vu une nette diminution de la circulation, qui a ensuite stagné pendant quelques années. Aujourd'hui, elle augmente à nouveau, sans toutefois atteindre le volume maximal observé en 1998.
Au total, le trafic sur cette voirie est assez faible au regard de son gabarit et la proportion de poids-lourds y est relativement peu élevée, comme le montre le tableau suivant.

Tableau II.11.3.
N61 : Classification des véhicules pour un jour ouvrable moyen (0-24 heures).

Route	Bk	Tronçon	Voitures et camionnettes	Camions		
				monoblocs	articulés	total
N61	18,5	Trooz – Pepinster	90,9%	6,1%	2,9%	9,10%

Source : MET, Recensement de la circulation 2001.

Figure II.11.2.
N61 : Trafic pour un jour ouvrable avec distinction des sens de circulation (comptages 2003).

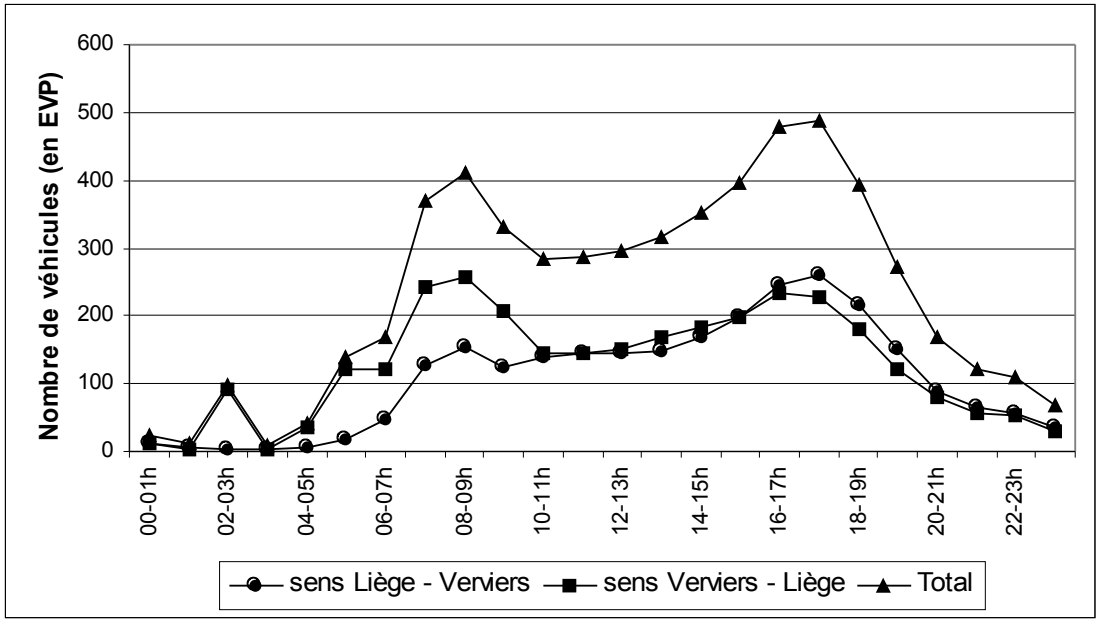

Source : MET, Comptages 2003.

Comme sur la N604, on observe clairement un mouvement pendulaire de Verviers vers Liège le matin, et inversement le soir. De même, si les pointes sont similaires dans le sens Verviers – Liège, le trafic Liège – Verviers augmente au cours de la journée. Ici encore, il est possible que cela s'explique par des choix d'itinéraires différents en fonction des heures, soit en relation avec la N3, soit pour l'accès à Verviers.

c. N621

La N621 ne passe pas sur le territoire communal, mais elle est l'intermédiaire entre Olne et la N3.

Le tableau suivant reprend les résultats des comptages issus du recensement et les comptages 2003 fournis par le MET.

Tableau II.11.4.
N621 : Evolution des charges de trafic pour un jour moyen (en EVP).

Bk	Tronçon	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
6,9	Fléron – Soumagne	-	8.068	8.906	8.540	8.500	8.500	8.664	8.532	8.767	8.198
	Sortie d'Ayeneux	*5.943*	*7.526*	*8.310*	*7.946*	*7.950*	*7.950*	*8.094*	*7.928*	*8.209*	*7.590*
11,2	Soumagne – Herve	-	-	-	6.465	6.763	-	-	-	-	-
	A hauteur d'Hubertfays	-	-	-	*6.055*	*6.332*	-	-	-	-	-

Source : MET, Recensement de la circulation 2001.
En italique = trafic 6-22 heures.

Depuis 1990, le trafic est augmentation importante sur cet axe. Après un sommet atteint en 1997, le trafic s'est stabilisé pendant plusieurs années, avant de diminuer à nouveau pour revenir au niveau observé en 1996.
Cette route est en outre peut fréquentée par les poids-lourds.

Tableau II.11.5.
N621 : Classification des véhicules pour un jour ouvrable moyen (0-24 heures).

Route	Bk	Tronçon	Voitures et camionnettes	Camions		
				monoblocs	articulés	total
N621	6,9	Fléron – Soumagne Sortie d'Ayeneux	94,9%	3,8%	1,3%	5,1%

Source : MET, Comptages 2003.

11.1.4. Taux de motorisation

Le taux de motorisation est le rapport entre le nombre de véhicules et le nombre d'habitants. Il est habituellement présenté en nombre de véhicules pour 100 habitants. Les chiffres pour Olne, les communes voisines et les arrondissements sont repris à la Figure III.12.3.

Figure II.11.3.
Taux de motorisation : nombre de véhicules (motos et voitures) pour 100 habitants dans la commune d'Olne, les communes voisines et les arrondissements en 1981, 1991 et 2001.

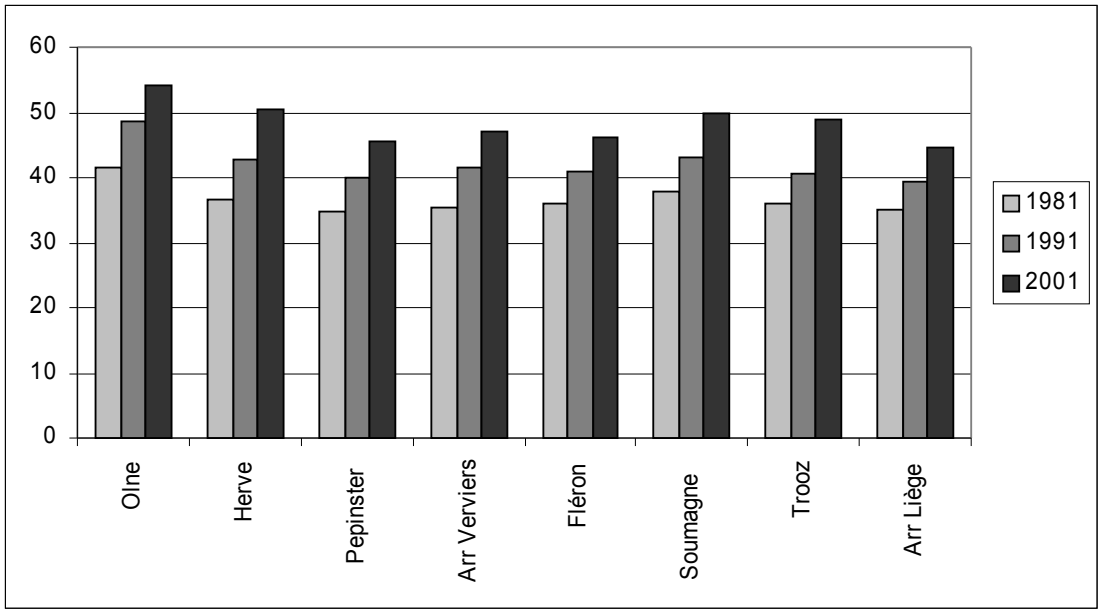

Source : Ecodata.

La commune d'Olne présentait un taux de motorisation de 54 en 2001 et a peu évolué depuis. C'est un taux très élevé, typique des communes aisées à vocation résidentielle. Le taux de motorisation apparaît le plus souvent très corrélé avec le niveau socio-économique de la population. Ainsi, les deux autres communes qui présentent un taux de motorisation supérieur à 50 sont également celles qui ont un revenu significativement plus élevé que les moyennes d'arrondissement.
Il est évidemment à mettre également en relation avec le relatif isolement de la commune sur le plan des transports en commun notamment (pas de train au sein de la commune et une desserte en bus limitée).
L'accroissement décennal du taux de motorisation varie entre 12 et 20%. Il est moins élevé à Olne que dans la plupart des autres communes considérées car le taux est déjà très important.

11.1.5. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'INS fournit des statistiques annuelles détaillant les accidents qui se sont produits sur le territoire de chaque commune.

Tableau II.11.6.
Accidents de la route : évolution 1992 – 2001 pour la commune d'Olne.

	Total Accidents	Victimes						
		Tués	Blessés graves	Blessés légers	Conducteur / passager		Piétons	Autres
					auto/moto	vélo/cyclo		
1992	11	1	4	8	8	1	3	0
1993	7	0	1	12	6	2	1	2
1994	8	0	3	8	6	4	0	1
1995	9	0	1	11	11	1	0	0
1996	16	0	6	22	19	5	0	2
1997	11	0	1	15	12	2	1	1
1998	4	0	1	6	4	1	0	2
1999	6	2	1	5	3	3	1	1
2000	5	0	3	4	-	-	-	-
2001	7	0	7	7	-	-	-	-

Source : INS, statistiques annuelles.

Si l'on se penche sur la localisation de ces accidents (sur les statistiques de 1992 à 1999, recensant 70 accidents), on se rend compte qu'il existe quatre « points noirs » :

- sur la N604, à l'entrée nord du village d'Olne : 6 accidents sur 200 m[18] ;
- sur la N604, à l'entrée sud du village d'Olne : 11 accidents sur 300 m, et 4 dans le grand tournant un peu plus au sud ;
- rue Fosses Berger : 7 accidents ;
- N61 : 8 accidents entre le K11 et le K12.

Tableau II.11.7.
Accidents de la route : nombre d'accidents et gravité selon le type de voirie à Olne (statistiques 1992 – 1999).

Voirie	Accidents	Tués	Blessés graves	Blessés légers
Régionale	59%	67%	41%	65%
Locale	41%	33%	59%	35%
Total	70	3	17	86

Source : INS, statistiques annuelles.

Le nombre d'accidents est logiquement plus élevé sur les voiries régionales. En ce qui concerne les accidents mortels, ils sont – heureusement – trop peu nombreux que pour pouvoir en tirer des conclusions. Les blessés graves sont statistiquement plus nombreux sur les voiries locales que sur les voiries régionales. Le résultat est inversé pour les blessés légers.

18 Sous réserve de la localisation précise lors du PV.

11.2. TRANSPORTS EN COMMUN

La commune d'Olne est desservie par quatre lignes de bus :

- ligne 69 : Gare Léopold – Piétresses – Fléron – Soumagne – Grand-Rechain – Verviers ;
- ligne 106 : Grand-Rechain – Nessonvaux – Ayeneux – Olne – Soumagne – Herve ;
- ligne 188 : Pepinster – Trooz ;
- ligne 389 : Beaufays – Trooz – Nessonvaux.

- **Ligne 69**

En venant de Ayeneux, la ligne 69 s'engage dans la rue Belle Maison et fait une boucle via les rues Faweux et de Theux pour rejoindre la N621 (4 arrêts), elle traverse le village de Soumagne et rentre à nouveau dans la commune par la rue Rafhay pour rejoindre le centre du village, après quoi elle se dirige vers Xhendelesse par la rue Bouteille (4 arrêts à nouveau).
Olne se trouve dans le dernier tronçon de la ligne 69 (Soumagne – Verviers) et n'est pas desservie par chaque voyage. Au total, en semaine, on comptabilise 14 trajets de Liège à Verviers et 11 dans l'autre sens (un peu moins d'un bus par heure). Les jours non scolaires, le nombre de voyages est réduit à huit dans chaque sens. Le week-end, il n'y en a plus que six.

- **Lignes 106 et 389**

Les lignes 106 et 389 sont des lignes à vocation scolaire (un trajet le matin, un à midi le mercredi et un ou deux en fin d'après-midi). La première effectue un ramassage en direction des écoles de Herve (enseignement secondaire), avec six arrêts dans la commune, et la seconde relie Beaufays aux écoles de Nessonvaux – Fraipont, avec un arrêt (terminus) à Vaux-sous-Olne.

- **Ligne 188**

La N61 est parcourue par la ligne 188 (Pepinster – Trooz). Elle dessert l'athénée de Pepinster et les gares de Trooz et Goffontaine. Elle permet des correspondances avec d'autres lignes mais le nombre de trajets quotidien est faible (5 dans chaque sens en semaine et 2 le samedi et pendant les vacances).

En ce qui concerne le bus, les fréquences sont donc assez faibles. La durée du trajet vers Liège (55 minutes) est également un frein à son utilisation. Par contre, la ligne 69 permet une desserte correcte vers Verviers, pour les déplacements scolaires principalement. La faible fréquence limite considérablement l'utilisation pour des déplacements de plus courte durée.
La carte des transports en commun présente les zones desservies (cercles de 500 m de rayon au départ des arrêts). On constate que les quartiers du nord de la commune (Bouteille, Olne, Saint-Hadelin, Riessonsart) sont relativement bien couverts par la ligne 69, à l'exception de la partie est de Riessonsart.
Les deux trajets de la ligne 106 traversent la plupart des quartiers de la commune, à l'exception de Hansez. Il est nécessaire pour les habitants de cette rue de rejoindre les six chemins pour trouver l'arrêt de bus le plus proche.
Notons que la représentation des zones desservies ne tient pas compte du relief et que les zones couvertes sont de ce fait plus limitées, notamment en ce qui concerne la ligne 188 qui parcourt la vallée.

Il n'existe pas de gare au sein de la commune mais Nessonvaux est desservie par la ligne 37 (Liège – Verviers – Aachen – Köln). Celle-ci compte, dans chaque sens, une petite vingtaine de voyages quotidiens s'arrêtant à la gare de Nessonvaux.

11.3. CIRCULATIONS LENTES

11.3.1. Définitions

Sous le terme « circulations lentes » sont regroupées différentes catégories d'usagers : piétons évidemment, mais aussi cyclistes, cavaliers, patineurs (rollers), etc.

Ils sont généralement qualifiés également d'« usagers faibles », mais parmi eux, certains le sont plus que d'autres : jeunes enfants, à pied ou en vélo, personnes âgées, jeunes parents avec poussette, personnes à mobilité réduite… Une attention particulière doit leur être accordée à certains endroits : centres des villages, abords des commerces de proximité, abords des écoles, quartiers très résidentiels, etc.

Les déplacements qu'ils effectuent sont quant à eux de deux sortes :

- les déplacements utilitaires : ils permettent de rejoindre différents « pôles », tels que les écoles, les arrêts de bus, l'administration communale, les bibliothèques, les commerces de proximité, les infrastructures culturelles et sportives ;
- les déplacements de loisirs : ce sont les promenades, généralement en dehors des centres.

Ces déplacements ne répondent ni aux mêmes objectifs, ni aux mêmes impératifs.
Pour favoriser les déplacements utilitaires, il sera nécessaire d'assurer une bonne sécurité physique (accotements en bon état, traversées sécurisées) et psychologique (éclairage, contrôle social), limitation de la distance entre les pôles, relief peu accentué…
Par contre, les promeneurs recherchent des points de vue attractifs, une ambiance calme (donc si possible à l'écart des circulations automobiles) alors que les questions de sécurité apparaissent moins importantes : les chemins peuvent être moins praticables (mais entretenus), le contrôle social est moins nécessaire. Seuls les tronçons empruntant des voies de circulation plus fréquentés doivent offrir des conditions de sécurité équivalentes.

11.3.2. Déplacements utilitaires

Dans une commune peu urbanisée, les déplacements utilitaires sont relativement réduits. Ils sont concentrés autour des écoles, des églises, des petits commerces et des arrêts de bus.

Dans la commune, c'est vraisemblablement à Olne qu'ils sont les plus nombreux. C'est effectivement là que se retrouvent la plupart des pôles de la commune :

- Village : école, salle polyvalente « Les Montagnards », église, coiffeur, librairie, taverne, magasin d'alimentation ;
- place Servais : administration communale et bibliothèque ;
- rue des Combattants : école, boulangerie, coiffeur, terrains de tennis ;
- Bouteille : terrain de football.

Le centre d'Olne n'est pourtant pas très sécurisant pour les piétons. La N604 traverse le centre du village, les voitures y roulant assez vite. Les trottoirs sont souvent étroits, voire inexistants, le long de cette voirie régionale, ainsi que dans la rue des Combattants. Cette dernière est toutefois moins fréquentée et les véhicules y roulent moins vite.

Les abords des écoles constituent du point de vue de la circulation des points sensibles.
A proximité de l'école Saint-Louis se trouvent quelques emplacements de parcage (le long de la N604 et sur la place Servais). Les trottoirs sont d'une taille suffisante à cet endroit. Des passages pour piétons sont tracés face au bâtiment.

La nouvelle implantation de l'école communale, rue Bouteille à Olne, est dotée d'un vaste parking et jouit du réseau de venelles. Elle est située en retrait par rapport aux axes de circulation.
A Saint-Hadelin, l'école se situe rue Faweux. Les abords sont assez agréables : emplacements de parcage devant l'école et de l'autre côté de la rue, traversée piétonne soulignée par des bandes pavées, circulation moins importante que sur la route principale.
Notons qu'Ayeneux étend certainement sa zone d'influence dans le quartier de Riessonsart. L'école Abri Notre-Dame (rue Hotton) dispose d'ailleurs d'un accès par l'arrière, dans Riessonsart, avec emplacements de parcage. La proximité de ce petit centre doit probablement générer des déplacements lents dans les quartiers de Riessonsart et de Belle Maison.

Photo II.11.1. Et II.11.2.
N604 : Accotements.

Photo II.11.3.
Abords de l'école communale de Saint-Hadelin.

Par ailleurs, une zone de déplacements utilitaires se développe autour des arrêts de bus. Elle est figurée sur le plan n°15 par une zone d'un rayon de 500 m autour de ces points.

On constate que les principales zones urbanisées de la commune sont desservies par la ligne 69 qui relie Liège à Verviers, via Fléron. Cependant, le nombre de voyages est limité. La ligne 106 couvre une grande partie de la commune mais elle n'est qu'à vocation scolaire. On remarque aussi que certains hameaux ne sont pas du tout desservis : Hansez, Gelivaux, Froidbermont…

Notons que le relief, assez accusé dans certaines parties de la commune (Bois d'Olne, Saint-Hadelin) constitue également un frein aux déplacements utilitaires. En outre, la persistance d'un réseau routier au tracé ancien a une contrepartie négative : les trottoirs y sont beaucoup moins développés que dans les lotissements récents.

11.3.3. Déplacements de loisirs

Le syndicat d'initiative d'Olne a édité une carte de promenades. Elle reprend 10 itinéraires balisés parcourant l'ensemble de la commune :

1. « Les bocages du Rafhay » (facile) : cette balade se tient à l'écart des voiries pratiquement partout sauf à Saint-Hadelin où elle passe brièvement sur la rue principale ;
2. « En passant par Olne » (facile) : cet itinéraire traverse le centre d'Olne et parcourt une partie de la rue Bouteille ; celle-ci est toutefois bordée de larges trottoirs ;
3. « Les grés de Vaux » (difficulté moyenne) : du centre d'Olne, cette promenade descend vers vaux-sous-Olne puis rejoint Froidbermont ; en dehors du centre du village, elle n'emprunte qu'un court tronçon de la rue Froidbermont ;
4. « La vallée de la Hazienne » (difficulté moyenne) : outre la rue Froidbermont, cette balade suit les rues Bois d'Olne et Tonvoie sur quelques centaines de mètres ; le reste de l'itinéraire emprunte des chemins et des voiries très locales ;
5. « La promenade des Crêtes » (difficile) : située sur le haut du versant de la vallée de la Vesdre, elle offre quelques points de vue remarquables vers cette dernière ; elle longe la N604 sans toutefois y passer ; un court tronçon emprunte la rue Touvoie ;
6. « La voie des ânes » (difficile) : hormis un passage d'environ 200 m sur la N604, cette promenade reste sur des chemins et des voiries locales (Hansez-Gélivaux) ;
7. « A la découverte de Hansez » (difficile) : cet itinéraire n'emprunte pas de voiries trop fréquentées et propose quelques points de vue intéressants ;
8. « La balade des jonquilles » (difficulté moyenne) : un long tronçon emprunte la route reliant la Croix Renard à Forêt, classée en voie de liaison sur la carte IGN, le reste de la balade s'écarte des voies fréquentées ;
9. « Saint-Hadelin et ses légendes » (facile) : cette promenade prend davantage place sur des voiries (Riessonsart, rue de Theux, route de Saint-Hadelin) ;
10. « Du plateau à la vallée » (difficulté moyenne) : seule balade qui ne forme pas une boucle, elle descend du nord-ouest de la commune à Nessonvaux ; la première partie emprunte plusieurs tronçons de voirie mais l'itinéraire se poursuite plutôt sur des chemins.

A ces dix promenades, il faut ajouter le GR5 et le GR563. Arrivant de Soumagne par Pont al Plantche, ils pénètrent dans la commune par la rue Rafhay, arrivent à Saint-Hadelin puis rejoignent Olne par un chemin situé au nord de la rue Fosses Berger (promenade 1). Ils s'écartent alors du balisage communal pour emprunter un chemin jusqu'à Vaux-sous-Olne puis rejoignent le haut de Bois d'Olne (promenade 5) et quittent la commune.
Une variante du GR563 emprunte la partie nord de l'itinéraire 8, de Saint-Hadelin à Forêt.

Sur la carte des circulations lentes (Plan n°15), on remarque que les promenades pédestres exploitent un certain nombre de points de vue mais que plusieurs ne se trouvent pas sur ces itinéraires. Citons notamment le point de vue déambulatoire remarquable recensé dans la partie nord de la rue Hansez, mais aussi ceux de la rue de Theux, de la rue Rafhay ou de Froidbermont.

11.4. ENJEUX

Les deux principales caractéristiques du réseau de voiries d'Olne sont : la conservation de la structure originelle et le caractère local de la plus grande partie des voiries, exception faite des voiries régionales, et en particulier de la N604.

Le village d'Olne, qui concentre la plupart des équipements, constitue le nœud du réseau. Il est également le point de la commune le moins sécurisé : d'une part, on observe de nombreux accidents de voiture aux entrées du village, et d'autre part, la place réservée aux piétons s'est réduite au fil du temps, sous la pression de l'automobile. Le principal enjeu se trouve donc à cet endroit, dans l'aménagement des entrées du village, mais également du centre, en particulier des infrastructures destinées aux usagers lents et des abords d'école.

L'autre point faible de la commune est la faiblesse de la desserte en transports en commun, qui ignorent complètement le hameau de Hansez et couvrent peu le quartier Rafhay. Malheureusement, le public potentiel, relativement réduit, ne permet d'espérer une amélioration de la desserte dans les années à venir. Ce sont donc les choix relatifs au développement de l'habitat qui devraient prendre en compte le réseau existant, sans espérer une adaptation du réseau.

11.5. CONCLUSION

La commune d'Olne se caractérise par un réseau routier relativement peu développé. Traversé du nord au sud par la N604, il semble avoir conservé pour le reste un réseau de voiries proche de la structure originelle, à l'exception toutefois du nord-ouest de la commune (Riessonsart et Belle-Maison) où s'étendent des lotissements.

Ce relatif isolement, doublé d'une desserte assez faible en transports en commun, a freiné probablement pendant longtemps le développement de la commune. Il lui a par contre permis de conserver un caractère rural, particulièrement apprécié aujourd'hui des citadins à la recherche d'un cadre de vie tranquille. Il en résulte maintenant une immigration relativement importante, constituée de familles aisées et motorisées, qui se déplacent essentiellement en voiture.

La N604 constitue la charpente du réseau. Elle est empruntée par plus de 7.000 véhicules par jour, qui traversent le village d'Olne. Un des enjeux futurs est d'assurer sur cet axe la sécurité de tous les usagers, que ce soit les véhicules (le nombre d'accidents aux abords d'Olne est élevé) ou les piétons (qui ne disposent que de trottoirs très étroits à certains endroits). Dans le reste de la commune, les déplacements piétons sont moins importants, sauf à Saint-Hadelin où se trouve également une école et une annexe de la bibliothèque. La commune a mis en place des promenades balisées qui parcourent chemins et voiries de l'ensemble du territoire, même si certains points de vue se trouvent en dehors des itinéraires. Cependant, le relief constitue probablement un obstacle aux déplacements lents (surtout cyclistes).

Le principal enjeu pour l'avenir est la sécurisation de la traversée du village d'Olne par la N604, que ce soit pour les véhicules – aux entrées du village – ou pour les usagers lents.

III. SYNTHÈSE

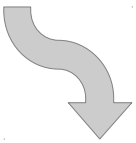

ADDENDA (ÉVOLUTION RÉCENTE)

La partie I du PCDR est datée de 2009, néanmoins, afin de faire ressortir les éléments significatifs de l'évolution récente de la commune entre 2009 et 2012, des addenda ont été ajoutés dans certains chapitres, en couleur grisée. Ces addenda concernent principalement les aspects liés au schéma de structure communal (adopté provisoirement par le Conseil communal le 25 mai 2011) et les développements récents en matière d'équipements et de services.

1. CADRE LÉGAL

1.1. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

Plan de secteur

La contrainte légale la plus importante est constituée par le plan de secteur.
On y relèvera en particulier trois éléments importants :

- l'absence de zones d'aménagement communal concerté ;
- la présence de deux carrières d'assez grande taille, toujours en activité.

En outre, plusieurs sites classés sont relevés dans la commune.

Néanmoins les contraintes peuvent également constituer des potentialités.
En ce qui concerne les carrières, le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE) fixe maintenant, dans son article 32, l'affectation des zones d'extraction en fin d'exploitation : « *Au terme de l'exploitation, la zone devient une zone d'espaces verts et son réaménagement, en tout ou en partie, est fixé par le permis qui autorise l'extraction* ». En outre, l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 portant conditions sectorielles relatives aux carrières et à leurs dépendances contient une « Guide de bonne pratique » qui donne des recommandations assez précises au sujet du réaménagement.
On sait que ce type de milieu possède un potentiel écologique extrêmement important.

Réseau Natura 2000

Un site Natura 2000 a été défini sur la commune d'Olne. Il s'agit de la « B*asse vallée de la Vesdre* », dont l'étendue dépasse largement le territoire communal.
Trois parties se trouvent à l'intérieur de la commune, dont les mares de Hansez et de Gelivaux.

Sites classés

Cinq sites ont été classés par la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles : la mare d'Hansez, le site des Fosses, le vallon de Froidbermont, le site de la Neuville et la réserve naturelle de Massouheid.

Captages

Un captage de la SWDE, destiné à la distribution publique, possède une zone de prévention IIb. En attendant la détermination précise de cette zone, elle a été fixée à un cercle de 1.035 m de rayon autour du point de captage.

ADDENDA : Le PCA de la Hazienne

Le Conseil communal a décidé, en sa séance du 13 mai 2009 de réaliser un PCA pour la Vallée de la Hazienne et une partie du Bois d'Olne, dans le but de préserver et améliorer un espace paysager de haute qualité.

ADDENDA : Le schéma de structure communal

Le 25 mai 2011, le Conseil communal a adopté provisoirement le Schéma de structure. L'enquête publique s'est déroulée du 9 juin au 8 juillet 2011.
Le schéma de structure se fixe 2 priorités : « un cadre de vue rural, contemporain, respectueux du passé » et « les entités paysagères comme référentiel du schéma de structure communal d'Olne ».

Les mesures du schéma de structure communal portent notamment sur la protection et la valorisation des paysages et du patrimoine, l'organisation diversifiée du bâti, la diversification de l'offre en logements, la mixité fonctionnelle, ...

En outre, les options du schéma de structure communal précisent les affectations au plan de secteur, en particulier les zones vouées à l'habitat. Une fourchette de densités de logements est attribuée à chaque espace d'habitat, avec des densités plus importantes pour les *zones d'habitat* du plan de secteur ainsi que pour les *zones d'habitat à caractère rural* des centres villageois (ou des hameaux), et pour la frange de l'agglomération (à Riéssonsart).

1.2. ENJEUX

Le principal enjeu sur le plan légal réside dans l'article 32 du CWATUPE, fixant le retour des carrières en zone verte. Ceci constitue un potentiel très important pour la commune, qu'il soit écologique ou touristique, en fonction des choix qui seront faits. La commune a conclu un accord avec Arcelor afin de pouvoir devenir propriétaire du site du Bay Bonnet en fin d'exploitation, afin d'y créer une réserve naturelle. Rappelons toutefois qu'il s'agit là d'un enjeu à long terme (2020).

ADDENDA :
Les réserves foncières étant importantes, le nombre de logements pourrait à long terme être doublé. Dès lors, le schéma de structure vise à maîtriser l'évolution de la population : **i**l s'agit de maintenir une évolution relativement lente de l'accroissement de population selon les opportunités ; éviter les projets provoquant un apport de population nouvelle en nombre important pour permettre une intégration progressive. Il vise également à maintenir et à favoriser l'activité agricole, mais également à encourager la mixité fonctionnelle et l'installation de fonctions répondant aux besoins des habitants afin de lutter contre le phénomène de « commune dortoir ».

2. MILIEU PHYSIQUE

2.1. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

Relief

Le relief vallonné est un atout majeur de la commune sur le plan paysager. Il permet d'offrir des points de vue multiples et variés, souvent de grande qualité, et contribue à créer une grande diversité paysagère.

Cependant, les pentes fortes sont également une contrainte importante, pour le développement bâti et pour les exploitations agricoles (elles peuvent entraîner des difficultés d'exploitation et limiter les possibilités d'affectation).

Les versants des ruisseaux et rivières sont souvent repris dans les pentes fortes (+ de 20%). Cependant, assez peu font partie de zones d'habitat, à l'exception notable d'une partie de Bois d'Olne. Ils sont également rarement affectés à l'exploitation agricole : la plupart se trouvent en zones forestières ou d'espaces verts, sauf dans la vallée de la Magne.

Une étude demandée par la Région wallonne met en évidence les pentes de + 30%, qui présentent des risques d'éboulement, jouxtant des zones urbanisables ou des voies de communication.
Cinq zones dans la vallée de la Vesdre sont concernées :

- zone d'habitat proche de « En Gelivaux », situé au-dessus d'un versant présentant une pente de 30 à 45° ;
- zone d'habitat au lieu-dit « Moirivai » située au pied d'un versant de pente comprise entre 30 et 45°, avec rochers de grès surplombant ;
- voie de chemin de fer dans une tranchée présentant des parois subverticales ;
- zone urbanisable au lieu-dit « La Chinehotte » au pied d'un versant de 30 à 45° ;
- N61 entre Goffontaine et Nessonvaux , sous un versant de 130 m de hauteur et 30 à 45° de pente.

Une petite partie d'un versant du Ri de Vaux est également concerné.

Sous-sol

- **Exploitations minières**

En ce qui concerne les exploitations minières, les recherches faites au Corps des Mines ont montré qu'il y avait eu diverses autorisations et exploitations (charbon, zinc, smithsonite, limonite) mais qu'aucun puits n'est recensé dans les archives.
En général, les exploitations étant terminées depuis longtemps, il n'y a plus à craindre d'affaissements. Toutefois, il faut rester attentif à d'éventuels signes pouvant indiquer la présence de puits non recensés.

- **Zones de remblais**

Ces zones sont susceptibles de tassements importants et doivent donc être sondées avant construction.
Trois zones sont indiquées sur le plan n°6. Aucune ne se trouve en zone d'habitat mais une vaste zone est recensée dans la vallée de la Vesdre et est partiellement affectée en zone d'activité économique industrielle.

- **Zones karstiques**

Le karst constitue certainement la principale contrainte au niveau de la mise en œuvre des zones urbanisables, surtout dans une commune très largement implantée sur des terrains calcaires. Ce sont également des zones sensibles aux pollutions en raison de leur grande perméabilité.
Les phénomènes karstiques peuvent entraîner des affaissements et/ou des tassements différentiels des terrains, qui représentent un danger pour les constructions mais également pour toutes les canalisations.
En outre, il est extrêmement difficile de prévoir l'évolution de ces phénomènes karstiques, qui peut dans certains cas être très rapide.
Les phénomènes karstiques ont fait l'objet de plusieurs recensements. L'Atlas du karst wallon en mentionne 28 (grottes, chantoirs, dolines, etc.), ainsi que deux sites protégés (« Les Fosses » à Froidbermont et une zone naturelle du plan de secteur, au nord-est de Vaux-sous-Olne) et une zone d'intérêt scientifique, qui ne fait cependant pas l'objet d'une protection légale à l'heure actuelle.
La carte des contraintes karstiques dressée par le Laboratoire de Géomorphologie et de Télédétection de l'Université de Liège met en évidence les sites karstiques, ainsi que les zones de contraintes modérées et fortes. Quelques corrections issues de l'observation de photos anciennes ont été apportées. Il résulte de cette étude qu'une partie importante de la commune d'Olne est occupée par des roches calcaires, comme en témoignent les

nombreux phénomènes recensés. Plusieurs zones de contraintes fortes apparaissent, souvent entourées de zones à contraintes modérées. Si la plupart se trouvent en dehors des zones d'habitat, il faut en mentionner trois qui s'y trouvent, au moins en partie :

- à Falise, au nord de la voirie ;
- à Froidbermont (350 m au SSO), dans une tête de vallée ;
- dans la vallée de la Hazienne (affaissements récents visibles).

Une zone à contraintes modérées est également située le long de la N604, entre Olne et Grand Vaux.

- **Sites archéologiques**

Il n'existe pas, à ce jour, d'inventaire des sites archéologiques pour la commune d'Olne. Dès lors, la Direction de l'Archéologie recommande que, dans le cadre des projets d'aménagement proposés – notamment des lotissements – et dans les centres anciens, on procède à une évaluation du potentiel archéologique (sites, temps et moyens nécessaires) puis à une fouille préalable aux travaux afin de dégager les terrains de toute contrainte archéologique.

Hydrographie

La cartographie des aléas d'inondation par débordement a été adoptée en 2007. Les risques d'inondations concernent essentiellement, en zone urbanisable, la plaine alluviale de la Vesdre, à l'est de la commune (zone d'activité économique mixte), la plaine alluviale de la Magne, dont une partie se trouve en zone d'habitat, deux petites zones au centre d'Olne, deux petites zones à Grand-Vaux et Petit Vaux, et la vallée de la Hazienne (au nord du ruisseau).

A côté des zones inondables, la carte pédologique permet de mettre en évidence les zones humides, notamment marécageuse (mais elles sont très rares dans la commune), ou présentant des sols humides à divers degrés. Les sols fortement humides apparaissent dans les quartiers de Belle Maison, de Rafhay et de la Bouteille. Les sols modérément ou faiblement humides s'étendent quant à eux sur une grande partie du nord de la commune, ainsi qu'à Froidbermont et Gelivaux.

2.2. ENJEUX

Les principaux problèmes posés par le milieu physique sont :

- la présence de terrains calcaires, entraînant phénomènes karstiques et zones de contraintes karstiques ;
- les pentes fortes ;
- les zones inondables ;
- les terrains humides ;
- les remblais.

Le SDER précise que l'urbanisation des terrains exposés à des risques naturels prévisibles sera interdite ou fortement limitée.

L'absence d'inventaire des sites archéologiques devrait inciter à prendre en compte systématiquement cet aspect lors de tout chantier.

3. MILIEU NATUREL

3.1. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

L'analyse du milieu naturel a mis en évidence différents éléments, dont certains sont remarquables. Il s'agit notamment des boisements situés sur le versant d'adret de la

vallée de la Vesdre, d'ensembles caractéristiques des milieux calcaires, des vallées (Hazienne et Magne) et de l'ensemble formé par les rus de Riessonsart.

La densité des haies a été estimée en 1988. Les zones les plus denses se trouvent dans la vallée de la Hazienne, de Froidbermont à La Bouteille et à l'est de Belle-Maison et Faweux.

Il existe entre ces zones écologiques et le plan de secteur, un certain nombre de conflits :

- **Les zones liées aux vallées et leurs versants**

L'affectation en zone d'habitat à caractère rural est une importante source de conflit, principalement dans la vallée de la Hazienne, mais également dans les vallées de la Magne (Saint-Hadelin) et de la Vesdre, ainsi qu'au niveau des ruisseaux de Riessonsart.
Des conflits peuvent également apparaître au niveau des boisements (sur les versants) situés en zone agricole par exemple.

- **Les zones périphériques d'Olne et d'Ayeneux**

Constituées notamment d'anciens vergers, de haies, de bandes boisées, elles sont affectées en zone agricole et d'habitat à caractère rural.

- **Les zones d'extraction**

Des zones centrales forestières se trouvent à leur périphérie. Rappelons toutefois que ces espaces seront réaffectés en zone d'espaces verts au terme de l'exploitation et constituent donc un potentiel intéressant.

- **Les éléments dispersés**

De nombreux petits éléments se trouvent en zone agricole, notamment la mare d'En Gelivaux et celle de Hansez reprises dans le réseau Natura 2000.

3.2. ENJEUX

Les éléments écologiques subissent une double menace, provenant d'une part de l'urbanisation, et d'autre part de l'activité agricole.
L'urbanisation pourrait compromettre gravement le rôle de liaison rempli par certains espaces. C'est notamment le cas de la vallée de la Hazienne, mais également des autres vallons et vallées de la commune.
Comme l'activité agricole, elle est également à l'origine de la disparition de nombreux éléments bocagers, souvent riches sur le plan écologique. Quelques zones ont conservé un caractère bocager encore marqué (vallée de la Hazienne, Froidbermont – Bouteille, Belle-Maison – Faweux) qu'il conviendrait de protéger.
Peu de mares existent dans la commune mais deux d'entre elles présentent un intérêt particulier découlant de la présence du triton crêté, espèce d'intérêt communautaire Natura 2000. Elles sont situées en zone agricole (Gelivaux) et en zone d'habitat (Hansez).

4. PAYSAGE

4.1. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

La commune d'Olne a conservé dans son paysage des éléments issus d'un paysage bocager de grande valeur, cependant en régression aujourd'hui.
Le paysage est intimement lié à l'agriculture : des cultures, majoritaires jusqu'au 19ème siècle, on passe aux herbages, qui se marque dans le paysage par le développement du bocage. Aujourd'hui, l'urbanisation et l'évolution de l'agriculture (intensification, agrandissement des exploitations, etc.) entraînent une disparition de nombreux éléments bocagers. Pourtant, les haies notamment jouent un rôle important à divers niveaux :

structuration du paysage, brise-vent, abri pour la faune, lutte contre l'érosion, réservoir pour la diversité floristique et faunistique…

L'analyse paysagère a permis de compartimenter le territoire communal en 12 unités paysagères cohérentes, dont certaines parties présentent un intérêt paysager particulier :

- zone comprise entre Riessonsart et la carrière du Bay Bonnet ;
- vallée de la Magne, qui comprend un ensemble bâti d'intérêt paysager (Le Fief) et un site classé d'intérêt paysager ;
- sud-ouest de la commune : En Gelivaux, versant de la Vesdre, est d'Hansez ;
- petite zone au sud-est de Bouteille ;
- sud-est de la commune : nord de la vallée de la Hazienne (jusqu'à la hauteur de Froidbermont, Bois d'Olne et versant de la Vesdre.

L'analyse met aussi en évidence la présence d'éléments dommageables pour le paysage qui sont, à l'échelle de la commune, essentiellement constituées d'ensembles bâtis en ruban le long des voiries, en extension des villages existants. Cette structure en ruban est une conséquence du plan de secteur.
A Olne, ces extensions se trouvent souvent à proximité, voire sur les lignes de crête. Elles referment le paysage et occupent les plus beaux points de vue. En outre, les bâtiments – généralement des maisons isolées – sont très souvent implantés systématiquement au milieu des parcelles, ce qui va à l'encontre des implantations traditionnelles présentes dans le village. Les principales zones de ce type relevées dans la commune sont les suivantes :

- extension du hameau de Hansez de la Croix Renard au dessus d'En Gelivaux ;
- jonction entre Saint-Hadelin et le village d'Olne ;
- jonction entre le village d'Olne et le hameau de Bouteille.

4.2. ENJEUX

En terme de paysage, l'enjeu principal est de maintenir le caractère rural de la commune, qui présente encore d'indéniables qualités malgré une déstructuration continue depuis plusieurs dizaines d'années.

La formation d'un paysage résulte d'un ensemble d'aspects (agriculture, habitat, activités économiques, etc.) qui sont en évolution constante, parfois dans des directions très différentes, voire contradictoires. Par conséquent, la protection des paysages est extrêmement difficile à mettre en place et peu d'outils efficaces sont mis à la disposition des communes.

Les enjeux sont les suivants :

- La maîtrise du développement bâti ;
- La préservation des points de vue et des zones d'intérêt paysager ;
- La restructuration du paysage ;
- L'intégration des éléments négatifs ;
- La recherche d'un équilibre entre intérêt paysager et écologique et intérêts agricoles.

5. ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE

5.1. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

Après une stagnation de la population jusqu'à la fin des années 60, la commune d'Olne est aujourd'hui en croissance continue. Au début 2007, la population atteignait 3.788 habitants, ce qui en fait une petite commune par rapport à ses voisines.

L'absence de développement pendant plus d'un siècle est sans doute à mettre en relation avec la faiblesse du réseau de communications, qui a longtemps isolé les habitants. Aujourd'hui, l'augmentation du taux de motorisation notamment, ainsi que le développement de Fléron, ont permis à Olne de retrouver une certaine attractivité, le cadre de vie qu'elle offre étant un atout considérable.
Compte tenu des contraintes liées à l'accessibilité, les nouveaux habitants d'Olne sont majoritairement des familles aisées, disposant d'une ou deux voitures. Ils s'installent généralement dans des maisons quatre façades, de préférence dans les secteurs dits « d'habitat dispersé » qui connaissent une croissance importante, à l'exception de celui entourant le hameau de Saint-Hadelin.

Du point de vue de la structure, la population olnoise se caractérise par une forte proportion d'adultes et un faible pourcentage de personnes âgées. Assez logiquement, la population est globalement plus jeune dans les secteurs d'habitat dispersé que dans les secteurs centraux, qui accueillent davantage de personnes âgées. Même si ces derniers sont proportionnellement peu nombreux, la population est en train de vieillir, comme en témoigne la forte proportion d'adultes de plus de 40 ans. Or la commune est actuellement peu équipée pour leurs besoins.

Il est également important de souligner ici qu'à l'heure actuelle, les jeunes adultes éprouvent des difficultés à rester dans leur commune. Dans le cas d'Olne, c'est lié au relatif isolement de la commune (nécessité d'avoir une voiture), à la domination du modèle « maison isolée » dans le parc immobilier – et donc au coût du logement – et à la faiblesse du marché locatif. En outre, la ville (Liège surtout) est attractive par son centre commercial, son animation nocturne, etc. tout en étant assez proche de la maison familiale.

L'emploi local, essentiellement composé d'indépendants, devrait rester peu développé par rapport à la fonction résidentielle. Néanmoins, un projet de mini zone d'activités économiques est mené actuellement en collaboration avec la SPI+.

5.2. ENJEUX

Les enjeux en terme de population peuvent être résumés en une phrase : maintenir un certain équilibre dans la structure.

En effet, depuis les années 70, la population croît, essentiellement par l'arrivée de familles, d'un niveau socio-économique assez élevé. Elle n'a cependant pas beaucoup développé les services inhérents à ce type de population : crèche, garderies, consultations de l'ONE, etc. Comme dans la plupart des communes wallonnes, il y a actuellement un manque à ce niveau. Une halte-garderie est toutefois en projet.

Par ailleurs, l'incapacité actuelle de la commune à maintenir sur son territoire les jeunes adultes et la faiblesse des infrastructures et services destinés aux personnes âgées risque d'engendrer progressivement un déséquilibre encore plus grand dans la composition de la population. Des mesures devront être prises dans plusieurs directions, dont l'adaptation du parc immobilier, afin d'anticiper ce déséquilibre, ou de le réduire en ce qui concerne les jeunes adultes.

En raison du peu de latitude dont dispose la commune en matière de développement d'activités économiques, l'image de commune « résidentielle » devrait se renforcer encore dans les années à venir.

6. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

6.1. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

Trois écoles fondamentales sont présentes sur le territoire communal : deux à Olne et une à Saint-Hadelin.
La comparaison avec le nombre total d'enfants en âge de scolarité montre que les écoles olnoises accueillent vraisemblablement une part très importante de ces élèves, l'offre est donc bien adaptée à la demande actuelle.

Il existe sur le territoire communal un home pour enfants placés par le Service de protection de la jeunesse. Ces enfants fréquentent les écoles d'Olne.

Concernant l'accueil des jeunes enfants, il n'existe pas de crèche, mais une halte garderie et plusieurs gardiennes qui accueillent les enfants.
Aucune consultation ONE n'est organisée dans la commune.
Les services à destination des parents de 0-3 ans sont donc assez limités.

L'ensemble des services administratifs sont localisés au centre d'Olne, ce qui peut entraîner des difficultés d'accès pour certaines personnes (desserte en transports en commun assez réduite).
La commune propose divers services, notamment pour les personnes âgées.

La commune propose quelques services culturels et sportifs : bibliothèque, salles polyvalentes, terrains de football, club de tennis. Toutes ces infrastructures sont utilisées par de nombreuses associations qui contribuent à la vie associative olnoise. Signalons que la commune projette de réaliser un hall sportif polyvalent à proximité, de façon à constituer un pôle sportif.

Il existe un manque au niveau de l'offre HORECA, raison pour laquelle le hall omnisport comportera une cafétéria.

La commune n'a pas de vocation touristique marquée malgré un réseau de promenades bien développé. Il existe donc dans ce domaine un potentiel à développer. La commune compte cependant plusieurs gîtes et depuis 2009, Olne fait partie des « plus beaux villages de Wallonie ».

Enfin, le commerce est peu développé à Olne, pour diverses raisons dont la dispersion de l'habitat, le relatif isolement de la commune, l'absence de pôles d'activité. Par conséquent, les habitants sont obligés de quitter la commune pour effectuer la plupart de leurs achats, les principaux pôles étant Fléron et Soumagne.

ADDENDA :
Une mini-zone PME a été inaugurée en novembre 2009 sous la forme d'un « îlot rural d'entreprises » . 5 entreprises occupent l'îlot rural. Le potentiel de développement est important avec environ 80% d'espace non encore occupé.

6.2. ENJEUX

Comme cela a déjà été dit au point concernant la population, le principal enjeu en termes d'équipements et services est l'adaptation au nouveau profil de la population (services destinés aux enfants et aux personnes âgées en particulier).
Le second enjeu que l'on peut formuler est le développement d'activités à destination notamment des jeunes adultes (activités sportives et culturelles principalement).

Les projets développés par la commune sur les terrains situés dans la zone comprise entre les terrains de tennis et les terrains de football (construction d'une école récemment

et d'un hall omnisports en cours) sont des initiatives très positives. Il y a donc, d'ores et déjà, une prise en compte des besoins des familles. Il reste cependant les personnes âgées, dont le nombre va s'accroître considérablement, à moins que rien ne soit mis en œuvre pour leur permettre de rester dans « leur » commune.

Notons que la commune ne dispose pas de zone d'équipements communautaire, en dehors de celle qui accueille les terrains de football.

7. AGRICULTURE

7.1. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

La Surface Agricole Utile, bien qu'en régression continue depuis 1950, occupe encore l'équivalent de 50% du territoire communal. Cependant, la surface agricole utile est déterminée sur base de la localisation du siège d'exploitation ; elle peut donc déborder du périmètre de la commune.
Ce sont les herbages qui occupent la plus grande partie des terres, mais ce sont eux aussi qui disparaissent depuis 1950, alors que la superficie cultivée est relativement stable. Toutefois, on peut considérer que l'agriculture à Olne est pratiquement entièrement consacrée à l'élevage, les seules cultures étant destinées à l'alimentation du bétail. Ce sont principalement des bovins, destinés à la production de viande et de lait, et des porcins.
La régression de l'agriculture s'explique par l'extension de l'habitat, par la diminution du nombre de fermes en activité et par l'exploitation de terres olnoises par des agriculteurs extérieurs à la commune. Elle n'est pas particulière à Olne et apparaît de la même façon un peu partout en Wallonie.

Le principal problème environnemental lié à une agriculture centrée sur l'élevage est la gestion des effluents. A Olne, cependant, la charge en bétail est relativement faible, ce qui devrait permettre de gérer au niveau local les éventuels excédents produits par une exploitation.

L'agriculture joue un rôle prépondérant dans le paysage. Il subsiste à Olne des témoins du paysage bocager du 19ème siècle, mais ils sont en train de disparaître.
Les rares zones de cultures, quant à elles, sont destinées au maïs fourrager, rendant la production agricole peu diversifiée. La commune comporte pourtant des zones où les sols sont très favorables aux cultures (entre Saint-Hadelin et Fosses Berger, ainsi qu'au sud et à l'est d'Olne).

Enfin, rappelons que l'agriculture intervient dans le ruissellement des eaux, les pâtures retenant beaucoup plus l'eau que les cultures, et en particulier les plantes sarclées telles que le maïs, qui occupent à Olne les seules terres cultivées.

7.2. ENJEUX

L'activité agricole est toujours en régression actuellement, mais aussi en mutation puisque les cultures, dominantes jusqu'au milieu du 19ème siècle puis pratiquement disparues, semblent réapparaître dans certains endroits de la commune. Il s'agit cependant, pour l'instant, essentiellement de maïs fourrager.

Les principaux enjeux sont donc :

- le maintien d'une activité agricole qui, outre son rôle socio-économique, participe largement à l'image rurale de la commune et à la formation du paysage ;
- la gestion de la cohabitation entre l'habitat et les exploitations agricoles, souvent situées à proximité ou dans les noyaux d'habitat ;

- le choix à faire entre une agriculture « traditionnelle » essentiellement consacrée à un élevage bovin relativement extensif, et une agriculture plus moderne, généralement plus intensive.

Une nouvelle voie s'ouvre aujourd'hui pour une agriculture respectueuse du paysage et de l'environnement : la pratique des mesures agri-environnementales et l'agriculture biologique, qui allie tradition dans les pratiques et modernité, et qui peut contribuer de façon très positive à l'image d'une commune.

8. SYLVICULTURE

8.1. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

Les zones boisées à Olne occupent environ 9% du territoire communal. Les bois d'Olne ne présentent aucun intérêt économique : ils sont généralement situés sur des reliefs escarpés, ils sont morcelés en de nombreuses propriétés, toutes privées, et la plupart présentent des superficies assez limitées.
Ils sont très majoritairement situés en zones forestières ou d'espaces verts au plan de secteur.
Quelques boisements se trouvent dans la zone d'extraction de Trooz, en zone agricole (versant est de la vallée de la Magne au nord de la Neuville) et en zone d'habitat (quelques petites parcelles).

8.2. ENJEUX

Il n'y a pas d'enjeu économique et sur le plan paysager, les boisements sont relativement bien protégés par leur statut au plan de secteur. Seuls ceux qui sont situés dans le périmètre de la zone d'extraction sont sans doute voués à disparaître.
Les superficies boisées devraient évoluer peu à l'avenir.

9. CADRE BÂTI

9.1. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

Le parc immobilier d'Olne se caractérise par une forte proportion de logements datant d'avant-guerre et des années 70. Le développement se poursuit toujours aujourd'hui, partagé entre nouvelles constructions et rénovations.
Le village d'Olne et le hameau de Saint-Hadelin ont conservé leur caractère, l'urbanisation récente s'étant étendue le long des voiries (Hansez, d'Olne vers le Fief, vers Froidbermont et vers la Bouteille), et dans les quartiers de Riessonsart et Belle Maison (nombreux lotissements datant des années 60 et 70).

La maison individuelle séparée est le modèle dominant en dehors d'Olne et Saint-Hadelin. Les petites maisons (jumelées, mitoyennes) et surtout les appartements sont très peu nombreux. Il en résulte, pour certaines tranches de la population, de grosses difficultés à trouver un logement adapté à ses moyens et à ses besoins. C'est ainsi que les jeunes adultes quittent la commune, attirés par les « avantages » des villes proches. Les personnes âgées, qui seront de plus en plus nombreuses à l'avenir, ne disposent pas vraiment de logements adaptés. Il n'existe en tout cas pas de maison de repos sur le territoire communal. Par ailleurs, le parc locatif est très réduit.
Le niveau élevé des revenus à Olne se traduit également par le confort et l'équipement des logements.

Le prix de l'immobilier est évidemment un frein pour les revenus plus faibles : le prix au m² des terrains est en augmentation forte, en particulier depuis la fin des années 90. Le

prix moyen des logements a quant à lui augmenté rapidement au début de la décennie pour se stabiliser ensuite. Notons que le nombre de transactions reste limité et peut donc induire une assez grande variabilité d'une année à l'autre.
Les terres de culture et prairie sont par contre encore assez bon marché par rapport aux communes voisines.

Si l'on se réfère au plan de secteur, il resterait à Olne environ 105 ha de terrains libres, avec une majorité de terrains dans les quartiers de Riessonsart et autour d'Olne.
Le morcellement des propriétés restantes devrait conduire à une urbanisation progressive mais peu maîtrisée.

9.2. ENJEUX

Les réserves foncières sont importantes dans la commune, même si l'on se limite aux zones ne nécessitant pas d'ouverture de voirie.

L'enjeu principal pour Olne et de ses hameaux réside dans la dualité *fonction résidentielle / fonction agricole*. Cette dernière est partout grignotée par le développement de l'habitat, même si les superficies « à bâtir » sont nettement moins importantes que les surfaces destinées à l'agriculture. Il faut donc gérer la cohabitation entre ces deux fonctions, indispensables au développement et à l'image de la commune.
Les terrains disponibles destinés à de grands lotissements, nécessitant l'ouverture de voiries, sont essentiellement situés autour d'Olne et dans les quartiers de Riessonsart et Belle Maison. Ce sont également les endroits les mieux desservis par les transports en commun et les mieux équipés, Riessonsart bénéficiant de la proximité d'Ayeneux.
Par contre, les terrains en bordure de voirie se rencontrent pratiquement dans tous les hameaux et quartiers, et sont particulièrement nombreux dans le sud de Riessonsart, à Hansez, Froidbermont, entre Faweux et Saint-Hadelin et dans la vallée de la Hazienne. Tous ces quartiers, à l'exception du sud de Faweux sont plus isolés sur le plan des transports.

Certains sites classés en zone d'habitat à caractère rural sont de grande qualité paysagère et méritent d'être préservés.
Sur le plan urbanistique, le respect des règles issues de la culture locale concernant la composition parcellaire, l'aménagement des espaces bâtis et non bâtis et les formes architecturales, est seul garant d'une évolution harmonieuse des noyaux anciens.
Le développement d'espaces publics polarisateurs de qualité doit également être une priorité.

10. RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

10.1. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

Eau

L'alimentation en eau semble actuellement satisfaisante pour les particuliers, malgré une certaine variabilité dans la dureté de l'eau en raison de la double origine de l'eau de distribution. Un des captages pose cependant un problème de qualité, qui nécessitera peut-être une dilution au moyen d'eau d'une autre origine.
Par contre, les pompiers se plaignent d'un débit insuffisant, problème fréquent dans les zones faiblement urbanisées.

Gaz

Une partie du village d'Olne, de Bouteille, de Riéssonssart et de Faweux sont alimentés au gaz.

Traitement des eaux usées

Au Plan d'Assainissement des Sous-bassin Hydrographique (PASH), la majorité de la population olnoise est reprise sous régime d'assainissement autonome. La commune peut choisir de mettre en place elle-même un assainissement groupé pour un ensemble de logements. Ceci pourrait s'avérer intéressant pour certains quartiers existants, et surtout pour les nouveaux lotissements. Cette épuration groupée est effectivement plus efficace que l'épuration autonome grâce à une gestion plus attentive.
Le régime d'assainissement collectif s'adresse à 22% de la population, dont la partie agglomérée du village d'Olne, jusqu'à la Bouteille, vers Froidbermont, Fosses Berger et Froidheid (jusqu'à la station d'épuration prévue, d'une capacité de 800 équivalents-habitants).
Le système de récolte et de traitement des eaux devra être mis en place pour le 31 décembre 2015.

Le quartier de Falise et la zone située entre le village et les terrains de football sont placés en régime d'assainissement transitoire. Sur proposition de la commune et moyennant certaines conditions, ce régime peut évoluer vers un des deux autres, en fonction du développement réalisé dans ces zones.

Électricité et télédistribution

Outre le réseau local assurant la distribution, le territoire de la commune est parcouru par une ligne à haute-tension (70 KVA).
Quelques problèmes de baisse de tension sont signalés, en raison de la position d'Olne en bout de réseau. Une partie du réseau étant encore aérien, des problèmes peuvent apparaître également en cas d'intempéries.
L'ALE, d'une façon générale, souhaite enterrer les lignes à haute-tension utilisées pour la distribution (15.000 V). Aucun projet n'existe pour Olne, mais l'ALE demande à être impliquée dans les travaux de renouvellement des équipements sous voirie afin de réaliser en même temps la modernisation du réseau électrique.

10.2. ENJEUX

Trois enjeux importants apparaissent en terme d'infrastructures de distribution :

- la pose de canalisations de gaz, combustible considéré comme moins polluant ;
- la mise en œuvre du PASH, qui va se traduire par d'importants travaux d'égouttage dans et autour du village d'Olne ;
- le contrôle des systèmes d'épuration individuelle.

Une bonne planification de ces travaux peut permettre de réduire les nuisances pour la population, en évitant notamment de multiplier les ouvertures de voiries. Il s'agit notamment d'intégrer les travaux d'enterrement des câbles électriques, et peut-être d'anciennes conduites d'eau.

En ce qui concerne les zones placées en épuration autonome (73% des habitants), il sera utile de mener une réflexion sur la possibilité dans certaines zones sensibles (notamment en terrain calcaire) de prévoir un régime d'assainissement autonome communal, qui offre une plus grande sécurité par rapport au risque de pollution lié à un mauvais fonctionnement et/ou entretien des installations individuelles.

11. CIRCULATIONS

11.1. CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS

Olne se caractérise par une réseau routier peu développé, généralement calqué sur le réseau ancien, et structuré par la N604 qui traverse la commune du nord au sud.
A l'exception de cette voirie régionale et de quelques voies de liaison, le réseau est tout à fait local. Il en résulte un certain isolement d'une grande partie du territoire communal, qui se traduit notamment par un taux de motorisation particulièrement élevé.

Le trafic relevé sur la N604 n'est pas très élevé, le maximum (environ 7.000 véh./jour) étant recensé à proximité du village de Soumagne, mais en dehors de la commune.
Cet axe constitue un point noir en terme de sécurité, principalement aux entrées du village d'Olne.
La rue Fosses Berger et la N61 sont des seconds points noirs.es 11 et 12 de la N61, et plusieurs autres autour du kilomètre 14.
Le relatif isolement de la commune, déjà mis en cause à plusieurs reprises, s'explique en partie par la faiblesse de l'offre en transports en commun. En effet, seul le nord de la commune est desservi par une ligne régulière (69) qui permet de rejoindre Verviers dans un délai raisonnable. Le trajet vers Liège prend par contre près d'une heure. D'autres lignes traversent la commune mais ce sont des lignes scolaires (nombre de trajets très limité).
Le chemin de fer, présent dans la vallée, n'est pas aisément accessible en bus.

Les déplacements lents à caractère utilitaire (vers le lieu de travail, les petits commerces, les écoles, etc.) sont concentrés principalement à Olne, mais les conditions de circulations y sont parfois difficiles, surtout aux abords de la N604 (trottoirs étroits, manque de places de parcage…). Comme dans la plupart des communes wallonnes, l'accessibilité aux écoles s'effectue souvent dans un certain désordre, qui peut s'avérer dangereux pour les enfants.
En dehors du centre, l'absence de pôles importants et le relief parfois assez marqué limitent les déplacements à pied ou en vélo.

Le réseau de promenades est par contre bien développé, et de qualité, bien qu'il ignore quelques points de vue remarquables.

11.2. ENJEUX

D'une façon générale, le principal enjeu en matière de circulations est de faire cohabiter dans de bonnes conditions les différents usagers : automobilistes et piétons principalement, mais aussi cyclistes ou cavaliers.

Le village d'Olne constitue le centre névralgique de la commune. Pratiquement tous les équipements et services y sont concentrés. Traversé par la N604, colonne vertébrale du réseau routier olnois, le village est probablement le seul lieu où les déplacements lents à caractère utilitaire sont bien développés. Cependant, l'exiguïté de l'espace public fait qu'aujourd'hui, la place réservée aux piétons se trouve réduite par endroits à très peu de chose. Un partage plus équitable de l'espace public (essentiellement N604 et rue des Combattants) nous paraît donc être un enjeu fondamental.

Olne a par ailleurs une carte à jouer sur le plan touristique. La commune s'intègre dans une région qui, de Liège à Verviers, cherche à accroître son rayonnement. Elle bénéficie d'un cadre de vie agréable et dispose d'un réseau de promenades déjà bien développé, qui pourrait encore être amélioré en y incluant quelques points de vue actuellement situés en dehors des circuits. Les centres anciens, Olne et Saint-Hadelin, présentent un patrimoine architectural tout à fait intéressant. Enfin, pour l'avenir, les carrières, et en

particulier celle du Bay Bonnet, constituent également un potentiel important sur le plan écologique et paysager. L'hébergement est par contre peu développé.